

L'HOMME AU MASQUE DE FER

PAR MARIUS TOPIN

OUVRAGE AUQUEL L'ACADÉMIE À DÉCERNÉ LE PRIX D'HISTOIRE

PARIS - DIDIER ET Cie - 1883.

INTRODUCTION.

Arrivée de l'Homme au masque de fer à la Bastille. — Sa mort. — Considérations générales sur ce prisonnier fameux. — Motifs qui m'ont déterminé à faire sur lui de nouvelles recherches. — Plan et but de cet ouvrage.

CHAPITRE PREMIER.

Système qui fait du Masque de fer un frère de Louis XIV. — Le premier, Voltaire a soutenu ce système dans son *Siècle de Louis XIV* et dans le *Dictionnaire philosophique* — Invéraisemblances que renferme son récit. — Relation sur le Masque de fer introduite par Soulavie dans les *Mémoires apocryphes du maréchal de Richelieu*. — Des trois diverses hypothèses du système qui fait du Masque de fer un frère de Louis XIV.

CHAPITRE II.

Première hypothèse. — Portrait de Buckingham. — Causes de son voyage en France. — Empressement avec lequel il y est reçu. — Sa passion pour Anne d'Autriche. — Caractère de cette princesse. — Voyage à Amiens. — Scène du jardin. — Quel est le souvenir qu'eu conserva Anne d'Autriche.

CHAPITRE III.

Seconde hypothèse. — Premiers sentiments d'Anne d'Autriche au sujet de Louis XIII. — Joie qu'elle éprouve en arrivant en France. — Premières impressions de Louis XIII. — Sa répulsion pour l'Espagne. — Son éloignement pour le mariage. — Austérité de ses mœurs. — Persistance de sa froideur. — Par quels moyens on le détermine à consommer son mariage. — Diverses grossesses d'Anne d'Autriche. Sa situation politique. — Louis XIII et Richelieu. — Surveillance exercée sur la reine par le ministre. — Maladie du roi à Lyon. Nouvelle grossesse d'Anne d'Autriche. — Impossibilité de l'expliquer par un adultère. — Motifs qui ont porté la reine à cacher un troisième avortement.

CHAPITRE IV.

Troisième hypothèse. — Réconciliation entre Louis XIII et Anne d'Autriche. — Quatrième grossesse de la reine. — Soupçons dont on a parfois accueilli les naissances royales. — Excellentes précautions prises en France afin d'éviter ces soupçons. — Récit de la naissance de Louis XIV. — Impossibilité d'admettre la naissance d'un frère jumeau. — Absence de Richelieu. — Inutilité de l'enlèvement et de la suppression de ce prétendu frère jumeau.

CHAPITRE V.

Motifs qui empêchent d'admettre l'existence, l'arrestation et l'emprisonnement d'un fils mystérieux d'Anne d'Autriche. — L'époque où il aurait été remis à Saint-Mars, selon les auteurs de ce système, ne peut se concilier avec aucune des dates d'envois de détenus à ce geôlier. — Autres considérations qui s'opposent formellement même à la vraisemblance du système qui fait du Masque de fer un frère de Louis XIV.

CHAPITRE VI.

Le comte de Vermandois. — Son portrait. — Mademoiselle de la Vallière sa mère. — Anecdote tirée des Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse. — Le P. Griffet en adopte les conclusions. — Arguments qu'il invoque. — Motifs qui rendent suspects certaines appréciations de mademoiselle de Montpensier. — Invraisemblance du récit des Mémoires de Perse. — Maladie du comte de Vermandois. — Réalité de sa mort attestée par les dépêches les plus authentiques. — Magnificence de ses obsèques. — Fondations pieuses à Arras.

CHAPITRE VII.

Causes qui rendent vraisemblable le système qui fait de Monmouth le Masque de fer. — Situation politique de Monmouth. — Son portrait — On le détermine à la révolte contre le roi Jacques II son oncle. — Il débarque près du port de Lyme. — Ses premiers succès. — Enthousiasme avec lequel il est accueilli. — Son découragement prématuré. — Sa défaite dans les marais de Sedgmoor. — Sa fuite honteuse. — Il est arrêté et conduit à Londres. — Lèches terreurs du prisonnier. — Son entrevue avec Jacques II.

CHAPITRE VIII.

Bases sur lesquelles Saint-Foix a fait reposer son système. — Discussions de Saint-Foix et du P. Griffet. — La mémoire de Monmouth devient légendaire en Angleterre. — Ballades annonçant son retour. — Preuves irréfragables qui établissent la mort de Monmouth en 1685. — Récit de cette mort. — Entrevue de Monmouth avec sa femme et ses enfants. — Il est conduit à l'échafaud. — Sa fermeté. — Dernières paroles qu'il prononce. — Maladresse du bourreau.

CHAPITRE IX.

François de Vendôme, duc de Beaufort. — Son portrait. — Sa conduite pendant la Fronde. — Médiocrité de ce personnage. — Motifs allégués par Lagrange-Chancel à l'appui de son système. — Leur invraisemblance. — Raisons qui m'ont déterminé à rechercher des preuves qui ne permettent plus de douter de la mort de Beaufort à Candie.

CHAPITRE X.

Causes de l'expédition de Candie. — Intrigue de cour. — Turenne et le duc d'Albret. — Préparatifs de l'expédition. — Beaufort la commande. — Départ de la flotte. — Son arrivée devant Candie. — État de cette île. — Description de la place assiégée. — Dernier conseil de guerre. — Plan d'attaque. — Elle est fixée au milieu de la nuit du 24 au 25 juin 1669. — Les premiers mouvements réussissent. Terrible explosion d'un magasin de batterie. — Panique effroyable. — Déroute des Français. — Réembarquement des troupes. — Certitude de la mort de Beaufort.

CHAPITRE XI.

Considérations générales sur l'enlèvement du patriarche arménien Avedick. — Envoi du marquis de Ferriol à Constantinople, en qualité d'ambassadeur. — Difficultés particulières à ce poste. — Conduite inconsidérée de quelques-uns des prédécesseurs de Ferriol. — Les aventures de Quiclet. — Portrait de Ferriol. — Ses prétentions à Constantinople. — Excentricité de ses manières. — Sa conduite

dans les affaires religieuses. — Église arménienne. — Rapide examen de son histoire. — Prosélytisme ardent des missionnaires catholiques. — Leur imprudence. — Ferriol tente d'abord de la réparer. — Résistance opiniâtre du P. Braconnier, jésuite. — Empiètements et exigences des jésuites.

CHAPITRE XII.

Avedick. — Son origine. — Son protecteur, le grand muphti, Feizoulah-Effendi. — Les deux Églises schismatique et catholique se maintiennent dans une concorde parfaite. — Chute de Mustapha II. — Mort du muphti. — Avedick est déposé et emprisonné. — Les Arméniens le délivrent à prix d'argent. — Haine persistante de Ferriol. — Son acharnement contre Avedick. — Il réussit à le faire déposer pour la seconde fois. — Récit de l'enlèvement d'Avedick à Chio. — Il est enfermé dans un bâtiment français. — Péripéties du voyage. — Avedick essaye de donner de ses nouvelles. — Insuccès de sa tentative. — Son arrivée à Marseille.

CHAPITRE XIII.

Le chevalier de Taulès. — Comment il a été conduit à croire que l'Homme au masque de fer était Avedick. — On lui fournit la preuve évidente de l'impossibilité matérielle de ce système. — Taulès persiste et accuse d'un faux les pères jésuites. — Examen du journal de Dujonca. — Sa parfaite authenticité et la sincérité naïve de l'auteur ne peuvent être mises en doute. — Preuves nouvelles de cette authenticité et de l'exactitude de Dujonca.

CHAPITRE XIV.

Avedick est d'abord enfermé dans les prisons de l'Arsenal. — De Marseille il est conduit au mont Saint-Michel — Description du mont Saint-Michel. — Traitements auxquels est soumis Avedick. — Set vaines protestations contre un tel abus de la force. — Emotion universelle excitée dans tout l'Orient. — Plaintes du divan. — Impudence de Ferriol. — Terribles représailles exercées sur les catholiques. — Les faux Avedick. — Expédients auxquels est réduit Ferriol. — Inquiétudes de la cour de Rome. — Duplicité du gouvernement de Louis XIV. — Avedick est transféré à la Bastille. — Suggestions dont il est l'objet. — Il abjure et est rendu à la liberté. — Il meurt à Paris rue Férou. — Acte mensonger dressé à propos de cette mort. — Parts de responsabilité qui incombent à chacun des auteurs de l'enlèvement.

CHAPITRE XV.

Description de Pignerol. — Son passé, sa situation. — Portrait de Saint-Mars. — Ses scrupules et son honnêteté. — Arrivée de Fouquet à Pignerol. — Rapide examen de la carrière du surintendant. — Son erreur au sujet de Louis XIV. — Il le trahit. — Causes de la chute de Fouquet. — Son arrestation. — Son procès. — Sa condamnation. — Il n'y a rien d'obscur dans cette affaire.

CHAPITRE XVI.

Mot de la mère de Fouquet. — Piété du prisonnier. — Danger auquel il échappe à Pignerol. — Surveillance incessante dont il est l'objet à la Pérouse, puis à Pignerol. — Scrupules excessif de Saint-Mars. Précautions prescrites par Louvois. — Espionnage exercé sur Fouquet par ses domestiques et par son confesseur. — Maladies de prisonnier. — Il se voue entièrement à l'étude et aux méditations religieuses. — Travaux auxquels il se livre. — Sa nouvelle devise. Intérêt qu'il

continue à porter à tous les siens et à Louis XIV. Laconisme des réponses de Saint-Mars.

CHAPITRE XVII.

Brusque et singulière arrivée de Lauzun dans la chambre de Fouquet. — Celui-ci l'a connu autrefois sous le nom de marquis de Puyguilhem. — Lauzun énumère ses titres, ses dignités et se dit cousin du roi. — Fouquet croit son visiteur fou. — Portrait de Lauzun. — Sec aventures. — Son arrivée à Pignerol. — Il continue ses visites à Fouquet. — Récits qu'il lui fait. — Belle conduite de Louis XIV envers Lauzun. — Audacieux moyen que celui-ci emploie pour surprendre une conversation entre Louis XIV et madame de Montespan. — Diversité de la conduite de Lauzun et de celle de Fouquet. — Emportements de Lauzun contre Saint-Mars. — Perplexité de celui-ci. — Singulier moyen de surveillance auquel il a recours. — Adoucissement progressif dans le sort des deux prisonniers. — Ils reçoivent l'autorisation de se voir. — Arrivée à Pignerol de la fille de Fouquet. Mésintelligence entre Fouquet et Lauzun. — Causes de cette mésintelligence.

CHAPITRE XVIII.

Système qui fait de Fouquet l'Homme au masque de fer. — Arguments invoqués par M. Lacroix. — Lesquels doivent être absolument rejetés et lesquels discutés. — Fouquet ne possédait point un dangereux secret d'État. — Madame de Maintenon. — Son caractère. — Sa jeunesse. — Ses relations avec monsieur et madame Fouquet. — Son honorable réserve. — Affaire des poisons. — Comment le nom de Fouquet y a-t-il été mêlé ? — Vraisemblance de sa mort produite par une attaque d'apoplexie. — Faiblesse des autres arguments invoqués par M. Lacroix. — Oubli dans lequel était tombé le surintendant. — Deux arrestations mystérieuses.

CHAPITRE XIX.

Intervention des rois de France en Italie. — Politique d'Henri II, d'Henri IV et de Louis XIII. — Conduite judicieuse de Richelieu. — Traité de Cherasco. — Ambition menaçante de Louis XIV. — Situation de la cour de Savoie à la mort de Charles-Emmanuel. — Portrait de Charles IV, duc de Mantoue. — Le marquisat de Montferrat et Casai. — Le comte Matthioly. — Sa carrière politique, son caractère. — L'abbé d'Estrades et Giuliani. — Projet de cession de Casai à Louis XIV. — Entrevue à Venise de Charles IV et de l'abbé d'Estrades. — Voyage de Matinal à Versailles. — Il communique le projet aux ennemis de la France. — Que faut-il penser de sa conduite ?

CHAPITRE XX.

Perplexité de la régente de Savoie. — Elle découvre à Louis XIV la conduite de Matthioly. — Arrivée de Catinat à Pignerol. — Arrestation du baron d'Asfeld et sa détention à Milan. — L'abbé d'Estrades conçoit, le premier, le projet de l'enlèvement de Matthioly. — Dépêches de l'abbé d'Estrades racontant l'enlèvement et l'incarcération du ministre de Mantoue. — Moyens employés pour recouvrer les pièces officielles de la négociation. — Mystère qui entoure la disparition de Matthioly. — Sa famille se disperse et reste silencieuse et impuissante.

CHAPITRE XXI.

Époque à laquelle remonte le système qui fait de Matthioly l'Homme au masque de fer. — Nombreux écrivains qui se sont occupés de l'enlèvement de ce personnage. — Arguments de Reth, de Roux-Fazillac et de Delort. — M. Jules Loiseleur. — Ses travaux. — De la supposition qu'un espion obscur a été arrêté en 1681 par Catinat. — On ne saurait l'admettre. — Raisons pour lesquelles M. Loiseleur repousse le système qui fait de Matthioly l'Homme au masque de fer. — Solidité de son argumentation et justesse de ses conclusions.

CHAPITRE XXII.

Les lies Sainte-Marguerite. — Leur aspect, leur passé. — Causes diverses de leur célébrité. — Comment j'ai été amené à supposer que Matthioly n'a pas été conduit par Saint-Mars à Exiles. — Documents qui établissent qu'il a été laissé à Pignerol. — Obscurité des deux prisonniers transférés par Saint-Mars à Exiles. — On ne saurait voir en aucun d'eux l'Homme au masque de fer. — Envoi aux lies Sainte-Marguerite des prisonniers de Pignerol.

CHAPITRE XXIII.

Conduite de Charles IV, duc de Mantoue, envers son ancien ministre. — Ses véritables sentiments à son égard. — Précautions particulières prescrites à Villebois et à Laprade pour les prisonniers laissés par Saint-Mars à Pignerol. — Changement dans la situation de Louis XIV en Italie. — Transfèrement des prisonniers de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite. — instructions données au maréchal de Tessé. Redoublement de la surveillance de Saint-Mars. — Mystère qui entoure les trois prisonniers. — Importance plus grande de l'un d'eux. — C'est lui qui a été l'Homme au masque de fer.

CHAPITRE XXIV.

Usage du masque autrefois assez répandu. — Cet usage était fréquemment appliqué aux prisonniers en Italie. — Facilité de l'emploi d'un masque pour Matthioly. — Origine de la légende de l'Homme au masque de fer. — De la transmission du secret de roi à roi. Louis XV et Louis XVIII. — Pour quel motif les dépêches que nous avons citées sont-elles restées jusqu'à ce jour inédites ? — Du silence de Sint-Simon. — Dujonca. — Objection de Taules. — Dureté du langage de Louvois. — Age de Matthioly. — Du nom de Marchialy. — Ordre d'arrestation pour Matthioly. — Arrivée à Paris du duc de Mantoue. — Conclusion.

APPENDICE.

Si ce livre était seulement destiné à satisfaire une curiosité vulgaire et banale, il n'aurait que quelques pages. Plus élevé est le but que j'ai poursuivi. J'ai entrepris, à propos du plus fameux et du plus légendaire des prisonniers d'État, d'écrire l'histoire des principaux personnages en qui l'on a vu *l'Homme au masque de fer*. Avec les uns j'ai eu à pénétrer dans la vie intérieure de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, et, pour détruire les accusations dont on a souillé la mémoire de cette princesse, je n'ai pas hésité à aborder certains points délicats et à suivre ses accusateurs sur le terrain où ils avaient porté le débat. Mais je me suis imposé l'obligation de toujours respecter mes lecteurs, et, sans blesser leur goût, d'entraîner leur jugement. J'ai suivi les autres personnages dans leur aventureuse carrière, dans leur existence agitée, et quelques-uns d'entre eux jusque dans leur captivité diversement subie, tantôt dans l'inaction monotone de la solitude, tantôt avec la résignation du sage, ou bien encore animée par d'audacieux essais de fuite que toujours fait échouer l'incessante vigilance du plus scrupuleux des geôliers. C'est ainsi que dans ce livre se trouvent réunis Louis XIII et Anne d'Autriche, le séduisant Buckingham, le touchant Vermandois, le versatile Monmouth, Beaufort l'aventureux, Lauzun le téméraire, Fouquet, admirable par sa résignation et ses vertus chrétiennes, l'infortuné Matthioly et Saint-Mars, dont la mémoire, comme son existence même, est inséparable de celle de ses prisonniers.

J'ai donné pour uniques et inébranlables bases à cet ouvrage les matériaux, pour la plupart inédits, trouvés dans nos archives. Durant deux années, je les ai recueillis dans les divers dépôts de manuscrits, et partout, dans les ministères, comme dans les Archives de l'empire, à la Bibliothèque impériale aussi bien qu'à l'Arsenal, à l'Institut comme à l'Hôtel de Ville, j'ai trouvé l'accueil le plus empressé, une libéralité sans réserve, une aménité des plus précieuses. C'est pour moi un devoir, et tout à la fois une satisfaction, de témoigner ma gratitude à MM. Camille Rousset, Gallet de Kulture, Margry, de Beauchesne, Lacroix, Ravaisson, Saige, Aude et Read. Les richesses de nos archives ne sont pas seulement rendues accessibles par la bienveillance de leurs conservateurs, mais encore facilement utilisables par l'ordre qu'ils ont introduit dans l'abondante profusion des documents, par des classifications aussi claires qu'ingénieuses.

Le soin que j'ai eu d'indiquer les sources, et, le plus souvent, de les reproduire tout entières dans les notes, afin de fortifier le récit par ce qui en constitue les fondements mêmes, ne m'a pas mis à l'abri des dénégations les plus absolues. Dans les chapitres XI, XII, XIII et XIV de ce livre, j'ai raconté l'histoire, jusqu'ici à peu près inconnue, de l'enlèvement d'un patriarche arménien, arraché de son pays par un ambassadeur français cédant aux suggestions de quelques missionnaires catholiques. Plusieurs parties essentielles de cet épisode ont été contestées au moment de sa publication dans le *Correspondant*. Il est vrai que c'est dans la Revue des R. P. Jésuites¹ que l'attaque a été portée. La haute situation du R. Père qui l'a rédigée, l'étendue de son article, l'examen approfondi auquel il s'était livré, m'ont fait une obligation de lui répondre². Quant aux feuilles toujours imprudentes et excessives qui, allant bien au delà de mon honorable contradicteur, ont prolongé le débat, alors qu'il l'avait clos très-opportunément, quant à ces feuilles, dont chacun connaît la Mansuétude et la douceur évangéliques, et qui compromettraient la cause qu'elles croient servir si, depuis longtemps, cette cause n'avait d'autres organes plus chrétiens et plus

¹ Études religieuses et littéraires, numéro du 15 août 1869.

² On trouvera cette réponse dans l'Appendice.

influent, j'ai dédaigné de répondre à leurs attaques. J'en partage l'honneur avec tant d'hommes éminents, que je suis en quelque sorte confus de les avoir obtenues ; loin de les éviter, tous mes efforts tendront à les mériter davantage.

Des documents mis en œuvre, j'ai donné dans le texte les plus essentiels, en note ceux qui ont une importance moindre, et je me suis contenté de faire connaître les dépôts où se trouvent les matériaux tout à fait secondaires. Le lecteur pourra donc me contrôler lui-même. Sans rien sacrifier de l'exactitude la plus rigoureuse, j'ai essayé d'introduire dans ce récit la vie, le mouvement propre aux personnages mis en scène, mais avec le dessin pur de l'histoire et les seules couleurs de la vérité, encore plus attrayantes que celles de la légende.

Paris, le 8 novembre 1869.

INTRODUCTION

Arrivée de l'Homme au masque de fer à la Bastille. — Sa mort. — Considérations générales sur ce prisonnier fameux. — Motifs qui m'ont déterminé à faire sur lui de nouvelles recherches. — Plan et but de cet ouvrage.

Le 18 septembre 1698, à trois heures de l'après-midi, le sieur de Saint-Mars, arrivant des îles Sainte-Marguerite, faisait son entrée dans le château de la Bastille. Il venait d'en être nommé gouverneur. Dans sa litière se trouvait avec lui un prisonnier, au visage couvert d'un masque de velours noir, et dont Saint-Mars, accompagné de plusieurs gens d'armes à cheval, avait été, dans le long trajet parcouru depuis la Provence, le gardien inséparable et vigilant. A Palteau, domaine situé entre Joigny et Villeneuve-le-Roi, et qui appartenait à Saint Mars, celui-ci s'était arrêté, et pendant longtemps les vieux habitants de Villeneuve se sont rappelés avoir vu la mystérieuse litière traversant le soir la grande rue de leur bourg. Le souvenir de cette apparition s'est perpétué dans le pays, et les incidents singuliers qui l'ont marquée, répétés par les vieillards à chaque génération nouvelle, sont parvenus jusqu'à nous. Le soin qu'eut Saint-Mars, pendant le repas, de tenir son prisonnier le dos opposé aux fenêtres, les pistolets que l'on voyait à la portée du soupçonneux geôlier, leurs lits, qu'il fit placer à côté l'un de l'autre, tant de précautions, un tel mystère, devaient vivement exciter la curiosité des paysans accourus et à jamais alimenter leur conversation. A la Bastille, le prisonnier fut mis dans la troisième chambre sud de la tour de la Bertaudière, préparée par le porte-clefs Dujonca, qui, quelques jours avant leur arrivée, en avait reçu, de Saint-Mars, l'ordre écrit¹.

Cinq ans après, le mardi 20 novembre 1703, à quatre heures du soir, le pont-levis de la redoutable forteresse s'abaissait et donnait passage à un triste et funèbre convoi. Quelques hommes portant un mort, et, pour seule escorte, deux employés subalternes de la Bastille, sortaient silencieusement et se dirigeaient vers le cimetière de l'église Saint-Paul. Rien de plus saisissant que la vue de ce groupe semblant se glisser furtivement à l'abri de la nuit tombante. Rien de plus abandonné, et en apparence dé plus obscur, que ces dépouilles inconnues que suivaient deux étrangers se hâtant de remplir une tâche. Autour de la fosse, comme la veille près du lit du mourant, nulle douleur, nuls regrets. Le prisonnier de Provence était tombé malade le dimanche. Le mal s'étant tout à coup aggravé le lundi, l'aumônier de la Bastille avait été appelé trop tard pour qu'il eût le temps d'aller chercher les derniers sacrements, assez tôt néanmoins pour adresser au moribond quelques rapides et banales exhortations. Sur le registre de l'église Saint-Paul, ml l'inscrivit sous le nom de Marchialy. A la Bastille, on l'avait toujours nommé *le prisonnier de Provence*².

Tel est le mystérieux personnage qui, ignoré et délaissé dans l'obscurité d'une prison pendant la dernière partie de son existence, a été, quelques années après

¹ *Estat de prisonniers qui sont envoies par l'ordre du Roy à la Bastille à commenser du mescredy honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du roy en l'année 1690*, par Dujonca, f° 37, verso. (Archives de l'Arsenal.) — Lettre de Barbezieux, ministre de la guerre, à Saint-Mars, du 19 juillet 1698 : *Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de Sa Majesté de ce chasteau de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée.* — Dépêche inédite tirée des Archives du ministère de la guerre. — Traditions recueillies à Villeneuve-le-Roi. — *Registres du secrétariat de la maison du roi.*

² *Estat de prisonniers qui sortet de la Bastille à commenser du honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession en l'année 1690*, par Dujonca, f° 80, verso. (Archives de l'Arsenal.) — *Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Paul, S. 1703 à 1705*, t. II, n° 100. (Archives de l'Hôtel de Ville. — *Registres du secrétariat de la maison du roi.* (Archives impériales.)

sa mort, célèbre dans le monde entier, et dont le souvenir romanesque et piquant a, depuis plus d'un siècle, séduit toutes les imaginations, attiré l'attention universelle et exercé inutilement la patience et la sagacité de bien des esprits. Devenu le héros de la plus fameuse des légendes, il a eu le rare privilège d'exciter partout la curiosité publique, sans jamais ni la lasser, ni l'assouvir. A toutes les époques et dans toutes les classes, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, aussi bien qu'en France, de nos jours comme du temps de Voltaire, on a eu le plus ardent désir de pénétrer le secret de ce long emprisonnement. Napoléon Ier regrettait vivement de ne pouvoir satisfaire ce désir¹. Le roi Louis-Philippe s'entretenait quelquefois de ce problème, dont il avouait ne pas connaître la solution², et, si d'autres souverains³ ont donné à entendre qu'ils ne l'ignoraient point, la contradiction de leurs paroles ferait croire qu'ils n'étaient pas mieux instruits, mais qu'à leurs yeux la connaissance et la transmission du ténébreux secret devaient compter parmi les prérogatives de la couronne.

Dans la longue liste des écrivains qu'a attirés et tentés l'Homme au masque de fer, ce sphinx de notre histoire, des noms illustres se mêlent à des noms moins connus aujourd'hui. Pendant trente ans, Voltaire, Fréron, Saint-Foix, Lagrange-Chancel et le P. Griffet se sont livrés à une brillante joute dans laquelle chacun des adversaires a beaucoup mieux réussi à renverser les opinions opposées qu'à faire triompher la sienne propre. Vingt fois, et de nos jours encore, le débat a été repris, momentanément abandonné ; puis repris encore. De loin en loin ont surgi de nouveaux systèmes, toujours étayés de preuves vagues et faibles, et bientôt frappés par de fortes et de solides objections. Cinquante deux écrivains⁴ ont tour à tour essayé d'éclairer cette question, mais sans que la lumière ait été faite, et l'on peut affirmer qu'un siècle de controverses et d'efforts n'a pas encore dissipé l'ombre mystérieuse dont le prisonnier de Saint-Mars est enveloppé.

Tant d'échecs successifs, en irritant encore davantage la curiosité, ont fait croire qu'il était impossible d'obtenir un résultat incontestable et définitif. Chaque explication nouvelle ayant été victorieusement repoussée presque aussitôt qu'émise, on a désespéré d'atteindre le but et quelques-uns sont allés jusqu'à le proclamer hors de la portée humaine. *L'histoire du Masque de fer restera probablement à jamais obscure*, dit M. Michelet⁵. *L'Homme au masque de fer sera toujours vraisemblablement un problème insoluble*, dit-on ailleurs⁶, et M.

¹ Souvenirs de la duchesse d'Abrantès, recueillis par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

² Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Guizot.

³ Surtout Louis XVIII, dont le langage est en complet désaccord avec celui de Louis XV. Mais je reviendrai ultérieurement sur ce point du débat.

⁴ Voltaire, Prosper Marchand, le baron de Crunynge, Armand de la Chapelle, chevalier de Mouhy, duc de Nivernais, la Beaumelle, Lenglet-Dufresnoy, Lagrange-Chancel, Fréron, Saint-Foix, le P. Griffet, l'historien anglais Hume, de Palteau, Sandraz de Courtilz, Constantin de Renneville, le baron d'Heiss, Sénac de Meilhan, de la Borde, Soulavie, Linguet, le marquis de Luchet ; Anquetil, le P. Papon, Malesherbes, Dulaure, chevalier de Taules, chevalier de Cubières, Carra, Louis Dutens, l'abbé Barthélemy, Quentin Crawford, de Saint Mihiel, Bouche, Champ-fart, Millin, Spittler, Roux-Fazillac, Regnault-Warin, Weiss, Delort, Georges Ellis, Gibbon, Auguste Billiard, Dufay, bibliophile Jacob, M. Paul Lecointre, M. Letourneur, M. Jules Loiseleur, M. de Bellecombe, M. Mérimée, M. Sardou, sans compter les auteurs d'histoire générale, comme MM. S. Sismondi, Henri Martin, Michelet, Camille Rousset, Depping, et tous ceux qui ont écrit sur cette question des articles de dictionnaires.

⁵ *Histoire de France*, t. XII, p. 435.

⁶ *Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 292.

Henri Martin déclare que l'histoire n'a pas le droit de se prononcer sur ce qui ne sortira jamais du domaine des conjectures¹.

Si des procédés différents avaient été employés par les nombreux écrivains qui ont poursuivi cette solution, je n'aurais eu la témérité d'en augmenter le nombre ; mais une étude attentive de leurs écrits montre qu'ils ont tous eu le même point de départ et qu'ils ont tous cédé à une seule préoccupation. Tous ont eu présente à la mémoire cette observation de Voltaire : *Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on envoya ce prisonnier à l'île Sainte-Marguerite, il n'a disparu de l'Europe aucun personnage important*². Tous se sont demandé si en effet il n'a disparu de l'Europe aucun personnage important, et ils ont aussitôt appliqué leurs efforts à découvrir, quel qu'il pût être, un personnage considérable disparu dans la période qui s'étend de 1662 à 1703. Dès qu'à l'aide de la moindre vraisemblance ils pensaient avoir trouvé leur héros, ils lui adaptaient le masque de velours noir et voyaient en lui le fameux enseveli du 20 novembre 1703. Érigeant leur conjecture en système, ils s'en faisaient les ardents propagateurs, et ils adoptaient ce qui était favorable à ce système aussi aisément qu'ils niaient avec énergie ce qui pouvait y être opposé. Quand la liste des hommes illustres compris dans cette longue période a été épuisée, quelques-uns n'ont pas craint d'en sortir, et plutôt que de renoncer à voir le *Masque de fer* dans tel personnage vivant encore en 1706, par exemple, ils n'ont eu d'autre ressource, pour ne pas abandonner une si chère découverte, que de reculer de quelques années la mort du prisonnier de Saint-Mars³. Mais les uns comme les autres de ces ingénieux et inventifs écrivains étaient de bonne foi. S'aveuglant sur les défauts de leur plaidoyer, ils n'en considéraient que la partie la moins faible, et, à défaut d'un grand nombre de partisans, ils finissaient toujours, ce qui est facile, par se persuader eux-mêmes.

Convaincu de la médiocrité d'un procédé qui avait produit de si éphémères résultats, j'ai pensé que, l'extraordinaire ayant été aussi inefficace, un moyen plus simple conduirait peut-être sinon à une solution nouvelle — on ne saurait l'espérer, quand vingt-cinq hypothèses ont déjà été émises —, du moins à une solution cette fois décisive, à une conviction absolue, à la certitude enfin de n'avoir à appréhender de la part du lecteur ni doute ni objection. Commencant l'étude de cette question sans aucune opinion arrêtée, et avec la ferme résolution de ne chercher qu'une chose, la vérité, j'ai entrepris de recueillir dans toutes les archives les dépêches authentiques relatives aux prisonniers d'État sous Louis XIV depuis l'année 1660 jusqu'à 1710. Sans me préoccuper des ministres signataires et des prisonniers qu'elles concernaient, sans limiter mes recherches à Saint-Mars, à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite ou à la Bastille, j'ai classé ces dépêches, parmi lesquelles plus de trois cents sont inédites, suivant l'ordre de leur date. Elles se sont alors prêté un mutuel secours, se sont expliquées les unes par les autres, et de cette longue et minutieuse enquête, lentement poursuivie à travers des monceaux de documents, est sortie, je l'espère, une solution définitive.

¹ *Histoire de France*, t. XIV, p. 514.

² Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, p. 289.

³ M. de Taulès par exemple, partisan du système qui fait du *Masque de fer* le patriarche de Constantinople, Avedick, et que j'étudierai dans la suite de ce travail.

Cette solution, il était opportun de l'obtenir¹. Dans ce siècle, où les ressources de l'historien se sont accrues par le progrès de certaines sciences, par tant de spectacles offerts en enseignement à ses fécondes méditations, par une connaissance plus complète des institutions et des faits, par la faculté de pénétrer dans des dépôts qu'on avait cru devoir rester à jamais inaccessibles aux investigations, dans ce siècle qui est littérairement le siècle de l'histoire, il importait de ne pas laisser dans nos annales, et sans le résoudre, un problème qui a attiré si fréquemment l'attention des étrangers. C'est ce qui m'a déterminé à entreprendre une tâche que quelques-uns estimeront sans doute plus curieuse qu'importante. Mais à l'intérêt particulier de ce sujet viendra s'ajouter celui qui s'attache aux principaux personnages dans lesquels tour à tour on a vu le prisonnier de Saint-Mars. Avant de mettre en scène le véritable Homme au masque de fer, j'étudierai rapidement, et à l'aide de documents inédits, les illustres usurpateurs de ce nom romanesque, afin que cet ouvrage ne serve pas seulement à satisfaire une curiosité banale, mais encore puisse éclairer d'un jour nouveau quelques-uns des points les plus singuliers de notre histoire intérieure.

¹ Il y a peu de mois encore (*Moniteur* du 30 septembre 1868), à propos du beau recueil de documents inédits publiés par M. Ravaisson sous le titre d'*Archives de la Bastille*, M. de Lescure émettait le vœu de voir définitivement trancher cette question. Depuis longtemps je m'en occupais, mais non sans m'être assuré auprès du savant conservateur de l'Arsenal que je n'empiétais pas sur son terrain et qu'il n'avait en portefeuille, pour la suite de sa publication, non parvenue encore à l'époque de l'entrée à la Bastille de l'Homme au masque de fer, aucun travail sur le fameux prisonnier. — Parmi les auteurs contemporains, outre M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), qui a soutenu en 1840 le système de Fouquet, M. Jules Loiseleur, dans la *Revue contemporaine* du 31 juillet 1867, et H. de Bellecombe, dans l'*Investigateur* de mai 1868, ont donné à leurs travaux cette conclusion, à savoir que l'Homme au masque de fer était un espion inconnu, obscur et dont on ne saurait jamais le nom. Nous reviendrons plus tard surtout aux deux études de MM. Lacroix et Loiseleur, l'une fort ingénieuse, l'autre révélant une pénétrante sagacité, toutes deux d'une érudition très-variée et très-sûre.

CHAPITRE PREMIER

Systeme qui fait du Masque de fer un frere de Louis XIV. — Le premier, Voltaire a soutenu ce systeme dans son Siècle de Louis XIV et dans le Dictionnaire philosophique. — Invraisemblances que renferme son récit. — Relation sur le Masque de fer introduite par Soulavie dans les Mémoires apocryphes du maréchal de Richelieu. — Des trois diverses hypothèses du systeme qui fait du Masque de fer un frere de Louis XIV.

Parmi les nombreux systèmes qui tendent à expliquer l'existence de l'Homme au masque de fer, quelques-uns¹ ont été imaginés si légèrement, conçus avec tant de précipitation et soutenus d'une telle manière, qu'ils ne sont pas dignes d'un examen sérieux et que les indiquer suffira pour en faire justice. Mais il en est d'autres, dus à une inspiration ingénieuse, présentés avec un incontestable talent, et qui, sans être la vérité, en ont du moins bien des apparences. Entre tous, le plus dénué de preuves, mais aussi le plus romanesque, est celui qui fait du *Masque de fer* un frère de Louis XIV. Il y a des choses que tout le monde dit parce qu'elles ont été dites une fois, remarque Montesquieu². C'est vrai, surtout des choses qui tiennent à l'extraordinaire et au merveilleux. Aussi est-il peu de personnes qui, à l'idée du *Masque de fer*, n'évoquent aussitôt un frère de Louis XIV. Qu'il soit né des amours, d'Anne d'Autriche avec Buckingham³, ou que, fils légitime de Louis XIII, il soit le frère jumeau de Louis XIV, peu importe à l'imagination populaire. Ce sont là diverses branches d'un même système qui s'est profondément enraciné dans l'esprit public, et qu'il ne sera pas inutile de détruire isolément, car il a encore d'innombrables partisans, et il touche aux droits qu'ont eus⁴ les Bourbons au trône de France. Par qui cette opinion si répandue, a-t-elle été d'abord énoncée, et par qui de nos jours ravivée ? quelles preuves, ou tout au moins quelles probabilités invoque-t-on ? sur quels souvenirs, sur quels écrits fait-on reposer une telle supposition ? se concilie-t-elle avec les documents officiels ? est-elle d'accord avec le caractère d'Anne d'Autriche et celui de Louis XIII ? se fonde-t-elle sur la raison ?

¹ Nous en parlerons brièvement plus tard. — Nous croyons inutile de relater ailleurs que dans une courte note l'opinion de ceux qui, désespérant de trouver la solution de l'Homme au masque de fer, se sont mis à en nier l'existence. Tous les documents que nous venons de citer (dépêches officielles du ministère de la guerre, journal de Dujonca, etc., etc.) établissent jusqu'à l'évidence qu'un prisonnier a été envoyé avec Saint-Mars à la Bastille, en 1698, et qu'il y est mort en 1703 sans qu'on ait jamais su son nom. Le silence des *Mémoires de Saint-Simon*, que l'on invoque très-légèrement à l'appui de cette thèse, s'expliquera tout naturellement dans la suite de cette étude. — Il n'est pas besoin non plus d'insister sur une opinion produite il y a peu de jours dans quelques journaux et qui fait de l'Homme au masque de fer un fils de Louis XIV et de la duchesse d'Orléans. Cette opinion, que rien ne constate et qui ne repose sur aucune pièce et meule sur aucune donnée historique, est d'ailleurs énoncée dans un exposé rempli d'erreurs. La disgrâce du marquis de Vardes, exilé dans son gouvernement d'Aigues-Mortes, a pour cause unique une intrigue dans laquelle il joua un rôle important et qui avait pour but de renverser mademoiselle de la Vallière et de lui substituer une autre maîtresse. Quant à la mort de la duchesse d'Orléans, il est maintenant démontré qu'elle n'est point due au poison. M. Mignet, le premier, dans ses *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (t. III, p. 206), a nié cet empoisonnement, se fondant principalement sur une dépêche très-concluante de Lionne à Colbert, du 1er juillet 1670. Depuis lors, M. Littré, dans le deuxième numéro de sa revue, la *Philosophie positive*, a établi, d'une manière incontestable, par l'examen même des procès-verbaux et de toutes les circonstances de la mort d'Henriette d'Angleterre, qu'il faut l'attribuer à une perforation de l'estomac, maladie inconnue des médecins du temps.

² Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. IV.

³ Le grave historien anglais David Hume s'est fait l'écho de cette opinion, soutenue aussi par le marquis de Luchet. (*Remarques sur le Masque de fer*, 1783.)

⁴ Je parle au passé parce qu'en supposant (ce que nous espérons démontrer avoir été impossible) que le Masque de fer eût été un frère aîné de Louis XIV, comme il n'a certainement pas laissé de postérité, la couronne serait légitimement revenue à Louis XV.

Voltaire, le premier¹, dans son *Siècle de Louis XIV*, publié en 1751, a écrit les lignes suivantes, destinées à exciter Vivement l'attention et à insinuer une opinion qu'il ne devait compléter que dans son *Dictionnaire philosophique* : Quelques mois après la mort de Mazarin, dit-il, il arriva un événement qui n'a point d'exemple, et, ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'Île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'Île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé Saint-Mars, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la Bastille en 1690, l'alla prendre dans l'île Sainte Marguerite et le conduisit à la Bastille toujours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la Bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire et pour les dentelles ; il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la Bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin ; sa peau était un peu brune : il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant jamais de son état et ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Cet inconnu mourut en 1703 et fut enterré la nuit à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'est que, quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite, il ne disparut de l'Europe aucun personnage considérable. Ce prisonnier l'était sans doute, car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table, et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour, le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage, presque au pied de la tour. Un pêcheur, à qui ce bateau appartenait, ramassa l'assiette et la porta au gouverneur. Celui-ci, étonné, demanda au pêcheur : *Avez-vous lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ?* — *Je ne sais pas lire*, répondit le pêcheur ; *je viens de la trouver, personne ne l'a vue*. Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût informé qu'il n'avait jamais lu et que l'assiette n'avait été vue de personne. *Allez*, lui dit-il, *vous êtes bien heureux de ne pas savoir lire !*²

Voici l'explication par laquelle, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire, sous le nom de son éditeur, compléta plus tard ce premier récit : Le Masque de fer était sans doute un frère, et un frère aîné de Louis XIV, dont la mère avait ce goût pour le linge fia sur lequel M. de Voltaire appuie. Ce fut en lisant les Mémoires de ce temps qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine, que,

¹ Déjà les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (Amsterdam, 1745) avaient révélé l'existence du prisonnier de Saint-Mars et soutenu que c'était le duc de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Nous y reviendrons en nous occupant de cette opinion, de même que nous parierons, pour les principales opinions émises, des ouvrages qui les ont exposées, sans tenir compte de l'époque à laquelle ils ont paru.

² Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.

me rappelant ce même goût du Masque de fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils, ce dont toutes les autres circonstances m'avaient déjà persuadé. On sait que Louis XIII n'habitait plus depuis longtemps avec la reine ; que la naissance de Louis XIV ne fut due qu'à un heureux hasard habilement amené, hasard qui obligea absolument le roi à coucher en même lit avec la reine. Voici donc comme je crois que la chose sera arrivée : La reine aura pu s'imaginer que c'était par sa faute qu'il ne naissait point d'héritier à Louis XIII. La naissance du Masque de fer l'aura détrompée. Le cardinal, à qui elle aura fait la confidence du fait, aura, par plus d'une raison, su tirer parti de ce secret. Il aura imaginé de tourner cet événement à son profit et à celui de l'État. Persuadé par cet exemple que la reine pouvait donner des enfants au roi, la preuve que produisit le hasard d'un seul lit pour le roi et pour la reine fut arrangée en conséquence. Mais la reine et le cardinal, également pénétrés de la nécessité de cacher à Louis XIII l'existence du Masque de fer, l'auraient fait élever en secret. Ce secret en aurait été un pour Louis XIV jusqu'à la mort du cardinal Mazarin. Mais ce monarque apprenant alors qu'il avait un frère, et un frère aîné que sa mère ne pouvait désavouer, qui d'ailleurs portait peut-être des traits marqués qui annonçaient son origine, faisant réflexion que cet enfant, né durant le mariage, ne pouvait, sans de grands inconvénients et sans un horrible scandale, être déclaré illégitime après la mort de Louis XIII, Louis XIV aura jugé ne pouvoir user d'un moyen plus sage et plus juste que celui qu'il employa pour assurer sa propre sécurité et le repos de l'État, moyen qui le dispensait de commettre une cruauté que la politique aurait représentée comme nécessaire à un monarque moins consciencieux et moins magnanime que Louis XIV¹.

Que d'in vraisemblances, que de contradictions, que d'erreurs accumulées dans ces quelques pages ! Cet inconnu que personne, même son médecin, n'a jamais vu démasqué et dont on décrit la figure *belle et noble* ; Saint-Mars, nommé gouverneur de la Bastille dès 1690, et traversant toute la France pour aller chercher un prisonnier auquel, depuis vingt-huit ans, avait suffi un autre geôlier ; ce masque à ressorts d'acier couvrant jour et nuit le visage de l'inconnu sans altérer sa santé ; cette résignation grâce à laquelle il ne se plaignait jamais de son état, il ne laissait entrevoir à personne ce qu'il pouvait être, et cet empressement à jeter par sa fenêtre des assiettes d'argent sur lesquelles il écrivait son nom ; ce goût particulier pour le linge fin, goût que, par malheur, Aune d'Autriche avait aussi et qui devient une révélation d'origine ; la reine Anne, qui avait déjà eu trois grossesses², s'imaginant que c'est par sa faute qu'il ne naît point d'héritier à Louis XIII ; cet empressement à faire du cardinal de Richelieu, son ennemi, l'aveu d'un adultère ; la reine de France, en couches, n'ayant pour confident que le premier ministre ; et ces deux événements, la naissance et l'enlèvement d'un enfant royal, si bien dissimulés qu'aucun mémoire contemporain n'en fait mention, telles sont les réflexions que tout d'abord suggère cette lecture.

Non moins invraisemblable, et plus romanesque encore, est la prétendue relation faite par le gouverneur lui-même du *Masque de fer*, et que Soulavie a introduite dans les Mémoires apocryphes³ du maréchal de Richelieu. Le prince infortuné

¹ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, t. I, p. 375 et 376, Édition de 1771.

² Nous en donnerons bientôt les époques et la preuve.

³ Londres, 1790. On sait que Soulavie se servit des notes et papiers du maréchal de Richelieu avec une telle mauvaise foi, que le duc de Fronsac lança une énergique protestation contre l'ancien secrétaire de son père.

que j'ai élevé et gardé jusqu'à la fin de mes jours, dit le gouverneur¹, naquit le 5 septembre 1658, à huit heures et demie du soir, pendant le souper du roi. Son frère à présent régnant (Louis XIV), était né le matin, à midi, pendant le dîner de son père. Mais autant la naissance du roi fut splendide et brillante, autant celle de son frère fut triste et cachée avec soin. Louis XIII fut averti par la sage-femme que la reine devait faire un second enfant, et cette double naissance lui avait été annoncée depuis longtemps par deux pâtres qui disaient dans Paris que, si la reine accouchait de deux dauphins, ce serait le comble du malheur de l'État. Le cardinal de Richelieu, consulté par le roi, répondit que, dans le cas où la reine mettrait au monde deux jumeaux, il fallait soigneusement cacher le second, parce qu'il pourrait à l'avenir vouloir être roi. Louis XIII était donc souffrant dans son incertitude. Quand les douleurs du second accouchement commencèrent, il pensa tomber à la renverse. La reine accouche d'un second enfant plus mignard et plus beau que le premier. La sage-femme en est chargée, et le cardinal s'empare plus tard de l'éducation du prince destiné à remplacer le dauphin si celui-ci vient à décéder. Quant aux bergers qui ont prophétisé au sujet des couches d'Anne d'Autriche, le gouverneur n'en a plus entendu parler, d'où il conclut que le cardinal aura pu les dépayser.

Darne Péronnelle, la sage-femme, éleva comme son fils le prince qui passait pour le bâtard de quelque grand seigneur du temps. Le cardinal le confia plus tard au gouverneur pour l'instruire comme l'enfant d'un roi, mais en secret, et ce gouverneur l'emmena en Bourgogne, dans sa propre maison. La reine mère paraissait craindre que, si la naissance de ce jeune dauphin était connue, les mécontents ne se révoltassent, parce que plusieurs médecins pensent que le dernier né de deux frères jumeaux est le premier conçu et par conséquent qu'il est roi de droit. Néanmoins, Anne d'Autriche ne put se décider à détruire les pièces qui constataient cette naissance. Le prince, à l'âge de dix-neuf ans, apprit ce secret d'État en fouillant dans la cassette de son gouverneur, où il trouva des lettres de la reine et des cardinaux de Richelieu et Mazarin. Mais, pour mieux s'assurer de sa condition, il demanda les portraits du feu roi et du roi régnant. Le gouverneur répondit qu'on en avait de si mauvais qu'il attendait qu'on en fit de meilleurs pour les placer chez lui. Le jeune homme projetait d'aller à Saint-Jean-de-Luz, où était la cour à cause du mariage du roi et de l'infante d'Espagne, et de se mettre en parallèle avec son frère. Son gouverneur le retint et ne le quitta plus.

Le jeune prince alors était beau comme l'Amour, et l'Amour l'avait aussi très-bien servi pour avoir un portrait de son frère, car une servante, avec laquelle il avait une liaison intime, lui en procura un. Le prince se reconnut et courut chez son gouverneur en lui disant : *Voilà mon frère et voilà qui je suis !* Le gouverneur dépêcha un messenger à la cour pour demander d'autres instructions. L'ordre vint de les enfermer ensemble.

Il est enfin connu ce secret qui a excité une curiosité si vive et si générale !² dit Champfort en rendant compte de ces prétendus *Mémoires du maréchal de Richelieu*. Cet implacable et sceptique railleur se laissa en effet séduire par cette

¹ Relation de la naissance et de l'éducation du prince infortuné soustrait par les cardinaux Richelieu et Mazarin à la société et renfermé par l'ordre de Louis XIV, composée par le gouverneur de ce prince au lit de mort. (*Mémoires du maréchal de Richelieu*, t. III, ch. IV.)

² *Mercur de France*.

interprétation ; beaucoup d'autres avec lui, ce qui les excuse, et la version indiquée par Voltaire fut un peu négligée pour celle de Soulavie.

De nos jours, l'opinion qui fait de *l'Homme au masque de fer* un frère de Louis XIV a été soutenue par quatre écrivains qui ont puissamment contribué à la raviver et à la rendre plus populaire encore. Les deux premiers, en transportant au théâtre¹, et le troisième en mêlant aux péripéties d'un de ses plus ingénieux romans² la pathétique destinée du prisonnier mystérieux, ont cherché bien moins à instruire qu'à intéresser leurs lecteurs, et ils y ont pleinement réussi. Le quatrième écrivain qui, avec MM. Fournier, Arnould et Alexandre Dumas, a adopté la romanesque opinion, est un historien, M. Michelet³.

Avant de montrer que ce prétendu frère de Louis XIV ne peut être le prisonnier inconnu amené par Saint-Mars à la Bastille, en 1698, recherchons quand et comment il aurait pu naître, et, afin que la réfutation soit complète et définitive, voyons si sa naissance n'est pas aussi imaginaire que ses aventures. Il est trois époques où l'on place cette naissance : en 1625, après le voyage en France du duc de Buckingham, qui serait le père de *l'Homme au masque de fer* ; en 1631, quelques mois après la grave maladie de Louis XIII qui fit craindre l'avènement au trône de son frère, Gaston d'Orléans ; et enfin le 5 septembre 1638, quelques heures après que Louis XIV vint au monde⁴. Si, dans cet examen approfondi nous abordons des points délicats si, pour détruire les injustes accusations dont a été souillée la mémoire d'Anne d'Autriche, nous pénétrons bien avant dans sa vie intime et dans celle de son royal époux, nous y, sommes entraînés par ceux qui, en portant le débat sur un certain terrain, nous contraignent de les y suivre. Nous toucherons sans hésiter à chacun des souvenirs qu'ils n'ont pas craint de rappeler, et rien ne sera omis de ce qui pourra éclairer notre démonstration. Nous tâcherons néanmoins de ne jamais oublier les égards que nous devons à nos lecteurs, et la nécessité de les convaincre ne nous fera pas négliger l'obligation de les respecter.

¹ *Le Masque de fer*, de MM. Fournier et Arnould, représenté avec un grand succès au théâtre de l'Odéon en 1831.

² *Le Vicomte de Bragelonne*.

³ *Histoire de France*, t. XII, p. 435. a Si Louis XVI dit à Marie-Antoinette qu'on n'en savait plus rien, c'est que, la connaissant bien, il se souciait peu d'envoyer ce secret à Vienne. Très-probablement l'enfant fut un aîné de Louis XIV, et sa naissance obscurcissait la question (capitale pour eux) de savoir si Louis XIV, leur auteur, avait régné légitimement.

⁴ Je n'examinerai pas en particulier l'hypothèse qui en fait un enfant d'Anne d'Autriche et de Mazarin, puisqu'elle est abandonnée par ceux mêmes qui sont le plus portés à Noir dans le prisonnier un frère de Louis XIV. Il est douteux, dit M. Michelet, que, si le prisonnier eût été un cadet de Louis XIV, un fils de la reine et de Mazarin, les rois qui succédèrent eussent si bien gardé le secret. Au surplus, les arguments généraux que j'exposerai dans le chapitre cinquième s'appliqueront à un fils de Mazarin comme à un fils de Buckingham ou de Louis XIII.

CHAPITRE II

Première hypothèse. — Portrait de Buckingham. — Causes de son voyage en France. — Empressement avec lequel il y est reçu. — Sa passion pour Anne d'Autriche. — Caractère de cette princesse. Voyage à Amiens. — Scène du jardin. — Quel est le souvenir qu'en conserva Anne d'Autriche.

Le duc de Buckingham, chargé par Charles Ier de conduire à Londres la nouvelle reine d'Angleterre, Marie-Henriette, arriva à Paris le 24 mai 1625¹. Ce brillant et audacieux gentilhomme, qui avait su devenir et rester le favori dominateur de deux rois très-divers de caractère et d'esprit, et qui, d'une situation très-humble s'était élevé aux plus hautes charges de l'État, jouissait dans toute l'Europe de la plus éclatante renommée. Il la devait moins encore aux faveurs dont l'avait comblé Jacques e et que lui continuait son fils, qu'à ses qualités séduisantes et à ses romanesques aventures. Tout ce que la nature peut donner de grâce, de charme, d'agrément, il l'avait reçu avec profusion. Dépouvé des dons plus précieux qui retiennent, il possédait tous ceux qui attirent. Il était bien fait, très-beau de visage², fier d'allures sans être hautain, et sachant affecter, selon les circonstances, l'émotion qu'il voulait communiquer à autrui, mais qu'il n'éprouvait pas lui-même. Durant un assez long séjour en France, il avait achevé de rendre exquises des manières naturellement délicates, et il était devenu accompli dans tous les arts où se déploie l'élégance du corps. Il excellait aux armes, se montrait adroit cavalier et il dansait avec une perfection rare. L'aventureux voyage fait en Espagne avec le prince de Galles³ avait accru sa réputation d'élégante frivolité, et les succès que lui avaient valu sa beauté et son audace faisaient oublier les échecs du négociateur inconsideré. Déjà prodigue dans sa pauvreté première, il dissipait sa fortune comme s'il avait toujours vécu dans l'opulence pour laquelle il semblait né, étalant une magnificence et un faste avant lui inconnus à ce degré. D'ailleurs, léger et présomptueux, mobile autant que souple, sans profondeur dans les vues, sans suite dans les projets, habile à se maintenir au pouvoir, mais funeste aux souverains qu'il gouvernait, tour à tour familier avec insolence et séducteur irrésistible, tantôt admiré de la foule pour sa distinction suprême, tantôt exécuté pour son autorité fatale, point bas mais impétueux dans ses caprices, ne sachant ni prévoir ni accepter un obstacle et sacrifiant tout à sa fantaisie, il ne possédait aucune des qualités de l'homme d'État s'il avait tout ce qui caractérise le courtisan.

Il était attendu, et il fut reçu à Paris avec un grand empressement de curiosité. M. de Buckingham, écrit Richelieu au marquis d'Effiat⁴, trouvera en moi l'amitié qu'il saurait attendre d'un vrai frère qui lui rendra tous les services qu'il saurait désirer de qui que ce soit au monde, et Louis XIII lui faisait dire : Je vous assure que vous ne passerez pas ici pour étranger, mais pour vrai Français, puisque vous l'êtes de cœur et que vous avez témoigné, en cette rencontre du mariage, votre affection si égale au bien et au service des deux couronnes, que j'en fais, pour ce qui me regarde, le même état que le roi votre maître. Vous serez ici le très-bien venu et me connaîtrez en toutes occasions⁵.

Dès son arrivée, en effet, Buckingham se montra vrai Français par ses façons d'agir, par l'aisance et la liberté de ses mouvements. Il entra dans la cour, dit la

¹ *Mercure français*, année 1625, p. 365 et 366.

² *Mémoires de madame de Motteville*, p. 15.

³ Le prince de Galles avait été sur le point d'épouser l'infante Marie sœur d'Anne d'Autriche, et s'était rendu en Espagne avec Buckingham pour essayer de hâter la conclusion de ce projet. Voyez le très-intéressant récit de cette négociation dans un *Projet de mariage royal* de M. Guizot.

⁴ Collection des documents inédits sur l'histoire de France. *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel, t. II, p. 55.

⁵ *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. II, p. 71.

Rochefoucauld, avec plus d'éclat, de grandeur et de magnificence que s'il eût été roi¹. Huit grands seigneurs et vingt-quatre chevaliers l'accompagnaient. Vingt gentilshommes et douze pages étaient attachés à sa personne, et sa suite entière se composait de six ou sept cents pages ou valets². Il avait tous les trésors à dépenser et toutes les pierreries de la couronne d'Angleterre pour se parer³. Il descendit dans ce bel hôtel de Luynes de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, qu'on nommait alors l'hôtel de Chevreuse, l'hôtel le plus richement meublé qui soit à présent en France, dit *le Mercure*, et pendant plusieurs jours le peuple de Paris fut ébloui par le luxe extraordinaire que déploya le fastueux étranger⁴. L'admiration fut aussi vive à la cour, et Buckingham y poussa la libéralité jusqu'à l'extravagance. Chacun de ses somptueux costumes était surchargé de perles et de diamants si habilement mal fixés qu'il s'en détachait un grand nombre, et le duc refusait de les recevoir quand on les lui rapportait. Une telle prodigalité, l'importance de sa mission, ce que son passé avait de séduisant et ce que sa personne offrait d'aimable ; son titre d'étranger qui rendait plus piquantes ses manières toutes françaises, cet art de plaire qui lui était si facile, tout contribua à en faire le héros de la ville et de la cour.

Étourdi par un succès qui dépassait même son attente et s'éblouissant lui-même de l'éclat qu'il jetait autour de lui, il ne vit que la reine de France digne de ses hommages, et soudainement il conçut pour elle la plus véhémement passion. Trop léger pour refouler ce sentiment dans son cœur, il l'étala avec complaisance, et sa témérité s'aggrava de son ostentation. Anne d'Autriche était Espagnole et coquette. Elle comprenait la galanterie telle que ses compatriotes l'avaient apprise des Maures, cette galanterie qui permet aux hommes d'avoir sans crime des sentiments tendres pour les femmes, qui leur inspire les belles actions, la libéralité, toutes sortes de vertus⁵. Elle ne croyait pas, dit celle qui a le mieux connu Amie d'Autriche⁶, que la belle conversation, qui s'appelle ordinairement l'honnête galanterie, où on ne prend aucun engagement particulier, pût jamais être blâmable. Aussi accueillit-elle avec indulgence et sans étonnement une passion conforme aux souvenirs de son pays et de sa jeunesse, et qui, en caressant son amour-propre, ne choquait nullement sa vertu. Cet hommage de la vanité, elle le reçut avec la complaisance de la coquetterie, se sachant la plus belle, la plus puissante, la plus digne enfin d'être aimée. D'un côté, l'indiscrete insistance de Buckingham, les marques multipliées d'une préoccupation amoureuse, son empressement à se trouver auprès d'elle ; de l'autre, des encouragements timides, de douces rigueurs, tour à tour la sévérité et le pardon dans le regard paraissaient à Anne d'Autriche les incidents naturels et ordinaires d'une galanterie où son honneur et même sa réputation ne lui semblaient exposés à aucun péril. Du reste, si de nombreuses fêtes rendirent fréquentes les occasions de se voir, la cour fut toujours présente aux entretiens de

¹ *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 340.

² Hardwicke, *State Papers*, t. I, p. 571. Document relaté dans l'ouvrage de M. Guizot, *Projet de mariage royal*, p. 332.

³ *Mémoires de madame de Motteville*, p. 16. *Mercure français*, 1625, p. 366.

⁴ *Mercure français*, 1625, p. 366.

⁵ *Mémoires de madame de Motteville*, p. 48. Dans notre temps, ajoute madame de Motteville, a subsisté ce que les Espagnols appellent *facezas*. — Ce mot, remarque le commentateur de ces *Mémoires*, paraît venir de *huso*, fuseau. Il semble exprimer l'idée de filer l'amour.

⁶ Madame de Motteville, *Mémoires*.

l'ambassadeur et de la reine, ce qui contenait et gênait l'audace entreprenante de l'un, mais justifiait entièrement la confiance de l'autre.

Après une semaine qui fut remplie de ballets, de festins et de carrousels, la femme de Charles Ier s'achemina le 2 juin vers l'Angleterre, conduite par le duc de Buckingham, les comtes de Holland et de Carlisle et par le duc et la duchesse de Chevreuse. Louis XIII, malade, s'arrêta à Compiègne. Mais Anne d'Autriche, ainsi que Marie de Médicis, accompagnées d'un très-grand nombre de seigneurs français, se rendirent jusqu'à Amiens. Là, les réunions brillantes recommencèrent, et le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, lit aux trois reines la plus magnifique réception. Pendant plusieurs jours, toute la noblesse des environs vint leur présenter ses hommages et augmenter l'éclat des promenades et des fêtes qui furent offertes par le gouverneur. La ville ne renfermant pas de palais assez vaste pour recevoir les trois reines, elles avaient été logées séparément, chacune suivie d'un cortège de familiers et de seigneurs qui lui formait une petite cour. Buckingham délaissa presque constamment sa nouvelle souveraine pour se montrer partout où était Anne d'Autriche. Dans la demeure de celle-ci se trouvait un grand jardin près duquel coulait la Somme. La reine et sa cour aimaient à s'y promener. Un soir, attirées comme d'habitude par la beauté du lieu et retenues par la douceur du temps, Anne d'Autriche que conduisait Buckingham, la duchesse de Chevreuse avec lord Holland, et toutes les dames de leur suite, prolongèrent leur promenade beaucoup plus tard que de coutume. Vivement épris et parvenu à ce degré de fatuité où tout paraît possible, le duc fut fort tendre et osa être pressant. Le prochain départ de la reine Henriette rendait la séparation imminente. Cette perspective et le souvenir de ses anciens succès inspirèrent à Buckingham une folle hardiesse. A la faveur de la nuit qui tombe et profitant d'un instant d'isolement dû au tournant d'une allée, il se jette aux pieds de la reine et veut s'abandonner aux emportements de sa passion. Mais Anne, effrayée et apercevant le danger qu'elle court, a poussé un grand cri, et Putange, son écuyer, qui la suit à quelques pas, se précipite et arrête le duc. Toute la suite se présente à son tour, et Buckingham parvient à s'enfuir au milieu de la foule¹.

Deux jours après, Henriette-Marie quittait Amiens pour se diriger vers Boulogne. Marie de Médicis et Anne d'Autriche accompagnèrent leur fille et leur belle-sœur jusque hors des portes de la ville. Anne d'Autriche se trouvait en voiture avec la princesse de Conti. C'est là que Buckingham prit congé d'elle. En s'inclinant pour lui dire adieu, il se couvrit du rideau de la portière pour cacher ses larmes, qui coulaient abondamment. La reine fut émue de cette douleur, et la princesse de Conti, qui raillait de bonne grâce, lui dit, qu'elle pouvait répondre au roi de sa vertu, mais qu'elle n'en ferait pas autant de sa cruauté, et qu'elle soupçonnait ses yeux d'avoir regardé cet amant avec quelque pitié².

Trop passionnément épris pour que l'éloignement pût le guérir de son amour, et par le souvenir de sa grossière témérité, excité davantage encore à revoir Anne d'Autriche, le duc de Buckingham, que retenaient à Boulogne les vents contraires, revint tout à coup à Amiens, avec lord Holland, sous prétexte d'y remettre une lettre importante à Marie de Médicis, qui, un peu malade, n'avait pas quitté cette ville. *Encore revenus !* dit Anne d'Autriche à Nogent-Bautru en

¹ *Mémoires de la Porte*, édit. Michaud et Poujoulat. *Mémoires de ma dame de Motteville*, p. 46. *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 310.

² *Mémoires de madame de Motteville*.

apprenant cette nouvelle ; je pensais que nous eu étions délivrés¹. Elle était au lit, s'étant fait saigner le matin, quand les deux gentilshommes anglais entrèrent dans sa chambre. Buckingham, que sa passion égarait, se mit à genoux devant le lit de la reine, embrassant ses draps avec transport et témoignant, au grand scandale des dames d'honneur, les impétueux sentiments qui l'agitaient. La comtesse de Lannoi voulut le contraindre à se lever, lui disant avec sévérité qu'une telle conduite n'était pas conforme aux usages de la France. Je ne suis pas Français, répliqua le duc, et il continua, mais toujours en présence de plusieurs témoins, à exprimer éloquemment sa tendresse à la reine. Celle-ci, fort embarrassée, ne trouva d'abord rien à dire ; puis elle se plaignit d'une telle hardiesse, mais sans trop d'indignation, et il est vraisemblable que son cœur ne fut pour rien dans les reproches qu'elle adressa au duc. Le lendemain ; celui-ci partit une seconde fois pour Boulogne. Il ne revit jamais plus la reine de France.

Telle est cette fameuse scène d'Amiens, sur laquelle se sont exercées la verve grossière de Tallemant des Réaux et l'imagination libertine du cardinal de Retz². Les affirmations de la Porte, qui y a assisté, de madame de Motteville, qui les a recueillies des témoins eux-mêmes, et celles de la Rochefoucauld, moins suspectes de complaisance, ne laissent aucun doute sur l'innocence d'Anne d'Autriche. Marie de Médicis, qui avait alors intérêt à lui nuire auprès de Louis XIII, et qui le fit souvent sans scrupule, ne put, en cette circonstance, s'empêcher, dit la Porte³, de rendre témoignage à la vérité et de dire au roi que tout cela n'était rien ; que, quand la reine aurait voulu mal faire, il lui aurait été impossible, ayant tant de gens autour d'elle qui l'observaient, et qu'elle n'avait pu empêcher que le duc de Buckingham n'eût de l'estime et même de l'amour pour elle. Elle rapporta, de plus, quantité de choses de cette nature qui lui étaient arrivées dans sa jeunesse.

Marie de Médicis aurait pu citer aussi des exemples choisis dans la vie d'Anne d'Autriche, qu'avaient auparavant aimée le duc de Montmorency et le duc de Bellegarde, sans que son honneur en eût été souillé⁴. Le souvenir de l'amour de Buckingham demeura plus profondément dans la mémoire de tous, parce que sa passion avait été plus emportée et s'était manifestée par des actes inconsidérés. Mais, jusqu'aux dernières années de la reine, même après la mort de Louis XIII et durant la, régence, ce fut autour d'elle un sujet de conversation qu'elle acceptait avec complaisance, parce qu'il flattait son amour-propre, et qu'elle n'aurait certainement pas toléré, eût-on osé le proposer, si ce souvenir eût été pour elle un remords. Loin de là. On l'en plaisantait familièrement, avec grâce, sans la choquer, car on savait lui rappeler ainsi un penchant assez vif, mais qui ne l'avait entraînée à aucune faute. Richelieu, présentant Mazarin à la reine : Vous l'aimerez bien, madame, lui dit-il, il a l'air de Buckingham⁵. Beaucoup plus tard, Anne d'Autriche régente, rencontrant, dans son jardin de Ruel, Voiture qui

¹ *Mémoires de la Porte*, p. 8 et 9. Madame de Motteville assure que sa maîtresse avait été informée de cette visite par madame de Chevreuse, ce qui est possible. C'est le seul point, très-secondaire d'ailleurs, par lequel le récit de la Porte diffère de celui de madame de Motteville. Mais n'oublions pas que le premier a vu, tandis que celle-ci, qui n'est entrée que plus tard au service d'Anne d'Autriche, a appris, longtemps après l'événement, ce qu'elle raconte au commencement de ses *Mémoires*.

² Retz place au Louvre la scène d'Amiens et ne néglige pas cette occasion d'entacher l'honneur de la régente.

³ *Mémoires de la Porte*, p. 10.

⁴ *Mémoires de madame de Motteville*, p. 18.

⁵ *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. I, p. 422.

rêvait en se promenant, et lui demandant à quoi il pensait, celui-ci lui envoya pour réponse ces vers, qui ne l'offensèrent en rien :

Je pensais que la destinée,
Après tant d'injustes malheurs,
Vous a justement couronnée
De gloire, d'éclat et d'honneurs ;
Mais que vous étiez plus heureuse,
Lorsque vous étiez autrefois,
Je ne veux pas dire amoureuse,
La rime le veut toutefois.

Je pensais (car nous autres poètes
Nous pensons extravagamment)
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez si, dans ce moment,
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Buckingham,
Et lequel serait en disgrâce
De lui ou du père Vincent¹.

Tout concourt donc à absoudre Anne d'Autriche du crime dont on l'a accusée pendant les troubles de la Fronde et au milieu des passions injustes soulevées par la guerre civile. Seule, la conduite de Louis XIII à son égard et sa froideur persistante semblent la condamner. Mais cette froideur date-t-elle du séjour à Paris de Buckingham ? L'isolement dans lequel est souvent resté Louis XIII et son éloignement de la reine ont-ils été tels qu'on l'a cru jusqu'ici ? Faut-il y voir, Comme on l'a dit, l'effet et la preuve d'une infidélité criminelle de cette princesse, commise soit avec Buckingham en 1625, par amour, soit avec un inconnu, en 1630, par calcul et afin de pouvoir au moment de la mort de Louis XIII, qui paraissait alors imminente, régner au nom d'un enfant qu'elle aurait porté dans son sein, et qui, après le rétablissement inattendu du roi, serait devenu *l'Homme au masque de fer* ?

¹ Le P. Vincent était le confesseur de la reine. (*Mémoires de madame de Motteville*, t. I, p. 81-82.)

CHAPITRE III

Seconde hypothèse. — Premiers sentiments d'Anne d'Autriche au sujet de Louis XIII. — Joie qu'elle éprouve en arrivant en France. — Premières impressions de Louis XIII. — Sa répulsion pour l'Espagne. — Son éloignement pour le mariage. — Austérité de ses mœurs. — Persistance de sa froideur. — Par quels moyens on le détermine à consommer son mariage. — Diverses grossesses d'Anne d'Autriche. — Sa situation politique. — Louis XIII et Richelieu. — Surveillance exercée sur la reine par le ministre. — Maladie du roi à Lyon. — Nouvelle grossesse d'Anne d'Autriche. — Impossibilité de l'expliquer par un adultère. — Motifs qui ont porté la reine à cacher un troisième avortement.

On a raconté l'histoire politique du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Les motifs qui ont déterminé cette union, les négociations qui l'ont préparée, les grands intérêts qui étaient en présence et les mobiles puissants mis en jeu ont été exposés et appréciés d'une manière définitive¹. Si, négligeant ce grave examen qui est entièrement étranger à cette étude, on ne se préoccupe que du caractère et des secrètes pensées des personnages ainsi engagés l'un à l'autre, et dont la vie intime a été pénétrée pour donner une solution au problème de *l'Homme au masque de fer*, on voit que, du côté d'Anne d'Autriche, un goût très-vif pour la France et pour son roi était d'accord avec les nécessités de la politique. Au contraire de ce qui se présente fréquemment dans les mariages royaux, les obligations imposées par son rang à l'infante ne contrarièrent pas les sentiments de la femme, et, quand elle franchit pour la première fois la frontière française, elle réalisa une espérance depuis longtemps conçue et chèrement entretenue dans son cœur. Nés à huit jours d'intervalle et dès lors fiancés l'un à l'autre dans l'opinion générale, l'infante et le dauphin avaient été l'objet des recherches et des prédictions de tous les astrologues du temps², qui proclamèrent que, venus au monde sous un même signe, ils étaient destinés à s'aimer quand bien même on ne les unirait point. L'infante avait donné raison à cet augure. De bonne heure, elle aimait à entendre parler du jeune roi, elle en recherchait les portraits, elle préférait les vêtements de coupe française ; elle portait volontiers des pendants d'oreilles ayant la forme de fleurs de lis, et, les vicissitudes de la négociation ayant un instant fixé le choix des deux gouvernements sur sa sœur doña Maria³, Anne, alors âgée de neuf ans, déclara que *si ainsi estoit, elle estoit résolue de passer sa vie dans un monastère, sans estre jamais mariée*⁴. Lorsque, trois ans après, le duc de Mayenne quitta Madrid, où il était venu signer le contrat de mariage d'Anne et de Louis XIII, il demanda à celle-ci ce qu'elle voulait qu'il dit de sa part au roi de France : *Que j'ai une extrême impatience de le voir*, répliqua-t-elle. Cette réponse ayant choqué l'austère comtesse d'Altamira, sa gouvernante, qui s'écria : *Eh quoi ! madame, que pensera le roi de France, quand M. de Mayenne lui rapportera que vous avez tenu un tel discours ? — Madame*, reprit l'infante, *vous m'avez appris qu'il fallait toujours être sincère ; vous ne devez donc pas vous étonner si je dis la vérité*⁵. Les deux années qui s'écoulèrent avant son départ ne changèrent pas ces sentiments. Le 9 novembre 1615, elle se sépara, à Fontarabie, de Philippe III son père avec moins de douleur que celui-ci n'en montrait en la laissant enfin s'éloigner, et c'est avec fierté et contentement que la nouvelle reine, éclatante de jeunesse et de beauté⁶, traversa la Bidassoa pour se diriger vers Bordeaux, où l'attendait la cour de France. Quel époux allait-elle y rencontrer ?

¹ *Les Mariages espagnols sous le règne d'Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, par M. Perrens, professeur au lycée Bonaparte.

² Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds Harlay, 228, n° 14-15 ; cour d'Espagne, ambassade de M. de Vaucellas, déjà cités par M. Armand Baschet dans son livre piquant et fort riche en documents précieux : *le Roi chez la reine*.

³ L'infante Maria, née le 18 août 1606, mariée en 1650 à Ferdinand III, roi de Hongrie, puis empereur.

⁴ Dépêche de M. de Vaucellas du 20 novembre 1610. Manuscrits cités plus haut.

⁵ *Mercure français*, t. II, p. 549.

⁶ Manuscrits de la Bibliothèque impériale, fonds Dupuy, 76, p. 145, et archives du château de Mouchy-Noailles, 1706. *Mariages des rois et reines*, relatés par M. Baschet dans son livre déjà cité.

Bien différentes de celles de la princesse Anne étaient les impressions de Louis XIII sur le mariage et sur la famille à laquelle il devait s'unir. Fréquemment et de fort bonne heure, on l'avait entretenu de ce projet. Les premières réponses du dauphin, questionné dès sa plus tendre enfance¹, ne sauraient avoir aucune signification. Mais, à mesure qu'il avance en âge, sa répulsion pour tout ce qui tient à l'Espagne se manifeste avec une énergie caractéristique. Deux fois il répond négativement à Henri IV, qui lui parle de l'infante comme de sa future femme². Un jour, à M. de Ventelet lui demandant s'il aime les Espagnols : *Non*, dit-il. — *Et pourquoi, monsieur ?* — *Parce qu'ils sont ennemis de papa.* — *Monsieur, ajoute Ventelet, aimez-vous bien l'infante ?* — *Non.* — *Monsieur, pourquoi ?* — *Pour l'amour qu'elle est Espagnole, je n'en veux point*³. Plus tard, son aumônier lui faisant réciter les commandements de Dieu, à ces mots : *Tu ne tueras point*, le Dauphin s'écrie : *Ni les Espagnols ? Oh ! si ; je tuerai les Espagnols, qui sont ennemis de papa ! Je les époussetterai bien !* Et, comme son aumônier lui fait observer qu'ils sont chrétiens : *Ne pourrai-je donc tuer que les Turcs ?* dit le dauphin⁴.

A cette répulsion⁵, d'autant plus significative qu'elle était contraire à un projet généralement accepté autour de lui⁶, vint s'ajouter bientôt un certain éloignement pour le mariage. Né avec le tempérament ardent et lascif de son père, excité à suivre son exemple par des conversations souvent grossières, parfois obscènes, Louis XIII parvint à modifier ces premières dispositions par une

¹ *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII*. Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Il vient d'être publié chez Didot par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy, avec une intelligence, un soin et une érudition dont on ne saurait trop les féliciter. Ce journal, surtout dans ses dix premières années, permet de pénétrer profondément le caractère de Louis XIII, et, si les observations quotidiennes de son médecin sont parfois puériles, elles caractérisent le plus souvent les mœurs de l'époque, les habitudes de la cour, les tendances déjà significatives du prince, dont on expose les moindres actions depuis sa naissance jusqu'à l'âge de vingt-sept ans (1601-1628). Il convient toutefois de tenir compte d'un fait important que les éditeurs ont négligé de signaler dans leur savante introduction. Le dauphin connaissait l'existence de ce journal. *D'où venez-vous ?* dit-il à Héroard le 23 janvier 1606. — *Monsieur, je viens de mon étude.* — *Quoi faire ?* — *Monsieur, je viens d'écrire en mon registre.* — *Quoi ?* — *Monsieur, j'étois prêt à écrire que vous avez été opiniâtre.* Il me dit à demi pleurant : *Ne l'écrivez pas.* A plusieurs reprises, ensuite, on voit le dauphin faisant allusion à ce journal en disant à Héroard : *Vous écrirez cela*, ou : *Vous n'écrirez pas cela*. Le médecin, il est vrai, ne tient aucun compte de ces recommandations et reproduit scrupuleusement les moindres gestes et même les bégayements du prince. Mais il est probable que celui-ci, étant dans la confiance du journal, s'observe davantage dans les occasions importantes et que si, pour le courant de la nous trouvons dans Héroard le vrai Louis XIII, quelquefois nous l'y rencontrerons moins naturel, moins spontané et se souvenant trop qu'il a à ses pieds un historiographe.

² *Journal d'Héroard*, journées des 5 novembre 1604 et 2 mars 1605.

³ *Journal d'Héroard*, journée du 4 avril 1605.

⁴ *Journal d'Héroard*, journée du 29 janvier 1607.

⁵ *Monsieur, lui demande, le 15 mai 1607, la princesse d'Orange, qui aimez-vous mieux qui soit votre beau-frère, ou le prince d'Espagne ou le prince de Galles ?* — *Le prince de Galles, répond le dauphin. Épouserez-vous l'infante ?* — *Je n'en veux point.* — *Mais elle vous fera roi d'Espagne.* — *Non, non, réplique l'enfant, je ne veux pas être Espagnol !* (*Journal d'Héroard*, journée du 15 mai 1607.)

⁶ Non-seulement Henri IV, mais tous les seigneurs de la cour s'entretenaient dès 1602 de ce mariage espagnol ; et c'est un point curieux à noter, car ce mariage a été vivement reproché plus tard à Marie de Médicis.

force de volonté et de réflexion vraiment rare. Il était naturellement observateur : il parlait peu, riait moins encore. Il restait volontiers sérieux et grave là où ses pages trouvaient la cause d'une grande joie. Tout ce qu'il remarquait se gravait en traits profonds dans son esprit, et devenait, à plusieurs années d'intervalle, un moyen de répondre avec un à-propos merveilleux à des questions quelquefois embarrassantes. Sa jeune imagination fut frappée de bonne heure par les effets singuliers que produisait à la cour la conduite du roi. Dès le berceau, il ne recevait pas seulement les fréquentes visites de sa mère, mais aussi de la femme répudiée d'Henri IV¹ et de ses nombreuses maîtresses. Elles se trouvaient quelquefois réunies auprès de lui, celles-ci fières de l'affection du maître, Marie de Médicis irritée, jalouse, et le témoignant. Les binards issus de ces liaisons très-avouées furent les compagnons du dauphin ; mais instinctivement il les abhorrait. Il les frappait sans motif, ne les supportait point à sa table, refusait absolument de les nommer ses frères, et quand Henri IV, après l'avoir battu sans vaincre cette insurmontable répugnance, lui en demandait la cause : **Ils ne sont pas fils de maman**, répondait il². Cette haine pour tout ce qui tenait à la bâtardise fut certainement la première cause de la chaste réserve qui devait si particulièrement caractériser le successeur d'Henri IV, père de Louis XIV. De ses frères illégitimes, cette aversion s'étendit sur leurs mères, qu'il qualifiait en termes très-méprisants, et sur les liaisons dans lesquelles elles étaient engagées. **Serez-vous aussi ribaud que le roi ?** lui dit un jour sa nourrice. — **Non**, répond-il après un moment de réflexion : Et, comme elle lui demande s'il est amoureux : **Non**, répliqua-t-il, **je fuis l'amour**³.

C'est surtout après la mort d'Henri IV que se révèlent les tendances du jeune roi. Il aimait tendrement son illustre père, bien plus que Marie de Médicis, qui, du reste, ne témoigna jamais beaucoup d'affection à son fils aîné. Il pleura dignement sa mort violente⁴, et, longtemps après, entendant au Louvre une chanson du feu roi, il se mit à l'écart pour sangloter⁵. Mais si, encore enfant, il avait apprécié la gloire d'Henri IV, s'il en partageait les ressentiments patriotiques, s'il était fier de ses victoires, il blâmait silencieusement la licence de mœurs qui, par les actes et plus encore par le langage, rendait alors la cour de France une des plus grossières de l'Europe. Roi, il ne toléra pas ces excès. Il se montra plus ouvertement austère dans ses paroles, pudique dans ses actions, proscrivit autour de lui les chansons obscènes, les conversations scandaleuses⁶, et, pour en éviter jusqu'au prétexte, il répondait brusquement à M. de Souvré,

¹ Marguerite de Navarre.

² *Journal d'Héroard, passim.*

³ *Journal d'Héroard*, journées des 9 juin 1604 et 21 octobre 1608.

⁴ **Ha !** dit-il quand on lui raconta l'acte de Ravaillac, **si j'y eusse esté avec mon épée, je l'eusse tué !** (*Journal d'Héroard*, journée du mai 1610.)

⁵ Un autre jour, le 11 novembre 1611, il se rend à Saint-Germain. Il y va visiter monsieur son frère qui était malade d'un endormissement avec quelques légères convulsions. Il s'éveille. Louis XIII lui dit : *Bonsoir, mon frère.* Celui-ci lui répond : *Bonsoir, mon petit papa.* Louis XIII à ces mots se met à pleurer, s'en va, et, de tout le jour, on ne le vit plus. (*Journal d'Héroard*, journée du 14 novembre 1611.)

⁶ Journées des 24 août et 5 septembre 1610 et 28 mars 1611 du *Journal d'Héroard* : Le 25 décembre 1619, il va après tinter à sa petite chambre où entrent M. le prince de Condé, les sieurs de Tavannes d'Andresy, de Flochet, et se parlaient de mots qui dépassaient la gaillardise ; le roi dit : **Je ne veux point que l'on dise des saletés et des vilainies.**

son gouverneur, quand celui-ci voulait l'entretenir du mariage : [Ne parlons pas de cela, monsieur, ne parlons pas de cela.](#)

Il fallut cependant en parler et se mettre en route pour Bordeaux. Louis XIII, alors dans sa quinzième année, avait encore et devait conserver longtemps les goûts de prédilection de son enfance. Il s'y livra pour, se distraire des longs apprêts du mariage. Il élevait des oiseaux, armait ses gentilshommes, les disposait en troupe vigilante et disciplinée ; puis il assistait au conseil, répondait avec à-propos aux députations qui se présentaient à lui, et, il mêlait ainsi les amusements naïfs de l'enfant au grave accomplissement de son métier de roi¹. Beaucoup moins désireux de remplir ses devoirs d'époux, il affecta néanmoins à l'égard de l'infante, soit par amour-propre, soit par convenance pour les étrangers qui la lui amenaient, un empressement qui surprit et charma la cour. Il se rendit au devant du cortège qui l'accompagnait, se montra curieux et heureux de la voir, et il fut timide, mais attentif et gracieux, dans les premières entrevues qu'il eut avec elle². Ce fut tout, et, s'il eut un instant les allures d'un chevalier galant et empressé, il ne prit nullement les façons d'un amoureux. Dans la soirée qui suivit la célébration des cérémonies, il demeura insensible aux encouragements de M. de Grammont³, et Marie de Médicis usa de son autorité pour le conduire auprès d'Anne d'Autriche. Quatre ans après, la reine n'était pas encore épouse, et la consommation de ce mariage, ardemment désirée par la cour de France désolée de la froideur du roi, par la cour d'Espagne qui voyait dans ce dédain une insulte, par le nonce du pape et la cour de Toscane, qui avaient tant contribué à cette union, devint en quelque sorte une question d'État. Cette abstention de Louis XIII, dont la cause lointaine remonte aux premières impressions reçues par le dauphin, et dont la cause plus rapprochée et plus immédiate a été pénétrée par le nonce Bentivoglio⁴, il fallut bien des efforts, bien des tentatives pour en triompher. Tantôt on s'adresse à l'orgueil du roi, et l'habile nonce, se servant adroitement du mariage de la princesse Christine avec le duc de Savoie, demande à Louis XIII [s'il veut recevoir cette honte, que sa sœur ait un fils avant que lui n'ait un dauphin](#)⁵. Tantôt on a recours à des influences encore plus directes⁶. Enfin, le 25 janvier 1619, à onze heures du soir, soir, Albert de Luynes vient le supplier de céder aux vœux de tous ses sujets.

¹ *Mémoires du maréchal de Bassompierre. — Journal d'Héroard.*

² Dépêche de l'ambassadeur du grand-duc de Toscane, Matteo Bartolini, du 4 décembre 1615, citée par M. A. Baschet. *Journal d'Héroard*, journée du 21 novembre 1615.

³ *Journal d'Héroard*, journée du 25 novembre 1615.

⁴ Dépêche du nonce Bentivoglio du 30 janvier 1619. [Le retard pros venait de la pudeur du roi. Il craignait aussi de rencontrer dans cet acte des difficultés au-dessus de ses forces, frappé surtout comme il était du souvenir de son *primo congresso* à Bordeaux, qui non-seulement était demeuré sans effet, mais même ne lui avait laissé qu'une impression désagréable.](#) (Citée par M. Baschet. L'exactitude de ce fait est confirmée par le *Journal d'Héroard*, journée du 25 novembre 1615.)

⁵ Dépêche du nonce Bentivoglio, en date du 16 janvier 1619.

⁶ Dépêche de Contarini, ambassadeur de Venise, du 27 janvier 1619 : [Il mercoledì avanti, il Duca d'Albuf dormi con la sua sposa madamosella di Vandomo ; et il Ré, buona parte di quelle notte, ha voluto star presente su'l proprio letto di questi doi stosi, per vedere à consumare il rnatrimonio ; il clic più d'une volta fil reiterato, con grand'applauso e gusto particolare del Ré : onde si crede, che questo esempio habbio bando gran forza ad eccilar la Maesià Sua à far lo stesso ; à che anco la sorella sua naturale, madamosella di Vandomo, viene detto, l'invitasse con parole, et li dicesse : *Sire, fate voi anco cosi con la regina, die farete bene.*](#) (Dépêche confirmée par Héroard, journée du 20 février 1619.)

Louis XIII s'y refuse, fond en larmes, mais, malgré la plus vive résistance, de Luynes l'emporte plus qu'il ne le conduit dans la chambre de la reine¹. Le lendemain, tous les ambassadeurs annonçaient à leur cour cet événement.

Depuis lors, moins effarouché, mais presque aussi timide², conservant toutes ses répugnances mais les surmontant quelquefois par devoir, Louis XIII se montra époux assez empressé, jamais très-tendre, et, dès le mois de décembre 1619, on conçut l'espoir d'une grossesse³. Cette espérance, bientôt évanouie, se renouvela au commencement de 1622, mais de nouveau fut anéantie par une chute que fit Anne d'Autriche en jouant avec la duchesse de Chevreuse, et par la blessure qu'elle en reçut⁴. Le rapide passage en France de Buckingham, s'il laissa un profond souvenir dans le cœur de la reine, n'exerça aucune influence sur la conduite du roi. Rien ne fut modifié dans les relations des deux époux, qui ne furent ni plus fréquentes, ni jamais complètement interrompues⁵. Après comme avant ce voyage, Louis XIII voyait le plus souvent dans la reine l'Espagnole de sang et d'affection, et, dès le mois de mai 1621, allant lui annoncer la mort de son père : *Madame, lui dit-il, je viens de recevoir présentement des lettres d'Espagne, où l'on m'écrit que pour certain le roi votre père est mort*. Puis, montant à cheval, il partit pour la chasse⁶. Il est incontestable d'ailleurs qu'Anne d'Autriche, qui devait, à son éternelle gloire, devenir Française en s'emparant de la régence, et, entrevoyant les véritables intérêts de son jeune fils, les servir avec patriotisme, intelligence et fermeté, même contre ses anciens amis, fut, du vivant de Louis XIII, le centre naturel d'une opposition sourde, mais constante et implacable, contre le système que soutenait Richelieu. Bonne, mais fière, elle avait été froissée de l'indifférence de

¹ Dépêches du nonce Bentivoglio, t. I, p. 157, 240, 300, et t. II, p. 10, 31, 39, 40, 41, 80, 82 et 81 : *Il Re si risolse, venerdì notte di 25 venendo verso il sabbato, di congiungersi con la regina... Luines anche egli s' é portato benissimo, perche la notte stessa che il ré ando à dormire, con la regina, stando anche tutavia quasi in forze ed in gran contrasto frà se medesimo. Luines lo prese a traverso e lo condusse quasi per forza al letto della regina.* (Dépêche de Bentivoglio, du 30 janvier 1619. Voyez aussi dépêches de l'ambassadeur vénitien des 27 janvier et 5 février 1619 ; le *Journal d'Héroard*, journée du 25 janvier 1619 ; la lettre du P. Joseph au ministre d'Espagne du 14 février 1619 ; enfin, les *Mémoires de Bassompierre*, t. II, p. 147.)

² Aux causes de la réserve de Louis XIII, que nous venons d'exposer, une *Relation de don Fernando Giron* (Archives de Simancas) en ajoute une autre que le devoir de ne rien omettre nous fait indiquer, mais qui est fort peu admissible. D'après cette relation, Louis XIII se tenait éloigné d'Anne d'Autriche *parce qu'on lui aurait persuadé que s'il avait un fils, étant encore si jeune, ce serait par la suite une cause de guerre civile pour le royaume*. Rien ne confirme et ne rend vraisemblable cette supposition.

³ *Di parte molto sicura ho inteso che si stà con ferma speranza che la regina sia gravida, il che piaccia a Dio segua per beneficio di questo regno.* (Dépêche du nonce Bentivoglio du 4 décembre 1619.)

⁴ La reine devint grosse, et l'était de six semaines, quand un soir, madame la princesse tenant le lit, la reine y alla passer la soirée jusques après minuit, avec les autres princesses et les dames du Louvre. M. de Guise, les deux frères de Luynes, M. Le Grand, Blainville et moi nous y trouvâmes ; et la compagnie fut fort gaie. Quand la reine s'en retournant coucher et passant par la grande salle du Louvre, madame la duchesse de Chevreuse et mademoiselle de Verneuil la tenant sous les bras et la faisant courir, elle broncha et tomba en ce petit relais de haut dais, dont elle se blessa et perdit son fruit. On cela l'affaire au roi le plus que l'on put. (*Mémoires de Bassompierre*, confirmés par le *Journal d'Héroard*, journée du 26 mars 1622.)

⁵ *Journal d'Héroard*, *passim*, et notamment journées des 8 juin et 21 août 1626.

⁶ *Journal d'Héroard*, journée du 10 mai 1621.

son mari, humiliée des tracasseries et des défiances de Richelieu, irritée de ne posséder aucun crédit, et, au milieu de la guerre qui divisait l'Espagne et la France, elle n'avait point voulu dissimuler l'attachement qu'elle conservait pour sa première famille et pour son pays. Mal conseillée par la légère et remuante duchesse de Chevreuse, elle s'était engagée dans diverses entreprises où, sans trahir la France, elle avait fourni à ses ennemis des armes assez puissantes pour la faire maintenir dans la disgrâce de Louis XIII.

Ce prince, qui pendant toute sa vie aspira au moment où il sortirait de tutelle¹, et qui, de la dépendance de son gouverneur, devait passer sous celle de sa mère, puis d'Albert de Luynes, et enfin de Richelieu, joignait à une fierté un peu farouche un sens juste et droit, une connaissance exacte de son infériorité. Il détestait le joug, mais il le sentait nécessaire. Destiné, par l'insuffisance de ses facultés, à toujours accomplir les desseins d'autrui, il s'y soumit, bien que constamment enclin à la révolte. Mais il n'aimait ni sa mère qu'il renvoya, ni de Luynes, dont il ne regretta point la mort. Seul Richelieu ; non-seulement par la hauteur supérieure de son génie, mais surtout par les soumissions de son langage, par d'incessantes précautions, par des ruses d'humilité toujours nouvelles, réussit à séduire cet esprit inquiet, méfiant, et sur lequel la flatterie n'avait aucune prise². Il finit même par se l'attacher, quoi qu'on en ait dit, et par lui inspirer une affection qui s'adressait autant à l'homme qu'au ministre indispensable, Louis XIII avait pour Richelieu la sollicitude la plus grande, les soins les plus délicats, et l'on peut affirmer, après avoir lu ses lettres jusqu'ici inédites³, que ces témoignages d'une vive amitié n'étaient pas uniquement le

¹ Il se joue avec de petites balottes qu'il fait rouler le long du canal de son bougeoir, disant que ce sont des soldats. M. de Souvré le reprend et lui dit qu'il s'amusera toujours à jeux d'enfant. *Mais, monsieur de Souvré, ce sont des soldats : c'est pas jeu d'enfant ! — Monsieur, vous serez toujours en enfance. — C'est vous qui m'y tenez !* (*Journal d'Héroard*, journée du 21 février 1610.) — Madame de Montglat (l'ancienne gouvernante du Dauphin) se trouve à son coucher. Dévêtu, mis au lit, il s'amuse à de petits engins. Cependant madame de Montglat et M. de Souvré devisaient ensemble. Madame de Montglat : *Je puis dire que monseigneur le dauphin est à moi : le roi me l'a donné à sa naissance, me disant : ' Madame de Montglat, voilà mon fils que je vous donne ; prenez-le. ' M. de Souvré lui répond : Il a été à vous pour un temps, maintenant il est à moi.* Le dauphin dit froidement, sans hausser la voix et sans se détourner de sa besogne : *Et j'espère qu'un jour je serai à moi.* Il écoutait tout ce qui se disait sans en faire semblant, à quelque chose qu'il fût occupé. (*Journal d'Héroard*, journée du 8 mars 1610.)

² Plusieurs faits cités par Héroard prouvent que Louis XIII n'était nullement sensible à la flatterie. (Voyez notamment journées des 8 octobre et 5 décembre 1610.)

³ *Archives des affaires étrangères*. Manuscrits. Lettres originales de Louis XIII, France, 5. En voici quelques-unes, choisies au milieu d'un plus grand nombre et qui toutes fournissent la preuve des sentiments de réelle affection qu'éprouvait Louis XIII à l'endroit de Richelieu. Louis XIII à Richelieu, du 15 juillet 1633 : *Mon cousin, je trouve très-bon que vous alies à Paris aujourd'huy. Je vous conjure dans ce lieu-là de prendre bien garde à vous.* Louis. — Du 3 octobre 1633 : *Mon cousin, je ne saurois être en repos si je nay souvent de vos nouvelles. C'est pourquoy jenvoye ce porteur pour men reporter que je prie le bon Dieu de tout mon cœur estre telles que je les désire.* Louis. Châlons. — Du 6 octobre 1633 : *Monsieur Boutillier, les nouvelles que je resoy à toutes heures de mon cousin le cardinal de Richelieu me consolent extrêmement. C'est pourquoi ne manques de continuer à m'en faire savoir le plus souvent que vous poures.* Louis. Château-Tiery, ce 6 à 6 heures du matin. — 26 octobre 1633 : *Mon cousin, ne pouvant estre en repos si je nay souvent de vos nouvelles, j'envoy Montorgueil pour m'en apoter. Je prie le bon Dieu de tout mon cœur quelles soient telles que les desire la persane du monde qui vous aime le plus et qui n'aura point de joye qui ne vous revoye en parfaite santé.* Louis. — 28

résultat d'un intérêt égoïste. Du reste, même quand il a possédé une autorité entière, Richelieu, toujours en éveil, s'est montré jusqu'au dernier moment aussi attentif à la conserver qu'il avait été ingénieux et souple pour l'acquérir. Ses constants efforts tendirent à neutraliser l'influence d'une reine espagnole sur un roi qu'il voulait maintenir dans la glorieuse politique d'Henri IV. Mais il ne se contenta pas, ce qui était d'ailleurs facile, d'enlever tout crédit à la femme légitime de son roi. Bien qu'incapable de désirs criminels, puisqu'il pouvait se passer même des plaisirs permis, Louis XIII, maladif, morose, ne recueillant de l'amour que la jalousie et les peines, dévoré d'inquiétudes et de soucis, avait besoin d'épancher ses plaintes, d'exposer ses tristesses, de s'ouvrir à un cœur ami, loin du faste et du bruit qu'il fuyait. Richelieu dirigea toujours ce penchant, et, s'il subjuguait l'esprit du roi par la force de son génie, s'il le fascinait par les séductions de ses paroles, il en surveillait tous les actes par les espions dont il l'entourait, et il gouvernait même son âme par ses confesseurs¹. Quand les amours du prince purement spirituelles et aux jouissances toujours vierges, dit un contemporain, s'adressaient à des instruments indociles à la direction du ministre dominateur, celui-ci savait faire naître chez le roi, même pour ces liaisons chastes, des scrupules qui triomphaient de ses inclinations. A madame de Hautefort succédait, dans l'affection royale, mademoiselle de la Fayette, à celle-ci Cinq-Mars², et ces trois personnages, restés toujours honnêtes dans

janvier 1634 : Mon cousin, come Lejeune est arrivé jalois vous escrire pour vous tesmoigner encore la joye que je resus ier en vous voyant et le contentement qui men est demeuré, lequel ma redoné la sante parfaite, je vous puis affirmer que le feu de Versailles est plus enflamé que celui de Ruel et qui durera à jamais. Louis. A Versaile, ce 28 janvier 1634. — Du 4 décembre 1635 : Nogent vous porte un marcasin que mes chiens prirent ici non pas ceux qui ont la rage, je ne vous l'envoyerois pas. Si ma santé me lent peu permettre jeuse esté à Ruel, mais estant dans les remedes je ne lay osay faire de peur daccident par les chemins où il n'y a pas de couvert. Louis. — Du 15 décembre 1635 : J'envoye ce gentillome pour savoir de vos nouvelles ne vous ayant pas trouvé ici en bonne santé. Je oubliay de dire à Nogent quand il vous porta le jambon de inarcasin que je vous priois d'en faire faire laisé à quelqu'un devant que dan manger, corne aussi de tout ce que je vous envoye par les uns et les autres. Je me porte fort bien Dieu mercy. Je vas mener mon frère voler le merle à la forest. Louis. — De Saint-Germain, ce 18 février 1641 : Ayant peur que le mauvais temps que vous eustes ici à la chasse ne vous ait fait mal, jenvoye ce gentilhomme pour savoir de vos nouvelles. Je ne me sens plus de la goule et croy que votre vue ma guéri ne vous ayant jamais veu que je ne m'en sois bien trouvé. Louis. — Saint-Germain, ce 23 mai 1641 : Je vous envoye 3 lettres que M. de Rivaux me dons ier au soir de ma lueur de Vandosme et de ses 2 an fans en remerciement de ce qui s'est passé. Je ne les ay voulu ouvrir venant de la main de personnes qui ne vous aiment point. Je vous recommande d'avoir toujours soin de vous plus que jamais. Louis. — Du 26 septembre 1641 : J'envoye Despres pour savoir de vos nouvelles et vous porter des musquats de Chateautierry que je crains qui ne soient pas encore bien murs Je vous prie d'en bien faire faire l'aissé et les bien faire laver avant que den manger. Je vous donne le bonjour. Louis. Je m'en vas prendre médecine.

¹ *Archives des affaires étrangères*, manuscrits France, vol. LXXXVIII, f° 99, et LXXXIX, f° 3, 23, 67, 78 et 103.

² Montglat dit que Richelieu, pour diminuer et détruire la passion de Louis XIII pour madame de Hautefort, mit auprès de lui Cinq-Mars. (*Mémoires*, t. I, p. 258.) Je viens d'apprendre que le roy avait, hier au soir, dict nettement à madame de Hautefort qu'elle ne devait plus prétendre à son affection, qu'il l'avait toute donnée à M. de Cinq-Mars. (*Correspondance de l'évêque Arnauld*. Bibliothèque impériale, armoire V, paquet 4, n° 2, f° 49.) — Les *Archives des affaires étrangères* (France, 5, Louis XIII) renferment l'original d'un procès-verbal des démêlés de Louis XIII avec Cinq-Mars et de leur manière de vivre sous le contrôle de Richelieu. La Bibliothèque impériale (armoire V. paquet 4, n°

leurs relations avec le roi, mais rebelles à la volonté impérieuse de Richelieu, expièrent leur résistance l'un dans l'exil, l'autre dans un couvent et le troisième sur l'échafaud.

S'il était vrai qu'Anne d'Autriche eût, en 1630, recouru à l'adultère pour donner un héritier à son époux moribond, comment admettre qu'un ministre aussi soupçonneux et aussi vigilant ne Petit pas su, et le sachant, qu'il n'eût pas déterminé, en confiant ce crime au roi convalescent, la perte d'une reine qui le détestait, et qui unie à Marie de Médicis, complotait alors sa chute ? En vain objecterait-on un sentiment de convenance qui aurait retenu le cardinal¹ ; il en était incapable. Inflexible envers ses ennemis, quels qu'ils fussent, parce qu'il les considérait avec raison comme les ennemis de l'État, il mettait à les démasquer et à les perdre un acharnement et une persistance que rien ne faisait céder. Quand il faudra persuader Louis XIII des intelligences qu'entretient la reine avec l'Espagne, l'implacable ministre emploiera les perquisitions les plus minutieuses, les interrogatoires les plus humiliants ; il fera arrêter ses plus chers serviteurs. ; il la confrontera avec des espions, il la traitera comme une obscure coupable, et seul l'admirable dévouement de madame de Hautefort² permettra à la reine de sortir de ce grave péril, très-soupçonnée mais non entièrement convaincue. Et l'on veut qu'un crime bien plus grand, qui touchait plus directement l'honneur royal, Richelieu l'ait laissé ignorer à Louis XIII ! Au surplus, où, quand, comment, dans quel intérêt ce crime aurait-il été commis ? Aux conjectures, aux insinuations vagues opposons des faits précis qui prouvent que Richelieu n'a pas instruit Louis XIII, parce qu'Anne d'Autriche n'a point cessé d'être innocente.

Le roi tombe malade à Lyon, non dans les premiers jours d'août ; comme on l'a dit, mais le 22 septembre³, et ici surtout les dates ont une grande importance. Il est atteint d'une fièvre qui le dévore. Le septième jour, le 29, elle se complique d'une dysenterie qui l'épuise. L'invasion de ce dernier mal, produite par une de ces médecines dont on était alors très-prodigue, est si violente, et ses conséquences si rapides, qu'à minuit les médecins désespèrent de le sauver. Marie de Médicis s'est retirée. Anne d'Autriche qui ne quitte pas le royal malade, se résout à le faire avertir par son confesseur du danger qu'il court. Mais, aux premiers mots dits avec ménagement, Louis XIII conjure le P. Suffren et ceux

2) a une copie de ce procès-verbal. L'affection de Louis XIII pour Cinq-Mars était un amusement de cœur, une diversion, qui l'absorbait et l'éloignait de madame de Hautefort. Du reste, comme pour celle ci et pour mademoiselle de la Fayette, cette affection très-honnête ne s'est manifestée un peu vivement que par une jalousie excessive. Voici deux lettres inédites qui prouvent jusqu'à l'évidence l'influence qu'avait Richelieu sur le roi. De Varenne, ce 28 may 1640. Je puis vous assurer que M. le Grand * et moy sommes en très-parfaite intelligence. LOUIS. — De Saint-Germain, ce 1er décembre 1640. Je vous prie de ne point ajouter de foy à tout ce que M. le Grand pourra dire de moy ou pourra faire dire jusques à tant que vous m'ayiez entendu. LOUIS. (*Archives des affaires étrangères*. Manuscrits de France, 5.)

* Le grand-écuyer Cinq-Mars.

¹ Michelet indique un autre motif, mais qu'il suffit de citer pour en montrer l'in vraisemblance. Richelieu, dit-il, *espéra dans la mollesse de la nature de la reine, et ainsi qu'un jour ou l'autre, dans quelque embarras où l'étourdie se jetterait encore, il l'aurait à discrétion.*

² *Mémoires de P. la Porte*, p. 370.

³ Lettre de Richelieu au maréchal de Schonberg du 25 septembre 1630. — Lettre du P. Suffren, confesseur de Louis XIII, au P. Jacquinot, supérieur à la maison professe de Paris, du 1er octobre 1630.

qui l'entourent de ne pas lui cacher la vérité. Il l'apprend avec calme et courage, se confesse, communique, demande pardon à tous du mal qu'il a pu leur faire ; puis, appelant la reine, il l'embrasse tendrement et lui adresse de touchants adieux. Comme elle se met à l'écart pour sangloter librement, le roi prie le P. Suffren d'aller la trouver de sa part pour la supplier de nouveau [de lui pardonner toutes les fâcheries qu'il pouvait lui avoir données tout le temps de leur mariage](#). Il s'entretient ensuite avec Richelieu et donne le spectacle de la plus édifiante résignation. Vers le milieu du jour, l'archevêque de Lyon se disposait à apporter l'extrême-onction, quand les médecins, qui coup sur coup avaient saigné six fois déjà ce corps épuisé, ordonnent une septième saignée¹. Mais alors la vraie cause du mal, ignorée d'eux, se manifeste : un abcès crève, se vide ; le ventre, gonflé outre mesure, s'affaisse tout à coup. La nature a sauvé le malade² au moment où l'intervention de ses médecins allait être tout à fait meurtrière.

Louis XIII, bientôt rétabli, quitte Lyon avec la reine, qui n'a cessé de l'entourer des soins les plus tendres, et dont la douleur sincère l'a touché. Dans cette crise, les deux époux ont oublié le passé³. La répulsion, la froideur de l'un, la fierté blessée de l'autre ont disparu, et ils ont été naturellement amenés à mieux apprécier ce que leur nature offre de bon⁴ et d'aimable. Forte de l'empire inaccoutumé qu'elle exerce, mais s'en exagérant l'étendue, Anne d'Autriche ne se contente pas de s'emparer dans le cœur du roi de la place qui doit lui appartenir. Aidée de l'ambitieuse et vindicative Marie de Médicis, après s'être occupée des griefs de l'épouse, elle veut porter le blâme jusque sur les affaires de l'État, et attaquer en Richelieu non-seulement celui qui a entretenu les défiances, qui a fait naître les soupçons, qui a divisé le roi et la reine, la mère et le fils, mais encore le grand politique, le continuateur opiniâtre d'Henri IV, qui poursuit à l'extérieur la prééminence de la France sur l'Espagne et l'abaissement de la maison d'Autriche. On sait comment Louis XIII, qui était incapable de vastes projets, mais qui, en connaissait le prix, fut ramené par la raison d'État à Richelieu, et, en une journée fameuse, confirma son autorité⁵ à l'instant même où elle semblait anéantie.

¹ Lettre du P. Suffren, déjà citée. En un an, Bouvart, médecin de Louis XIII, le fit saigner quarante-sept fois, lui fit prendre deux cent douze médecines et deux cent quinze lavements. (*Archives curieuses de l'histoire de France*, de Cimber et Danjou, 2e série, t. V, p. 63.)

² Lettre de Richelieu à Schonberg du 30 septembre 1630. — Lettre de Richelieu à d'Effiat du 1er octobre 1630. — *Mémoires de Richelieu*, liv. XI, t. VI, p. 206. — Lettre du P. Suffren, déjà citée. Cette lettre se termine, ainsi : [Voilà, mon révérend père, ce qui s'est passé. Toute autre nouvelle qu'on vous dira ne sera pas vraie. Ego testis oculatus et auritus](#). Cette lettre se trouve tout entière dans la *Revue rétrospective*, t. II, p. 417 et suivantes.

³ Un retour analogue et aussi complet de vive affection et de réciproque tendresse se produira de nouveau au moment de la maladie de février 1643 à laquelle succombera Louis XIII. Voyez le *Mémoire fidèle des choses qui se sont passées à la mort de Louis XIII*, fait par Dubois, son valet de chambre. La naïveté, la précision des détails qu'il renferme ne permettent pas de mettre en doute l'exactitude et l'authenticité de ce récit. Voyez aussi, Ministère des affaires étrangères, *Mémoires manuscrits de Lamothe-Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans*, t. II, p. 368.

⁴ Archives des affaires étrangères, *Mémoires de Lamothe-Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans*, manuscrits, t. p. 367.

⁵ Les deux lettres inédites qui suivent montrent que l'affection de Louis XIII pour Richelieu remonte à au moins une année avant la Journée des dupes. [A Malesherbes, 16 octobre 1629 : Mon cousin, je ne manqueray de me rendre à Fontainebleau vendredy à](#)

A quelle époque peut-on placer, en supposant qu'elle ait été le résultat d'un crime, le commencement de la grossesse qui s'est manifestée chez Anne d'Autriche en janvier 1631 ? Est-ce, comme on l'a dit, au moment et à cause du danger qu'a couru la vie de Louis XIII ? Mais, la reine ayant été délivrée dans les cinq premiers jours d'avril¹, l'enfant, conçu le 30 septembre, ne serait pas venu à terme et ne pourrait donc pas être l'*Homme au masque de fer*. Serait-ce à l'arrivée de Louis XIII à Lyon, au commencement du mois d'août 1630 ? Mais Anne d'Autriche n'avait pas alors à être mère l'intérêt que, d'après ses accusateurs, elle aurait eu à l'être le 30 septembre, quand le roi se mourait. Ou l'enfant n'est pas né viable, ou bien sa conception remonte à une époque où Louis XIII en a été le père, parce qu'Anne d'Autriche, l'aurait-elle voulu, n'avait aucun motif de recourir à un crime pour être enceinte. On incrimine l'origine de cette grossesse parce que Richelieu, dans un journal qui lui est attribué et dont on a dit, qu'il prêtait à la supposition de Voltaire une base d'argumentation assez sérieuse², se plaît à marquer les progrès de cette grossesse, envoie souvent prendre des nouvelles de la reine, lui fait enlever son apothicaire, puis le lui rend, interdit à l'ambassadeur d'Espagne des visites trop fréquentes au Louvre exerce, en un mot, sur Anne d'Autriche une surveillance soupçonneuse et incessante. Mais admettrait-on l'authenticité de ce journal qui, vraisemblable en certains détails, l'est beaucoup moins dans son ensemble, tous les faits qu'il relate, les espionnages qu'il signale, les soupçons qu'il suppose concernent l'Espagnole, irritée du triomphe inattendu de Richelieu et pouvant songer à le renverser, nullement l'épouse coupable dont on veut constater la faute. Dans cette dernière hypothèse, pourquoi avoir rendu à la reine l'homme de l'art qui peut l'aider dans un avortement ? Pourquoi ne l'aurait-on pas entièrement séparée de toutes ses confidentes ? pourquoi n'aurait-on pas proscrit tout à fait les visites de l'ambassadeur d'Espagne ? Richelieu, il est vrai, fit renvoyer la comtesse de Fargis. Mais c'est uniquement parce qu'elle lui avait donné le conseil d'épouser, si elle devenait veuve, Gaston d'Orléans, son beau-frère, parce qu'elle excitait les ressentiments d'Anne d'Autriche, parce qu'elle était l'âme de l'opposition, des intrigues politiques, des sourdes menées Contre le cardinal. Si, dans sa longue correspondance saisie par celui-ci, et qui existe dans les archives³, tout le justifie d'avoir exilé la dangereuse comtesse, si on y trouve la trace des espérances des deux reines, des affections qui les lient à l'Espagne, des succès qu'elles désirent, des chutes qu'elles souhaitent, rien ne peut être relevé qui entache l'honneur d'Anne d'Autriche. La comtesse de Fargis y apparaît active instigatrice des cabales, nullement complice complaisante et confidente d'un crime.

midy auquel jour et heure j'espère vous y trouver. Assurez-vous toujours de mon affection qui durera jusques au dernier soupir de vie. Louis. Monseigneur cest mis un chicot dans le pied. Jay envoyé chercher mon marechal pour luy ôter. — A Lion, ce 19 aoust 1630. Mon cousin, vous ayant mandé par ma dernière que vous partissiez le plustost que vous pourriez pour me venir trouver, ne pouvant souffrir que vous fussiez plus longtemps dans le danger de la peste, je vous ajouteray ce mot pour vous dire que vous ne vous arrestiez en aucun lieu ayant grande impatience de vous voir près de moy, ce qu'attend je prieray le bon Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde. Louis. (Archives du ministère des affaires étrangères. Lettres originales de Louis XIII, France, 5.)

¹ Cette date est indiquée dans le journal de Richelieu, dont nous allons parler.

² M. Jules Loiseleur, *Revue contemporaine* du 31 juillet 1887, p. 223. Ce journal a été publié dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, de Cimber et Danjon, IIe série, t. V.

³ Bibliothèque impériale. Manuscrits, ancien fonds français 9,241.

Le vrai est qu'enceinte pour la troisième fois et redoutant un troisième accident, Anne d'Autriche ne voulut pas qu'en répandant la nouvelle de sa grossesse on fit naître dans le peuple un espoir que le souvenir du passé rendait très-incertain. L'origine de cette grossesse est dans la réconciliation que produisit la maladie du roi. Richelieu lui-même l'atteste, non plus l'écrivain contesté d'un journal qui ne renferme d'ailleurs aucune ligne nettement accusatrice, mais l'incontestable auteur de ces innombrables lettres, papiers, documents authentiques, qui, des mains de la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, ont passé plus tard dans les archives de l'État¹. On soupçonne, non sans grande raison, que la reine est grosse, écrit-il. Si ce bonheur arrive à la France, elle le devra recueillir comme un fruit de la bénédiction de Dieu et de la bonne intelligence qui est entre le roy et la royne, sa femme, depuis certain temps². Le soin que prit Anne d'Autriche de dissimuler un troisième avortement, elle l'avait déjà eu pour le second le 16 mars 1622, et déjà, à cette époque, on avait caché au roi le plus longtemps qu'on avait pu l'anéantissement de ses espérances³. Mais, depuis le jour où il fut au pouvoir, rien n'échappa au regard pénétrant du ministre attentif. Il épiait, il voyait, il savait tout. Chacun des membres de la famille royale était entouré de quelques-uns de ses agents. Si, de cette incessante surveillance et des témoignages écrits par lesquels elle se révèle, ressort la preuve que la reine a été coquette avec Buckingham, accessible aux conseils de la duchesse de Chevreuse, fidèle aux recommandations dernières de Philippe III son père, et toujours prête à soutenir auprès du roi l'intérêt espagnol, si, en un mot, Richelieu la représente comme une reine peu française, il ne donne jamais à entendre qu'elle a été épouse coupable, et l'histoire ne peut guère espérer d'être mieux informée, et ne doit pas se montrer plus rigoureuse que le clairvoyant et impitoyable ministre.

¹ *Lettres et papiers de Richelieu*, publiés dans la collection des Documents inédits de l'histoire de France, par M. Avenel, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, avec une connaissance approfondie de l'époque dont il s'occupe, avec une exactitude, une intelligence et des soins dont on ne saurait trop le louer.

² *Lettres et papiers de Richelieu*, t. IV, p. 145.

³ *Mémoires de Bassompierre*.

CHAPITRE IV

Troisième hypothèse. — Réconciliation entre Louis XIII et Anne d'Autriche. — Quatrième grossesse de la reine. — Soupçons dont on a parfois accueilli les naissances royales. — Excellentes précautions prises en France afin d'éviter ces soupçons. — Récit de la naissance de Louis XIV. — Impossibilité d'admettre la naissance d'un frère jumeau. — Absence de Richelieu. — Inutilité de l'enlèvement et de la suppression de ce prétendu frère jumeau.

Sept années devaient s'écouler avant que fussent réalisés les vœux de la nation, qui souhaitait ardemment un dauphin et qu'effrayait la perspective de voir monter sur le trône de France le frère peu aimé de Louis XIII. Anne d'Autriche fut de nouveau enceinte en janvier 1638, non pas, comme l'a dit Voltaire et comme on l'a si fréquemment répété après lui, [à la suite d'un rapprochement amené par le hasard entre les deux époux séparés depuis longtemps](#)¹. Il n'était plus besoin ni d'un orage surprenant Louis XIII prêt à partir pour la chasse, ni des instances pressantes de mademoiselle de la Fayette, ni des supplications de son capitaine des gardes pour déterminer le roi à se rendre chez la reine. Des pièces incontestables² montrent que, bien avant le mois de décembre 1637, Louis XIII savait concilier ses devoirs d'époux avec sa passion de plus en plus ardente pour la chasse, et que, lorsqu'elle le retenait trop longtemps loin du Louvre, il mandait la reine auprès de lui. Le 5 septembre 1638, celle-ci mit au monde un prince qui sera Louis XIV. C'est en ce jour qu'ont imaginé de placer la naissance de *l'Homme au masque de fer* ceux³ qui veulent bien ne pas voir dans ce personnage un fils adultérin d'Anne d'Autriche, mais un frère jumeau et légitime de Louis XIV, né quelques heures après lui, et condamné, pour sa venue tardive, à une détention perpétuelle.

Il est peu de naissances royales qui n'aient été l'objet d'insinuations malveillantes, et souvent d'accusations fort nettes de criminelle supercherie. Presque toujours, cet événement anéantit les droits d'un héritier collatéral qui peut-être a longtemps convoité la couronne. Quelquefois même il ruine les projets de tout un parti, et tandis qu'il consolide la situation des uns, il renverse soudainement tout un échafaudage d'ambitions et expose ceux qui sont déçus dans leur attente à la tentation de nier ce qui détruit leurs espérances. Quand, le 21 juin 1688, Marie d'Este, seconde femme de Jacques II, le rendit père d'un fils, Guillaume d'Orange, depuis longtemps époux de la princesse Marie, fille aînée du roi d'Angleterre, voyant les droits de sa femme annihilés par cette naissance inattendue, refusa d'admettre pour vrai un événement qui lui était si funeste. Il fit répandre dans toute la Hollande, et jusqu'en Angleterre, des libelles accusateurs où l'on présentait la grossesse de la reine comme simulée, l'accouchement et ses douleurs comme imaginaires, et un enfant inconnu, recueilli au hasard, introduit furtivement⁴ dans le lit de sa prétendue mère. Plusieurs écrivains anglais, et, à leur tête, l'ardent Burnet, accueillirent cette opinion, et le scandale qu'ils produisirent contribua pour sa part, quelques mois après, à faire réussir la tentative audacieuse de Guillaume d'Orange, s'emparant d'un trône au moment même où il semblait en avoir été exclu pour toujours.

En France, des doutes de cette nature étant rendus encore plus faciles par l'esprit sceptique et frondeur de la nation, on a eu de tout temps le soin d'en éviter jusqu'au prétexte par des précautions infinies et des usages excellents. Non-seulement la naissance d'un prince royal avait pour témoins obligés⁵ les

¹ Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, t. I, p. 375.

² *Archives du ministère des affaires étrangères*, France, 5. Il existe entre autres une lettre du 10 janvier 1657, dans laquelle Louis XIII écrit à Richelieu [qu'il fera venir la reine à Saint-Germain, les soirées y étant bien longues sans compagnie](#).

³ Dulaure, *Histoire de Paris*. — Simonde Sismondi, *Histoire des Français*. — Dufey de l'Yonne, *Histoire de la Bastille*. — Le chevalier de Cubières, *Voyage à la Bastille*.

⁴ L'enfant aurait été introduit, enfermé dans une bassinoire.

⁵ *Archives du ministère des affaires étrangères*, Manuscrits du sieur Saintot, maître de cérémonie et introducteur des ambassadeurs.

plus grands personnages de l'État, mais encore le peuple lui-même était convié à y assister et à voir naître celui qu'une tradition fort ancienne nomme excellemment *l'Enfant de France*. On ouvrait les portes devant le peuple, qui pénétrait librement dans la demeure royale en ce moment solennel où se perpétuait la famille de ses mitres. Il y entraît aussi dans certaines occasions où le roi se laissait voir à table par ses sujets¹, et de ces deux privilèges, les seuls à peu près qui leur fussent alors accordés et dont avec raison il ne devait pas se contenter toujours, le premier offrait au moins l'avantage de lui faire oublier un instant qu'il n'était rien, et de l'associer en quelque sorte au plus grand événement de la famille royale. Lorsque Marie-Antoinette eut son premier enfant², l'affluence était telle dans sa chambre que Louis XVI brisa une fenêtre pour donner plus rapidement de l'air à la reine, qui allait perdre connaissance. Depuis ce jour³, on cessa d'admettre le peuple à la naissance des enfants du roi. Mais, longtemps avant que Louis XIV vînt au monde, rien n'était négligé de ce qui pouvait donner la plus grande authenticité à cet événement, et l'exact Héroard nous montre⁴ la chambre de Marie de Médicis remplie d'assistants au moment où allait naître Louis XIII.

Il en a été de même pour la naissance de Louis XIV. Les premiers signes d'un accouchement prochain se manifestèrent le 4 septembre 1638, à onze heures du soir⁵. Le lendemain, à cinq heures du matin, Louis XIII, apprenant que les douleurs augmentent, se rend chez la reine, qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa délivrance⁶. A six heures, arrivent successivement à Saint Germain, Gaston d'Orléans, si intéressé à surveiller l'issue d'un événement qui va peut-être l'écartier pour toujours du trône ; la princesse de Condé, madame de Vendôme, le chancelier, madame de Lansac, future gouvernante de l'enfant royal,

¹ Surtout dans les repas offerts au roi par sa bonne ville de Paris. Le peuple circulait librement autour de la table royale. Au surplus Louis XIV accepta très-rarement ce genre de fêtes, et, principalement dans les trente dernières années de son règne, évita de venir à Paris.

² Marie-Thérèse-Charlotte de France, née le 19 décembre 1778.

³ On sait quelles précautions furent prises à la naissance du duc de Bordeaux. Du procès-verbal dressé le 29 septembre 1820, à trois heures et demie du matin, par le chancelier de France, président de la Chambre des pairs, il résulte que dix-sept témoins, dont deux pairs de France, trois négociants, un employé, un garde du corps, un capitaine de la garde, deux lemmes de chambre, trois dames d'honneur, trois médecins et le premier écuyer de la duchesse de Berry ont été mandés avant que l'entant n'ait été détaché de sa mère. *Monsieur le maréchal*, dit-elle à Suchet, duc d'Albufera, *vous voyez que l'enfant me tient encore ; je n'ai pas voulu que l'on coupât le cordon avant votre arrivée*. La section du cordon ombilical n'eut lieu que quelques minutes après l'arrivée du dernier des témoins. (*Archives de la Chambre des pairs. Moniteur* du 30 septembre 1820.)

⁴ *Journal d'Héroard*, journées des 26 et 27 septembre 1601.

⁵ *Corps universel diplomatique du droit des gens*, de Dumont. Supplément, t. IV, p. 176. 176. — Lettre de Chavigny au cardinal de Richelieu, du 8 septembre 1638. — Dépêche de Louis XIII à M. de Bellièvre, son ambassadeur en Angleterre, du 5 septembre 1658. — Manuscrits de la Bibliothèque impériale. Fonds Saint-Germain, Harlay, 36427, fol. 170.

⁶ *Le roy a toujours esté présent, et ses deux accès de fièvre ne lui ont en rien diminué ses forces*, écrit Chavigny dans la lettre où il raconte à Richelieu, alors absent de la cour, la naissance du dauphin. Cette affirmation si précise détruit celle de M. Michelet qui, d'après une Vie anonyme de madame de Hautefort, dit que *Louis XIII se fût consolé sans peine de voir crever son Espagnole, et que, pendant les douleurs, il se faisait lire dans l'histoire pour trouver un exemple d'un roi de France ayant épousé sa sujette*. (M. Michelet, *Histoire de France*, t. XII, p. 211.)

mesdames de Sennecey et de la Flotte, dames d'honneur. Derrière le pavillon occupé par la reine est dressé un autel où tour à tour les évêques de Lisieux, de Meaux et de Beauvais disent la messe. Près de l'autel, et jusque dans la pièce voisine, se pressent les dames de la Ville-aux-Clercs, de Liancourt et de Mortemart, la princesse de Guéméné, les duchesses de la Trémouille et de Bouillon, les ducs de Vendôme, de Chevreuse et de Montbazou, les sieurs de Souvré, de Liancourt, de Mortemart, de la Ville-aux-Clercs, de Brion et de Chavigny, l'archevêque de Bourges, les évêques de Metz, de Châlons, de Dardanie et du Mans, enfin une foule énorme qui envahit de bonne heure et remplit bientôt tout le palais¹. A onze heures précises du matin, Anne d'Autriche met au monde un enfant dont la sage-femme fait aussitôt constater le sexe par les princes de la famille royale, et en particulier par Gaston d'Orléans. Celui-ci demeure tout étourdi à cette vue et ne peut dissimuler son dépit² ; mais les signes très-visibles de son mécontentement sont à peu près inaperçus dans l'allégresse générale et au milieu des bruyantes acclamations qui s'élèvent de toutes parts. La joie de Louis XIII est aussi vive que le lui permet sa nature mélancolique et rêveuse. Il admire et fait admirer autour de lui la conformation de son fils, qui dès sa naissance, et comme son père l'avait montré en un pareil moment, donne des preuves de l'extraordinaire appétit³ qui caractérise sa race. Peu de temps après, dans la chambre même de la reine, et devant la même assistance, le nouveau-né est ondoyé par l'évêque de Meaux, premier aumônier. Louis XIII envoie ensuite à Paris le sieur Duperré-Bailleul, chargé d'annoncer solennellement au corps de ville l'heureuse nouvelle⁴. Mais, portée par le cri joyeux des populations, elle a déjà franchi, avec une rapidité surprenante, la distance qui sépare Saint-Germain de Paris, où elle est connue dès midi. Elle y excite un enthousiasme vraiment sincère, et les églises, depuis quelques mois remplies par tous ceux qui demandent au ciel la naissance d'un Dauphin⁵, retentissent aussitôt de chants d'actions de grâces.

Selon le roman de Soulavie, un second fils serait venu au monde à huit heures du soir, neuf heures après le premier, et, conformément au conseil de Richelieu, aurait été dissimulé, élevé mystérieusement, puis enfermé. Remarquons d'abord que le cardinal de Richelieu, auquel on fait jouer un rôle si important à Saint-Germain, le 5 septembre 1638, en était, absent depuis la fin de juillet, et se trouvait alors à Saint-Quentin, d'où il ne reviendra à Paris que le 2 octobre⁶.

¹ Dumont, *Corps diplomatique du droit des gens*, t. IV, p. 176.

² Lettre de Chavigny au cardinal de Richelieu du 4 septembre 1658. Louis XIII accorda à son frère une gratification de six mille écus [qui le consola un peu](#), dit Chavigny.

³ *Archives du ministère des affaires étrangères*. Lettres de Louis XIII, France, 5. — *Journal d'Héroard*. — *Lettres missives d'Henri IV*, t. V, p. 507.

⁴ On croit généralement que c'est à cause de la grossesse d'Anne d'Autriche qu'a été fait fait le fameux vœu de Louis XIII, plaçant son royaume sous la protection de la Vierge. Il den est rien. La grossesse de la reine s'est en effet manifestée en janvier 1656, et [la déclaration pour la protection de la Vierge](#) est de décembre 1638. Elle est faite [pour reconnaissance pour tant de grâces évidentes acordées au roi](#). (*Lettres et papiers de Richelieu*, t. V, p. 908.)

⁵ Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, p. 177.

⁶ Richelieu quitta Ruel à la fin de juillet et se rendit successivement à Abbeville, à Amiens, à Ham et à Saint-Quentin. C'est dans cette dernière ville qu'il apprit l'heureux événement, et il se rendit aussitôt à l'église en grand cortège. [Il y entendit une messe chantée par son aumônier, puis le Te Deum et le Domine salvum](#). Il écrivit ensuite au roi et à la reine pour les féliciter. (*Gazette de France*, p. 535. — *Lettres et papiers de Richelieu*, t. VI, p. 75 et suivantes.) Le 2 octobre, Richelieu quitta l'armée pour revenir à

Mais ne nous arrêtons pas à cette première erreur. Dans le cas de la naissance de deux jumeaux, le plus ordinairement le travail, une fois commencé pour l'un, se continue sans interruption pour l'autre, et la sortie du second enfant suit en général de très-près celle du premier. Tout au moins, s'il y a dans les douleurs une suspension causée par l'inertie momentanée de l'organe soulagé d'une partie de son fardeau, on peut affirmer que, dès la première expulsion, plusieurs indices, tel que le volume encore considérable du ventre et les mouvements très-sensibles du second fœtus, décèlent d'une manière certaine l'existence et la venue prochaine d'un deuxième enfant. La naissance de ce prétendu frère jumeau a donc ou suivi immédiatement celle de Louis XIV, et elle a eu alors pour témoins tous les personnages que nous venons de nommer, ou bien, dans le cas, si rare d'ailleurs, d'un long temps d'arrêt entre les deux expulsions, elle a été certainement prévue dès la première, et cette nouvelle extraordinaire n'a pu être cachée à la foule qui encomrait la chambre même de l'accouchée.

Or, comment admettre qu'un fait d'une telle importance ait été connu de tant de personnes, sans qu'aucune d'elles n'ait trahi le secret dans une conversation avidement recueillie par un écrivain contemporain, ou dans un de ces Mémoires que beaucoup de grands personnages se complaisaient alors à laisser après eux ? Et pourtant, tous gardent à ce sujet le silence le plus complet. Les contemporains ont tout dit des actions véritables comme des actes imaginaires d'Anne d'Autriche. Ils ont fait pénétrer jusqu'au fond de sa vie intime, et rien, dans leurs écrits, pas même l'allusion la plus indirecte, ne permet de soupçonner un événement aussi capital.

Mais en supposant que, par extraordinaire et contrairement à ce que l'observation constate chaque jour, ce second accouchement ait eu lieu neuf heures après le premier, et, sans avoir été annoncé par un indice révélateur, en admettant que, par impossible, les témoins en aient été peu nombreux et tous fort discrets, dans quel intérêt Louis XIII aurait-il dissimulé cette naissance ? Des présomptions très-hasardées ont pu autre fois faire croire à quelques naturalistes que, de deux jumeaux, celui qui naît le dernier est le premier conçu¹. Depuis lors, la science a reconnu le danger, l'incertitude de cette doctrine. Mais, énoncée timidement en médecine, et presque aussitôt énergiquement repoussée, elle n'a jamais été admise dans le droit. Chez les Romains, en France pendant le moyen âge, comme dans les temps modernes, pour la transmission des fiefs comme pour celle de tous les biens, dans le passé le plus reculé non moins qu'aujourd'hui, le premier enfant jumeau sorti du sein de la mère a toujours été l'aîné². En aucun cas, le moindre doute ne s'est élevé à cet égard, et quelles qu'aient été les suppositions de quelques rares naturalistes, jamais elles n'ont

Saint-Germain. Le roi arriva le mercredi à Saint-Germain, où le cardinal-duc se rendit aussi de nos armées le même jour et quasi à la même heure que Sa Majesté, laquelle il trouva dans la chambre de Mgr le dauphin, où la reine était aussi. Il serait malaisé d'exprimer de quels transports de joie Son Éminence fut touchée voyant entre le père et la mère cet admirable enfant, l'objet de ses souhaits et le dernier terme de son contentement. (*Gazette de France*, p. 580.)

¹ Denizart, *Aînesse*, § 58.

² Droit romain, *Digeste*, liv. I, tit. V. *De statu hominum*. — Loi 15 *Arescusa*. — *Triphoninno* et loi 16 *idem erit Ulpian*. — Pothier, *Successions*, ch. II, sect. I, art. 2, § 1. — Lebrun, *des Successions*, liv. II, ch. II, sect. I, n° 9. — Chabot, rapporteur de la loi sur les successions au tribunal, *Commentaire sur la loi des successions*, vol. I, p. 32, art. 722, n° 4. — Boiteux, *Commentaire sur le Code civil*, vol. II, p. 11, art. 722. — Durantou, *Commentaire de droit français*, vol. VI, p. 66, n° 52.

pénétré dans le domaine certain du droit et n'ont ébranlé des convictions fondées sur des textes indiscutables. Loin donc d'être consterné, comme le dit Soulavie¹, de cette seconde naissance, Louis XIII aurait eu lieu de s'en réjouir, puisqu'elle aurait consolidé l'hérédité directe dans sa famille, pour le cas assez probable où la grossesse inespérée d'Anne d'Autriche ne se serait plus renouvelée.

Que des pâtres aient annoncé une double naissance, rien ne l'infirmes. L'imagination populaire, vivement excitée par le désir universel de la venue d'un dauphin et par l'annonce inattendue de l'état de la reine, accueillit avec complaisance mille prédictions superstitieuses qui, pendant quelques mois, vinrent alimenter les entretiens et tromper les longueurs de l'attente. Mais c'est la seule chose qui ne soit pas évidemment fautive dans le récit de Soulavie que détruisent, pour tout le reste, l'impossibilité de cacher un second accouchement aux innombrables témoins du premier, le silence absolu des contemporains autant que l'inutilité incontestable de l'enlèvement et de la suppression de ce frère cadet de Louis XIV.

¹ Dans le récit que nous avons reproduit plus haut, ch. I.

CHAPITRE V

Motifs qui empêchent d'admettre l'existence, l'arrestation et l'emprisonnement d'un fils mystérieux d'Anne d'Autriche. — L'époque où il aurait été remis à Saint-Mars ; selon les auteurs de ce système, ne peut se concilier avec aucune des dates d'envois de détenus à ce geôlier. — Autres considérations qui s'opposent formellement même à la vraisemblance du système qui fait du Masque de fer un frère de Louis XIV.

Oublions les scènes qui viennent d'être rappelées. Cessons un instant de tenir compte des preuves alléguées, des considérations émises, et consentons à admettre chacune des assertions précédemment combattues. Ce fils mystérieux d'Anne d'Autriche, il a vu le jour soit en 1626, ayant Buckingham pour père ; soit en 1631, à cause du danger qu'a couru la vie de Louis XIII ; soit en 1638, quelques heures après un frère dont il est cependant l'aîné. Il existe. Recueilli par un agent aussi dévoué que discret, il a été élevé à la campagne, et l'on a réussi à cacher à tous les regards la ressemblance qui décèle sa haute origine, et à mettre sa personne à l'abri de toutes les investigations. Mais à quelle époque l'a-t-on emprisonné, et pour quelle cause ? De sa jeunesse, de ses premières années passées dans l'obscurité d'une retraite, loin de la cour, point de traces, et il n'y aurait pas lieu d'en être surpris. Mais, dès qu'il devient ce prisonnier fameux que, des îles Sainte-Marguerite, Saint-Mars a amené en 1698 à la Bastille, nous avons le droit de demander et nous devons rechercher quand, comment, dans quelles circonstances, il a été arrêté et confié à son geôlier.

Il serait jusqu'à un certain point vraisemblable que, laissé libre tant qu'a vécu sa mère, on l'eût emprisonné seulement après sa mort. Mais Anne d'Autriche succombe le 20 janvier 1666, et Saint-Mars ne reçoit aucun prisonnier. L'arrestation daterait-elle, comme l'affirme Voltaire, de l'année 1661, où mourut Mazarin ? Mais Saint-Mars était alors et devait rester trois ans encore brigadier des mousquetaires, et c'est en décembre 1664 que d'Artagnan, son capitaine, le désigne au choix de Louis XIV, comme commandant de la prison de Pignerol, où, un mois après, Fouquet sera conduit et confié à sa garde vigilante. Le 20 août 1669 arrive à Pignerol un second prisonnier, Eustache d'Auger. Mais, espion obscur, il est bientôt placé près de Fouquet pour lui servir de domestique. Aurait-on chargé de ce soin, aurait-on mis au service de Fouquet qui, durant toute sa vie, a vécu près de Louis XIV et d'Anne d'Autriche, un prince dont les traits rappellent ceux du roi ? Nul autre prisonnier n'est amené à Saint-Mars jusqu'à l'arrivée du comte de Lauzun, en 1671. Depuis lors, et de loin en loin, d'autres lui sont conduits, mais on connaît leurs crimes ou leurs fautes ; on n'ignore pas les causes de leur arrestation, on les voit assez maltraités, et, lorsque, en 1681, Saint-Mars passe du commandement de Pignerol au gouvernement du fort d'Exiles, il n'emmène avec lui que deux prisonniers qu'il nomme dédaigneusement deux *merles*¹. A Exiles comme à Pignerol, aux îles Sainte-Marguerite, dont Saint-Mars fut, en 1687, nommé gouverneur, comme à Exiles, si de nouveaux coupables lui sont confiés, on sait à quel motif attribuer leur détention, et rien dans leur passé, rien dans les traitements dont ils sont l'objet, rien dans leurs actes ne permet de soupçonner en aucun d'eux un frère de Louis XIV. Sans doute on ne saurait s'attendre à trouver une dépêche désignant du nom de prince un des prisonniers de Saint-Mars et, pour être convaincu, nous n'exigeons rien de semblable. Mais quand, examinant un à un chacun des détenus envoyés au futur gouverneur de la Bastille et parmi lesquels se trouve nécessairement celui avec lequel il traversera la France en 1698, nous nous rendons compte des causes de leur arrestation et nous pénétrons dans leur passé, lorsque cent dépêches authentiques² permettent d'affirmer qu'en dehors

¹ Tous ces faits ressortent de dépêches officielles, authentiques et transcrites par nous. Nous les donnerons plus tard quand nous introduirons Saint-Mars dans le récit.

² *Archives du ministère de la marine. — Archives du ministère de la guerre. — Archives du ministère des affaires étrangères. — Archives impériales. — Registres du secrétariat de la maison du roi.*

de ces prisonniers il n'en est pas d'autre, n'est-on pas fondé à conclure par cette question : Mais où est donc le fils d'Anne d'Autriche ?

Cette fameuse dépêche, dont un lambeau a été timidement cité, il y a quelques années, dans un ouvrage d'où il a été supprimé ensuite¹, cette dépêche à l'existence de laquelle la critique avait fini par ne plus croire² et dont l'importance est capitale, elle existe, elle est authentique, elle a été dictée par Barbezieux et adressée à Saint-Mars au moment où il avait sous sa garde le prisonnier qu'il conduira à la Bastille et qui y mourra en 1705.

Monsieur, j'ay receu, avec vostre lettre du 10 de ce mois, la copie de celle que monsieur de Pontchartrain vous a escrite concernant les prisonniers qui sont aux îles Sainte-Marguerite sur des ordres du roy signés de lui ou de feu monsieur de Seignelay ? Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux qui sont confiés à votre garde que de continuer à veiller à leur seureté, sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier³.

Or, quel crime aurait commis ce prétendu frère de Louis XIV, si ce n'est celui de naître ? Objectera-t-on qu'il peut s'agir d'une faute légère commise dans la prison, et que Barbezieux ne fait, dans cette dépêche ; allusion qu'à un passé fort peu éloigné. Mais s'il recommande à Saint-Mars *de ne s'expliquer à qui que ce soit*, c'est évidemment que la curiosité a été excitée, et que chacun, dans l'île, essayant de la satisfaire, le ministre croit devoir recommander, plus énergiquement que jamais, une discrétion absolue. Cette discrétion aurait-elle été nécessaire, et Saint-Mars aurait-il été interrogé, s'il ne s'était agi que d'un manquement insignifiant aux règles intérieures de la prison ?

Enfin, que faut-il penser des égards, des respects, des soins particuliers, des témoignages d'une humble déférence, de toutes ces circonstances accessoires que l'on se plaît à invoquer en faveur d'une opinion que rien de certain ne justifie ? Parmi les faits sur lesquels on a tant insisté et qui forment en quelque sorte le dossier romanesque de *l'Homme au masque de fer*, les uns sont exacts et trouveront plus tard leur naturelle explication. Les autres, tels que le voyage de Louvois aux îles Sainte-Marguerite, ont été inventés à plaisir par l'imagination populaire et trop facilement accueillis par une crédulité complaisante. On a dit et l'on répète chaque jour, que le ministre se serait rendu dans cette île et y aurait parlé au prisonnier avec une considération qui tenait du respect⁴ et en le nommant monseigneur. Or, Louvois n'a quitté la cour en 1680 que pendant quelques semaines pour se transporter à Barèges. L'on a, jour pour jour, le nom des villes qu'il a traversées⁵. Les îles Sainte-Marguerite, où Saint-Mars ne devait d'ailleurs arriver que sept ans plus tard, ne figurent pas dans l'itinéraire, et, depuis ce voyage, Louvois n'est jamais plus revenu dans le Midi. Quant à l'épisode si dramatique du plat d'argent jeté par la fenêtre et qui expose à un grand danger le pêcheur qui le trouve à ses pieds, il a son origine dans une

¹ *Biographie universelle* de Michaud, article de *l'Homme au masque de fer*, par Weiss. La seconde édition ne donne plus l'extrait de cette dépêche, relatée dans la première.

² Voyez entre autres l'opinion de M. Jules Loiseleur, *Revue contemporaine*, article déjà cité.

³ *Archives du ministère de la marine*. — *Archives du ministère de la guerre*. — *Archives impériales*. — *Registres du secrétariat de la maison du roi*.

⁴ Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXV.

⁵ Louvois s'était cassé la jambe le 5 août 1679. Pour achever la guérison, qui fut lente, les médecins conseillèrent au ministre d'aller à Barèges. (Voyez le t. III, p. 513 et suivantes, de l'excellente *Histoire de Louvois* de M. Camille Rousset.)

tentative analogue faite par un ministre protestant détenu en 1692 aux îles Sainte-Marguerite. Ce ministre essaya d'intéresser à son sort, en écrivant ses plaintes non sur un plat d'argent qu'il n'avait point à sa disposition, mais sur une assiette d'étain, ce qui détermina Saint-Mars à ne lui donner désormais que de la vaisselle de terre¹. Le fait a été plus tard appliqué à *l'Homme au masque de fer*, sur lequel, comme sur tous les héros de légende, se sont groupées les aventures de personnages fort divers. L'examen attentif de toutes les dépêches recueillies permettra de remonter à l'origine de chacun de ces bruits pour faire la part exacte et de la légende et de l'histoire.

Mais de ce que l'exactitude de bien des faits attribués à *l'Homme au masque de fer* est démentie par cet examen, on aurait tort de conclure qu'il n'a jamais existé ou que du moins on n'avait pas un grand intérêt à dissimuler son existence. Il est incontestable que Saint-Mars a, en 1698, conduit à Paris un prisonnier qui y est mort cinq ans après, qu'on désignait à la Bastille sous le seul nom de *prisonnier de Provence*, et dont le souvenir mystérieux s'est perpétué dans la redoutable forteresse pour ensuite se répandre rapidement dans le monde entier. Voilà les données véritables du problème. Quoique dégagé de tous les éléments étrangers qu'on y a mêlés, il subsiste et il reste à résoudre. Il est vrai qu'aux yeux de quelques-uns, en écartant la personne si séduisante d'un frère de Louis XIV, c'est en diminuer beaucoup l'intérêt. Mais, nous adressant à ceux pour qui la vérité seule a un charme souverain et incomparable, nous leur disons : *L'Homme au masque de fer* n'est pas un fils d'Anne d'Autriche parce qu'à l'impossibilité de fixer l'époque de sa naissance vient s'ajouter l'impossibilité non moins évidente de prouver son incarcération. Si, pour montrer que sa naissance est imaginaire, nous avons touché à des points aussi délicats, c'est que la gravité des accusations dont on a voulu de nos jours flétrir la mémoire d'Anne d'Autriche rendait nécessaires de semblables justifications. Au surplus, ces recherches seraient-elles indiscretes, il est sans doute moins condamnable de se les permettre pour défendre que pour accuser, et de soulever certains voiles, afin de faire éclater l'innocence, que pour la calomnier.

¹ Dépêches de Seignelay à Saint-Mars. — *Archives de la marine*. — *Archives impériales*. — *Registres du secrétariat de la maison du roi*.

CHAPITRE VI

Le comte de Vermandois. — Son portrait. — Mademoiselle de la Vallière sa mère. — Anecdote tirée des Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse. — Le P. Griffet en adopte les conclusions. — Arguments qu'il invoque. — Motifs qui rendent suspectes certaines appréciations de mademoiselle de Montpensier. — Invraisemblance du récit des Mémoires de Perse. — Maladie du comte de Vermandois. — Réalité de sa mort attestée par les dépêches les plus authentiques. — Magnificence de ses obsèques. — Fondations pieuses à Arras.

Ceux dont l'esprit est naturellement porté au romanesque, mais qu'un examen, même superficiel, de la question de *l'Homme au masque de fer* a déterminés à écarter l'hypothèse qui en a fait un fils d'Anne d'Autriche¹, voient volontiers en lui le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV et de mademoiselle de la Vallière. Cette opinion est une sorte de transaction entre l'impossibilité d'accepter pour héros un être imaginaire et le désir de voir dans le mystérieux prisonnier un très-haut personnage. Après avoir fait à la vérité le sacrifice de cet infortuné frère de Louis XIV, appelé au trône par son origine et qu'une perpétuelle détention en aurait tenu écarté, on se réfugie dans un système intermédiaire, sans doute moins séduisant, mais dont l'attrait est fort vif aussi, et qui, dans une certaine mesure, concilie les exigences du vrai avec le goût du romanesque.

Il ne s'agit plus maintenant d'un prince dont on ignore même la naissance. Celui-ci a existé, et quel intérêt il inspire dès l'instant où il vient au monde, et grâce à celle qui lui a donné le jour ! C'est le fils de cette la Vallière également touchante dans ses efforts héroïques contre le penchant qui l'entraîne vers Louis XIV, et

¹ Parmi les lettres que nous avons reçues pendant la publication de cet ouvrage dans le Correspondant, et dont nous remercions les auteurs, il en est une dans laquelle on nous a demandé pourquoi, dans les chapitres précédents, nous n'avions pas fait mention d'un *Mémoire de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'Homme au masque de fer*, publié dans le t. III des *Mémoires de tous* (Levasseur, 1835, in-8°). Suivant ce document, *copié par M. Billiard aux archives du ministère des affaires étrangères*, M. de Saint-Mars avait été le gouverneur du fils mystérieux d'Anne d'Autriche, à qui l'on cachait soigneusement sa haute origine. Mais ce frère de Louis XIV l'ayant devinée, on l'aurait envoyé aux îles Sainte-Marguerite, dont le commandement fut alors (en 1687) confié à son gouverneur. — Si nous n'avons pas parié de ce document, c'est qu'on a déjà victorieusement combattu son authenticité. Cette pièce n'est pas autre chose qu'une copie de la relation apocryphe de Soulavie que nous avons transcrite et réfutée dans la première partie de notre étude. L'auteur de cette copie s'est contenté de substituer le nom de Saint-Mars au gouverneur anonyme du prince infortuné. Il n'a pas songé qu'il ajoutait ainsi une impossibilité de plus à toutes celles que renfermait la relation de Soulavie. Car comment Saint-Mars, avant 1687, aurait-il pu être le gouverneur d'un frère de Louis XIV, lorsque cent dépêches établissent que, depuis 1684, il a été successivement commandant du donjon de Pignerol, puis gouverneur d'Exiles ? — Quant à la présence de ce document dans les archives des affaires étrangères, il n'y a point lieu de s'en étonner. Elle s'explique, comme la présence dans nos archives de tant d'autres documents, par la saisie de papiers de grands personnages faite après leur mort, ou, plus ordinairement encore, par l'envoi d'un des ambassadeurs français habitant le pays ou circulaient librement ces pièces apocryphes. Mais le lieu où elles se trouvent ne leur donne aucune authenticité. De tout temps et aujourd'hui encore, les ambassadeurs envoient à leur gouvernement la copie de mémoires anonymes, de pamphlets, de pièces diverses, qui t'est, jointe à leurs dépêches, mais à laquelle on ne saurait attribuer aucune valeur historique. Il en a été de même pour ce prétendu *Mémoire de Saint-Mars*, dont, au surplus, la seule lecture démontre la fausseté à qui tonnait le style habituel du gouverneur très-peu lettré des îles Sainte-Marguerite. — On entend quelquefois raconter, et ce fait nous a été répété à nous-même, qu'un grand personnage d'un gouvernement précédent introduisit avec beaucoup de précaution un de ses amis dans les galeries des archives du ministère des affaires étrangères et lui fit lire une pièce qui renfermait le secret de *l'Homme au masque de fer*. C'est sans doute de ce document attribué à Saint-Mars qu'il s'agit dans cette anecdote. — Nous ne saurions trop prémunir nos lecteurs contre de telles erreurs et assez leur répéter qu'il n'existe nulle part de dossier de *l'Homme au masque de fer*, et que seuls le dépouillement et la comparaison d'une multitude de dépêches peuvent conduire à une conclusion certaine.

dans ses défaillances, que l'on estime même quand elle succombe et que l'on admire lorsqu'elle se relève pour fuir le péril ; qui, longtemps vertueuse, toujours honnête et désintéressée, vit renfermée tout entière dans sa passion, puis se réfugie dans la pénitence, et qui, puissante sans l'avoir désiré, ignorante ou insoucieuse de son crédit, forte de sa faiblesse même, subjugué sans art et sans étude le plus impérieux des rois, et, après avoir charmé tous ses contemporains par sa grâce douce et naïve, passé des tourments d'un amour sans cesse combattu aux rigueurs volontaires d'une expiation courageusement subie durant trente années, est restée la figure la plus suave, la plus attachante du grand règne, et séduira jusqu'à la postérité la plus reculée !

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, avait les grâces de sa mère. Il était grand, bien fait, et il possédait instinctivement comme elle ce don de plaire qui n'a jamais tant de puissance que lorsque tout y est nature et que rien ne paraît art. Bon, libéral, il avait des façons d'obliger qui lui étaient particulières¹, et les plus chatouilleux des hommes ne pouvaient s'offusquer de ses bienfaits. Avec eux, quand il voulait venir à leur secours, il faisait des paris qu'il était certain de perdre, ou bien il envoyait de l'argent par une main qui restait inconnue. On le soupçonnait de générosités dont il ne s'avouait jamais l'auteur, et ses obligés étaient tirés du besoin en même temps que dispensés de témoigner leur gratitude. Sa fière prestance, la distinction suprême qu'il tenait de son royal père, appelaient sur lui l'attention, plus encore que sa haute origine. A ces agréments extérieurs, à ces sentiments de délicatesse exquise et de naturelle bonté, qui lui attachaient le soldat comme l'officier, Vermandois joignait un esprit prompt, un courage à toute épreuve, un vil désir de se signaler et de mériter par des actions d'éclat la dignité éminente² où, dès l'âge de deux ans l'avaient élevé l'affection et l'orgueil de Louis XIV. Encore fort jeune, et déjà au milieu de l'armée de Flandre, il avait dissimulé une grave maladie pour ne pas manquer au noble rendez-vous d'une attaque³. Comme beaucoup de ceux qui doivent mourir prématurément, et qui paraissent le pressentir, Vermandois se hâtait dans la vie, et semblait s'efforcer, en voulant s'illustrer de bonne heure, de prévenir le coup qui allait le frapper. Mais le temps devait lui manquer pour atteindre la gloire, et il était dans sa destinée de ne laisser après lui que le souvenir touchant qui s'attache aux belles espérances soudainement brisées par la mort.

Un dédommagement imprévu était néanmoins réservé à sa mémoire. Soixante ans après sa triste fin, on imagina tout à coup d'ajouter à sa courte existence vingt années de captivité, et de rendre sa destinée plus lamentable encore en le présentant comme la mystérieuse victime des rigueurs de Louis XIV.

¹ Lettre de madame la présidente d'Osembray à Bussy-Rabutin, du 22 décembre 1683. *Lettres de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, t. VI, p. 135, éd. de 1716. Témoignage de Lauzun dans les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. VII, p. 90 et 92.

² Celle de grand amiral. Voyez dans les papiers de Colbert, manuscrits de la Bibliothèque impériale, un curieux mémoire dressé par lui [pour savoir quel nom et quel titre il est besoin de donner à M. le comte de Vermandois](#). — Vermandois fut pourvu le 12 novembre 1669, à l'âge de vingt-deux mois, de cette charge de grand amiral de France, qui, supprimée en 1626 par Richelieu, et changée par lui en office de *grand maître, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France*, avait eu successivement pour titulaires le cardinal lui-même, son neveu Armand de Maillé-Brézé, duc de Fronsac ; Anne d'Autriche ; César, duc de Vendôme, et son fils François de Vendôme, duc de Beaufort.

³ Lettre de la présidente d'Osembray, déjà citée.

En 1745, parurent à Amsterdam des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*¹ qui, sous des noms imaginaires, renfermaient l'histoire anecdotique de la cour de France. Ce livre, qui eut un succès prodigieux et dont les éditions se multiplièrent rapidement, dut en grande partie sa prompte célébrité au récit suivant : *Cha-abas* (Louis XIV) avait un fils légitime *Sephi-Mirza* (Louis, dauphin de France), et un fils naturel, *Giafer* (Louis de Bourbon, comte de Vermandois). A peu près du même âge, ils étaient de caractère opposé. Celui-ci ne laissait échapper aucune occasion de dire qu'il plaignait les Français d'être destinés à obéir un jour à un prince sans esprit et si peu digne de les commander. *Cha-abas*, à qui on rendait compte d'une pareille conduite, en sentait toute l'irrégularité. Mais l'autorité cédait à l'amour paternel, et ce monarque si absolu n'avait pas la force d'en imposer à un fils qui abusait de sa tendresse. Enfin *Giafer* s'oublia un jour au point de donner un soufflet à *Sephi-Mirza*. *Cha-abas* en est aussitôt informé. Il tremble pour le coupable, mais, quelque envie qu'il ait de feindre d'ignorer cet attentat, ce qu'il se doit à lui-même et à sa couronne, et l'éclat que cette action avait fait à la cour, ne lui permettent pas d'écouter sa tendresse. Il assemble, non sans se faire violence, ses confidents les plus intimes, il leur laisse voir toute sa douleur et leur demande conseil. Attendu la grandeur du crime, et conformément aux lois de l'État, tous opinèrent à la mort. Quel coup pour un père si tendre ! Cependant un des ministres, plus sensible que les autres à l'affliction de *Cha-abas*, lui dit qu'il y avait un moyen de punir *Giafer* sans lui ôter la vie ; qu'il fallait l'envoyer à l'armée qui était pour lors sur les frontières du *Feldran* (la Flandre) ; que, peu après son arrivée, on sèmerait le bruit qu'il était attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écarter de lui tous ceux qui auraient envie de le voir ; qu'au bout de quelques jours de cette feinte maladie, on le ferait passer pour mort, et que, tandis qu'aux yeux de toute l'armée, on lui ferait des obsèques dignes de sa naissance, on le transférerait de nuit avec un grand secret à la citadelle de l'île d'*Ormus* (île Sainte-Marguerite). Cet avis fut généralement approuvé, et surtout par un père affligé. On choisit des gens fidèles et discrets pour la conduite de cette affaire. *Giafer* part pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout s'exécute ainsi qu'on l'avait projeté, et pendant qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné prince, on le conduisit par des chemins détournés à l'île d'*Ormus*, et on le remet entre les mains du commandant qui avait reçu d'avance l'ordre de *Cha-abas* de ne laisser voir son prisonnier à qui que ce fût. Un seul domestique, qui était du secret, transféré avec le prince. Mais, étant mort en chemin, les chefs de l'escorte lui défigurèrent le visage à coups de poignard afin d'empêcher qu'il ne fût reconnu, le laissèrent étendu dans le chemin, après l'avoir fait dépouiller pour plus grande précaution, et continuèrent leur route. *Giafer* fut transféré dans la citadelle d'*Ispahan* (la Bastille), lorsque *Cha-abas* en donna le gouvernement au gouverneur de l'île d'*Ormus* pour récompenser sa fidélité. On prenait la précaution à l'île d'*Ormus*, comme à la citadelle d'*Ispahan*, de faire mettre un masque à *Giafer*, lorsque, pour cause de maladie, ou pour quelque autre sujet, on était obligé de l'exposer à la vue de quelqu'un².

Ce récit, qui offrait pour la première fois à la curiosité publique l'anecdote de *l'Homme au masque de fer*, alimenta aussitôt toutes les conversations et devint le sujet des plus vives controverses. Plusieurs critiques distingués s'empressèrent d'adopter l'opinion qui y était émise ; d'autres la combattirent, et pendant

¹ Publiés par la Compagnie des libraires associés ; in-12.

² *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*.

longtemps *l'Année littéraire* de Fréron fut le théâtre d'un débat qui eut pour témoins attentifs les savants et les curieux du monde entier. Voltaire lui-même, en y introduisant le premier l'hypothèse qui fait du *Masque de fer* un frère de Louis XIV, ne parvint pas à étouffer une opinion qui venait du reste de conquérir un habile défenseur. Le P. Griffet, continuateur patient du P. Daniel et auteur très-remarquable d'une excellente *Histoire de Louis XIII*, publia, en 1765, dans son beau *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, une longue dissertation sur *l'Homme au masque de fer*, et s'y prononça résolument en faveur du comte de Vermandois. Quelles preuves, ou du moins quelles probabilités invoquait-il ?

Il se fondait sur les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, dans lesquels on lit que lorsque Vermandois partit pour le siège de Courtray, il y avait peu de temps qu'il était revenu à la cour ; que le roi n'avait pas été content de sa conduite et ne voulait point le voir ; qu'il s'était trouvé dans des parties de débauche ; que, depuis ce temps-là, il était fort retiré ; qu'il ne sortait que pour aller à l'Académie et le matin à la messe ; que ceux qui avaient été avec lui n'étaient pas agréables au roi ; que cela donna beaucoup de chagrin à mademoiselle de la Vallière, et qu'il fut bien prêché¹. Le P. Griffet ajoutait que, bien avant la publication des *Mémoires secrets de Perse*, le bruit s'était répandu que le comte de Vermandois se rendit coupable, avant son départ pour l'armée, d'un grand attentat, tel qu'un soufflet donné au dauphin. On en avait parlé, dit-il, sur une de ces traditions qui ont, à la vérité, besoin d'être prouvées, mais qui ne sont pas toujours fausses ; le souvenir de celle-ci s'était toujours conservé, quoiqu'on n'en fit pas beaucoup de bruit du temps du feu roi, par la crainte de lui déplaire : c'est de quoi beaucoup de gens, qui ont vécu sous son règne, pouvaient rendre témoignage. Le savant historien trouvait un autre argument dans le nom même sous lequel a été inscrit, à l'église Saint-Paul, le prisonnier de Saint-Mars, les lettres qui composent ce nom de *Marchiali* étant celle des deux mots hic amiral et désignant ainsi, par une anagramme, la haute dignité du fils, de mademoiselle de la Vallière. Enfin il fit raconter, dans *l'Année littéraire*, une seconde tradition, d'après laquelle, le jour même où le corps du comte de Vermandois dut être transporté à Arras, il sortit du camp une litière qui prit un chemin détourné et dans laquelle on crut qu'il y avait un prisonnier d'importance, quoiqu'on répandît le bruit que la caisse militaire y était renfermée.

De toutes ces allégations la seule qui mérite d'être discutée est celle qui, reposant sur un document certain, les *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, montre le comte de Vermandois tombé dans la disgrâce de Louis XIV pour quelques parties de débauche, et partant presque aussitôt pour Courtray où il devait trouver la mort. Sans doute, dans ce passage, on ne voit aucune allusion à un grand attentat commis par Vermandois sui-la personne de son frère légitime, et ce silence même suffirait pour infirmer la prétendue tradition invoquée par le P. Griffet. Mais comme, à un autre point de vue, ces Mémoires fournissent une espèce de base à son argumentation, qu'ils révèlent une tache dans l'existence de Vermandois, qu'ils indiquent une époque où cet attentat aurait été possible, il est essentiel d'apprécier la valeur de ce témoignage.

Dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*, le P. Griffet, lui-même fait très-judicieusement remarquer

¹ *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. VII, p. 91.

qu'avant d'adopter l'opinion d'un écrivain sur un personnage dont il a été le contemporain, il convient d'examiner s'il n'avait point un puissant intérêt à louer ou à blâmer. Le P. Griffet a eu plus de prudente sagacité quand il a donné cet excellent précepte que lorsqu'il a négligé de l'appliquer aux *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*. Il aurait dû montrer sous son véritable jour cette princesse romanesque et d'une imagination trop ardente, que son amour-propre rendait très-accessible aux influences d'autrui et peu capable de se défendre contre des suggestions intéressées ; que madame de Montespan et madame de Maintenon, par des prévenances incessantes et des soins délicats et habiles, gagnèrent aisément à leur cause longtemps commune, en un mot, dont l'esprit crédule tomba dans tous les pièges que lui tendait madame de Maintenon en faveur des enfants dont elle était la gouvernante et que madame de Montespan avait eus de Louis XIV. Or, aimer ceux-ci, et surtout le disgracieux duc du Maine, conduisait presque infailliblement à repousser le fils si bien doué de mademoiselle de la Vallière. Tandis que ce dernier avait pour mère la moins intrigante et la plus désintéressée des favorites, son frère, mieux secondé, recevait de son entourage les conseils les plus propres à lui gagner le cœur et peut-être à lui assurer un jour l'immense fortune¹ de l'opulente cousine de Louis XIV. Pour atteindre ce but, pour la passionner, comme on le fit, en faveur d'un enfant dépourvu de qualités séduisantes, on ne se contenta pas de dicter au duc du Maine, et pour elle, les billets les plus affectueux, de lui indiquer les démarches de nature à plaire, de lui suggérer des sentiments filiaux pour une princesse à qui on finit par inspirer un véritable amour maternel. De cet amour, mademoiselle de Montpensier eut la vivacité, aussi la jalousie, provoquée d'abord, spontanée ensuite, et qui l'amena à détester le brillant rival du très-insignifiant, mais très-prévenant duc du Maine. Ce sentiment éclate dans plusieurs parties de ses *Mémoires* : *Il me semblait, dit-elle, que c'était pour dépriser M. du Maine de dire que personne n'égalerait jamais M. de Vermandois*. Et ailleurs : *Je ne fus pas fâchée de la mort de M. de Vermandois ; j'étais bien aise que M. du Maine n'eût aucune de ses affaires devant lui*². Comment dès lors ajouter foi à un témoignage aussi suspect ? Que Vermandois se soit laissé entraîner par son jeune âge à assister à quelque partie de plaisir cachée au roi ; qu'il ait encouru pour ce fait les reproches de Louis XIV, rien ne le prouve et rien ne l'infirmes. Mais sa disgrâce et les causes dont on la fait dépendre, son départ précipité, son père refusant de le revoir et le bannissant de sa présence, mademoiselle de la Vallière désolée, toutes ces circonstances, que l'on trouve seulement dans les *Mémoires* de la mère adoptive du duc du Maine, devons-nous les accepter quand des témoins impartiaux³ adressent au comte de Vermandois des éloges sans restriction et ne relatent rien qui puisse entacher sa mémoire ? Devons-nous les accepter quand, quelques jours après cette prétendue disgrâce, et, à la première nouvelle de ce qu'on ne croit être qu'une indisposition, Louis XIV mande au marquis de Montchevreuil⁴ de faire revenir aussitôt Vermandois à

¹ Nous verrons dans la suite de cette étude que l'on y parvint au moins pour une partie de cette énorme fortune, grâce à la détention de Lauzun, devenu le mari de la princesse de Montpensier.

² *Mémoires* déjà cités, t. VII, p. 92.

³ Tels que Lauzun, qui a assisté au siège de Courtray, et la présidente d'Osembray. (Voyez *Lettres de Bussy-Rabutin*, déjà citées, t. VI, p. 13.)

⁴ Du 4 novembre 1683. Le roi au marquis de Montchevreuil. *Monsieur le marquis de Montchevreuil, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite du camp de Courtray. Je suis très-satisfait de ce que vous me mandez de mon fils le comte de Vermandois. Mais je ne*

la cour, afin que plus de soins l'entourent et qu'il se rétablisse plus complètement ?

Est-il besoin de faire ressortir l'impossibilité d'admettre que, de deux fils de Louis XIV, l'un, le grand-dauphin, l'héritier de la couronne, ait pu recevoir de l'autre la plus grave des insultes, au milieu de la cour et à la suite d'un violent débat, sans qu'aucun écrivain contemporain n'ait parlé d'un événement qui aurait eu un retentissement inévitable ? Pour faire paraître moins invraisemblable cet événement, les *Mémoires de Perse* montrent Vermandois emporté, hautain, insoumis à un frère qui devait être un jour son roi, quand les témoignages les plus irrécusables¹ établissent qu'il était doux, affable, plein de déférence et uniquement préoccupé d'acquérir la gloire. L'auteur de ces *Mémoires* affirme, en outre, afin de rendre plus plausible une dispute entre eux, que les deux frères étaient du même âge, lorsque six années les séparaient et qu'à l'époque où on lui attribue cet acte d'emportement, Vermandois avait à peine seize ans et le dauphin était déjà père du duc de Bourgogne.

Reste sa mort prématurée. Tacite a dit que, quand les princes ou les hommes extraordinaires meurent jeunes, on a de la peine à croire qu'ils aient été enlevés par une mort naturelle. Cette remarque est juste pour toutes les époques, et, dans nos annales, combien de crimes, imaginés par la passion populaire, accrédités grâce à l'ignorance du temps, et dont une saine critique, aidée des progrès de la science médicale², a de nos jours acquitté les prétendus auteurs ! Y a-t-il, dans les derniers moments de Vermandois et dans le transport de ses dépouilles à Arras, où il a été enterré, la moindre circonstance qui puisse permettre à l'esprit le plus crédule, le plus accessible aux choses merveilleuses, de conserver un seul doute et de supposer qu'il soit sorti vivant du camp de Courtrai pour être confié à la garde de Saint-Mars ?

Le 6 novembre 1683, le comte de Vermandois s'alite à Courtrai. Malade depuis plusieurs jours, il a dissimulé son état afin de ne pas s'éloigner de l'armée et de pouvoir assister à l'attaque du faubourg de Menin, où il a donné les marques du plus grand courage.

Dévoré par la fièvre, il est enfin contraint de se séparer du premier corps d'armée, qui va former le camp d'Harlebeck. Le maréchal d'Humières avait eu l'intention de le faire transporter à Lille et avait déjà pris, à cet effet, des dispositions avec le marquis de Montchevreuil³. Mais une prompte aggravation,

suis pas moins en peine de ce que le sieur d'Aquin m'a dit que la fièvre était tournée en continue. Vous avez pris le bon parti de le mener à Lille — nous verrons tout à l'heure qu'on n'eut pas le temps de le conduire à Lille — ; il y peut demeurer autant qu'il sera besoin pour sa santé ; mais, aussitôt qu'elle lui permettra de se mettre en chemin, je serai bien aise qu'il revienne ici. N'ayant autre chose à ajouter, sinon que je suis toujours fort content de votre conduite, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Montchevreuil, en sa sainte garde. Louis.

¹ Voyez plus haut.

² Voyez, entre autres, l'excellent ouvrage de N. Jules Loiseleur, *Problèmes historiques* ; la revue *la Philosophie positive*, de M. Littré ; le quatrième volume de *l'Histoire de Louvois*, de M. Camille Rousset, déjà citée ; les très-curieux appendices donnés par M. Chéruel à la suite de chaque volume de sa belle édition des *Mémoires de Saint-Simon*, etc., etc.

³ *Archives du ministère de la guerre*. Lettre du maréchal d'Humières à Louvois. Du camp de Courtray, 7 novembre 1683. — M. de Vermandois a un peu de fièvre. Il y a deux ou trois jours qu'il a commencé à se trouver mal sans en vouloir rien dire. Il a été obligé de

dans l'état du malade les empêche d'exécuter ce projet. Le 8, une saignée le soulage¹ ; mais, le 12, le maréchal d'Humières écrit à Louvois qu'il y a lieu de concevoir beaucoup d'inquiétude². Le 13, Boufflers mande à la cour que, la tête de Vermandois commençant à s'embarrasser, une saignée aux pieds a été nécessaire³. Le 14, le maréchal d'Humières qui, du camp de Rousselaer, dont il est le commandant, s'est transporté à Courtrai, trouve Vermandois au plus mal, les médecins fort indécis et n'osant se résoudre aux grands remèdes. Ils s'y déterminent cependant, mais sans doute trop tard, car, après une journée assez heureuse, pendant laquelle la fièvre a semblé s'apaiser et la tête se dégager, le mal redouble, une violente agitation se manifeste, d'abondantes sueurs épuisent le malade⁴, et, le 16, Boufflers annonce que Vermandois vient de recevoir la

coucher hier à Courtray, où il est encore, et, comme il n'est point du tout en état de marcher avec l'armée, je suis convenu avec M. de Montchevreuil de l'envoyer à Lille. Je crois qu'il sera plus commodément à mon logis qu'en aucun autre endroit.

1 *Archives du ministère de la guerre.* Le maréchal d'Humières à Louvois. Du camp d'Harlebeck, 8 novembre 1683. — La fièvre continue toujours à N. de Vermandois, sans aucun des accidents qui l'accompagnent ordinairement. Il avait quelque petite répugnance à la saignée. J'ay esté ce matin à Courtray pour l'y résoudre. Il l'a esté un moment après et il s'en porte beaucoup mieux. S'il avait voulu déclarer son mal dans le temps qu'il a commencé, il aurait apparemment évité de tomber dans l'estat où il est, mais aussi il n'aurait pas donné les marques du courage qu'il a témoigné lorsqu'on attaqua le fauxbourg de Menin et dans le reste du siège, aussy bien que MM. les princes de Conty et de la Roheguyon.

2 *Archives du ministère de la guerre.* D'Humières à Louvois. Du 12 novembre 1683. Au camp de Rousselaer. — J'espère que je partiray demain avec les dernières troupes. J'iray passer à Courtray pour voir N. de Vermandois et sçavoir l'estat de sa santé qui me donne beaucoup d'inquiétude, quoyqu'apparemment il n'y ait jusqu'à cette heure rien à craindre.

3 *Archives du ministère de la guerre.* De Boufflers à Louvois. Courtray, ce 13 novembre 1683. — M. l'admiral est resté icy malade assez dangereusement, ayant depuis plusieurs jours la fièvre continue avec des redoublements. On a mesme esté obligé cette nuit de le seigner du pied pour dégager sa teste qui compensait s'embarrasser.

4 *Archives du ministère de la guerre.* D'Humières à Louvois. A Courtray, ce 14 novembre 1683, à onze heures du soir. — Quoy qu'il y ait beaucoup de gens qui rendent compte de la santé de M. de Vermandois, je crois pourtant vous en devoir mander des nouvelles. Je le trouvoy hier en arrivant icy très-mal, et si ce n'estait pas le jour de son grand redoublement. Les médecins estaient fort irrésolus et n'osaient se déterminer aux grands remèdes, bien qu'ils convinsent tous que le besoin estait pressant. On luy a donné ce matin l'émetique qui a produit tous les effets qu'on en pouvait attendre, tant par les évacuations que par les vomissements, à quoy la nature paraissait tout à fait portée par le peu d'effort qu'il a fait. Il est présentement selon toutes les apparences beaucoup mieux. La fièvre est tout à fait diminuée, quoyque ce soit aujourd'huy son meschant jour. Sa poitrine est aussy fort dégagée, mais je le trouve un peu assoupy et il n'a pas la teste aussy libre qu'il serait à souhaiter ; il m'a parlé un moment ce soir de fort bon sens. Comme je n'ay pas grande chose à faire présentement, j'ay creu que le roy ne trouverait pas mauvais que je restasse icy quelques jours, M. de Vermandois m'ayant fait l'honneur de m'en prier hier avec beaucoup d'empressement. Je suis toujours plus que personne du monde absolument à vous. — Humières.

Le 15 novembre, à huit heures du matin. — M. Dodart entre dans ma chambre pour me dire que la fièvre de M. de Vermandois a esté petite durant toute la nuit jusques vers le jour, mais que la resverie a esté considérable et mesme avec agitation. La teste est plus libre présentement, mais il est survenu une augmentation de fièvre qui est comme un redoublement hors d'œuvre, durant lequel il ne laisse pas d'avoir la teste au moins aussy libre que ce matin, un sommeil tranquille et la respiration aisée. — Cette lettre et son post-scriptum sont émargés d'un long trait destiné à appeler l'attention de Louis XIV.

communion¹ et que l'on n'espère plus que dans sa jeunesse Au moment où il écrivait cette lettre, madame de Maintenon mandait à madame de Brinon² : M. de Vermandois est très-mal ; faites prier notre grand saint pour lui. Fragile espoir ! prières inefficaces ! Le 18 novembre, le fils de la Vallière mourait d'une fièvre maligne, entouré du maréchal d'Humières, qu'il avait supplié de demeurer auprès de lui, du marquis de Montchevreuil et du lieutenant général Boufflers³. Au camp, la désolation fut générale, et les troupes le pleurèrent pour ce qu'il avait fait de bon, pour tout ce qu'il promettait de grand. A la cour, les impressions furent diverses. L'Hôtel de Condé regretta vivement cette mort, parce que le prince était fiancé avec mademoiselle de Bourbon. La princesse de Conti, sœur de Vermandois, fut inconsolable⁴.

Louis XIV, beaucoup plus sensible que tendre, et dont les douleurs se répandaient d'un seul coup en abondantes larmes, mais étaient de très-courte durée, avait d'ailleurs déjà montré, en faveur des enfants qu'il avait eus de madame de Montespan, un sentiment de prédilection qui devait survivre à la disgrâce de leur mère, et qu'entretenait avec soin madame de Maintenon, leur ancienne gouvernante. Quant à mademoiselle de la Vallière, Voltaire a dit⁵, et l'on a souvent répété après lui, qu'elle se serait écriée en apprenant la funeste nouvelle : *Ce n'est pas sa mort que je dois pleurer, mais sa naissance*. Ce mot n'est pas vrai ; il n'est pas d'une mère. Que la pieuse carmélite ait offert en sacrifice ce nouveau coup qui la frappait, qu'elle l'ait accepté comme une expiation de plus pour ses fautes, on peut l'admettre. Mais que ses pleurs aient seulement coulé parce qu'elle avait mis Vermandois au monde, qu'à l'annonce de la plus poignante des douleurs, elle en ait été assez peu accablée pour prononcer une telle parole, c'est ce qu'aucune mère ne croira. Combien plus acceptable est ce témoignage que lui rend madame de Sévigné disant *qu'elle assaisonnait parfaitement sa tendresse maternelle avec celle d'épouse de Jésus-Christ*. — *Mademoiselle de la Vallière est tout le jour aux pieds du crucifix*, dit d'elle, le 22 décembre, la présidente d'Osembray⁶. Voilà le vrai langage de deux mères parlant d'une autre mère qui vient de perdre son fils.

De pompeuses obsèques furent faites au fils de Louis XIV. Le 21 novembre, le roi manda au chapitre d'Arras que le corps du comte de Vermandois serait

De Boufflers à Louvois. A Courtray, ce 15 novembre 1683. — M. le mareschal d'Humières est resté icy depuis avant-hyer et doit, je crois, y demeurer jusques à ce qu'il voye M. l'admirai hors de tout danger. Il prist hier de l'émétique quy l'a un peu souslagé, mais il a toujours la fièvre avec des redoublements et des resveries : ainsi il ne se peut qu'il n'y ait encore beaucoup à craindre.

¹ Archives du ministère de la guerre. De Boufflers à Louvois. A Courtray, ce 16 novembre 1683. — M. l'admiral est toujours en fort grand danger et il vient mesme de recevoir Nostre Seigneur. Cependant sa grande jeunesse fait toujours espérer et on n'oublie rien pour tascher de le souslager et de le sauver.

² Lettre de madame de Maintenon à madame de Brinon, du 15 novembre 1683.

³ Archives du ministère de la guerre. Boufflers à Louvois : A Courtray, ce 19 novembre 1683. — M. le mareschal d'Humières partit hier matin d'icy pour s'en retourner à Lille après la funeste destinée de M. l'admiral dont tout le monde est doublement affligé par toutes les bonnes qualités que l'on avait reconnues en luy dans cette dernière campagne.

⁴ Lettre de madame d'Osembray du 22 décembre 1683.

⁵ *Siècle de Louis XIV*.

⁶ *Lettres de Bussy-Rabutin*, t. VI, p. 135.

transporté dans cette ville et inhumé dans le chœur de son église cathédrale¹. Le 24, les maieur et échevins, portant des flambeaux de cire blanche, se rendent à la porte de Méaulens, où se trouvent déjà les gouverneurs de la ville et de la citadelle, tous les officiers de l'état-major, le clergé des diverses paroisses et les religieux des ordres mendiants. L'infanterie fait la haie depuis l'entrée de la ville jusqu'à la cathédrale². A midi, le bruit du canon et le son des cloches annoncent l'arrivée des dépouilles, que contient un carrosse drapé et qu'escorte la cavalerie de la garnison. L'évêque d'Arras, revêtu de ses habits pontificaux, et son chapitre, s'avancent processionnellement et viennent recevoir le corps, qui, descendu du carrosse, est porté par des chanoines, suivis des officiers du conseil d'Artois, de ceux du bailliage, et de tous les autres dignitaires du comté. Jusqu'au samedi 27, jour fixé pour le service solennel, des messes furent dites sans interruption depuis six heures jusqu'à midi, dans la chapelle de Saint-Vaast, où le corps avait été déposé, et les chanoines, ainsi que les chapelains, s'y succédèrent pour y prier, les premiers durant la journée, les autres pendant la nuit³. On choisit au milieu du chœur de la cathédrale, au lieu dit *de l'ange*, la place qui parut la plus distinguée pour l'inhumation, car, cinq cents ans auparavant, elle avait servi à la sépulture d'Isabelle⁴ de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et descendant en ligne directe du roi de France Henri La cérémonie suprême fut digne, par sa pompe et par son éclat, du roi qui l'avait ordonnée et du prince en l'honneur de qui elle était faite. Le chœur et la nef de la cathédrale, entièrement tendus d'un velours noir, sur lequel brillent des écussons d'argent aux armes de Vermandois, l'harmonie lugubre des chants, la funèbre lueur des cierges, les troupes mornes et silencieuses, tous les assistant portant des habits de deuil, et, bien plus que ces signes extérieurs, une douleur sincère se manifestant, surtout chez les gentilshommes de la suite, par

¹ Voici cette lettre que nous extrayons d'un savant mémoire de M. le baron de Hautecloque, ancien maire d'Arras, publié dans les Chroniques artésiennes, de M. P. Roger, membre de la société des antiquaires de Picardie ; de M. le comte d'Allonville, conseiller d'État, et de N. Duse-Tel, inspecteur des monuments historiques de la Somme : Très-chers et bien-aimés : Ayant appris avec un très sensible déplaisir que notre très cher et très aimé fils, le duc de Vermandois, amiral de France, est décédé depuis peu en ville de Courtray, en Flandre, et désirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville d'Arras, nous mandons au sieur évêque d'Arras de recevoir le corps de notre dit fils, lorsqu'il sera porté dans ladite église, et de le faire inhumer dans le chœur de ladite église avec les cérémonies qui s'observent dans l'enterrement des personnes de sa naissance.

Ce que nous avons bien voulu vous faire savoir par cette lettre et vous dire que notre intention est que ayez à vous conformer à ce qui est en cela de notre volonté et assister en corps à cette cérémonie, ainsi qu'il est d'usage en pareille occasion ; et nous assurant que vous y satisferez, nous ne vous faisons la présente plus longue ni plus expresse ; n'y faites donc faute : car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le XIX * novembre 1683.

Signé : LOUIS ; et plus bas : LE TELLIER.

* Nous pensons, avec M. de Hautecloque, qu'il y a erreur dans cette date et que l'on doit lire le 21. Sur les registres capitulaires, cette date était exprimée en chiffres romains, et il est à supposer qu'un copiste maladroit aura interverti l'ordre des lettres et aura mis XIX au lieu de XXI. La concordance des époques et les expressions mêmes de la lettre du roi l'indiquent suffisamment.

² Registre de l'hôtel de ville d'Arras et du chapitre.

³ Registre de l'hôtel de ville d'Arras et du chapitre.

⁴ Et non Élisabeth, comme le dit M. de Hautecloque. (Voyez *Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 198.)

des larmes et des sanglots, tel est le spectacle qu'offre, le 27 novembre 1685, l'intérieur de l'église cathédrale d'Arras.

Là ne se bornèrent pas les témoignages de la piété du roi, et de l'empressement du chapitre à le satisfaire. Le 24 janvier 1684, M. de Chauvelin, intendant de la province, rédigea avec ce chapitre, au nom de Louis XIV, un acte¹ dans lequel il était stipulé que les prélat, doyen et chanoines diraient tous les jours, chacun à son tour, et pendant l'année de l'inhumation, une messe basse de requiem dans la chapelle ardente², préparée et tendue de deuil à cet effet ; que, le 18 novembre de chaque année, ou autre jour prochain, en cas d'empêchement, il serait célébré à perpétuité dans leur église un service solennel, précédé de vigiles à neuf psaumes et neuf leçons ; que le chapitre ferait distribuer annuellement à cinquante pauvres, qui devront assister à ces offices, 5 sols à chacun et un pain de 8 livres ; qu'il serait aussi donné tous les ans par le chapitre, le jour du service, une somme de 6 livres aux pauvres Clairisses de la cité d'Arras, afin que leur communauté prie pour le salut du comte de Vermandois ; et que toutes les cloches seraient sonnées le jour et la veille, comme il est d'usage aux obits des évêques. Afin de dédommager le chapitre des dépenses qu'il lui imposait, Louis XIV lui donna, outre des présents magnifiques, une somme de 10.000 livres, qui servit à acquérir au village de la Coutaie près de Béthune, une ferme depuis lors, et pour cette cause, nommée *ferme de Vermandois*. Jusqu'à l'année 1789³, les stipulations de cet acte ont été fidèlement exécutées, et durant plus d'un siècle, le 25 novembre voyait se renouveler les aumônes du chapitre, les prières du clergé, le concours de tous les magistrats et officiers municipaux, et aussi le souvenir du fils de la Vallière.

En supposant que Vermandois ait pu se livrer envers le dauphin à un acte violent et emporté, sans que la preuve en soit venue jusqu'à nous ; que Louis XIV ait été assez cruel pour condamner un fils aimé à une détention perpétuelle ; enfin qu'il ait été possible de tenir secret son enlèvement du milieu des troupes, comment admettre que des cérémonies, que le pieux monarque a toujours considérées comme sacrées, aient été ordonnées par lui pour tromper ses sujets et abuser de leur crédulité ? Comment admettre que cette maladie, dont nous avons suivi toutes les phases, ait été feinte ; que ces dépêches qui viennent d'être analysées soient menteuses ; que Louis XIV ait eu pour complices de son stratagème des hommes tels que le lieutenant général Boufflers, le maréchal d'Humières, le marquis de Mont-chevreuil ; que, ne se contentant pas de leur faire agréer un projet si singulier, il ait abusé de la religion pour mieux le dissimuler ? Comment admettre que cette bière, autour de laquelle s'élèvent des

¹ Cet acte portait qu'informé des témoignages publics de zèle qu'a donnés le chapitre, tant par la pompe des obsèques que par le choix du lieu de la sépulture, dont Sa Majesté a été très-satisfaite ; désirant donner des preuves de son affection pour son fils et voulant que les chanoines et leurs successeurs puissent continuer à jamais leurs prières pour le repos de son âme, le roi a résolu de leur procurer les moyens d'y subvenir.

² La cathédrale dans laquelle Vermandois fut inhumé n'existe plus. Fort mutilée et dévastée pendant les temps révolutionnaires, elle menaçait ruine et a été plus tard complètement démolie. C'est l'église de Saint-Nicolas qui a été construite sur l'emplacement qu'elle occupait dans la partie de la ville d'Arras dite *la Cité*, autrefois complètement distincte de la ville proprement dite — La chapelle de Saint-Vaast, où fut d'abord déposé le corps de Vermandois, faisait partie de l'abbaye de Saint-Vaast. C'est cette chapelle qui est la cathédrale actuelle d'Arras.

³ Mémoire déjà cité.

prières et coulent des larmes, soit vide¹, et que le prince dont de pompeuses épitaphes vantent les qualités, soit alors rigoureusement détenu à Pignerol ? Comment enfin s'expliquer, s'il n'est pas le témoignage de sa piété sincère et de son affection, ce service solennel fondé à perpétuité par Louis XIV, et qui aurait aggravé, en la prolongeant, une dérision impie, et perpétué le souvenir d'une supercherie et d'une profanation ?

¹ En 1786, Louis XVI, ému du bruit qui s'était fait à propos de cette supposition, ordonna l'ouverture du cercueil. Un procès-verbal, dressé le 16 décembre 1786, en présence de l'évêque d'Arras, du prévôt de la cathédrale, du chef de la fabrique et du procureur général, constata l'existence **d'un corps entier et bien conformé**. Voyez la très-intéressante *Vie de madame Élisabeth* de M. de Beauchesne, t. I, p. 543. À cette preuve décisive, nous avons tenu à en ajouter d'autres pour ceux qui pourraient être tentés de croire qu'on avait enfermé dans le cercueil un autre corps que celui de Vermandois.

CHAPITRE VII

Causes qui rendent vraisemblable le système qui fait de Monmouth le Masque de fer. — Situation politique de Monmouth. — Son portrait. — On le détermine à la révolte contre le roi Jacques II son oncle. — Il débarque près du port de Lyme. — Ses premiers succès. — Enthousiasme avec lequel il est accueilli. — Son découragement prématuré. — Sa défaite dans les marais de Sedgmoor. — Sa fuite honteuse. — Il est arrêté et conduit à Londres. — Lâches terreurs du prisonnier. — Son entrevue avec Jacques II.

On a prétendu, dit M. de Sévelinges dans un article de la *Biographie universelle*¹, que le fameux *Masque de fer* n'était autre que le duc de Monmouth. De toutes les conjectures qui ont été faites à ce sujet, c'est peut-être une des moins déraisonnables. M. de Sévelinges dit vrai, à ne considérer que l'apparence des choses, et, en faveur de ce candidat à la gloire d'être l'Homme au masque de fer, si l'on ne peut invoquer une de ces preuves décisives qui entraînent la conviction, se réunissent du moins plusieurs indices qui semblent concourir le désigner et à former ce que les Anglais appellent l'évidence cumulative. La grandeur du crime à punir, un puissant intérêt à faire disparaître ce chef de révolte, et à l'enlever à jamais à ses partisans ; l'incrédulité persistante du peuple touchant sa mort ; sa proche parenté avec Jacques II, qui rend la peine de la détention perpétuelle plus vraisemblable que le dernier supplice, sont autant de circonstances qui, à certains égards, justifient l'opinion émise au siècle dernier par Saint-Foix, et expliquent l'opiniâtreté de ce publiciste à la défendre.

Monmouth est un des personnages de l'histoire sur lesquels les appréciations ont été fort diverses, et en quelque sorte contradictoires. Mis à la tête d'un parti qui, dès les premiers jours du règne de Jacques II, a voulu renverser un roi resté catholique au milieu d'une nation presque entièrement protestante, ayant essayé en 1685, une révolution que, trois ans plus tard, devait accomplir avec un plein succès un prince bien mieux doué et beaucoup plus apte à ce grand rôle, Monmouth a encouru les inimitiés passionnées des catholiques, et obtenu des éloges excessifs de leurs adversaires. Injustement dénigré par les uns, exalté outre mesure par les autres, on l'a présenté tantôt comme un aventurier dépourvu de toutes qualités, et entrant à la légère contre son oncle dans une folle entreprise, fatalement condamnée à l'insuccès. Tantôt on a vu en lui le glorieux défenseur des intérêts de la religion anglicane, menacée par le souverain, le digne précurseur de Guillaume d'Orange, le champion de la vraie foi, dont l'échec ne doit être attribuée qu'à des circonstances imprévues et à l'incapacité d'un de ses lieutenants. Cette contradiction dans les jugements portés sur sa tentative se retrouve jusque dans les opinions émises par ses biographes sur son origine. Tandis que les uns nient qu'il ait été le fils naturel de Charles II, et donnent à entendre que Lucy Walters le portait déjà dans son sein quand elle est devenue la maîtresse du Stuart exilé, les autres ne sont pas éloignés de voir en Monmouth son fils légitime, issu d'un mariage régulier contracté pendant son exil par un roi privé de sa couronne, très-léger et vivement épris. Comme toujours, la vérité est entre ces deux excès de dénigrement et de complaisance. Charles II eut constamment pour Monmouth la tendresse d'un père ; mais, si un mariage l'avait uni à Lucy Walters, les preuves n'en seraient pas restées enfouies dans ce fameux coffret où les supposaient les amis de Monmouth. Produites au grand jour, elles auraient permis à Charles II, privé d'autres descendants légitimes, de suivre son penchant pour un fils, gentilhomme accompli, déjà l'objet à Whitehall de plusieurs distinctions réservées aux princes royaux², et à qui il ne manquait que la légitimité pour qu'il fût universellement agréé comme l'héritier présomptif du trône. Durant le règne de son père, il jouissait en effet d'une popularité que n'avaient pu compromettre même de grands défauts, et qu'accroissait la haine inspirée par le duc d'York. On

¹ *Biographie universelle* de Michaud, article *Monmouth*.

² Il logeait dans le palais du roi, avait des pages, et, quand il voyageait, il était partout reçu comme un prince. Charles II le créa successivement comte d'Orkney, chevalier de la Jarretière et duc de Monmouth.

délestait en celui-ci un futur roi tout dévoué aux papistes, et l'on aimait davantage encore en Monmouth un prince aux manières engageantes et courtoises, distingué sans morgue, parfois familier, mais sans bassesse, moins efféminé dans ses allures que son royal père¹, et auquel on pardonnait son libertinage, un caractère bouillant et quelques actes de violence, en souvenir de ses brillants exploits militaires, en considération de son passé et pour les espérances que l'on fondait sur lui. Mais la situation où il était parvenu se trouvait bien au-dessus de ses mérites. Sa naissance et les séductions de sa personne l'y avaient élevé. Tant que vécut son père il s'y maintint, soutenu par l'affection intéressée des wighs, et n'ayant jamais eu d'ailleurs à déployer que les qualités qu'il avait le plus. Quand, à la mort de Charles II, il lui fallut montrer, non plus seulement les dons qui en avaient fait l'idole du peuple, mais les talents nécessaires pour accomplir une révolution et saisir une couronne, on vit combien ses facultés étaient médiocres. Intrépide sur le champ de bataille, il manquait de décision au conseil et flottait irrésolu entre des avis contraires. Sa bonté naturelle, qui lui avait valu l'amour du peuple, dégénérait quelquefois en faiblesse. Esprit très-malléable, il subissait trop aisément l'influence d'autrui, et il n'était souvent que l'exécuteur d'une volonté étrangère. Son ardeur dans l'action, il la recevait surtout du contact de son entourage. Il ne la puisait presque jamais dans ses propres forces, et, réduit à lui-même, il s'affaissait facilement dans l'indolence. Quand il apprit en Hollande l'avènement de Jacques II, qui lui fermait l'accès de l'Angleterre, il ne sut prendre aucune mâle résolution, et il oublia² près d'une femme aimée, qu'il était l'espoir d'un parti nombreux, le soutien d'une grande cause, le prétendant à un trône. Cette inaction avait sa source dans son insouciance et dans sa paresse d'esprit, bien plus que dans le goût de l'obscurité ; car il ne résista pas longtemps aux prières de ses amis, lorsqu'ils vinrent, l'arrachant à sa retraite, l'armer contre Jacques II³ ; et, n'ayant pas eu assez d'énergie pour concevoir lui-même l'entreprise, il en manqua également pour s'y opposer. Tel était l'homme dont une notable partie de la nation anglaise souhaitait la venue, qui allait ébranler un trône, mais sans parvenir à le renverser, parce qu'il n'avait ni les vues profondes, ni l'audace persévérante avec lesquelles les grands ambitieux mûrissent et exécutent leurs projets.

Le 11 juin 1685, Monmouth, accompagné de quatre-vingts hommes bien armés, débarque sur la côte du Dorsetshire, près du petit port de Lyme⁴. Dès qu'il a touché la terre, il s'agenouille pieusement, remercie Dieu d'avoir favorisé sa traversée, et appelle la bénédiction divine sur son entreprise. Puis il tire son épée, fait déployer son drapeau bleu, et suivi de ses compagnons, il entre

¹ Gramont dit de Monmouth, dans ses *Mémoires* : Sa figure et les grâces de sa personne étaient telles que la nature n'a peut-être jamais rien formé de plus accompli. Son visage était tout charmant. C'était un visage d'homme. Rien de fade, rien d'efféminé. Cependant chaque trait avait son agrément et sa délicatesse particulière. Une disposition merveilleuse pour toutes sortes d'exercices, un abord attrayant, un air de grandeur, enfin tous les avantages du corps parlaient pour lui, mais il n'avait de sentiment que ce qu'on lui en inspirait.

² Lettre de Monmouth à Jacques, datée de Ringwode, citée par Macaulay, *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II*, traduction de M. de Peyronnet, t. I, p. 398.

³ Burnet, I, 630.

⁴ Dépêche de l'ambassadeur de France à Londres du 15-25 juin 1685. — *Archives du ministère des affaires étrangères*. Angleterre, 155.

hardiment dans la ville. Il y est accueilli par un enthousiasme universel¹. Son nom, répété de bouche en bouche, lui attire une foule de partisans, et, en vingt-quatre heures, quinze cents hommes d'infanterie et un certain nombre de cavaliers s'empressent de se placer sous ses ordres. De tous côtés, on accourt saluer en lui le bon duc, le duc protestant, l'héritier légitime de la couronne, venant revendiquer ses droits et renverser l'usurpateur. Une véhémence proclamation² annonce à l'Angleterre quel est le but de ce débarquement, et, par des termes, choisis à dessein les plus violents et les plus grossiers, soulève contre Jacques II les passions de la populace. On l'y désigne par le seul titre de duc d'York, et on le qualifie d'ennemi public, de tyran sanguinaire, d'assassin de son frère, d'usurpateur du trône et de transgresseur des lois³. La violence de ce manifeste, la hardiesse de cette soudaine descente et l'impopularité de Jacques II, dont on abhorre également la personne, la religion et la politique, contribuent à grossir rapidement l'armée de Monmouth. En peu de jours, elle s'élève à six mille hommes enrôlés⁴, que suit une foule de gens du peuple auxquels on n'a pu donner des armes et qui forment au jeune prétendant un cortège bruyant et enthousiaste. Les premières journées de l'expédition sont pour Monmouth une suite de triomphes. Il prend souvent la parole, quelquefois avec éloquence, et ses discours, qu'il tourne volontiers en sermons⁵, plaisent autant que sa personne. Il s'avance de comté en comté sans trouver de résistance, et, à Axminster, le duc d'Albemarle, envoyé contre lui, n'ose le combattre et prend la fuite. Mais, au lieu de se diriger immédiatement sur la ville de Bristol où il aurait été reçu en triomphateur⁶, et dont la possession eût été d'une importance majeure, Monmouth s'arrête à Taunton. Dans son premier manifeste, il s'était habilement engagé à ne prendre la couronne que lorsqu'un parlement libre aurait proclamé ses droits. A Taunton, il méconnaît cet engagement, et, suivant le pernicieux conseil de l'inconsidéré Ferguson, il se donne le titre de roi. Cette grave faute, qui l'expose tout au moins à une accusation de légèreté, est suivie de plusieurs autres et de rudes mécomptes. Il ne réussit pas à empêcher les divisions qui éclatent entre ses lieutenants et il ne sait se résoudre à adopter un plan définitif de campagne. De funestes nouvelles lui parviennent coup sur coup. Londres, malgré les promesses de ses partisans, s'agite, mais ne se soulève pas. Le comte d'Argyle, qui a essayé de faire révolter l'Écosse, est vaincu et mis à mort. Enfin, si le peuple soutient les rebelles de son dévouement, l'aristocratie

¹ Dépêche de l'ambassadeur de France à Londres du 15-25 juin 1685. Harician, MS. dans les *Hardwicke papers*, 6845. Déposition de Buyse contre Monmouth et Fletcher dans la collection de State trials. — Macaulay, *ibid.*, p. 427.

² En voici le titre : *Déclaration de Jacques, duc de Monmouth, et des seigneurs, gentilshommes et autres personnes qui sont présentement en armes pour défendre et rétablir la religion protestante et les lois, droits et privilèges de l'Angleterre, qui sont aujourd'hui dans l'oppression, et pour délivrer le royaume de l'usurpation et de la tyrannie de Jacques, duc d'York*. Dépêche de l'ambassadeur de France du 28 juin 1685.

³ Dépêche de l'ambassadeur de France du 28 juin 1685. — Burnet, I, 641.

⁴ *Hardwicke papers*. — *Wade's confession*.

⁵ Dépêche de l'ambassadeur, du 12 juillet 1685. Il harangue souvent ses troupes et les prêche même, comme faisait Cromwell.

⁶ Le duc de Beaufort m'a dit que si M. de Monmouth eût marché d'abord à Bristol, sans s'arrêter à Taunton, il y aurait été reçu, et que la plus grande partie du peuple se fût déclarée en sa faveur. Dépêche de l'ambassadeur de France à Louis XIV, du 13-23 juillet 1685 ; *Archives du ministère des affaires étrangères*, Angleterre, 155. — *London Gazette* du 29 juin 1685.

reste silencieuse et froide, et aucun chef. de grande famille ne se joint à eux¹. Prompt à se laisser abattre, Monmouth passe tout à coup d'une confiance extrême à un découragement profond. Sérieuses encore sont les chances qui lui restent, et un seul fait d'armes heureux lui aurait certainement assuré le concours des indécis, des timides et des habiles². Il tient en son pouvoir trois villes importantes ; il n'a pas été contraint de reculer une seule fois, et son armée croit chaque jour en nombre. Mais son imagination troublée grossit le péril, et ces contretemps, qu'il aurait fallu prévoir avant le départ, il en exagère la gravité, alors qu'il serait essentiel de l'amoindrir aux yeux de son entourage. Au moment de frapper un coup décisif, il hésite et n'ose même donner un ordre. Sa triste pensée se reporte sur sa retraite du Brabant, sur la maîtresse qu'il y a laissée³, et ses intempestifs regrets, l'entraînant jusqu'au désespoir, brisent son courage et l'accablent. H est dans une angoisse extrême. Ce prétendant audacieux, qui aspire à renouveler l'entreprise de Guillaume le Conquérant, qui s'est fait promptement une armée avec une poignée d'hommes, et dont l'approche menaçante cause à Jacques II les plus vives craintes, est saisi tout à coup du désir de fuir, et, seule, l'intervention de son lieutenant Grey l'empêche de tenter ce projet honteux.

Cependant l'armée royale se présente, conduite par lord Feversham. Monmouth ne peut éviter le combat. Les dispositions qu'il prend sont assez habiles et lui auraient assuré le succès s'il avait mieux connu l'état des lieux, et surtout s'il était resté, jusqu'à la fin de la journée, maître de lui-même⁴. Un épais brouillard, brouillard, qui couvre les marais de Sedgmoor, favorise l'attaque nocturne par laquelle Monmouth engage la bataille. Le 6 juillet, à une heure de la nuit, les rebelles, dont l'enthousiasme vient d'être excité par de violentes prédications et que leurs véhéments harangueurs accompagnent au combat, s'avancent silencieusement sur une longue chaussée et réussissent longtemps à dissimuler leur marche. Mais un pistolet, s'enflammant par mégarde, donne l'alarme au camp royal. Un large et profond fossé, dont Monmouth ignorait l'existence, arrête son armée au moment où elle croit surprendre l'ennemi, et laisse à celui-ci le temps de préparer une résistance énergique. La mêlée est bientôt générale. Les cavaliers des rebelles, montés sur des chevaux qui ne sont pas habitués au feu, combattent difficilement, et prompte est leur déroute. L'infanterie de Monmouth résiste plus longtemps. Lui-même à pied, la pique en main, la dirige avec résolution. Mais à mesure que, le jour arrivant, l'avantage des troupes régulières lui paraît plus certain, cette intrépidité héroïque s'affaïsse, et après qu'il a bravé cent fois la mort, un amour excessif de la vie s'empare de ce cœur mobile. Il fuit. Ses fidèles et valeureux soldats lui crient en suppliant : [Des munitions ! Pour l'amour de Dieu, des munitions !](#) Mais lui, les entendant sans les comprendre, et les laissant vendre chèrement leur vie pour sa propre cause, traverse avec précipitation et épouvante leurs rangs encore redoutables et s'éloigne

¹ Fox, *a History of the early part of the reign of James the second.*

² Dépêche à Louis XIV du 19 juillet 1685.

³ *Wade's confession* dans les *Hardwicke papers.*

⁴ C'est l'avis de l'ambassadeur Barillon, très-bien informé, et que sa situation politique rangeait pourtant du côté de Jacques II. Dépêche à Louis XIV, du 19 juillet 1685 : [Tout le monde convient que M. le duc de Monmouth avait fort bien pris son party. Il aurait pu gagner le combat, auquel cas beaucoup de monde se serait joint à lui, et peut-être même la ville de Londres se serait déclarée en sa faveur. Archives des affaires étrangères, Angleterre, 155.](#)

rapidement¹. Il a bientôt quitté cette plaine sanglante où, à défaut du succès, il aurait trouvé la mort et la gloire, et, avec deux compagnons de lâcheté, Grey et Buyse, il essaye de devancer la nouvelle de sa défaite et d'échapper aux poursuites de ses vainqueurs. Il y parvient pendant plusieurs jours, mais au prix de quelles souffrances et de quelles angoisses ! Dans sa hâte fébrile, il lasse vite un robuste cheval. Contraint d'aller à pied, il s'enfonce dans un bois, déguisé, privé de vivres, environné de périls, car sa tête est mise à prix, et un détachement de l'armée royale, qui n'a pas cessé de suivre ses traces, le traque comme une bête fauve. Grey d'abord est arrêté. Monmouth et Buyse, pressés par les limiers que l'on a lancés dans les buissons, se réfugient dans un vaste champ où, rampant au milieu des fougères et de hautes avoines, ils trouvent un peu d'abri et une grossière nourriture. Buyse le premier tente d'en sortir, mais il tombe presque aussitôt entre les mains des soldats qui entourent ce triste lieu de refuge. Une nouvelle battue² fait enfin découvrir, au fond d'un fossé, un homme à demi recouvert par des herbages et des orties, aux vêtements en lambeaux, au visage hâve, aux cheveux prématurément blanchis, apaisant sa faim avec quelques pois qu'il vient de cueillir, épuisé d'inanition, tremblant et livide de peur. C'est Monmouth.

Se voyant au pouvoir d'un roi qu'il était venu renverser, dont il avait non-seulement signalé les fautes réelles, mais encore calomnié la personne par des accusations aussi infâmes qu'imméritées, Monmouth ne comprit pas qu'il était perdu, et que, pour son plus cruel ennemi, Jacques II toujours inexorable ne ressentirait pas une pitié qui lui était inconnue. Le respect de lui-même et sa dignité suffisaient pour interdire au vaincu tout appel à la clémence de son vainqueur, cette clémence eût-elle été vraisemblable. Mais la raison seule démontrait que demander grâce à Jacques II ne serait qu'une bassesse inutile et qu'il n'y avait plus qu'à se préparer à mourir. Monmouth ne trouva ni dans son cœur assez de force, ni dans son esprit assez de sagesse pour rejeter la pensée d'une humiliation d'ailleurs superflue. Il écrivit à Jacques II dans les termes les plus dégradants³. Sa lettre était celle d'un homme atterré par l'approche de la mort et qui sacrifie au désir de vivre son passé, son honneur, ceux qu'il a cherché à entraîner sans y parvenir, comme les partisans qu'il a conduits à leur perte. Ce ne fut pas tout. Ne pouvant plus s'arrêter sur la pente de l'ignominie, il voulut voir Jacques II, et celui-ci fut assez inhumain pour consentir à une démarche qu'il était dans sa volonté inébranlable de laisser stérile. Ne pas épargner un tel ennemi se justifiait jusqu'à un certain point par la violence de ses attaques. Mais l'admettre en sa présence, sans lui pardonner, était un raffinement de vengeance et de dureté. Il jouit du barbare plaisir de voir son redoutable adversaire terrassé, se traîner à ses pieds, embrasser ses genoux, verser d'amères larmes, essayer vainement de lui tendre ses mains liées, reconnaître et maudire son crime, offrir d'abjurer sa religion et de devenir catholique⁴, lui crier grâce, grâce à tout prix. A un tel acharnement à vivre, à ces supplications Jacques II n'opposa que le silence, et, en détournant la tête, il termina cette entrevue où l'on ne sait ce dont il faut le plus s'indigner, de la

¹ *State papers*. — *London Gazette* du 9 juillet 1685. — Burnet, I, 643. Macaulay, ouvrage déjà cité, p. 455.

² *Gazette de France* du 18 juillet 1685. — Burnet, I, 644.

³ *Original Letters* de sir H. Ellis. — *Journaux de l'époque*. — Dépêche de l'ambassadeur de France Barillon, du 13 juillet 1685.

⁴ Lettre de Jacques II au prince d'Orange, du 14 juillet 1685. — *Sir J. Branston's Memoirs* relatés par Macaulay. — Burnet, I, 644.

froide cruauté du vainqueur, ou des terreurs avilissantes et des lâches condescendances du vaincu.

C'est à ce moment que Saint-Foix, introduisant Monmouth dans le cadre de cette étude, lui donne Louis XIV pour gardien, Saint-Mars pour geôlier, et la prison de Pignerol pour demeure.

CHAPITRE VIII

Bases sur lesquelles Saint-Foix a fait reposer son système. — Discussions de Saint-Foix et du P. Griffet. — La mémoire de Monmouth devient légendaire en Angleterre. — Ballades annonçant son retour. — Preuves irréfragables qui établissent la mort de Monmouth en 1685. — Récit de cette mort. — Entrevue de Monmouth avec sa femme et ses enfants. — Il est conduit à l'échafaud. — Sa fermeté. — Dernières paroles qu'il prononce. — Maladresse du bourreau.

Dans un libelle anonyme publié en Hollande sous le titre d'*Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre*, on lit qu'en 1688, quelques jours après le départ de Londres du roi Jacques II, chassé par Guillaume d'Orange, le comte Danby envoya chercher le colonel Skelton, qui avait eu ci-devant la lieutenance de la Tour, et à qui le prince d'Orange l'avait ôtée pour la donner au lord Luce. *Monsieur Skelton, lui dit le comte Danby, hier, en soupant avec Robert Johnston, vous lui dites que le duc de Monmouth était vivant, et qu'il était enfermé dans quelque château en Angleterre. — Je n'ai point dit qu'il était vivant et enfermé dans quelque château, puisque je n'en sçais rien*, répondit Skelton ; *mais j'ai dit que la nuit d'après la prétendue exécution du duc de Monmouth, le roi, accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour ; qu'on lui couvrit la tête d'une espèce de capuchon, et que le roi et les trois hommes entrèrent avec lui dans un carrosse*¹.

A l'exception de ce récit, en l'exactitude duquel Saint-Foix lui-même n'a pas une grande confiance, parce que, dit-il, ce sont là des livres dont les auteurs ne cherchent qu'à amuser ceux qui les lisent², il n'invoque, pour établir son système, que des conversations vagues, des bruits confus qu'il a recueillis, et le témoignage de la rumeur publique. Un chirurgien, nous dit-il, nommé Nélaton, qui allait tous matins au café Procope, y a raconté plusieurs fois qu'étant premier garçon chez un chirurgien près de la porte Saint-Antoine, on vint un jour le chercher pour une saignée, et qu'on le mena à la Bastille ; que le gouverneur l'introduisit dans la chambre d'un prisonnier qui avait la tête couverte d'une longue serviette nouée derrière le cou ; que ce prisonnier se plaignait de grands maux de tête ; que sa robe de chambre était jaune et noire, à grandes fleurs d'or, et qu'à son accent il avait reconnu qu'il était Anglais. — Le P. Tournemine, ajoute Saint-Foix³, m'a répété souvent qu'étant allé faire une visite à la duchesse de Portsmouth⁴ avec le P. Sanders, ancien confesseur du roi Jacques, elle leur dit, dans une suite de conversations qu'elle reprocherait toujours à la mémoire de ce prince l'exécution du duc de Monmouth, après que Charles II, à l'heure de la mort, et prêt à communier, lui avait fait promettre devant l'hostie que Huldeston, prêtre catholique, avait secrètement apportée, que, quelque révolte que tentât le duc de Monmouth, il ne le ferait jamais punir de mort. — Aussi ne l'a-t-il pas fait, répondit avec vivacité le P. Sanders. Pour expliquer comment Monmouth a pu être enlevé vivant, et comment on a pu tromper le peuple sur sa prétendue exécution, Saint-Foix fournit une preuve non moins incertaine que les précédentes : Le bruit courut dans Londres, dit-il, qu'un officier de son armée, qui lui ressemblait beaucoup, fait prisonnier, et sûr d'être condamné à mort, avait reçu la proposition de passer pour lui avec autant de joie que si on lui eût accordé la vie, et que, sur ce bruit, une grande dame ayant gagné ceux qui pouvaient ouvrir son cercueil, et lui ayant regardé le bras droit, s'était écriée : *Ah ! ce n'est pas Monmouth !*⁵

Si fragile que fût la base de ce système, il faut reconnaître que le P. Griffet le combattit par des arguments port peu concluants et que Saint-Foix n'eut pas grand-peine à réfuter à son tour. A l'objection fondée sur l'inutilité de laisser

¹ *Amours de Charles II et de Jacques II, rois d'Angleterre*, Ire partie, p. 74 et 75.

² *Réponse de M. de Saint-Foix au R. P. Griffet*, Paris, Ventes, libraire à la montagne Sainte-Geneviève, 1770, p. 94.

³ *Réponse de M. de Saint-Foix au R. P. Griffet*, p. 95 et suivantes.

⁴ Ancienne maîtresse de Charles II.

⁵ *Réponse de Saint-Foix au P. Griffet*, p. 96.

toujours dans le mystère le nom du prisonnier mort en 1703, alors que Jacques II et Guillaume d'Orange avaient eux aussi cessé de vivre, Saint-Foix répondit très-judicieusement que Louis XIV avait pu consentir à garder Monmouth à Pignerol, à la fois pour obliger Jacques II, son allié, et afin d'avoir sous la main un Stuart qu'il pourrait un jour opposer à l'ambition de Guillaume d'Orange, si Jacques II continuait à être privé d'enfant ; mais que la naissance inattendue d'un prince de Galles¹ ayant rendu inutile cette prévoyante combinaison, il était naturel que Louis XIV ne voulût pas qu'on sût qu'il s'était constitué le gardien d'un prince anglais. C'était d'alliant plus naturel, ajoutait Saint-Foix², que les partisans de Guillaume d'Orange ayant publié que ce prince de Galles était un enfant supposé, n'auraient pas manqué de dire que puisqu'on avait trouvé le moyen de présenter sur un échafaud et de faire décapiter un homme à la place d'un autre, il avait été bien plus aisé de feindre une grossesse et un accouchement. Or Louis XIV, qui avait continué à soutenir les Stuarts exilés avec assez d'opiniâtreté pour reconnaître imprudemment ce prince de Galles sous le nom de Jacques III³, devait empêcher une révélation de nature à corroborer les doutes injurieux qui s'étaient élevés au moment de la naissance de ce prince⁴.

La nécessité du mystère ainsi justifiée par l'orgueil et par l'intérêt de Louis XIV, Saint-Foix réfuta non moins habilement le P. Griffet sur la substitution d'un inconnu à Monmouth près de mourir sur l'échafaud. Au reproche d'invraisemblance il répondit que cette générosité était bien plus facile, et que le dévouement n'avait même presque aucun mérite chez un officier de l'armée de Monmouth, comme lui condamné à mort, et qui sacrifiait à son ancien général, non sa vie, mais uniquement son nom. Enfin, l'examen comparatif de quelques circonstances de l'exécution ingénieusement remarquées et groupées, telles que le choix des évêques assistant le condamné, la brièveté de ses paroles, un regard de reproche adressé par lui au bourreau, qui ne le tue pas du premier coup de hache⁵, achevait de déterminer la conviction de Saint-Foix. Tant notre esprit adopte aisément tout ce qui semble fortifier une opinion qui nous est chère ; tant il faut de circonspection pour éviter ce piège auquel l'amour-propre expose souvent notre jugement !

Au surplus, l'erreur de Saint-Foix a été celle d'une partie de la nation anglaise, qui, par idolâtrie pour Monmouth, a douté de sa mort, autant que Saint-Foix par complaisance pour son système. L'affection populaire survécut même à la

¹ Né le 21 juin 1688, de Jacques II et de Marie d'Est : reconnu roi par Louis XIV le 16 novembre 1701, à la mort de Jacques II.

² Réponse de Saint-Foix au P. Griffet, p. 118 et suivantes.

³ A la mort de Jacques II. Cette intempestive hardiesse fut une des fautes les plus graves de Louis XIV et souleva contre lui la nation anglaise. Voyez notre livre *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, ch. VIII, p. 190.

⁴ Voyez plus haut le chapitre V dans lequel il a été déjà question de cette accusation de criminelle supercherie lancée par Guillaume d'Orange contre son beau-père Jacques II.

⁵ D'après Saint-Foix, on choisit les évêques qui ne connaissaient pas Monmouth ; ce prétendu officier ne prononça que quelques paroles, et le regard lancé par le patient sur le bourreau, après le troisième coup hache, doit être considéré comme un reproche à ceux qui lui avaient promis qu'il mourrait sans douleur. Mais ces observations sont plus ingénieuses que fondées. Monmouth fut accompagné sur l'échafaud par les évêques qui l'avaient visité dans sa prison ; nous verrons tout à l'heure qu'il parla beaucoup, que l'exécution eut lieu à dix heures du matin et que, loin de se plaindre, même par un regard, de la maladresse du bourreau, Monmouth supporta avec une grande résignation son horrible supplice.

génération qui avait embrassé sa cause¹, et le héros, orné de toutes les séductions qui en avaient fait l'idole du peuple, et paré par le temps des qualités qu'il possédait le moins², devint promptement légendaire. Dans le Dorsetshire et dans les comtés environnants, beaucoup nourrirent toute leur vie l'espérance de le revoir, et pendant de longues années, à chaque événement considérable, les vieillards annonçaient tout bas avec confiance que le temps était proche où apparaîtrait le roi Monmouth. Plusieurs ballades prédirent ce retour³.

Bien que ce soit une histoire lamentable
Que celle de la fin de mon entreprise,
Je reviendrai dans nia gloire
Si je vis jusqu'en quatre-vingt-neuf,
Car j'aurai une plus forte armée
Et d'abondantes munitions.
Alors Monmouth, dans toute sa gloire,
Apparaîtra à ses amis anglais
Et mettra fin à toutes les histoires
Qui se colportent aujourd'hui de tous côtés.
On verra que je n'étais pas tombé si bas
Que d'être pris cueillant des pois,
Ou caché dans une meule de foin.
Ah ! l'étrange histoire que voilà.

Jusqu'à nos jours, dans bien des familles pauvres, ont été conservés, comme de précieuses reliques, des objets futiles qui lui avaient appartenu, et deux imposteurs ayant, à diverses reprises, parcouru les campagnes en prenant le nom de Monmouth, trouvèrent partout dans le bas peuple l'accueil le plus cordial, des encouragements, des secours et des témoignages de la plus touchante constance dans l'affection.

Combien ce culte, dont Monmouth s'était rendu indigne par sa fuite, embellit néanmoins sa mémoire, et, sans l'absoudre, fait de ce personnage un héros de légende ! combien ce culte aurait eu quelque chose de plus piquant encore si, comme le croyait Saint-Foix, celui que les poètes chantaient dans leurs ballades, dont les paysans s'entretenaient le soir au coin du feu, dont tout un peuple attendait le retour prochain, avait été, au même instant, détenu dans une prison au fond des Alpes, le visage caché aux regards, inconnu à tous, sauf à un geôlier aussi rigoureux qu'incorruptible ! Quand le drame s'est emparé du sujet de *l'Homme au masque de fer*, on a cru devoir adopter la version qui en fait un frère de Louis XIV, comme étant la plus attachante. La supposition que Monmouth était l'Homme au masque fer serait beaucoup plus dramatique, parce que, touchant par quelques points, à la réalité elle aurait permis de présenter d'un côté un peuple entier dans la douleur et dans l'attente, de l'autre le vaincu de

¹ *Observer*, 1er août 1685. — *Gazette de France*, 2 novembre 1686. — Lettre de Humphrey Wanley du 25 août 1698, dans la collection d'Aubrey, relatée par Macaulay, p. 469 de son *Histoire d'Angleterre*.

² Si M. le duc de Monmouth s'était pu cacher ou sauver, sa dernière action luy a acquis une telle réputation parmi les Anglais qu'il aurait pu attirer beaucoup de gens à lui toutes les fois qu'il se serait montré aux peuples d'Angleterre, écrit le 19 juillet 1685 l'ambassadeur de France à Louis XIV. — *Affaires étrangères*. Angleterre, 155.

³ Elles se trouvent dans la collection Pepys et ont été données par Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, t. I, p. 469.

Sedgmoor suivant Saint-Mars de prison en prison, et après avoir presque atteint un trône, enterré obscurément le soir par deux porte-clefs de la Bastille !

Mais, si saisissant que pût être ce complément d'infortune, l'histoire ne saurait l'admettre. Quoi qu'en ait pensé Saint-Foix et qu'en ait cru le peuple anglais, Monmouth est mort sur l'échafaud le 15 juillet 1685. Des dépêches authentiques en fournissent la preuve, signées de l'ambassadeur de Louis XIV¹, qui, loin d'être complice, comme on l'a dit, d'un enlèvement du prince, et d'avoir consenti à en être le gardien, a reçu jour par jour des nouvelles précises des premiers progrès de sa révolte, de sa défaite, de son arrestation et de sa mort. Dans ces dépêches, écrites par un témoin impartial avec une entière indépendance, et qui paraissaient destinées à ne jamais être divulguées, rien ne permet de supposer une grâce, et l'on y trouve la preuve irrécusable de la sévérité inflexible de Jacques II. Presque jusqu'à son dernier moment, Monmouth, se montra peu digne des regrets qu'il devait laisser après lui. Il vit sa femme, mais sans émotion, et ne songea qu'à demander de nouveau grâce de la vie au comte Clarendon qui l'accompagnait. Le lundi soir, 14 juillet, il apprit qu'il serait mis à mort le lendemain matin. Pâlissant aussitôt, il demeura longtemps silencieux, et la première parole qu'il put proférer fut une demande de sursis. Il la multiplia dans plusieurs lettres adressées à Jacques II, ainsi qu'aux personnages les plus considérables de la cour, et il désira revoir encore une fois le roi, ce qui lui fut refusé². Quand il eut perdu toute espérance, il s'affaissa honteusement, et, à l'agitation, aux efforts déployés jusque-là pour prolonger sa vie, succéda un morne silence ; aux lâches terreurs, l'accablement du désespoir. Le lendemain, on lui conduisit ses enfants, qu'il bénit et auxquels il fit ses adieux, ainsi qu'à sa femme dont il se sépara sans douleur³. Depuis plusieurs années son affection s'était portée sur lady Wentworth, qu'il disait être sa femme devant Dieu, tandis qu'il avait épousé madame de Monmouth trop jeune pour que ce mariage, valable d'après les lois, prit l'être selon l'esprit de Dieu. Tendait les heures qui précédèrent sa mort, lady Wentworth fut le constant objet de ses préoccupations, de ses regrets et de la plus vive sollicitude. Tantôt il présentait comme ayant été toujours innocentes ses longues relations avec elle, tantôt il donnait à entendre qu'il l'avait considérée comme sa femme légitime. Sans doute, c'est dans le souvenir de cette personne noble et distinguée, qui l'aimait tendrement et devait le suivre, quelques mois après, au tombeau, que Monmouth retrouva le sentiment de sa dignité jusque-là méconnue. Il devint tout à coup plus ferme, et, à dix heures du matin, il monta dans la voiture du lieutenant de la Tour avec un courage digne de sa race et de la femme qui le lui avait inspiré.

La place où est dressé l'échafaud, toutes les rues qui y aboutissent et les toits des maisons sont couverts d'une multitude témoignant sa désapprobation par un silence que rompent seulement des soupirs et des sanglots. Tous les yeux sont fixés sur Monmouth, qui, après avoir salué en souriant les soldats de garde, monta d'un pas assuré les degrés de l'échafaud. Chacun attend avec anxiété ses dernières paroles. Il les prononce d'une voix haute et distincte et avec l'énergie du fanatisme. Il finit en disant **qu'il a satisfait à sa conscience et qu'il meurt en**

¹ *Archives du ministère des affaires étrangères*. Angleterre, 155. Dépêches des 23, 28 juin et 12, 19, 23, 25 et 26 juillet 1683.

² Dépêche de l'ambassadeur français du 26 juillet 1685. **Il demanda une seconde fois à luy parler, mais on ne le lui permit pas.**

³ Burnet, I, 645. — Macaulay, p. 465.

paix avec Dieu. Le shérif l'ayant pressé de déclarer devant le peuple s'il meurt dans la religion de l'Église anglicane, *Oui*, répond-il sans hésiter ; et comme les évêques qui l'accompagnent lui font observer que, selon les principes de cette Église, il doit se soumettre à son roi légitime : *Il n'est pas question de cela présentement*, réplique t-il ; *je n'ai rien à dire là-dessus*. Puis il ajoute qu'il est en la grâce de Dieu et qu'il n'a rien à se reprocher au sujet de lady Wentworth, pour laquelle il ressent autant d'estime que d'affection. Le shérif lui ayant représenté le scandale qu'il a donné en Hollande en vivant publiquement avec cette femme, et lui ayant demandé s'il l'a épousée : *Je suis fâché de ce scandale*, dit Monmouth, *mais ce n'est pas le temps de répondre à cette question*. Les évêques l'entretiennent ensuite des conséquences de sa révolte, du sang qu'il a fait verser, de tant de compagnons entraînés par lui à leur perte. Ému de ce langage, Monmouth dit d'une voix faible qu'il en convient et qu'il le regrette. Alors s'élèvent de ferventes prières dites par les évêques assistants, qu'écoute avec recueillement le prince, et à chacune desquelles il répond : *Amen !* Puis, s'adressant au bourreau, il lui donne six guinées, lui recommandant avec instance *de promptement faire sa besogne et de ne pas le traiter comme lord Russel, frappé à trois ou quatre reprises*. Après s'être assuré si la hache est assez affilée, il se refuse à ce qu'on lui bande les yeux et pose sa tête sur le billot. Les évêques continuent leurs prières. La foule y mêle ses larmes. Le bourreau, sans doute troublé par les craintes qu'a exprimées Monmouth, frappe malhabilement un premier coup. Le condamné se redresse, puis, sans prononcer une parole, il replace sa tête sur le billot. Trois coups sont frappés d'une main aussi peu sûre par cet homme, que font trembler les hurlements et les imprécations de la foule. Enfin, au cinquième, la tête se détache, et les assistants se précipitent sur l'échafaud, les uns en fureur pour punir l'inhabile bourreau, les autres, avec un pieux empressement, afin de tremper leurs mouchoirs dans le sang de celui qu'ils considèrent comme un martyr¹.

Jacques II avait été et allait continuer à se montrer inexorable. Trois ans plus tard, Guillaume d'Orange, beaucoup plus apte que Monmouth à ce grand rôle, apparaîtra en Angleterre comme un sauveur, et, renversant en quelques jours Jacques II de son trône ébranlé, vengera les nombreuses victimes de sa cruauté impitoyable, de ses fureurs extravagantes, de sa politique corrompue, et à la plus honteuse tyrannie fera succéder une ère de liberté glorieuse.

¹ Dépêches officielles de l'ambassadeur de France en Angleterre des 15-25 et 16-26 juillet 1685.

CHAPITRE IX

François de Vendôme, duc de Beaufort. — Son portrait. — Sa conduite pendant la Fronde. — Médiocrité de ce personnage. — Motifs allégués par Lagrange-Chancel à l'appui de son système. — Leur invraisemblance. — Raisons qui m'ont déterminé à rechercher des preuves qui ne permettent plus de douter de la mort de Beaufort à Candie.

Comme Monmouth, prince royal et issu d'une liaison illégitime, aventurier comme Monmouth, François de Vendôme, duc de Beaufort, a eu, comme Monmouth, le rare privilège d'être assez aimé du peuple pour qu'on ait longtemps douté de sa mort. Dix ans après l'expédition de Candie, où il disparut, les femmes de la halle faisaient encore dire des messes, non pour le repos de son âme, mais pour le prompt retour de sa personne¹, et ces doutes persistants ont valu à Beaufort, comme à Monmouth, l'honneur d'être compté parmi ceux en qui l'on a vu le mystérieux prisonnier des Îles Sainte-Marguerite.

Mais ce sont là les seuls points de ressemblance entre le fils naturel de Charles II et le peut-fils de Henri IV. Leurs caractères, leurs aventures, leur personne offrent le contraste le plus complet, et ces deux idoles de la populace anglaise et française ont dû leur égale popularité à des dons entièrement opposés.

Élevé à la campagne, dans l'ignorance la plus absolue, et ayant exclusivement consacré ses premières années aux rudes-exercices de la chasse, Beaufort conserva toute sa vie de cette éducation de la nature une grossière empreinte qui en fit le personnage le plus réellement original de la cour d'Anne d'Autriche et de Louis XIV. Quand, à la fin du règne de Louis XIII, il vint au Louvre dans cette cour qui était pourtant bien loin d'être encore la plus polie de l'Europe, il ne larda pas à choquer les moins délicats et à se heurter contre les plus légitimes exigences. Sa force athlétique, dont il faisait volontiers parade, ses traits accentués et énergiques, l'animation immodérée de son geste, sa constante affectation à tenir le poing sur la hanche, le ton de sa voix, tout, jusqu'à ses moustaches sans cesse relevées par bravade, contribuait à lui donner l'apparence la plus provocante. La rusticité de ses manières n'avait d'égale que la rudesse de son langage. Il n'avait pas même reçu l'instruction vulgaire de la bourgeoisie, et, manquant de discernement pour suppléer par l'observation à son ignorance entière, il mêlait le plus étrangement du monde dans ses paroles les termes de chasse, qui lui étaient très-familiers, aux expressions de cour, qu'il employait sans trop les comprendre². Cynique par habitude, prétentieux par le désir d'imiter, il s'était formé une langue **qui aurait, dit le cardinal de Retz, déparé le bon sens de Caton**³. Ce jargon acheva de rendre ridicule celui dont l'aspect seul était déjà déplaisant. Mais il prit sa revanche à l'armée, où ses défauts étaient moins choquants et où il put déployer ses qualités viriles. Insouciant de tout péril, d'un courage même téméraire, rompu aux fatigues les plus accablantes, et, dès son enfance, familier avec tous les exercices du corps, il cessa de faire sourire, excita l'admiration au siège de Corbie, de Hesdin et d'Arras, et, quand il revint à la cour, il y fut précédé d'un renom de bravoure qui lui rallia une partie de ses détracteurs. On ferma les yeux sur ses travers, et l'on fut mieux disposé à apprécier sa mâle franchise et son honnêteté. Aussi, quand,

¹ Plusieurs veulent gager ici, écrivait Guy-Patin le 26 septembre 1669, que M. de Beaufort n'est pas mort. *O utinam !* — Et dans une autre lettre du 14 janvier 1670 : On dit que M. de Vivonne a, par commission, la charge de vice-amiral de France pour vingt ans ; mais il y en a encore qui veulent que M. de Beaufort n'est point mort et qu'il est seulement prisonnier.

² *Mémoires de la duchesse de Nemours*, t. XXXIV ; *Mémoires de Brienne*, de Conrart, de Montglat et de la Rochefoucauld. — Il formait, dit la duchesse de Nemours, un certain jargon de noms si populaires ou si mal placés, que cela le rendait ridicule à tout le monde, quoique ces mots, qu'il plaçait si mal, n'eussent peut-être pas laissé de paraître fort bons s'il avait su les placer mieux, n'étant mauvais seulement que dans les endroits où il les mettait.

³ *Mémoires du cardinal de Retz*, p. 9.

à la veille de la mort de Louis XIII, Anne d'Autriche put craindre que le duc d'Orléans ou le prince de Condé ne fissent enlever le dauphin et le duc d'Anjou, c'est à Beaufort, **comme au plus honnête homme de France**¹, qu'elle confia la garde de ses deux fils. Fier d'abord de cette distinction flatteuse, il ne tarda pas à l'oublier et à se jeter très-étourdiment dans les aventures de la Fronde, où il fit une assez triste figure. Entraîné par la duchesse de Montbazou dans la cabale des *Importants*, brutal envers Mazarin, puis enfermé à Vincennes², allié au prince de Condé après avoir été l'ennemi de sa sœur, la duchesse de Longueville, adversaire acharné de la cour après s'être montré le gardien du trône et le protecteur de la régente, tour à tour au service des passions étroites et des intérêts mesquins des ducs d'Elbeuf et de Bouillon, du maréchal de la Motte et du cardinal de Retz, ne sachant bien ni pour quelle cause il combattait, ni quel but il poursuivait, Beaufort se détacha de la Fronde aussi légèrement qu'il y était entré, et il se rapprocha de la cour, avec aussi peu d'avantages qu'il en avait obtenu des frondeurs pour se séparer d'elle. À l'incapacité de discerner au milieu des partis la voie qu'il devait suivre, Beaufort joignait une dangereuse ignorance de sa nullité politique, et, comme beaucoup de ceux qui manquent de jugement, il s'efforçait de dominer par les qualités dont il était le plus dépourvu. Aussi vaniteux qu'étourdi, se croyant appelé à jouer un grand rôle³, il pensait avoir de l'aptitude aux affaires en en parlant le jargon ; il se plaisait à donner des conseils à ceux qui le conduisaient à leur guise, et, nuisant à ses qualités réelles par celles qu'il voulait affecter, il ne parvint à exercer de l'influence que sur la multitude ; mais il y réussit entièrement. Si, pour plaire à ses sujets, il faut parler leur langage, partager leurs goûts, avoir leurs allures, être tour à tour brusque et familier, grossier et hautain, nul n'a mieux mérité que Beaufort d'être *le roi des halles*. Ce titre, que l'histoire a ratifié, ses contemporains le lui décernèrent unanimement, et le peuple l'accepta par enthousiasme. Il suivait dans les rues avec amour ce bon prince qui avait consenti à venir loger près de lui, dans le quartier le plus peuplé⁴, dont les femmes admiraient la blonde chevelure et l'air martial, et qui ne dédaignait pas à l'occasion, tantôt sur une borne, de discourir avec la populace, tantôt de déployer sa vigueur dans les rixes de carrefour.

Mais ce roi de la populace devint, à la majorité de Louis XIV, le plus soumis des sujets. Lagrange-Chancel, pour établir le système qui fait du duc de Beaufort *l'Homme au masque de fer*, et pour expliquer sa prétendue détention à Pignerol, parle de son esprit remuant, de la part qu'il eut à tous les mouvements de partis du temps de la Fronde⁵. Il ajoute que sa dignité de grand amiral, dans laquelle il avait remplacé son père, le mettait journellement en état de traverser les grands desseins de Colbert, chargé du département de la marine. Rien n'est moins exact, et, en 1663, époque où Beaufort devint grand amiral, les passions

¹ C'est ainsi qu'elle le désignait alors.

² Il y fut enfermé en 1643 et s'en évada en 1649. Ce fut au sujet de cette évasion que Condé, incarcéré à son tour à Vincennes, répondit, à quelqu'un qui lui conseillait *l'Imitation de Jésus-Christ* pour adoucir les ennuis de la captivité, qu'il aimait mieux *l'imitation du duc de Beaufort*.

³ On sait qu'il alla demander un jour au président Bellièvre s'il ne changerait pas la face des affaires en donnant un soufflet au duc d'Elbeuf. *Je ne crois pas, lui dit gravement le magistrat, que cela puisse changer autre chose que la face du duc d'Elbeuf.*

⁴ Rue Quincampoix.

⁵ *Année littéraire*. Lettre de Lagrange-Chancel à M. Fréron au sujet de *l'Homme au masque de fer*.

allumées durant la Fronde étaient éteintes, les ambitions satisfaites ou assoupiées. Les chefs les plus remuants, comme la Rochefoucauld, s'étaient plongés dans une oisiveté peu menaçante. Ceux qui avaient été les plus hostiles tenaient alors à montrer le plus de soumission et de servilité. Tandis que le cardinal de Retz, retiré à Commercy, se dédommageait de son inaction et de sa impuissance en écrivant ses immortels *Mémoires*, le prince de Conti épousait la nièce même de Mazarin, et Condé recevait du roi avec gratitude l'ordre du Saint-Esprit¹. Les membres de la noblesse les plus indociles et les plus arrogants, qui avaient ébranlé l'autorité de la régente, contrainst la cour de quitter Paris, renvoyé Mazarin, agité tout le royaume, pressés maintenant dans les antichambres de Louis XIV, se disputaient l'insigne honneur d'assister à son coucher et d'y tenir un bougeoir.

Beaufort ne fut pas le moins empressé à satisfaire le monarque absolu. Peu fait pour le commandement, auquel le rendait impropre une impétuosité extrême, il recevait très-humblement les sévères réprimandes de Louis XIV et de Colbert, et il supportait le joug du maître avec autant de docilité qu'il était dur et impérieux à l'égard de ses officiers². S'il les menaçait à tout propos de les maltraiter et de les faire jeter à la mer, il se soumettait dans ses expéditions navales au contrôle et presque à la domination de l'intendant mis à ses côtés par Colbert³. Rien donc en lui n'était dangereux pour la cour, ni son caractère dont seuls ses subordonnés subissaient la violence, ni ses talents qui étaient à peu près nuls, ni ses prétentions qui étaient alors fort réduites, ni sa popularité qui ne dépassait guère les limites de son royaume des halles. Bien plus, il avait aux yeux du roi le mérite de tenir par son père⁴ à ces princes d'une naissance illégitime que Louis XIV devait constamment favoriser, d'abord par intérêt politique afin de les opposer aux héritiers légitimes des grandes familles, puis par affection paternelle, quand ses propres amours en eurent promptement accru le nombre, et à qui, par un orgueil de plus en plus immodéré, il devait successivement accorder le pas sur les pairs, puis le rang de princes royaux, et enfin, à la honte de tout le royaume, des droits au trône de France. On ne voit donc pas pour quel motif Louis XIV aurait cherché à se défaire d'un prince assez médiocre pour ne pas exciter sa jalousie, trop soumis pour qu'on pût craindre de lui une révolte, et qui, fils de bâtard, préparait et justifiait par son exemple l'élévation prochaine et de plus en plus scandaleuse de tous les bâtards du grand roi.

Avant l'expédition de Candie, où, d'après Lagrange-Chancel et ceux qui partagent son opinion⁵, on aurait envoyé Beaufort pour l'enlever et le condamner à une détention perpétuelle, y a-t-il, dans la carrière maritime de l'amiral, un acte par lequel il soit entré en rébellion contre la cour ? Est-ce dans l'expédition de 1664, où, malgré l'avis de ses lieutenants dont les

¹ *Art de vérifier les dates*, t. VI, p. 273 et 217.

² *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 588 et suivantes.

³ Relation de Gigéry faite au roi par M. de Gadagne, lieutenant général. Bibliothèque impériale, manuscrits. Ce document a été déjà donné en partie par Eugène Sue au tome II, page 66, de son *Histoire de la marine française*, dans laquelle, au milieu des fantaisies et des procédés du roman, et à côté d'un dialogue très-expressif, mais qui trop souvent n'a même pas le mérite de la vraisemblance, on trouve des pièces inédites d'une très-grande valeur et la preuve de longues et patientes recherches.

⁴ César de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et dont le duc de Beaufort était le second fils, né en janvier 1616. (*Art de vérifier les dates*, t. XII, p. 521.)

⁵ Tels que Lenglet-Dufresnoy. *Plan de l'histoire générale et particulière de la monarchie française*, t. III, p. 268 et suivantes, Paris, 1754.

uns veulent d'abord attaquer Bone, les autres Bougie¹, Beaufort, suivant trop strictement les instructions précises de Louis XIV, dirige l'attaque sur Gigéry dont il s'empare prématurément et compromet les résultats de la campagne par obéissance scrupuleuse à des ordres donnés à distance et qu'il aurait fallu être assez audacieux pour enfreindre ? Est-ce en 1666, lorsqu'il est chargé de commander l'escorte de la nouvelle reine de Portugal², et qu'en dépit de son ardeur et d'une noble envie de courir à la rencontre des Anglais, il consent, pour obéir, à demeurer immobile dans les eaux du Tage ?

Mais admettons que la cause de cette détention, vainement cherchée, ne puisse nous être connue ou bien que l'humble déférence de Beaufort envers Louis XIV n'ait pas détruit dans son esprit le souvenir des violences qui rendaient l'amiral si intraitable à l'égard de ses officiers. Admettons un crime imaginaire pour expliquer un enlèvement que rien de certain ne justifie. Les précautions prises après l'enlèvement s'expliqueraient jusqu'à un certain point par la popularité dont jouissait Beaufort à Paris, et Saint-Foix, réfutant Lagrange-Chancel, a trop affirmé le contraire.

L'autorité du roi était affermie, dit-il³, et la détention du grand Condé lui-même, si on avait jugé à propos de le faire arrêter, n'aurait pas causé la moindre émeute. Assurément, mais en aurait-il été de même pour *le roi des halles*, à l'égard duquel la populace avait encore une véritable idolâtrie ?

Celui-là seul des nombreux arguments de Lagrange étant admis, et la nécessité de dérober Beaufort à tous les regards étant reconnue, son enlèvement a-t-il été possible à Candie, au milieu de la flotte et en présence de l'armée ? Quelles ont été les causes de cette expédition, et peut-on y surprendre le désir du roi d'y envoyer Beaufort pour s'en défaire ensuite ? Enfin ce personnage, que toutes les relations, publiées jusqu'à ce jour, s'accordent à dire *disparu*, a-t-il été *tué* réellement, comme on se contente de le supposer, et peut-on invoquer des preuves tout à fait concluantes de sa mort ? C'est ce qu'il est essentiel d'examiner. La critique contemporaine a jusqu'ici réfuté l'opinion que nous combattons, en se servant uniquement de la correspondance de Louvois avec Saint-Mars⁴ et en montrant qu'aucun mot de ces dépêches ne permet de croire que Beaufort ait été détenu à Pignerol. Continuons à pousser plus loin cette démonstration, et ainsi que nous avons tenté de le faire pour l'hypothèse d'un frère de Louis XIV, pour celles de Vermandois et Monmouth, ne nous contentons pas de cette preuve indirecte, car au silence gardé par Saint-Mars et Louvois sur chacun de ces personnages, les sceptiques pourraient objecter la suppression des dépêches les concernant ou l'emploi exclusif de messages verbaux.

¹ *Mémoire de M. de Gadagne*, déjà cité. Le chevalier de Clerville soutint que les ordres du roi portaient d'attaquer Gigéry et que, si on négligeait leur exécution, autant valoir attaquer Bone que Bougie. À cela, M. de Gadagne répondit que l'un n'empêchait pas l'autre, et qu'ayant d'abord pris Bougie, on attaquerait Gigéry, puis Bone ; mais que l'attaque de Bougie devait précéder toutes les autres, puisque la possession de cette place, voisine de Gigéry, empêcherait les Maures d'y porter aucun secours, lorsqu'on ferait le siège de cette dernière ville. M. de Beaufort allait se rendre à ces raisons, lorsque M. de Clerville le ramena à ses sentiments.

² Marie de Savoie, duchesse de Nemours, femme d'Alphonse VI, roi de Portugal.

³ *Réponse de Saint-Foix et recueil de tout ce qui a été écrit sur le prisonnier masqué*, p. 20, 1770.

⁴ Entre autres, M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), *Histoire de l'Homme au masque de fer*, 1840, p. 161.

Voilà pourquoi, au lieu d'invoquer l'uniforme argument fondé sur l'examen des dépêches du geôlier avec son ministre, nous ne nous en sommes servis que subsidiairement, et après avoir, au préalable, cherché à établir qu'un frère mystérieux de Louis XIV n'a jamais existé, que Vermandois a succombé devant Courtrai et que Monmouth est mort sur l'échafaud. Cette double démonstration, qui nous paraît indispensable en une matière où chacun, ayant depuis longtemps une opinion qui lui est chère, est peu disposé à accepter ce qui tend à la détruire, essayons-la pour Beaufort à son tour.

CHAPITRE X

Causes de l'expédition de Candie. — Intrigue de cour. — Turenne et le duc d'Albret. — Préparatifs de l'expédition. — Beaufort la commande. — Départ de la flotte. — Son arrivée devant Candie. — État de cette île. — Description de la place assiégée. — Dernier conseil de guerre. — Plan d'attaque. — Lute est fixée au milieu de la nuit du 24 au 25 juin 1669. — Les premiers mouvements réussissent. — Terrible explosion d'un magasin de batterie. — Panique effroyable. — Déroute des Français. — Réembarquement des troupes. — Certitude de la mort de Beaufort.

Les causes de l'expédition de Candie n'ont pas été toutes indiquées. On a dit¹ que, l'opinion publique en France ayant mal accueilli la paix d'Aix-la-Chapelle et l'armée surtout se plaignant, Louis XIV et Louvois saisirent avec empressement l'occasion de détourner ce zèle inquiet, d'évaporer cette flamme, et qu'ils se laissèrent volontiers persuader par le nonce et l'ambassadeur de Venise d'envoyer un secours à Candie menacé par les Turcs. A cette considération, qui certainement a été d'un grand poids, il convient d'ajouter l'influence d'une intrigue de cour et de faire connaître les motifs tout particuliers qu'avait Louis XIV de plaire au pape.

Louvois ayant réussi à faire appeler son frère, l'abbé Tellier, à la coadjutorerie de Reims, de préférence au duc d'Albret, neveu de Turenne, et l'illustre maréchal n'étant pas davantage parvenu à faire nommer ce parent coadjuteur de l'archevêque de Paris, Louis XIV, pour apaiser le ressentiment de Turenne, promit au jeune abbé le chapeau de cardinal. Madame de Montespan, alliée aux d'Albret, et déjà toute-puissante, s'efforçait, de tout son crédit, de hâter l'exécution de cette promesse. D'un autre côté, pour prix de son empressement à servir auprès de l'Empereur les intérêts du roi dans la grande affaire du traité de partage de la monarchie espagnole, secrètement signé en 1668, le prince d'Awersberg, un des principaux ministres de Léopold, avait reçu de l'ambassadeur français, Grémonville, l'assurance de l'appui de Louis XIV pour obtenir de Clément IX le chapeau de cardinal. Le pape sut tourner à son profit cette double demande². Il s'étendit longuement sur son extrême désir de satisfaire le roi très-chrétien, mais aussi sur ses craintes d'irriter les autres nations catholiques par une préférence qui leur serait injurieuse. Il objecta le besoin qu'il avait alors de ne mécontenter aucune puissance et de les voir toutes unies pour l'aider à repousser l'ennemi commun de la chrétienté. Ainsi, monseigneur, écrivait à de Lionne notre envoyé à Rome, Votre Excellence s'apercevra bien facilement que si j'avais quelque chose de positif à dire de ci ; que Sa Majesté a résolu de faire la campagne prochaine sur les affaires de Candie, je trouverais ici plus de facilité pour l'avancement de la promotion³. Que la piété, que les sentiments religieux de Louis XIV soient entrés pour quelque chose dans sa résolution d'envoyer à Candie des troupes contre les Turcs, on peut le croire. Qu'il y ait été déterminé par la nécessité d'offrir un glorieux dédommagement à l'armée, mécontente de la paix d'Aix-la-Chapelle, on ne peut le nier. Mais on ne saurait non plus méconnaître l'influence qu'a dû exercer sur la décision de Louis XIV la certitude, en satisfaisant le pape en un point si sensible, de pouvoir à la fois tenir ses engagements envers le ministre de l'Empire, contenter Turenne et plaire à madame de Montespan. Dans tous les cas, il est impossible de placer parmi ces causes multiples un prétendu désir de se défaire de Beaufort, et l'on n'est pas autorisé à invoquer un motif aussi invraisemblable, lorsque tant de considérations décisives concourent à expliquer cette expédition.

¹ M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, déjà citée, t. I, p. 257.

² Archives du ministère des affaires étrangères, Rome, 1669. Lettre de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 28 décembre 1668.

³ Lettre de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 28 décembre 1668. Après l'expédition de Candie, seul, M. d'Albret eut le chapeau. Voyez dépêches de l'abbé Bigorre à de Lionne, du 9 juillet 1669 ; et de l'abbé de Bourlemont à de Lionne, du 9 août 1669, Archives des affaires étrangères, Rome, 1669.

Le duc de Beaufort fut naturellement choisi pour la commander¹. Tout l'y appelait, malgré la violence de son caractère : sa naissance, son rang de grand amiral, le commandement déjà exercé par lui dans plusieurs expéditions navales, et une certaine aptitude pour le rude et périlleux métier de marin. Sous ses ordres, Rochechouart, comte de Vivonne, avait la direction des galères, et le duc de Navrantes était le chef des troupes de débarquement. Ces troupes atteignaient le nombre de sept mille hommes² et avaient pour officiers l'élite de la noblesse³, qui se faisait comme un devoir de chevalerie de servir contre l'infidèle. C'était en quelque sorte une nouvelle croisade, et, si elle excita moins d'enthousiasme que lorsqu'on entreprenait de délivrer le tombeau du Christ, si le levier puissant d'une foi robuste, qui avait jadis soulevé des nations entières, s'était depuis longtemps affaibli, du moins l'audace et la vaillance françaises trouvèrent-elles un certain attrait romanesque dans une expédition lointaine, dirigée contre un pays et un adversaire également inconnus. En peu de jours, des quêtes organisées clans tout le royaume eurent fait face aux dépenses de l'armement, et, le 5 juin 1669, la flotte sortit de Toulon par un temps des plus beaux qui se prolongea pendant toute la traversée et la rendit extraordinairement rapide. Composée de vingt-deux vaisseaux de ligne et de trois galiotes⁴, elle rencontra, le 17, près le cap Sapience, à la pointe de la Morée, et elle s'adjoignit quatorze bâtiments vénitiens chargés de chevaux. Le 19, à cinq heures du matin, fut aperçue la pointe occidentale de l'île de Candie. A la tête de l'escadre marchait le vaisseau amiral *le Monarque*, à la poupe couverte des sculptures de Puget, aux dorures étincelantes, et sur lequel flottait le pavillon papal, richement brodé des armes du Saint-Siège. A la vue de la terre qui est au pouvoir des Turcs, des pavois de mille couleurs sont hissés sur *le Monarque*. Aussitôt chaque vaisseau donne à son tour ce fier salut. Le canon français se l'ait entendre, les batteries turques lui répondent du port de la Canée, et, au bruit de cette salve inoffensive, aux lueurs resplendissantes du soleil levant, la flotte passe majestueusement devant l'ennemi, et, tournant la pointe de l'île, se dirige vers sa capitale qu'elle vient défendre.

A mesure qu'elle en approche, le ravissant spectacle qu'offraient naguère de fertiles prairies, bornées au loin par des collines boisées et verdoyantes, se change en un tableau de désolation et de deuil. En plusieurs années, les Turcs,

¹ *Instruction que le roi a résolu être envoyée à M. le duc de Beaufort, pair, grand maître, et surintendant général de la navigation et commerce du royaume, par l'emploi de l'armée navale que S. M. met en mer sous son commandement pendant la présente campagne.* Bibliothèque impériale, manuscrits. Papiers de Colbert.

² Lettres de Lionne au cardinal Rospigliosi sur les troupes promises par Louis XIV, des 11 janvier et 26 février 1669. Archives des affaires étrangères, Rome. — *État des armées de mer et de terre envoyées par le roi très-chrétien en Candie, en la présente année 1669.* Archives de la marine — Lettre de Louvois aux gouverneurs, du 26 février 1669. Archives du ministère de la guerre.

³ Parmi eux se trouvaient le comte de Choiseul, MM. de Castellan et de Dampierre, le marquis de Saint-Vallier, le duc de Château-Thierry, les marquis d'O, d'Huxelles et de Sévigné, etc., etc. Lettre de madame de Sévigné à Bussy-Rabutin, du 18 août 1669. — Dès la fin de 1668, le comte de Saint-Paul et le comte de la Feuillade étaient allés secourir Candie, à la tête de trois cents volontaires. Mais ils en étaient revenus après une sortie fort meurtrière et ayant prêté aux Vénitiens une assistance plus brillante que vraiment efficace.

⁴ Les galères, au nombre de treize, commandées par Vivonne, s'arrêtèrent pendant quelques jours sur les côtes d'Italie et n'arrivèrent à Candie qu'une semaine après Beaufort. Archives du ministère de la marine.

commandés par le grand-vizir Méhémet-Kioprili, s'étaient peu à peu emparés de la ville entière, à l'exception de sa ville principale, que les Vénitiens conservaient au prix d'efforts désespérés contre un adversaire qui réparait sans cesse ses pertes et s'avancait lentement, mais avec une infatigable ténacité. La flotte française, en continuant sa marche, voit devant elle une campagne qui porte les marques de longues et cruelles dévastations. Les montagnes, déboisées pour les nécessités de la guerre, montrent leurs flancs nus et ravagés. Le sol est inculte et aride. De larges carrières sont ouvertes, et près d'elles s'élèvent de hautes machines destinées à lancer des pierres sur les assiégés. Au silence majestueux et tranquille succède alors le sourd retentissement de l'artillerie dont les détonations, d'abord confuses, deviennent bientôt tout à fait distinctes. Parfois une gerbe de flamme rougeâtre s'élève tout à coup c'est un fourneau qui fait sauter un ouvrage avancé ; ou bien une bombe est aperçue traversant l'air rapidement et allant peut-être effondrer un édifice de la ville. Enfin, au moment où nos soldats, pressés sur les ponts, atteignent le terme de leur voyage, apparaissent à leurs regards attentifs le camp des Turcs surmonté de bannières flottantes, les parapets qui le protègent, des espaces sablonneux où s'exercent les cavaliers, de vastes dépôts d'armes, des machines qu'on ébranle, des blessés que l'on transporte, une armée formidable qui s'agite, l'animation, le mouvement et la vie, et au fond, se détachant à l'horizon, les remparts de Candie que dépassent ses clochers silencieux, ses tours presque désertes, et de loin en loin quelques dômes étincelant au soleil.

Dans la soirée qui suivit leur arrivée, Beaufort, Navailles et les officiers généraux sortirent avec précaution de la rade où l'escadre avait jeté l'ancre, et, dans une petite barque aux rames soigneusement enveloppées, ils réussirent à tromper la vigilance des Turcs et à pénétrer dans le port de la place assiégée¹. Leur désappointement y fut extrême, et, après avoir, dans la journée, été témoins de l'énergie et de la vigueur déployées par les assiégeants, ils se convainquirent le soir de l'abatement et de l'impuissance des défenseurs de Candie. Tandis que l'ambassadeur de la république vénitienne avait affirmé à Versailles que leur nombre était encore de quatorze mille, il se réduisait en réalité à six mille combattants², découragés, malades, considérant comme inévitable la perte de la ville, et continuant à lutter par devoir, mais sans espérance. Les canonnières ont presque tous péri dans les galeries souterraines, où les Turcs les ont poursuivis avec l'acharnement du fanatisme. Des deux principaux bastions de la place, l'un, le bastion Saint-André, est déjà au pouvoir de l'ennemi, et les Vénitiens sont trop affaiblis pour conserver longtemps l'autre, celui de la Sablonnière. Les rues, encombrées de débris, livrent difficilement passage aux troupes. Çà et là des ruines fumantes, au milieu d'un espace vide, attestent un récent incendie. De loin en loin des maisons, casematées dans leurs étages supérieurs, s'élèvent comme des citadelles isolées où se réfugient et se pressent les malheureux habitants. Sur les places, quelques soldats se promenant en silence, ou bien des blessés que l'on emporte de la tranchée et qu'accompagne un prêtre. Partout les signes certains d'un complet découragement et d'une défaite prochaine.

Le sentiment universel est que l'on ne peut secourir la ville que par une affaire générale, écrit en France l'intendant Delacroix³. Il exprimait l'opinion du conseil

¹ Lettres de Saint-André-Montbrun. Manuscrits de la Bibliothèque impériale. — Lettres de Navailles au roi. Archives du ministère de la guerre.

² Lettre de Navailles au roi, du 5 juillet 1669.

³ Lettre de Delacroix à Louvois, du 22 juin 1669. Archives du ministère de la guerre.

qui se réunit dès le 20 à Candie. Les avis furent unanimes, et Saint-André-Montbrun¹, comme Beaufort, le capitaine général des Vénitiens, Morosini, aussi bien que Navailles, ne virent quelques chances de succès que dans une sortie vigoureuse, dirigée du côté de la Sablonnière. Là, en effet, une partie des Turcs se trouvait séparée de leur armée principale, et exposée aux feux croisés de la place et de la flotte ; elle courait, en outre le danger d'être précipitée dans la mer qui était proche.

Le plan définitif de l'attaque fut arrêté dans un dernier conseil de guerre, tenu le 24, à sept heures du soir, et son exécution fixée au milieu de la nuit suivante. Beaufort réunit à son bord tous les capitaines de l'armée, et le débarquement des troupes, commencé à neuf heures du soir dans de fortes et solides chaloupes, fut sans encombre terminé à minuit². A mesure que chaque compagnie débarquait, elle se rendait à l'esplanade située à côté du bastion de la Sablonnière. La surprise étant la principale condition du succès, les officiers donnaient leurs ordres à voix basse et les soldats s'avançaient avec des précautions infinies. Les troupes de Candie, qui n'étaient pas de service dans les bastions, ne furent averties du projet d'attaque qu'à une heure du matin, par leurs chefs qui vinrent les arracher au sommeil et les conduire à leur poste. Au moment où la tour de l'église Saint-Marc sonnait deux heures, les fantassins étaient tous réunis sur l'esplanade³. Malgré leur grand nombre, rien, sauf le pâle reflet de leurs mousquets, ne trahissait leur présence. Immobiles, silencieux, ils attendaient le signal du départ, et dans cette nuit paisible et calme qui allait être marquée par une lutte sanglante, l'on n'entendait que la marche régulière et monotone des sentinelles sur les remparts. Bientôt s'y mêla le sourd piétinement des chevaux s'avançant sur le sable. Deux cents mousquetaires du roi et cinq compagnies de cavalerie vinrent se joindre aux fantassins et furent suivis de Beaufort, de Navailles et d'un état-major nombreux. Après avoir donné le mot de ralliement⁴ et confié son jeune neveu, le chevalier de Vendôme, à la sollicitude vigilante du marquis de Schomberg et du baron de Saint-Mark, chargés de le suivre partout dans la mêlée⁵, Beaufort adresse à ceux qui l'entourent quelques braves et énergiques paroles⁶, et le commandement est donné de se mettre silencieusement en marche. Les soldats placés sous les ordres de Navailles se dirigent vers la droite. Beaufort doit occuper la gauche avec une grande partie des troupes (le marine, et ses gardes commandés par Colbert de Maulevrier,

¹ Le marquis de Saint-André-Montbrun, gentilhomme français, se trouvait depuis plusieurs années à Candie, et, par son courage et ses talents, était parvenu à être le premier général des Vénitiens, sous les ordres de Morosini.

² *Relation de ce qui s'est passé dans la sortie qui s'est faite en Candie par toutes les troupes du roi, tant de terre que de mer, pour l'attaque du camp de la Sablonnière, le 25 du mois de juin 1669.* Archives du ministère de la marine, Campagne, 5. Je me suis principalement servi pour mon récit de ce manuscrit inédit et qui a tous les caractères d'authenticité.

³ *Rapport adresse par le sieur Brodart à Colbert, à la radde de Candie, à bord de la Princesse, le 27 juin 1669.* Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert, 155 bis. Pièce inédite.

⁴ Le mot de ralliement était : *Louis et en avant.*

⁵ *Relation de ce qui s'est passé dans la sortie, etc., déjà citée.* Ce fut ce neveu qui devint le fameux Vendôme. Il montra, le 25 juin 1669, un très-grand courage et fut assez grièvement blessé.

⁶ *Le Siège de Candie*, manuscrit de Philibert de Jarry. Bibliothèque impériale.

frère du ministre. Il est convenu que les deux corps d'année se rejoindront au signal donné par celui de Navailles¹.

Parvenues à un point très-rapproché des Turcs, les troupes de Beaufort, pour attendre que la nuit soit moins obscure et laisser à Navailles, qui a un plus long trajet à parcourir, le temps d'atteindre le lieu désigné, se couchent à plat ventre, amiral, soldais et officiers, ceux-ci ne s'appliquant qu'à faire cacher les mèches et à recommander à voix basse les plus minutieuses précautions. Trois quarts d'heure avant le jour, les tambours des Turcs se font entendre. Quelques marins, sur l'ordre de Beaufort, se rapprochent, en rampant, du camp des Turcs, et, revenant de la même manière, apprennent que seule la diane habituelle vient d'être battue et que les adversaires sont dans une complète ignorance du danger qui les menace². Les troupes demeurent étendues sur le sol, silencieuses, sans mouvement, et Beaufort prête attentivement l'oreille pour surprendre le signal indignant qu'un des corps de Navailles a commencé l'attaque.

Celui-ci était parvenu avec le même bonheur à l'extrême droite. Après y avoir été rejoint par sa réserve et son arrière-garde, il envoie la première, commandée par le comte de Choiseul, un peu à l'ouest de Candie, afin d'empêcher toute communication entre les deux camps des Turcs, et il conserve son arrière-garde pour pouvoir la diriger vers les points les plus menacés. Puis il porte en avant le corps de Dampierre, chargé d'ouvrir le feu, et, se glissant vers une petite élévation qui lui permet d'étendre au loin ses regards, il attend.

Cependant Beaufort, quoique certain de la quiétude et de l'inaction des Turcs, domine difficilement sa bouillante impatience, quand, une demi-heure avant l'aube, il entend à l'extrême droite une bruyante décharge de mousqueterie. Aussitôt il se redresse, toutes les troupes avec lui, fait battre aux champs, sonner la charge, et, bondissant à la tête du premier bataillon, il franchit le retranchement qui protège le camp des Turcs. Colbert, suivi de la compagnie des gardes, court vers la gauche, afin d'entourer ses adversaires. Tous, et avec une impétuosité égale, ils traversent une ravine qu'ils rencontrent derrière le retranchement, et, sans être arrêtés, dans leur élan, par un terrain rocailleux, ils enlèvent au premier choc la tranchée des ennemis qui l'abandonnent, après avoir déchargé leurs armes. La surprise et l'effroi des Turcs sont extrêmes. Ils fuient sans ordre, pêle-mêle, et plusieurs de cent qui échappent aux coups de Beaufort, poursuivis par les troupes de Dampierre, se jettent à la mer. Tout à coup, vers la droite, une immense gerbe de feu s'élève, et une effroyable explosion ébranle le sol. Les soldats et les marins qui entourent Beaufort s'arrêtent subitement. Mais lui, sans paraître troublé par ce fracas dont il ignore la cause, **Courage, enfants ! s'écrie-t-il, courage ! Puisqu'ils font jouer un fourneau devant nous, c'est une marque qu'ils s'enfuient.** Il réussit un instant à dompter la terreur de ses troupes et parvient à les faire avancer de quelques pas³. Mais, sur le détachement commandé par Dampierre, tout différents sont les effets de la terrible catastrophe. Produite par l'explosion d'un magasin de batterie, renfermant vingt-cinq milliers de poudre qu'a enflammés l'imprudance d'un mousquetaire, elle a englouti un bataillon de gardes françaises et jeté partout une indicible épouvante. Les troupes se persuadent que l'ennemi a miné tous ses ouvrages, et

¹ *Lettre de Colbert de Maulevrier à Colbert, son frère. — A Candie, ce dimanche, dernier jour de juin, à cinq heures du soir.* Manuscrits, Bibliothèque impériale ; papiers Colbert, 155 bis.

² *Relation* déjà citée. Archives du ministère de la marine.

³ Archives du ministère de la marine, *Relation* déjà citée.

que la terre qu'ils foulent va s'ouvrir sous leurs pieds. De proche en proche, cette croyance se répand, le soldat terrifié jette ses armes et s'enfuit avec précipitation. C'est en vain que Navailles, Dampierre et les autres officiers généraux essaient de les arrêter. La panique est universelle, et le cri honteux et effrayant de : *Sauve qui peut !* retentit de toutes parts. Cette déroute s'aggrave encore d'une confusion que suffit à peine à expliquer la demi-obscurité de la nuit. Les fuyards, rencontrant les marins de Beaufort, se jettent sur eux en ennemis. Les longs vêtements de sept ou huit Arméniens, qui se trouvent à leur tête, contribuent à confirmer une fatale erreur¹. Dans cette horrible mêlée, nul ne parvient à se reconnaître, et des compatriotes s'entre-tuent croyant frapper un infidèle. Beaufort abandonné² tente de dissiper cette méprise désastreuse. Sur son cheval blessé, couvert lui-même de sang, et les vêtements déchirés, il s'élançe au milieu des groupes : *A moi, mes enfants, s'écrie-t-il, je suis votre amiral ! Balliez-vous près de moi !*³ Héroïques, mais inutiles efforts ! Appel suprême d'une voix jusque-là si chère, maintenant nié connue, et qui vient de prononcer ses dernières paroles ! Les troupes éperdues restent insensibles à ces supplications généreuses, et c'est seulement lorsque la lumière du jour commence à éclairer ce champ de carnage, que la confusion cesse avec la cause qui l'avait produite. Mais alors les Turcs, qui ont eu le temps de reprendre courage et qui sont aussi prompts à se rallier qu'à se mettre en fuite, se précipitent en hurlant le nom du Prophète, et, avec une impétuosité irrésistible, ils deviennent à leur tour assaillants et poursuivent les Français jusqu'aux portes de Candie⁴.

Lorsque, à l'abri des remparts on se rendit compte de l'étendue des pertes, et qu'on eut examiné les blessés qui avaient pu rentrer dans la ville, on s'aperçut de l'absence de Beaufort. Ceux qui expliquent cette absence par un enlèvement qu'aurait ordonné Colbert, son ennemi, ne manquent pas de signaler la présence de son frère Colbert de Maulevrier aux côtés de Beaufort, durant la bataille, et ils voient dans le commandant des gardes l'exécuteur des vengeances du ministre. Mais comment cette singulière croyance subsisterait-elle, quand une lettre de Maulevrier à son frère, la première qu'il lui ait écrite après le combat, loin de raconter au ministre, l'enlèvement de Beaufort, renferme ces mots⁵ : *La malheureuse destinée de M. l'admiral est la chose du monde la plus déplorable. Comme je fus obligé, d'aller et de venir pendant tout le temps que dura l'attaque, pour rassembler ce que je pourrais de ses troupes, il n'y eut personne à qui je ne demanday de ses nouvelles*⁶ ; et jamais qui que ce soit ne m'en peut rien dire. Il est vrai que ces paroles, si elles détruisent la supposition d'un enlèvement ordonné par Colbert, peuvent laisser croire que Beaufort a été prisonnier des Turcs. Mais comment s'étonner de ce laconisme, quand le reste de cette lettre montre celui qui l'a écrite, malade de ses blessures, épuisé de fatigue

¹ *Mémoires de Saint-André-Montbrun*, p. 362 et 363.

² Monsieur l'admiral demeura abandonné de toutes ces troupes de marine et n'ayant pas un seul de ses gardes avec luy. *Archives du ministre de la guerre*, 238. *Relation de ce qui s'est passé en la sortie faite sur le camp des Turcs du côté de la Sablonnière, la nuit du 24e au 25e juin 1669 en Candie.*

³ Archives de ministère de la marine. *Relation* déjà citée.

⁴ On sait que Navailles, désespéré de nie pouvoir sauver Candie, fit réembarquer les troupes à la fin d'août et mit à la voile le 31. Ne nous occupant ici que de Beaufort, nous n'avons pas à raconter la fin d'une expédition que fit échouer le désastre du 25 juin.

⁵ Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert, 155 bis.

⁶ Il bien entendu que c'est pendant la bataille.

et uniquement préoccupé de son rétablissement ? Il est vrai encore que Navailles, dans sa dépêche, emploie le mot *perle*¹ également applicable à la mort de l'amiral et à l'hypothèse qui en ferait un prisonnier des Turcs. Mais comment conserver un seul doute, quand la relation adressée au ministre chargé du département de la marine porte que le chevalier de Flacourt, ayant été envoyé au camp des Turcs avec un pavillon blanc, afin de s'enquérir de l'amiral, apprit qu'il ne se trouvait point parmi les prisonniers² ? lorsqu'un rapport transmis à Colbert, le 27³, non plus par un malade privé de nouvelles, mais par un témoin en situation de tout savoir, conclut à la mort de l'amiral ? Comment douter surtout quand les circonstances qui viennent d'être exposées et le courage déployé par ce téméraire aventurier rendent cette fin si vraisemblable ? Que de Beaufort, né en 1616, et qui ferait du mystérieux enseveli de 1703 un nonagénaire, suffise presque pour renverser le système de Lagrange-Chancel et de Lenglet-Dufresnoy, c'est ce qu'on ne saurait contester. Mais cette preuve n'ayant pas paru assez décisive à ces deux écrivains, et quelques doutes ayant subsisté, il était essentiel de rechercher tous les témoignages, autant qu'équitable de restituer à ce petit-fils d'Henri IV la gloire d'être mort les armes à la main sur le champ de bataille, et d'avoir ainsi couronné une vie d'aventures par une fin digne de sa bravoure, de sa race et de son pays.

¹ Archives de la guerre, 238.

² Archives de la marine. *Relation* déjà citée et inédite.

³ Manuscrits de la Bibliothèque impériale, papiers Colbert. Rapport adressé par le sieur Brodart. *De la radde de Candie, à bord de la Princesse, ce 27 juin 1669*. Rapport inédit.

CHAPITRE XI

Considérations générales sur l'enlèvement du patriarche arménien Avedick. — Envoi du marquis de Ferriol à Constantinople, en qualité d'ambassadeur. — Difficultés particulières à ce poste. — Conduite inconsidérée de quelques-uns des prédécesseurs de Ferriol. — Les aventures de Quiclet. — Portrait de Ferriol. — Ses prétentions à Constantinople. — Excentricité de ses manières. — Sa conduite dans les affaires religieuses. — Église arménienne. — Rapide examen de son histoire. — Prosélytisme ardent des missionnaires catholiques. — Leur imprudence. — Ferriol tente d'abord de la réparer. — Résistance opiniâtre du P. Braconnier, jésuite. — Empiètements et exigences des jésuites.

Nous voici parvenu à l'histoire de la plus audacieuse violation du droit des gens, imaginée par le fanatisme d'un ambassadeur, osée, chez une nation alliée, avec une hardiesse et une énergie singulières, accomplie par la ruse et par l'imposture et soustraite ainsi à la connaissance de tout un peuple. Le rang éminent de la victime, le choix des moyens mis en œuvre, l'ardeur des passions alors excitées donnent une importance capitale à cet acte de violence qu'a couronné un dénouement aussi piquant qu'il a été jusqu'ici peu connu. On sait qu'un patriarche arménien, joignant à son pouvoir civil une immense autorité religieuse, a été enlevé de Constantinople à la fin du règne de Louis XIV. Mais qu'est-il devenu ensuite, et par quelles aventures s'est terminée l'existence de ce personnage brusquement arraché de son pays et précipité du faite des honneurs et de la plus haute dignité ? Faut-il voir en lui le mystérieux prisonnier des îles Sainte-Marguerite, comme l'ont affirmé¹ Taulès et le grave historien allemand Hammer ? Ou bien, ainsi que d'autres le croient, a-t-il fini ses jours dans les bagnes de Marseille ou au fond d'une prison de Messine, ou bien encore en Espagne dans un des cachots de l'inquisition² ? Quelles ont été les causes réelles de cet attentat extraordinaire qui a failli unir le sultan aux nombreux ennemis de Louis XIV, et comment le monarque, vaincu et accablé par une coalition déjà formidable, est-il parvenu à apaiser les ressentiments de la Porte ottomane ? Tels sont les points que des documents, absolument inédits, et d'une authenticité irréfragable, vont nous permettre de mettre en lumière. Nous le ferons avec la seule passion de la vérité, et sans chercher à exagérer ni à amoindrir la responsabilité de chacun des auteurs de ce crime. Plus profond a été le mystère dont on l'a entouré, plus il est nécessaire de le pénétrer entièrement, et, après tant d'actes qui ont justement valu à Louis XIV l'admiration et la reconnaissance, de ne point laisser dans l'obscurité le seul peut-être où il ait usé de la pire des violences, de celle qui s'aide du mensonge et de l'hypocrisie.

En 1699, Louis XIV nommait le marquis de Ferriol, son ambassadeur à Constantinople. Ce poste était hérissé de difficultés. Représenter chez les musulmans une nation très-catholique, et, dans un pays partagé entre plusieurs Églises dissidentes, être le soutien naturel et désigné d'une très-petite minorité latine aspirant sans cesse à croître en nombre, et encouragée au prosélytisme par des missionnaires ardents et actifs ; modérer le zèle parfois inconsidéré de ces missionnaires, et pourtant empêcher cette minorité latine de céder aux offres de l'empire allemand et de se placer sous son protectorat³ ; défendre les intérêts de commerçants de plus en plus exigeants dans leurs demandes, souvent injustes dans leurs plaintes⁴, et dont les prétentions envahissantes rencontraient

¹ *L'Homme au masque de Fer, mémoire historique*, par le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie, Paris, 1825. — Hammer, *Histoire de l'empire ottoman depuis son origine jusqu'à nos jours*, t. XIII, p. 187. — M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, Paris, Dumaine, 1851, IIe partie, p. 256.

² Aubry de la Motraye, *Voyage en Europe, Asie et Afrique*, La Haye, 1727, 2 vol. in-folio, t. I, p. 371. — *Biographie universelle* de Didot, article *Avedick*.

³ Instruction donnée à M. de Ferriol à son départ pour Constantinople. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 33.

⁴ Et souvent abusant de l'ignorance des Turcs. Il est bien fâcheux, écrit Louis XIV à Ferriol, le 15 février 1707, que les Français se décrivent par leurs banqueroutes et que les Turcs leur donnent l'exemple de la bonne foy qu'ils devraient observer dans leur commerce. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 41. — Il n'y a pas de gens au monde plus aisés à tromper et qui aient été plus trompés que les Turcs. Ils sont naturellement assez simples et assez épais, gens à qui on en fait aisément accroire.

des obstacles non-seulement chez les Turcs, mais surtout chez les Anglais, les Génois et les Vénitiens ; agir au nom d'un monarque très-fier, auprès d'un gouvernement fort chatouilleux, et encore trop isolé et trop éloigné des grandes affaires européennes pour tenir compte à Louis XIV du succès jusque-là soutenu de ses armes et de l'éclat de son règne ; maintenir la division entre les Allemands et les Turcs, en déterminant ceux-ci à envoyer des secours aux rebelles Hongrois, et entretenir les ressentiments de la Porte contre les Vénitiens, mais toutefois sans aller jusqu'à les faire éclater en une guerre ; enfin vivre au milieu de mœurs toutes particulières et à certains égards toujours barbares, imiter le luxe asiatique et subir des usages parfois très-onéreux¹, assister à des révolutions de palais fréquentes, inattendues, et qui, en un jour, bouleversaient la politique du Divan et déconcertaient toute tactique, telle était alors la tâche délicate des ambassadeurs de France à Constantinople.

La constante assistance que Louis XIV avait jusque-là prêtée aux ennemis des Turcs rendait plus difficile encore le rôle de ses représentants. Un jour que l'un d'eux rappelait au grand-vizir, Kiuproli-Ogli, l'antique alliance de la France et de la Turquie, et évoquait les souvenirs du temps de François Ier, je ne sçais pas, répondit Kiuproli, si les Français sont nos alliés. Mais il est certain qu'ils se trouvent partout au milieu de nos ennemis. Ils étaient six mille au passage du Raab. Votre amiral Beaufort a attaqué Gigéri et a fait une cruelle guerre aux Maures placés sous notre protection, et vous êtes venus secourir les Vénitiens à Candie. Loin d'avoir apaisé ces ressentiments très-légitimes, les prédécesseurs de Ferriol les avaient excités encore par des actes fort imprudents. Parfois même, ils avaient employé, la violence pour dénouer une situation embarrassante et eu recours à ces coups d'autorité, dont le sultan leur donnait, il est vrai, souvent l'exemple dans son sérail, mais qu'auraient dû s'interdire des représentants d'une nation civilisée.

C'est ainsi que La Haye, ambassadeur à Constantinople en 1659, n'avait pas craint de s'affranchir par un crime d'un péril extrême où l'avait jeté une conduite fort équivoque². La France secourait Candie assiégée par les Turcs. C'était une assistance toute naturelle et assurément très-louable. Mais, et c'était moins honorable, l'ambassadeur français entretenait avec les Vénitiens un commerce continu et secret, et, dans une correspondance chiffrée, il les tenait au courant de tous les desseins des Turcs. Un jour, celui qu'il avait chargé de porter aux Vénitiens ses avis mystérieux, le trahit et, séduit par l'appât d'une récompense, il

Aussi les chrétiens leur font sans cesse une infinité de friponneries et de méchants tours, dit Chardin dans son *Voyage en Perse et autres lieux de l'Orient*, t. I, p. 17, édition Langlès.

¹ On peut citer, parmi ces usages, l'obligation imposée aux ambassadeurs de faire un superbe cadeau au grand-vizir, non-seulement au moment où les ambassadeurs arrivaient à Constantinople, mais à chaque changement de grand-vizir, et ils étaient fréquents. Certains de ces cadeaux s'élevaient au prix de neuf mille livres, somme assez considérable pour l'époque. Ils consistaient surtout en pendules, montres et glaces. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, Mémoires des dépenses.) — Voilà, écrit Ferriol, quatre présents que j'ai faits dans un an à quatre premiers vizirs, Daltaban, Ramy, Achmet et Assat-Pacha, et à toute leur maison. Il m'en coûte plus de 20.000 livres. Dépêche de Ferriol au comte de Pontchartrain, du 4 décembre 1703. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie.)

² Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, I. Mémoires et documents.

se présente au caïmacan¹ de Constantinople, lui annonce qu'il veut embrasser le mahométisme, et remettre au grand vizir lui-même un paquet de lettres d'une grande importance. Le ministre ottoman, qui soupçonnait déjà ce commerce, reçoit avec empressement les preuves qu'on lui en apporte, mais il s'efforce en vain de les déchiffrer, et ni les interprètes, ni les renégats qui abondent à la cour du sultan, ne parviennent à pénétrer le secret des lettres interceptées. Sur ces entrefaites arrive à Constantinople un Français, nommé Quiclet, aventurier sans ressources, et qui se vantait d'avoir acquis, par une longue habitude, la science de déchiffrer les lettres sans en avoir la clef. Mal reçu par La Haye auquel il est venu demander un secours d'argent, il a l'impudeur de le faire menacer de sa vengeance, et sa femme va dire aux gens de l'ambassade : **Son Excellence refuse de l'argent à mon mari ; mais nous savons bien le moyen d'en avoir du grand vizir.** Informé de ce discours, La Haye s'effraye. Il craint que ce misérable intrigant ne soit en effet capable de déchiffrer les dépêches, ou tout au moins n'y supplée d'imagination et ne les rende encore plus compromettantes. Il se trouble. Il voit sa vie en danger, son caractère d'ambassadeur de Louis XIV atteint. Il mande Quiclet à l'ambassade en lui faisant espérer de le secourir. Celui-ci, aussi imprudent dans sa confiance qu'il a été inconsidéré dans ses menaces, accourt au palais. La Haye le conduit, en causant, sur une terrasse qui domine le jardin de l'ambassade. Des domestiques l'y précipitent, et d'autres, apostés à l'endroit où il tombe, le tuent et l'y enterrent².

Cette aventure caractéristique peut servir de prologue au récit du non moins révoltant abus de la force qui a marqué l'ambassade de Ferriol, aussi peu scrupuleux que La Haye sur le choix des moyens, et dont l'inimitié implacable savait atteindre les personnages les plus éminents comme les intrigants de bas étage. Tout expédient, en effet, lui semblait devoir être adopté, pourvu qu'il fût de nature à l'aider dans l'accomplissement de ses desseins, et son passé aventureux et agité annonçait déjà la direction que le nouvel ambassadeur allait imprimer à sa conduite.

C'est par l'intrigue, plus encore que par ses talents, que l'obscur gentilhomme du Dauphiné s'était peu à peu élevé, et de simple mousquetaire du roi était devenu son ambassadeur à Constantinople. Contraint de sortir de France pour une aventure amoureuse, et de la Pologne, où il s'était réfugié ensuite, pour une violente dispute dans une partie de jeu³, compromettant les amis qui lui donnaient l'hospitalité, mais réussissant néanmoins à les conserver comme actifs artisans de sa fortune, Ferriol était allé combattre d'abord à Candie contre les Turcs, puis avec eux en Hongrie contre les Impériaux⁴. Au lieu de se renfermer dans son rôle militaire, il s'immisçait dans les affaires de diplomatie, en rendait compte à Louis XIV, se ménageait des appuis dans le camp des Turcs, et faisait ressortir ses services auprès du marquis de Torcy par madame de Ferriol, sa belle-sœur⁵, qui avait un grand crédit sur le ministre. Ce ne fut pas tout. Ne se

¹ Le caïmacan est un lieutenant du grand vizir qui demeure à Constantinople et l'y remplace lorsque celui-ci suit le sultan à Andrinople.

² Mémoires et documents ; Turquie, I. Archives du ministère des affaires étrangères.

³ Avec un riche Polonais, nommé Krazcinski. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Supplément, I.)

⁴ *Correspondance de Ferriol.* Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, Supplément, I.

⁵ L'ambassadeur n'a jamais été marié. Cette madame de Ferriol, femme du frère de l'ambassadeur, vivait dans la meilleure société de Paris et jouissait d'une influence

contentant pas de multiplier ses défenseurs, il se fit l'adversaire injuste, passionné, tenace de l'abbé de Châteauneuf, ambassadeur à Constantinople. Aussi empressé à lui nuire qu'il était industrieux à se donner de l'importance, il calomnia celui dont il convoitait le poste, et sut, ce qui paraît difficile, intéresser la piété de Louis XIV au rappel d'un ambassadeur qui était prêtre, et que son ennemi accusa d'inclination pour la religion turque¹. Parvenir à ses fins au moyen d'une imputation si invraisemblable et si étrange était une preuve d'extrême habileté, et c'est sans doute ce que récompensa Louis XIV en l'envoyant remplacer l'abbé de Châteauneuf à Constantinople.

Mais Ferriol montra moins de souplesse dans l'accomplissement de ses fonctions qu'il n'en avait déployé pour les obtenir. Alors que la plus prudente modération était indispensable, il donna, dès son arrivée, les marques d'une véhémence ardente qui était déjà en lui un principe de maladie, et qui, de plus en plus exubérante et excessive, devait dégénérer dix ans plus tard en une espèce de démence. Dans tous les pays, il est certaines distinctions que les princes royaux se réservent, et que pour ce motif, et par la plus simple convenance les ambassadeurs ont soin de s'interdire. En Espagne, le souverain seul pouvait autrefois parcourir Madrid dans un carrosse à six mules. A Constantinople, le sultan et le grand vizir jouissaient exclusivement ; du privilège de se promener sur les eaux du Bosphore dans un yacht recouvert du parasol doublé de pourpre². Ni le muphti, ni les autres grands de la Porte, ni aucun représentant étranger n'auraient osé s'attribuer ce qui était considéré en Turquie comme tin honneur réservé. Ferriol refuse de se soumettre à cet usage jusque-là respecté de tous. Mais, dès sa première sortie dans un yacht semblable à celui du Grand Seigneur, le Bostanji-Bachi³ fait donner cent coups de bâton aux caïkchis qui ont conduit le yacht du vaniteux ambassadeur, et le fait prévenir qu'à la seconde infraction, il brisera sa barque à coups de canon. Quoique sachant que les ambassadeurs doivent se présenter sans arme devant le sultan, et que, par tolérance, on a admis parfois une épée de cour⁴, Vernal achève d'indisposer les Turcs en venant à l'audience impériale, armé d'une longue épée de bretteur. Il n'a pas seulement des démêlés avec les officiers du divan, mais avec les autres ambassadeurs. Quelques Français, déserteurs des troupes allemandes, avaient aggravé leur faute en allant braver jusque dans son palais le comte d'Ortinghem, représentant de l'Empire. Celui-ci les fait arrêter, moins pour leur désertion qu'afin de punir leur arrogance. Ferriol ordonne aussitôt d'enlever de force deux officiers de l'ambassade allemande. Justement irrité, d'Ortinghem les réclame. On s'arme des deux côtés. On appelle les nationaux de chaque pays. Un combat

considérable sur de hauts personnages de l'État. C'était la sœur du fameux abbé de Tencin, cardinal, ministre d'État et archevêque de Lyon, et de la célèbre religieuse connue par ses désordres, maîtresse de Dubois, mère de d'Alembert, qu'elle eut du chevalier Destouches. *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 182, édition Chéruef. — Voyez aussi *Vézelay*, étude historique de M. Aimé Chérest, vice-président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. III, p. 83.

¹ Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Mémoires et documents, I.

² Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Turquie, I.

³ Chef des bostanji, gardes du sultan.

⁴ C'est du moins ce que l'on avait fait pour de Castagnères, abbé de Châteauneuf, qui manda en effet à Louis XIV qu'on l'avait admis au sérail avec son épée. Mais elle était fort courte et n'attirait pas l'attention.

va ensanglanter les rues de Constantinople, et seule l'intervention énergique du représentant de la Hollande empêche l'effusion du sang¹.

Une telle roideur de caractère, tant de hauteur dans les procédés et l'excentricité de ses manières, n'étaient pas suffisamment compensées chez Ferriol par le faste et l'éclat de ses réceptions et par une connaissance profonde du pays dans lequel il se trouvait. Très-instruit de toutes les affaires du Levant, mais irréfléchi, il compromettait une précieuse expérience par son impétuosité dans la décision, par un manque absolu de convenance et de mesure. La hardiesse de certains moyens le séduisait plus que leur illégalité ne le retenait. Ignorant entièrement l'art d'aplanir peu à peu une difficulté, et, en se servant du temps comme auxiliaire, de ménager les obstacles, il s'y précipitait étourdiment et croyait pouvoir les franchir par la voie prompte, mais hasardée, de la violence. Il était beaucoup resté en lui de l'aventureux volontaire de Candie.

Toutefois, dans les affaires religieuses, Ferriol ne se montra pas d'abord aussi audacieusement arbitraire qu'il devait l'être dans la suite. Cet homme, qui se laissera bientôt entraîner par les missionnaires aux résolutions les plus tyranniques et les plus violentes, essaya, au début de son ambassade, de tempérer leur zèle imprudent et immodéré. Tout d'ailleurs l'y engageait. Tout aurait dû le déterminer à persévérer dans cette politique de ménagement dont les instructions reçues de Louis XIV, le caractère des Arméniens schismatiques et les excès condamnables des jésuites lui faisaient également un devoir. *Sa Majesté vous ordonne, avait-il été mandé à Ferriol, d'accorder aux Pères jésuites une protection conforme au zèle qu'ils font paraître pour la religion, à leur désintéressement et à la régularité de leurs mœurs... Néanmoins vous devez prendre garde au zèle inconsidéré que quelques missionnaires font quelquefois aller trop loin, et souvent la religion souffre plus de préjudices par des entreprises imprudentes ou par des demandes faites à contre-temps qu'elle ne retirerait de véritables avantages du succès*². Sages paroles, trop tôt méconnues et par celui auquel elles étaient adressées, et par le prince au nom duquel elles avaient été écrites, et qui, singulièrement prophétiques, annonçaient sept années à l'avance les malheurs que devait attirer aux catholiques l'oubli de cet avertissement judicieux.

Nulle Église plus que celle des Arméniens schismatiques ne méritait l'emploi de cette modération, de cette prudence si opportunément recommandées par Louis XIV à son ambassadeur. Naturellement bons et paisibles et d'une humeur sociable et douce, les Arméniens se liaient aisément avec les étrangers, et n'avaient avec eux d'autres querelles que celles où leur propre intérêt était lésé³. Depuis longtemps chassés de leur antique royaume par la conquête, ou s'en étant volontairement éloignés pour les nécessités de leur commerce, ils s'étaient dispersés sur un territoire fort étendu, et on les rencontrait en grand nombre non-seulement dans l'empire turc et en Perse, mais aussi en Tartarie et jusqu'en Pologne. Partout ils avaient la réputation d'être appliqués au travail et infatigables. Très-âpres au gain, ils excellaient dans le commerce. Bien que perdant de plus en plus le souvenir de leur ancienne patrie, ils conservaient avec

¹ Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. Mémoires et documents, I.

² Instructions données à M. de Ferriol, ambassadeur. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 35.)

³ C'est le témoignage que leur ont rendu les jésuites eux-mêmes dans plusieurs relations. Le P. Monnier, *Mémoires des missionnaires de la Compagnie de Jésus*, t. III, p. 46-52. — Le P. Fleuriau, *État présent de l'Arménie*. Paris, 1694, in-12.

soin l'unité de leur Église et demeuraient inébranlablement attachés à leur foi. Ils avaient adopté la langue des Turcs, leur costume, leurs habitudes¹, tout, sauf ce qui concernait la religion arménienne, à laquelle ils se montraient scrupuleusement fidèles, et qu'ils respectaient dans chacune de ses pratiques comme dans ses doctrines et dans son esprit. Les rigueurs qu'elle leur imposait ne les rebutaient pas, et ils ne se croyaient point dispensés, même par de pénibles voyages, de jeûnes longs et austères. Leurs temples étaient les mieux ornés et les plus fréquentés de tout l'Orient². Leurs traditions leur semblaient d'autant plus respectables qu'elles étaient plus anciennes. Ayant conservé leur nationalité par leur religion, tenaces, pleins de ressources, ils intéressaient par leurs malheurs, par leur fermeté à les subir et par leur activité industrielle.

Depuis un siècle, des orages avaient de loin en loin troublé leur état, ordinairement paisible. Ces troubles, venus du dehors, n'avaient pas eu pour cause, comme on pourrait le croire, les vexations du vainqueur. Les Turcs, très-tolérants par nature autant que par obéissance à leur loi religieuse, confondaient d'ailleurs dans un mépris égal toutes les Églises chrétiennes. S'ils s'immisçaient dans les divisions intestines de ces Églises, c'est qu'ils y étaient engagés par les plaintes ou qu'ils se laissaient gagner par les dons volontaires d'un des partis en lutte. Le paiement exact du tribut légal suffisait pour assurer aux peuples conquis non-seulement le libre exercice de leur culte, mais aussi un appui matériel et efficace pour leurs patriarches et leurs évêques³. Loin d'essayer de convertir au mahométisme ses sujets chrétiens, le divan accueillait avec une extrême réserve et souvent décourageait ceux que l'appât d'une récompense excitait à abandonner la religion du Christ⁴. D'une exigence parfois rigoureuse pour le maintien de leurs droits politiques, les mahométans étaient d'une indifférence dédaigneuse et absolue à l'égard de la religion des chrétiens⁵. Bien

¹ *Lettres sur la Turquie*, de M. A. Ubicini, IIe partie, p. 252, Paris, Dumaine.

² Le P. Monnier, ouvrage déjà cité.

³ Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*. — Ubicini, *Lettres sur la Turquie*. — Archives du ministère des affaires étrangères. Mémoires et documents, Turquie, 37.

⁴ Voici une dépêche de Ferriol lui-même, qui est significative : Un de mes valets de chambre, nommé Hubert, des environs de Rouen, qui avait été huit ans à mon service, et le plus assidu à l'église et à ma chambre, s'est fait Turc sans avoir reçu le moindre chagrin de ma part ny de celle de mes cinq domestiques. Il passa à Constantinople le jour du petit baïran et fut au séraï. Le Grand Seigneur le renvoya sans le voir au grand vizir qui ordonna au chiaoux-bachi de le mettre dans une chambre à part et d'examiner s'il n'était point fol ou yvre. Hubert persista dans sa résolution, et demanda le jour suivant à parler au vizir. Matit été admis en sa présence, le vizir l'interrogea sur les talents qu'il avait. Il répondit qu'il ne s'agissait pas de cela et qu'il voulait changer de religion. Le vizir l'aurait chassé dans un autre temps. Il se contenta de lui dire : Fort bien. Hubert demanda à l'entretenir en particulier, disant qu'il avait beaucoup de choses à lui rapporter de moy, qui le regardaient. Le vizir, tout meschant qu'il estait, détesta sa perfidie et lui rendit ses mêmes paroles, disant qu'il ne s'agissait pas de cela, et qu'on le mena à la circoncision, ce qui fut exécuté, et il le donna au chaoux Emini, comme il aurait fait un esclave. Dépêche inédite de Ferriol à Torcy, du 12 mars 1709. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 48.)

⁵ Un jour un étranger se présente à l'audience du grand vizir Râghib-Pacha, lui dit que Mahomet lui est apparu pour l'inviter à se faire musulman, et qu'il vient de Dantzick tout exprès afin de se convertir. Voilà un étrange coquin, dit le vizir. Mahomet aurait apparu à un infidèle, tandis que depuis plus de soixante-dix ans que je suis exact aux cinq prières, il ne m'a jamais fait pareil honneur ! Et l'étranger ne se fit pas musulman. — J'ai entendu dire plusieurs fois à des docteurs de la loi mahométane que, selon leur religion, il ne leur

que persuadé de l'excellence de l'islamisme, le musulman est tout à fait dépourvu de l'esprit de propagande. A ses yeux, les infidèles ne sont pas nécessairement réprouvés ; car, selon le Coran, *celui qui a dit : Il n'y a qu'un seul Dieu, celui-là entrera dans le paradis*. En outre, *le nombre des élus est fixé de toute éternité*, et essayer d'en accroître le nombre est inutile autant que contraire aux prescriptions du livre sacré. Aussi ignorait-il et ne pouvait-il comprendre cette charité admirable dans son principe, bien que parfois exercée jusqu'à l'abus, qui anime le missionnaire catholique, lui inspire une abnégation sublime, et le détermine à quitter son pays, à traverser les déserts, à souffrir, à mourir pour sauver une seule âme et la faire participer aux consolations et aux espérances de sa foi.

Cette ardeur de propagande, si éminemment profitable à l'humanité, quand elle sert à répandre la belle morale de l'Évangile chez les nations où elle n'a pas encore pénétré, le Saint-Siège l'appliqua de bonne heure à soumettre à son autorité spirituelle non pas seulement les idolâtres, mais les chrétiens que de très-légères divergences dans le dogme séparaient de la communion romaine. Dès 1587, Sixte-Quint, désireux de faire disparaître ces divergences, avait envoyé près de toutes les Églises arméniennes l'évêque de Sidon, qui échoua dans sa tentative¹. En 1622, fut fondée à Rome par Grégoire XV la congrégation *pour la propagation de la foi*, à laquelle Urbain VIII, son successeur, ajouta le *Collège de la propagande*, où s'instruisaient et se préparaient à leurs missions des jeunes gens venus du monde entier. Ils eurent d'abord la sagesse de suivre en Orient les voies de la douceur et de la persuasion, et ils réussirent ainsi à ramener un assez grand nombre de dissidents. Mais le succès enhardit bientôt les missionnaires, qui, trop convaincus de l'excellence exclusive de leurs doctrines, firent succéder aux ménagements habiles, à l'influence lente, mais certaine, d'une onction persuasive, un prosélytisme ardent, passionné, et trop prompt à arriver à ses fins. Au lieu d'aider les dissidents à franchir la courte distance qui les séparait de l'Église romaine, en leur montrant combien peu ils en étaient éloignés², au lieu de rendre saillants tous les points qui les rapprochaient, ils vinrent se heurter avec une intempestive insistance contre les questions de liturgie par lesquelles surtout se distinguait l'Église arménienne. Ils interdirent aux catholiques, sous les peines les plus sévères, l'entrée des autres temples, et quand il aurait fallu, avec une indulgence habile, voir dans la majorité des Arméniens, des frères séparés par leurs pratiques, mais fort peu par leurs dogmes, ils les traitèrent en ennemis et en barbares. Justement irrités par des procédés violents, se voyant voués au mépris et menacés dans leurs traditions les plus chères et les plus respectées, les schismatiques se plainquirent

était pas permis de protéger un parti contre l'autre dans les disputes qui arrivaient entre les catholiques et les hérétiques, parce que, disaient-ils, ils sont tous les deux également mauvais. Mémoire manuscrit de 1711 sur les affaires de religion. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 37.)

¹ *Relazione di quanto ha trattato il vescovo di Sidonia nella sua missione in Oriente, data alla santità di N. S. Sisto V, alli 19 aprile 1587.*

² Voyez l'excellent ouvrage de M. Dulaurier, *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Église arménienne orientale*, Paris, Durand, libraire, 1859. Ce livre combat l'opinion généralement admise que les Arméniens ont embrassé le monophysisme, tel que l'ont enseigné Eutychès et ses adhérents, qui ne reconnaissaient en Jésus-Christ que la nature divine. Non-seulement, en effet, les Arméniens ont toujours condamné Eutychès, que leur Église excommunia, mais encore ils professent, comme les Églises grecque et latine, le dogme des deux natures, des deux volontés, des deux opérations en Jésus-Christ.

au divan, et présentèrent à leur tour les jésuites non comme des envoyés de paix, mais comme des fauteurs de discordes et des conspirateurs d'autant plus dangereux qu'ils étaient soudoyés par des cours étrangères¹.

Ferriol comprit l'imprudence commise par les jésuites et tenta de la réparer. Il provoqua en 1701 un rapprochement entre les principaux dissidents et les chefs des catholiques, et il réussit à restreindre les demandes de ceux-ci et à apaiser les légitimes ressentiments des premiers. On rédigea une espèce de traité d'union qui, approuvé par le grand patriarche d'Arménie et par l'archevêque catholique, devait être soumis ensuite à la ratification de la cour de Rome et régler désormais les rapports des deux Églises. Mais les heureux effets qu'aurait eus cette transaction furent perdus par la résistance invincible que lui opposa le P. Braconnier, supérieur de la mission des jésuites dans le Levant². Vainement Ferriol lui fit-il observer qu'une persécution contre les catholiques menaçait d'être générale dans tout l'empire turc ; que le sultan pouvait rendre des ordres sévères, ce qui porterait un coup mortel à la religion par le peu de fermeté des catholiques, et qu'il était permis d'éviter une persécution quand on le pouvait sans intéresser la religion et sans l'offenser. A ces pressantes raisons, inspirées par l'humanité et la prévoyance, le P. Braconnier répondit que l'Église avait subi autrefois des persécutions bien plus cruelles ; que les Arméniens devaient savoir souffrir ; qu'il ne pouvait admettre que les catholiques eussent la moindre communication avec leurs frères schismatiques, et qu'ils devaient plutôt s'exposer aux traitements les plus durs³.

Malheureusement Ferriol n'eut ni assez de fermeté pour faire prévaloir son opinion, ni assez de persévérance pour s'y maintenir. Abandonnant tout à coup sa tentative de conciliation, il se jette éperdument dans le parti de la violence, beaucoup plus conforme à son caractère véhément, à son vif penchant pour la lutte, et aussi, il faut le dire, à la situation délicate où le plaçaient les empiétements de Rome et les exigences des jésuites. L'ambassadeur du roi de France à Constantinople était alors en effet le représentant du Saint-Siège au moins autant que celui de la cour de Versailles, et il s'était soumis à l'usage de correspondre régulièrement soit avec le pape, soit avec les principaux cardinaux. Tandis qu'il rendait compte à Louis XIV des affaires du commerce et de la situation politique, les grands intérêts religieux faisaient l'objet de dépêches périodiques directement adressées à Rome. Très-jaloux de son autorité, Louis XIV avait signalé les inconvénients de cette correspondance⁴ ; puis il l'avait tolérée, et, ainsi qu'il arrive souvent, l'usage était devenu une obligation. D'un autre côté, les jésuites avaient accru de plus en plus l'importance de leur rôle, et à l'influence directe que la cour de Rome exerçait sur l'ambassadeur français par ses dépêches pressantes⁵, ils ajoutaient les effets de leurs récriminations continuelles, de leur fiévreuse et turbulente activité, de leurs envahissements

¹ Borée, *l'Arménie*, p. 54. — Serpos, *Compendio storico sulla nazione armena*, p. 204, Venise, 1780. — M. Ubicini, *Lettres sur la Turquie*, IIe partie, p. 254.

² Lettre inédite de Ferriol au P. Fleuriau, du 4 novembre 1701. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 37.)

³ Lettre de Ferriol au P. Fleuriau, déjà relatée, dans laquelle les propres paroles du P. Braconnier sont citées.

⁴ Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Ferriol et de Louis XIV, Turquie.

⁵ Mais seulement par ses dépêches. La cour de Rome était très-avare de secours d'argent. *Je prie Votre Majesté de me faire acquitter ce mémoire*, écrit Ferriol au roi, le 17 octobre 1705, car je ne reçois de la cour de Rome que des brefs et des indulgences.

audacieux. Instruisant à leur guise le Saint-Siège et inspirant ses ordres ; dominant Ferriol par Versailles autant que par Rome ; prêts à le calomnier s'il cessait d'être leur instrument, et assez forts pour le renverser ; partout présents et influents, ils étaient en réalité maîtres absolus de la situation, et leur responsabilité devant l'histoire est aussi incontestable que leur puissance.

En subissant leur joug, Ferriol ne pouvait parfois s'empêcher de se plaindre. *Ils veulent tous ici passer pour des ministres, écrivait-il à Torcy. Ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque état est renversé. Ces bons Pères, qui ne devraient aller qu'au bagne et chez les chrétiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique. Lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les bornes qui semblent leur être prescrites, ils le traitent d'homme sans religion qui sacrifie tout à son ambition*¹. Assurément c'est là le langage de la vérité, tout le prouve. Mais si fondées que fussent ces plaintes, si réelle que fût alors la domination des jésuites, on ne saurait s'intéresser beaucoup à cette victime volontaire de leurs empiétements. Non-seulement, en effet, Ferriol n'essaie pas de secouer leur lourde tutelle, bien que parfois elle pèse à son amour-propre ; mais encore, oubliant le caractère dont il est revêtu, et passant d'une courte et honorable indépendance à un dévouement servile, il se fait l'exécuteur des vengeances de quelques missionnaires avec un acharnement tel, qu'en combattant leurs adversaires il semble combattre ses propres ennemis. Sa haine, ravivée et habilement entretenue par de funestes excitations, va docilement suivre la direction qu'on lui indiquera et frapper impitoyablement, poursuivre sans relâche, faire disparaître et accabler, longtemps même après sa chute, un grand personnage arménien qu'il est temps d'introduire à son tour dans ce récit et de faire connaître à nos lecteurs.

¹ Lettre inédite de Ferriol au marquis de Torcy, ministre des relations extérieures, du 5 avril 1704. (Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 40.) — On lit dans une autre dépêche de Ferriol au cardinal de la Trémoille, ambassadeur de Louis XIV à Rome : *La plupart des missionnaires se plaignent sitôt qu'ils trouvent le moindre obstacle à leurs désirs. La patience est une grande vertu qu'ils pratiquent peu, quoique très-nécessaire pour bien cultiver la vigne du Seigneur.* Lettre inédite de Ferriol, du 5 mars 1709. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 40.)

CHAPITRE XII

Avedick. — Son origine. — Son protecteur, le grand muphti, Feizoulah-Effendi. — Les deux Églises schismatique et catholique se maintiennent dans une concorde parfaite. — Chute de Mustapha II. — Mort du muphti. — Avedick est déposé et emprisonné. — Les Arméniens le délivrent à prix d'argent. — Haine persistante de Ferriol., — Son acharnement contre Avedick. — Il réussit à le faire déposer pour la seconde fois. — Récit de l'enlèvement d'Avedick à Chio. — Il est enfermé dans un bâtiment français. — Péripéties du voyage. — Avedick essaye de donner de ses nouvelles. — Insuccès de sa tentative. — Son arrivée à Marseille.

Sorti des rangs du peuple et appartenant à une famille pauvre et obscure de Tocate¹, Avedick² avait de bonne heure été admis au nombre des vertahieds ou docteurs chargés de conserver et d'enseigner les doctrines de l'Église arménienne. Devenu promptement évêque, puis archevêque, il s'était distingué par sa fermeté, que Ferriol nomme de la hardiesse, à soutenir les intérêts de ses coreligionnaires. Le commencement de sa longue lutte avec l'ambassadeur français, dans laquelle l'un montrera une hauteur digne, et l'autre une violence extrême, et qui devait se terminer pour Avedick par une terrible catastrophe, remonte bien au delà de l'époque où Ferriol arriva à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Celui-ci, se trouvant en Hongrie dans le camp des Turcs et ayant appris quelques propos irrespectueux tenus par Avedick contre Louis XIV, avait usé de son influence sur le grand vizir pour faire exiler le téméraire archevêque³. Mais, en décembre 1701, l'excessive rigueur de cette punition fut réparée d'une manière éclatante. Le grand muphti Feizoulah-Effendi, chargé des affaires spirituelles, mais qui gouvernait en réalité tout l'empire turc par son ascendant sur le sultan Mustapha II⁴, s'était lié autrefois à Erzeroum, où il avait été cadi, avec Avedick, comme lui habitant de cette ville. Assez puissant pour choisir et renverser les grands-vizirs, ce premier dignitaire de la foi musulmane le fut aussi pour faire de son ami le [patriarche arménien de Constantinople et de Jérusalem](#). En vain Ferriol demanda-t-il au grand-chancelier de l'empire et au kiaya du grand vizir la confirmation de l'exil d'Avedick. Ces deux hauts personnages répondirent à l'ambassadeur français⁵ que la puissance du muphti était souveraine, sa volonté à cet égard irrévocable, et qu'il était aussi inutile de vouloir s'opposer à sa détermination que dangereux d'essayer d'ébranler son crédit.

Il ne restait à Ferriol qu'à se soumettre. Mais, ainsi que ses ardents inspireurs, il conçut dès lors, contre le patriarche arménien, un ressentiment implacable dont on trouve les preuves dans chacune de ses dépêches, que le temps devait accroître de plus en plus, et dont les effets ne tardèrent pas à éclater. Et pourtant rien, dans la conduite du chef des Arméniens, ne justifie d'abord cette inimitié. Sans doute il se montra moins docile que ne l'auraient voulu les jésuites à leurs prétentions. Sans doute il trompa l'espoir qu'ils avaient conçu de l'acheter et de le conquérir à leur cause. Mais, malgré les obstacles soulevés par eux contre le traité d'union qu'a proposé Ferriol, Avedick exhorte ses coreligionnaires à la paix⁶, et, durant plusieurs années, les deux Églises se maintiennent dans une concorde parfaite. [La liberté est si grande pour les catholiques](#), écrit Ferriol le 1er mai 1705, [que tout le monde avoue qu'il n'y en aurait pas davantage dans](#)

¹ Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie. *Déclaration authentique de M. Pétis de la Croix, secrétaire-interprète du roi en langues turque, arabe et autres orientales*, qui sera citée ultérieurement.

² Avedick, ou Arwedik, ou Aviedik. J'ai adopté l'orthographe de Ferriol.

³ Dépêche inédite de Ferriol au cardinal de Janson, du 10 avril 1702. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 37.)

⁴ [En ce moment, le muphti gouverne pour ainsi dire l'empire](#). Lettre de Ferriol, déjà relatée.

⁵ Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 31 décembre 1701. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 37.)

⁶ [Le patriarche Avedick est encore à Andrinople. Il engage les Arméniens à la paix](#). Lettre inédite de Ferriol au comte de Pontchartrain, du 11 mai 1702. — [La persécution des Arméniens catholiques est entièrement finie](#). Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 8 juin 1702. — [La persécution paraît entièrement finie](#). Lettre inédite de Ferriol à Louis XIV, du 2 octobre 1702. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 59.)

un pays chrétien. Les R. P. jésuites ont fait à Pâques la procession de Sainte-Anne, au milieu de Galata, portant la croix, les bannières et les reliques avec une infinité de flambeaux allumés et un concours de peuple prodigieux. On ne faisait auparavant cette cérémonie que dans l'enceinte de l'église¹. Au lieu de tenir compte à Avedick de cette situation heureuse, Ferriol saisit le premier prétexte pour tenter de le renverser. Mais c'est en vain qu'il le dénonce au kiaya du grand vizir comme ayant corrompu un courrier et intercepté les dépêches de Louis XIV². Ce détournement, alors très-commun en Turquie, et pour lequel d'ailleurs l'exil demandé par Ferriol aurait été une peine beaucoup trop sévère, reste impuni, et la haute protection du muphti continue à couvrir le patriarche.

Mais, sur ce théâtre des révolutions soudaines et des bouleversements les plus imprévus, la suprême puissance était alors presque toujours suivie d'une chute profonde. Le plus souvent un ordre laconique venu du sérail, parfois la voix retentissante du peuple irrité suffisait pour précipiter du faite du pouvoir dans l'abîme les favoris d'un jour, et jamais, dans ces fréquentes catastrophes, la hache du bourreau ne restait inactive. Au moment où Avedick paraissait devoir jouir pendant longtemps de l'efficace appui du muphti, une révolution formidable éclate à Constantinople. Deux cent mille hommes en armes demandant la présence du Grand Seigneur et réclamant l'exécution de la loi selon laquelle il ne lui est pas permis, en temps de paix, de s'éloigner de la capitale ; toutes les milices se réunissant au peuple et aux gens de loi, les milices pour se plaindre de n'être pas payées, le peuple pour attribuer sa misère au séjour du sultan à Andrinople, les gens de loi pour protester contre la cupidité du muphti³ ; celui-ci égorgé, le sultan Mustapha II renversé, et Achmet III, son frère, tiré du fond du sérail et placé sur le trône, telle fut la rapide révolution qui vint tout à coup priver Avedick de son protecteur et le livrer aux ressentiments de Ferriol. Moins de deux mois après, en effet, le patriarche arménien était déposé, enfermé dans la forteresse des Sept-Tours⁴, puis, sur les instances réitérées de l'ambassadeur, l'ambassadeur, exilé en Syrie à Abratadas. Les Arméniens refusent d'obéir au nouveau patriarche Kaisac, et réclament inutilement leur chef aimé⁵. L'influence de Ferriol est assez grande pour qu'il puisse satisfaire aux plus minutieuses et aux plus cruelles précautions. Jeté sur un rocher, écueil abandonné et fort éloigné de Constantinople, l'ancien patriarche paraît encore redoutable. Ferriol rend sa prison la plus dure qu'il est possible, et, avec une barbarie dont on hésiterait à admettre les preuves, si elles n'émanaient pas de celui même qui en a été coupable, il croit nécessaire de faire enfermer sa victime dans un cachot plein d'eau et d'où elle ne peut voir le jour⁶. Ce raffinement de cruauté, Ferriol l'expose dans ses dépêches, sans paraître le regretter, et dans son récit, comme dans les réponses du roi et des ministres auxquels il s'adresse, on cherche

¹ Lettre inédite de Ferriol à Louis XIV, du 1er mai 1705 : Toutes les affaires du commerce et de la religion vont ici fort bien, mande-t-il à Pontchartrain, le 4 juillet de la même année. Nous y jouissons d'une assez grande tranquillité. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 39.)

² Lettre inédite de Ferriol au kiaya du grand vizir, du 11 mai 1705. (Turquie, 39.)

³ Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 23 juillet 1703. La révolte commença le 17 juillet. (Archives des affaires étrangères, Turquie, 59.)

⁴ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 18 septembre 1703. La forteresse des Sept-Tours était alors la principale prison d'État de Constantinople.

⁵ Dépêches inédites de Ferriol à Louis XIV. du 9 novembre 1705, et de Ferriol à Pontchartrain, du 11 novembre 1705. Turquie, 39.

⁶ Dépêche de Ferriol à Pontchartrain, du 12 juin 1704.

vainement d'un côté un essai de justification, de l'autre un désaveu, ou du moins une expression de surprise. Par ce silence, le gouvernement de Louis XIV a sa part de responsabilité du barbare acharnement de son ambassadeur.

Mais l'affection des Arméniens finit par être plus puissante que la haine de Ferriol. La somme énorme de quatre cents bourses¹ fut réunie par les schismatiques et tenta la cupidité du grand vizir et de ses principaux officiers. Les promesses faites à Ferriol furent oubliées, et, un an après avoir été déposé, Avedick remonta sur le trône patriarcal². **Il s'est joint avec les Grecs**, écrit Ferriol à Pontchartrain, **et je prévois des persécutions terribles contre les catholiques**³. Et aussitôt, avant de s'assurer si ces craintes sont fondées, l'ambassadeur, dont l'esprit est fécond en mesures de rigueur, propose un moyen non pas de prévenir les persécutions, mais par avance de s'en venger, et de continuer à donner à ses ennemis l'exemple de la violence. Il demande au pape et au grand maître de Malte de faire arrêter les Grecs et les Arméniens qui naviguent dans les eaux de l'archipel, ou qui se trouvent dans les îles, de s'emparer de leurs effets, de garder leurs personnes, et, comme ils ont un très-grand nombre de bâtiments, et que les îles sont ouvertes et sans défense contre un coup de main, l'ambassadeur prévoit que la répression sera formidable⁴.

D'un tel homme, aussi industrieux à imaginer ces rigueurs, aussi prompt à devancer ses adversaires, ou des Arméniens demeurant fidèles à la religion de leurs pères et se roidissant contre un prosélytisme passionné et ardent, qui est le persécuteur ? quels sont les persécutés ? Que dès son envoi à Abratadas, Avedick ait conçu contre les catholiques une haine implacable, bientôt partagée par ses partisans, il faut l'admettre et ne point s'en étonner. Mais ce qui est incontestable, c'est que, sorti de son cachot et replacé à la tête des Arméniens, il dissimula ses ressentiments et vécut en paix avec les catholiques. **Il ne remue pas**, écrit Ferriol le 20 janvier 1705 ; et le 11 mars : **Il se tient dans un grand respect et les affaires de la religion sont ici fort tranquilles**. — **Avedick ne donne aucun chagrin aux catholiques**, lisons-nous dans une dépêche du 15 août. Mais l'ambassadeur ajoute aussitôt : **J'espère qu'il se précipitera lui-même, et je ne perdray pas une occasion de le détruire**⁵. — Je ne lui donneray pas un instant de

¹ Soit, en monnaie du jour, 880.000 francs. Il y avait des bourses d'argent et des bourses d'or, celles-ci de beaucoup les moins communes et valant 6.750 livres sterling, soit 148.500 livres. Dans l'espèce, il ne pouvait s'agir de bourses d'or, puisque l'on obtiendrait, avec 400 bourses, une somme exorbitante et au-dessus des ressources des plus riches Arméniens. Au surplus, lorsque le mot bourse est employé seul, il doit s'entendre dans le sens de bourse d'argent. (*Encyclopédie des sciences, des arts et des métiers*, t. X, p. 655, édition de 1765.) Or, selon les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. I, p. 101, note S, la bourse valait 500 piastres. Cette piastre n'étant pas une imitation de la piastre d'Espagne, mais bien une monnaie d'argent particulière à la Turquie, laquelle a valu jusqu'en 1753 4 fr. 40, on obtient pour les 400 bourses, somme réunie par les Arméniens et qu'indique la dépêche, le chiffre de 880.000 francs.

² Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 16 décembre 170i. (Affaires étrangères, Turquie, 41.)

³ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 16 décembre 170i. (Affaires étrangères, Turquie, 41.)

⁴ Dépêche de Ferriol à Pontchartrain, du 16 décembre 1704.

⁵ Lettres de Ferriol à Louis XIV et au cardinal Janson, des 20 janvier, 11 mars, 20 juin et 13 août 1705.

de repos, écrit-il au cardinal de Janson, le connaissant pour un très-méchant homme et capable d'une grande dissimulation¹.

Afin de consolider une paix qu'il croit pouvoir être définitive, Avedick se rend, le 26 décembre 1705, à l'ambassade de France². Il ne s'y présente ni pour supplier, ni pour braver. Entouré de trois cents Arméniens considérables par leur situation, il vient proposer au représentant du Protecteur de la religion catholique dans le Levant, de proscrire dans ses églises les anathèmes lancés contre certains hérétiques, et il demande que les jésuites qui, depuis longtemps ont reçu l'autorisation de prêcher en langue turque dans les temples arméniens, le fassent sans passion et avec mesure. Loin d'être désarmé par cette démarche, fière mais non provocatrice, Ferriol la qualifie de hardie³, et avoue que, s'il ne lui avait pas donné précédemment un sauf-conduit, il aurait certainement fait arrêter le patriarche. Son aversion ne souffre ni trêve ni repos. Ne se sentant pas assez puissant pour arriver seul à ses fins, il suscite parmi les Arméniens eux-mêmes des adversaires à son, ennemi. Il encourage l'ambitieux patriarche de Sissem, qui aspire à remplacer Avedick dans le grand patriarcat. Il le reçoit dans le palais de l'ambassade⁴, le soutient de son influence, l'aide de ses conseils. Enfin, après une année d'efforts constants, de corruption exercée parmi les officiers du divan, de menaces, d'intrigues, de menées de toute espèce, Ferriol a la satisfaction de pouvoir annoncer à Louis XIV⁵ que, pour la seconde fois, Avedick a été déposé, et, pour la troisième fois, envoyé en exil.

C'est alors qu'afin de rendre définitive cette chute, et pour se débarrasser à jamais de son ennemi, Ferriol imagina, en plein dix-huitième siècle, l'acte le plus violent, le plus étrange qu'un représentant d'une nation civilisée ait jamais osé commettre. Ce fut lui qui eut le triste honneur d'en concevoir le projet. Mais une dépêche⁶, accablante pour les missionnaires catholiques, prouve jusqu'à l'évidence, que leurs excitations entraînent Ferriol à croire cet acte indispensable, et que, en riant cessant pas d'exposer aux yeux de l'ambassadeur les prétendus dangers qu'offrait encore le patriarche exilé et impuissant, ils déterminèrent la résolution d'un enlèvement.

Avedick avait été déposé le 25 février 1706. Deux mois après on le transportait en exil. Le 20 avril, il quittait Constantinople qu'il ne devait plus revoir, et ses chers Arméniens dont il se séparait cette fois pour toujours, et pour qui il allait être durant toute leur vie l'objet d'anxieuses préoccupations, de constants regrets, et d'incessantes autant qu'infructueuses recherches. Ferriol avait acheté le chiaoux, chargé de conduire l'ancien patriarche, et transmis des instructions au sieur Donnai, vice-consul à Chio, où Avedick devait passer et s'arrêter pendant quelques heures⁷. C'est là que fut commis le plus audacieux attentat

¹ Archives des affaires étrangères, Turquie, 41.

² Lettre de Ferriol à Pontchartrain, du 17 décembre 1705.

³ Archives des affaires étrangères, Turquie, 41.

⁴ Dépêche inédite de Ferriol au cardinal Janson, du 16 septembre 1705.

⁵ Dépêche du 25 février 1706.

⁶ Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 2 février 1708. *Je me suis examiné avec attention, et si quelqu'un m'a porté à une résolution violente contre Avedick, je diray que c'est le seul Père Hyacinthe qui m'exagérait tous les jours sa méchanceté et ses crimes.* (Archives des affaires étrangères, Turquie, 45.)

⁷ Dépêches de Ferriol à Louis XIV, des 6 mai et 1er juin 1706, déjà données par le chevalier de Taulès, avec six autres que nous indiquerons quand nous aurons à nous en servir.

contre le droit des gens. Bonnat, aidé du père Tarillon, jésuite¹, a, selon les injonctions de Ferriol, frété un petit bâtiment de commerce commandé par un Français qui reçoit l'ordre de se rendre à Marseille. Dès son arrivée à Chio, le chiaoux vendu livre le grand personnage confié à sa garde, et le représentant de Louis XIV, accompagné du jésuite Tarillon, s'empare du sujet du sultan et l'emprisonne sur le bâtiment français. Dans l'enlèvement, aucun obstacle, et les protestations du vieillard contre cet abus de la force furent vaines et restèrent sans écho. Dans la traversée, aucune rencontre de corsaires, comme le redoutait Ferriol², et comme sans doute le souhaitait le prisonnier, car tomber entité leurs mains eût cent fois mieux valu pour lui que le traitement qui lui était réservé en France. Toutefois il lui fut donné de concevoir quelque espérance. Des vents contraires poussèrent à Gènes le bâtiment³. Là, Avedick, si surveillé qu'il soit par son gardien, trompe sa vigilance et confie à un Grec, nommé Spartaly, deux lettres, l'une adressée au premier interprète de la Porte, Maurocordato, l'autre à l'Arménien Théodat, et dans lesquelles il nomme les auteurs de son enlèvement et il demande vengeance. Mais le malheur s'acharne sur l'ancien patriarche. Spartaly, transporté à Smyrne sur un navire anglais, et au moment de se rendre à Constantinople pour y porter les lettres révélatrices, entre en relations et en confidences avec un autre Grec chiote, Justimany, qui, pour quelque argent, va livrer le secret de son compatriote au consul français⁴. Celui-ci, comprenant toute l'importance de la révélation, mande Spartaly, l'achète à son tour et le retient à Smyrne. Tandis qu'il envoie à Ferriol lui-même les lettres saisies, qui, au lieu de sauver le prisonnier, vont lui attirer de plus grandes rigueurs, Avedick, croyant pouvoir compter sur leur effet heureux et espérant une prompte délivrance, arrivait à Marseille, et était remis entre les mains de M. de Montmor, intendant des galères, puis jeté dans les cachots de l'arsenal⁵.

¹ Mémoire du marquis de Bonnac, ambassadeur de France en Turquie en 1724. (Archives du ministère des affaires étrangères.)

² Lettres de Ferriol à Pontchartrain, du 6 mai, et à Louis XIV, du 1er juin 1706.

³ Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 19 février 1707, Turquie, 45.

⁴ Nommé Royer. Tous ces détails sont puisés dans la dépêche inédite relatée ci-dessus. Royer plaça Justimany sous la protection de la France afin de lui épargner des vexations, au cas où sa trahison aurait été découverte.

⁵ Lettre de Ferriol à Louis XIV, du 1er juin 1706. — Lettre de Louis XIV, du 10 novembre 1706. — *Correspondance administrative du règne de Louis*, t. IV, p. 255, publiée par M. Depping et achevée avec beaucoup de soin par son fils, M. Guillaume Depping, de la Bibliothèque impériale. Il y a donné plusieurs dépêches relatives à Avedick et dont nous continuerons à indiquer la source à mesure que nous aurons à les relater. C'est au moyen de ces dépêches, et avec celles inédites du ministère des affaires étrangères, que nous pourrons raconter, dans ses moindres détails, la fin du patriarche.

CHAPITRE XIII

Le chevalier de Taulès. — Comment il a été conduit à croire que l'Homme au masque de fer était Avedick. — On lui fournit la preuve évidente de l'impossibilité matérielle de ce système. — Taulès persiste et accuse d'un faux des pères jésuites. — Examen du journal de Dujonca. — Sa parfaite authenticité et la sincérité naïve de l'auteur ne peuvent être mises en doute. — Preuves nouvelles de cette authenticité et de l'exactitude de Dujonca.

J'ai découvert l'Homme au masque de fer, et il est de mon devoir de rendre compte à l'Europe et à la postérité de ma découverte, s'écrie le chevalier de Taulès¹, avec une conviction que ne devait pas partager la postérité, et une solennité de ton si peu justifiée par le résultat, qu'une extrême réserve est imposée à ceux qui, après lui, s'aventurent dans cette poursuite féconde en échecs.

La nouvelle de cette découverte fut d'abord accueillie avec une confiance qu'expliquait la situation de celui qui disait l'avoir faite. Issu d'une des plus anciennes et des plus respectables familles du Béarn, admis en 1754 dans les gendarmes de la garde du roi, entré, dix ans après, dans la carrière diplomatique, qu'il parcourut toujours avec honneur, parfois avec succès, envoyé successivement en Suisse, en Pologne et plus tard en Syrie comme consul général, lié d'amitié avec Voltaire, qui montrait de la déférence pour ses avis², M. de Taulès jouissait parmi ses contemporains d'une autorité due autant aux qualités de son esprit qu'à son caractère honorable. Il avait traversé le premier empire sans vouloir rentrer dans les affaires, et consacré aux études historiques les loisirs que lui avait créés son indépendante fierté. Ce fut la lecture d'un mémoire manuscrit et inédit du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, qui révéla à Taulès l'existence du grand patriarche Avedick et son enlèvement par Ferriol. L'auteur de ce mémoire ajoutait qu'Avedick avait été ensuite envoyé aux îles Sainte-Marguerite, puis transféré à la Bastille, où il était mort. En lisant ce passage, dit Taulès³, il me vint subitement dans la pensée que ce personnage pouvait bien être le *Masque de fer*. Confirmé ensuite de plus en plus dans cette conjecture par une multitude de faits que la mémoire m'avait retracés confusément à mesure que je lisais, je me dis avec une nouvelle assurance : Oui, c'est lui-même, voilà le *Masque de fer* !

A vrai dire, cette pensée, des plus naturelles, devait surgir dans l'esprit de tout lecteur de ce mémoire, et, si Taures crut posséder enfin la solution, du problème, bien d'autres en auraient été persuadés comme lui. Son seul tort, mais il fut grand, a été de s'opiniâtrer dans cette opinion quand une étude plus complète de la question aurait dû lui montrer son erreur, et, lorsque son système croulait de toutes parts, d'essayer de l'étayer par une accusation de faux aussi grave qu'imméritée.

Assurément l'intérêt qu'avait Louis XIV à dissimuler l'existence d'un prisonnier tel qu'Avedick, le besoin de dérober à tous les regards la victime d'un si énorme attentat contre le droit des gens, la nécessité d'enlever à l'ancien patriarche tout moyen d'instruire la Porte-Ottomane du pays où il était détenu, le retentissement qu'eut dans l'Orient entier sa disparition, la situation précaire où se trouvait alors le roi de France, contraint de ménager la Turquie, étaient autant d'arguments se présentant en foule à l'esprit et précieux à invoquer en faveur de l'opinion de Taulès. Ce système offrait en outre l'avantage d'expliquer plusieurs circonstances vraies ou supposées de la vie du mystérieux prisonnier de Saint-Mars. Ce silence presque constamment gardé par lui et qui a fait dire si souvent qu'il y était condamné sous peine de la vie, le patriarche arménien était contraint de

¹ *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique, par le chevalier de Taulès, ancien consul général en Syrie, p. 1.

² De 1752 à 1768, Taulès et Voltaire ont eu une longue et intéressante correspondance donnée par l'éditeur Gaultier-Laguionie (Paris, 1825), à la suite des divers mémoires de Taulès.

³ *L'Homme au masque de fer*, mémoire historique, p. 21.

l'observer par ignorance de notre langue. Cet accent étranger, remarqué par le chirurgien Nélaton dans une visite faite par lui à la Bastille¹, et qui le frappa dans les quelques syllabes à peine articulées par le détenu, trouve sa naturelle explication avec Avedick. Le fameux propos de Louis XV, répondant à son valet de chambre, Laborde, qui l'interrogeait sur l'Homme au masque de fer : *La prison de cet infortuné n'a fait de tort à personne qu'à lui*, s'appliquait assez exactement au patriarche. Enfin, à défaut de ces dépêches officielles, preuve souveraine et indispensable aujourd'hui, qui seules permettent d'édifier un système sur des bases inébranlables, celui de Taulès réunissait du moins en sa faveur de fortes présomptions et ne souleva d'abord aucune objection fondamentale.

Mais l'inventeur ne jouit pas longtemps d'une joie sans mélange. Sa conviction était des plus enracinées. *Jamais peut-être, dit-il, rien ne m'avait paru d'une si grande évidence. Je ne sentais pas plus clairement mon existence que je ne reconnaissais le patriarche dans tous les traits du Masque de fer.* Tout à coup, le ministre des affaires étrangères², qui a ordonné des recherches dans ses archives, fait savoir au chevalier de Taulès qu'en réalité un grand personnage arménien a été enlevé de Constantinople et conduit en France, mais que, se trouvant encore en Turquie dans les premiers mois de 1706, ainsi que l'établissent des dépêches indiscutables, il ne peut être le prisonnier amené par Saint-Mars, des îles Sainte-Marguerite, à la Bastille, le 18 septembre 1698, et mort dans cette forteresse le 19 novembre 1703. Taulès accepta d'abord avec résignation, et ainsi qu'il convenait, cette révélation vraiment foudroyante. Son système était renversé de fond en comble, ses raisonnements détruits, sa découverte anéantie. Il le reconnut. Il regretta de ne s'être point rappelé plus tôt cette maxime qu'il avait entendue souvent, répétée par d'Alembert lui-même : *Il ne faut ni rien nier, ni rien affirmer dans ce monde.* Il avoua sa méprise, et l'homme d'esprit répara avec grâce l'erreur, très-excusable du reste, commise par l'historien. Mais ce système avait jeté de si profondes et de si tenaces racines dans le cerveau de son auteur, qu'il ne parvint pas à les en arracher entièrement. Un germe était resté qui s'y développa peu à peu, et d'une manière qui à elle seule mérite l'attention, indépendamment de l'intérêt qu'inspire tout ce qui touche à *l'Homme au masque de fer*.

Serait-il possible, se dit Taulès³, qu'une preuve aussi fulminante me laissât encore quelque ressource ? Disputer, à la suite d'un fait aussi destructif de mon opinion, et de la vérité duquel je suis obligé de convenir, ne serait-ce pas vouloir porter, de propos délibéré, la prévention à son comble ? On le voit, Taulès ne conteste point d'abord l'exactitude des deux dates et l'impossibilité de les concilier avec son système ; mais il modifie peu à peu les termes du problème à résoudre. Il ne s'agit plus pour lui de découvrir qui a été l'Homme au masque de fer, mais de prouver, malgré une objection capitale, que l'Homme au masque de fer a été Avedick. Ce fait est digne de remarque, et l'enchaînement des idées successives de Taulès est ici comme toujours fort significatif. Il ne commence pas par rechercher si un faux a été commis par les jésuites, pour établir ensuite que l'Homme au masque de fer est Avedick. Point. C'est de la nécessité dans laquelle il se croit placé d'établir cette identité, que découle pour lui, d'abord la supposition d'un faux, puis sa recherche, puis la certitude que ce faux a été

¹ Il en a été parlé dans le ch. VIII de cette étude.

² M. de Vergennes.

³ *L'Homme au masque de fer*, p. 62.

commis. Quelque téméraire, que doive paraître mon observation, j'oserai le dire, *je sens l'espérance renaître dans mon âme*, et, malgré tout ce que je viens d'avouer contre moi-même, je ne renonce pas à ma découverte... Si je m'abuse, je mériterai doublement d'être confondu. Mais si, comme tout m'en assure, je sors victorieux de cette lutte, la confusion restera tout entière à ceux qui avaient voulu m'enlever l'honneur de cette découverte¹. Dès lors tous les efforts de Taulès tendent à détruire les données réelles acceptées par lui jusque-là. Ne pouvant se refuser à admettre les dépêches du ministère des affaires étrangères établissant qu'Avedick était encore à Constantinople en 1706, et cet obstacle étant vraiment insurmontable ; Taulès se retourne vers l'autre, vers le journal de Dujonca. C'est le P. Griffet qui, le premier, a cité² les deux pages de ce journal ayant trait au prisonnier mystérieux et portant les dates du 19 septembre 1698, jour de son arrivée à la Bastille, et du 18 novembre 1703, jour de sa mort. Or le P. Griffet est jésuite. A ce titre, et dans l'intérêt, à ses yeux supérieur à tout, de l'ordre auquel il appartient, n'a-t-il pas pu altérer, falsifier ce document, de manière à ce qu'il pût être opposé à ceux qui se lèveraient peut-être un jour pour accuser les jésuites de l'enlèvement d'Avedick, et qui verraient dans ce personnage *l'Homme au masque de fer* ? Ce soupçon, à peine entré dans l'esprit de Taulès, l'envahit et le domine, et aussitôt tout lui devient argument irrésistible et preuve formelle d'une falsification.

Ce journal est divisé en deux parties formant chacune un volume. La première a pour titre : *Estat de prisonniers qui sont envoyés par l'ordre du roy à la Bastille à commencer du mescredi honsiesme du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du roy en l'année 1690*, et le verso de son folio 57 porte littéralement ce qui suit :

Du judy 18^{me} de septembre 1698, à trois heures après midy, Monsieur de St-Mars gouverneur du château de la bastille est arive pour sa première entrée venant de son gouvernement des illes St-Marguerite honorat aient mene avec queluy dans sa litière un ensien prisonnier qu'il avet à pignerol lequel il fait tenir toujours masque dont le nom ne se dit pas et l'aient fait mettre en de sendant de sa litière dans la première chambre de la tour de la basinnière en atandant la nuit pour le mettre et mener moy mesme a neuf heures du soir avec M. de rosarges un des sergens que monsieur le gouverneur a mene dans la troisième chambre seud de la tour de la Bretauidière que j'aves fait meubler de bonites choses quelques jours avant son arivée en aient reseu l'hordre de Monsieur de St-Mars lequel prisonnier sera servy et sounie par Mr de rosarge que monsieur le Gouverneur norira.

Le seconde partie, dont le titre est : *Estat de prisonniers qui sortet de la bastille a commencer du honsiesme du mois d'octobre que je suis entre en possession en l'aunee 1690*, renferme au verso du folio 80 ce qui suit :

Du mesme jour lundi 19^{me} de novembre 1703 — le prisonnier inconeu toujours masque d'un masque de velours

¹ *L'Homme au masque de fer*, p. 63.

² Dans son *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*.

noir que Monsieur de St-Mars gouverneur a mene avecque luy en venant des illes St-Marguerite qu'il gardet depuis lontamps lequel s'etant trouve hier un peu mal en sortant de la messe il est mort lejourdhuy sur les dix hures du soir sans avoir eu unne grende maladie il ne se put pas moins. M. Giraut nottre homonier le confessa hier surpris de sa mort il na point reseu les sacremens et notre homonier la exorte un momant avend que de mourir et se prisonnier inconeu garde depuis si lontamps a este entere le mardy a quattre hures de la pres-midy 20me novembre dans le semetiere St-Paul nottre paroisse sur le registre mortuer ± on a done un nom ausy inconeu que monsieur de rosarges maior et Mr Reil sieurgien qui hont signe sur le registre.

± je apris du depuis qu'on l'avet nome sur le registre M. de Marchiel que on a paie 40 l. d'anterement¹.

Pour tout lecteur non prévenu et impartial, ces pages naïves sont concluantes et n'inspirent aucun doute. Mais il n'en est point ainsi pour Taulès. Selon lui, le P. Griffet lui-même, et non Dujonca, est l'auteur de ce document dans lequel, avec un art achevé, il a introduit plusieurs causes d'obscurité et est parvenu à égarer à jamais tous ceux qui seraient tentés de soulever le voile. Il a commencé par imaginer les deux dates de 1698 et de 1703, afin qu'il fût impossible de les appliquer à Avedick qui se trouvait encore à Constantinople en 1706. C'est à dessein qu'avec des précautions infinies il a attiré l'attention sur ce fait inventé à plaisir : [Saint-Mars avait ce prisonnier dès Pignerol](#), point sur lequel il insiste en disant plus bas : [Ce prisonnier qu'il gardait depuis longtemps](#). Faire par deux fois affirmer par Dujonca que *l'Homme au masque de fer* a été d'abord détenu à Pignerol, écarte absolument en effet la personne d'Avedick. L'affectation de parler à plusieurs reprises de l'abbé Giraut, aumônier de la Bastille, est pour Taulès également significative en ce qu'elle révèle l'intention habile d'éviter avec soin de nommer les jésuites, même quand il s'agit de la Bastille, où l'un d'eux était constamment attaché. Il est vrai que les registres de l'église Saint-Paul confirment le journal de Dujonca, puisque, à la date du 20 novembre 1703, y est relaté l'enterrement du prisonnier². Mais cette objection n'embarrasse point Taulès. Sans aller jusqu'à supposer que ces registres aussi ont été falsifiés, il veut bien les accepter pour authentiques.

Mais, dit-il, ce prisonnier, enterré le 20 novembre 1705, n'est point celui amené par Saint-Mars à la Bastille. C'est un obscur inconnu, et le P. Griffet, trouvant sur les registres de celte église la preuve de sa mort en 1703, s'en est servi comme d'une base pour échafauder ses mensonges, et, en attirant exclusivement sur lui l'attention de la postérité, l'a détournée d'Avedick et a rendu nécessairement infructueuses les investigations ultérieures.

Il n'en est rien. Dans cet épisode douloureux du règne de Louis XIV, les jésuites n'ont leur part de responsabilité que par la pression qu'ils ont exercée sur Ferriol, et ils sont entièrement innocents du faux dont on les a accusés.

¹ Archives de la bibliothèque de l'Arsenal. *Journal manuscrit de Dujonca*.

² Archives de l'Hôtel de Ville. *Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Paul, Saint-Paul, 5 1703-1705, t. II, n° 166*.

La parfaite authenticité du journal de Dujonca ressort de bien des preuves. Il suffit de l'avoir lu, de s'être assuré qu'il n'est point composé de feuilles détachées et reliées ensuite, et qu'il a été écrit tout entier de la même plume incorrecte et naïve, pour se convaincre de l'impossibilité matérielle de la moindre altération. Ou il est faux d'un bout à l'autre, ou les pages relatives au *Masque de fer* ont pour auteur cette espèce de surveillant général de la Bastille, tantôt trop pompeusement nommé lieutenant du roi, tantôt remplissant les humbles fonctions de porte-clefs, dévoué à ses devoirs multiples¹, et qui doit être cru

¹ J'ai trouvé dans les archives de l'Arsenal un autre document émané de la même plume de Dujonca, dont on ne connaissait jusqu'ici que le journal. Ce sont des notes où il énumère les lourdes occupations qui pesaient sur lui. Ce document jette une certaine lumière sur le régime intérieur de la Bastille. C'est la même grosse écriture que celle du journal, les mêmes fautes de langage, la même naïveté. Il est trop long pour être cité ici. J'en extrais seulement le relevé de tout ce qu'avait à faire Dujonca.

Depuis plus d'un année que je suis entre à la Bastille, je este obligé de faire le service qui san suit :

Comme de se lever tous les matins de premies et le dernier coucher. — Faire monter la garde bien souvent a la plante de messieurs les officiers de monsieur de Besemaux, faire la ronde et la visitte tous les soirs dans l'incertitude que ces messieurs la fasset, fermer les portes fort souvent ne pouvent conter sur personne. — Prendre tout le soin de la garde du chasteau ne pouvent me fier ny reposer sur le deux oficiers de monsieur le gouverneur, lesquels ne font que se qu'il lur plest et ne rendent conte de ce qu'il si passe qu'a monsieur de Besemaux. — Cant monsieur de la Venice ou dautres commiserres viennet pour interoger de prisonnies, il faut les aler prendre dans lur chambre et mener le prisonnies dans la salle de monsieur de Besemaux en traversant toutes le cours et il faut atandre dehors a la porte le plus souvent gusque a huit heures de tamps pour reprendre et ramener le prisonnier ou l'on lapris. — Les prisonnies auxquels il est permis de voir du monde il faut ausi les aler prendre dans lur chambre pour les mener au travers de toutes les cours dans la salle alordinere ou les parans ou amis les atandet et il faut le plus souvent rester avec eus tout ausi lontamps qu'ils veullet estent obligé de les garder a veue et ensuite les ramener. Il faut avoir le mesme soin et apliquacion pour quelques jeans de la religion lesquels sont veus et entreteneus par le perre Bordes, M. Latour Daller et madame Chardon pour les convertir. — Suivre et garder le prisonnies quy hont la permission de saler promener au jardein et sur la terrasse de fois a autre. — A. tous le prisonnies malades il faut les aler visiter souvent et en prendre du soin. A ceus qui hont besoin du medesin et de la potiquerre il faut les aler mener ou le malades vont pour estre plus a sure de se quil si passe et de remedes con lur ordonne de prendre il faut estre present canton lur aporte. — Le prisonnies qui se trouvent fort mal et en danger de mort il faut redoubler tous ces soins pour le faire confeser resevoir tous ces sacremans et tant il en murt il faut satisfaire a tous les devoirs d'un bon crestien. — A la rivée dun prisonnie qui doit estre renferme il faut commenser a le visiter et a foulier par tout sur luy et tontes ces hardes et le mener dans la chambre con luy donne. Au surplus il faut prendre le soin de li faire doner et apporter tout ce quil li est nesesaire pour la garniture de sa chambre en peient bien cherement au tapissier de monsieur de Besemaux ou bien a la mestresse dautel. — Le prisonnies renfermes qui optiennet lur liberte entiere il faut ausy le foulier tous et visiter leurs hardes avent que de sortir a cause de la grande communicacion qu'il y a antre le prison-nies les uns aux autres. Il faut au si avoir le mesme soin de foulier le prisonnies questant renferme pour le mestre dans la liberte de la court ce qui arrive aces souvent. — Faire de visittes dans toutes les chambres et foulier partout mesmes tous le prisonnies et dans leurs hardes. — Comme ausy il faut visiter tout se qu'il vient de dehors pour le prisonnies renfermes et sa qu'il en sort pour racommoder ou blanchir lur hardes. — Dans le nombre qu'il y a de prisonnies quelques uns journelement se trouvent en necesité ou besoin de quelque chosse ou bien pour quelque plainte de lur noriteure ou mauves trétement du porte clefs qui le sert lesquels prisonnies dans lur malur sont aubligés de hurter à lur porte pour advertir de lurs besoins

pour son ignorance de certaines choses, autant que pour sa connaissance parfaite d'autres, pour la naïveté non simulée de son langage et le ton de sincère assurance qui est uniforme dans le journal tout entier. Non-seulement, d'ailleurs, tout ce qui y concerne les autres prisonniers est corroboré par des dépêches indiscutables et déposées dans d'autres archives¹, mais encore les documents les plus certains confirment d'une manière absolue les dates et même quelques-uns des points indiqués dans les deux relations que nous venons de citer. Dujonca dit dans la première : *J'avais eu soin de faire meubler sa chambre de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars.* Or, une dépêche jusqu'ici inédite et d'une importance capitale porte ce qui suit : *Barbezieux Saint-Mars. — Marly, le 19 juillet 1698. — J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 9 de ce mois. Le roy trouve bon que vous passiez des isles de Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec vostre ancien prisonnier, prenant vos précautions pour empescher qu'il ne soit veu ny conneu de personne. Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de Sa Majesté de ce château de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée.*

Cette dépêche ne saurait être contestée. Elle existe dans les archives du ministère de la guerre. Elle a été écrite par le ministre Barbezieux peu de temps avant le départ de Saint-Mars pour la Bastille, et, comme tant d'autres que nous citerons ultérieurement, elle établit d'une manière formelle qu'en 1698, et non plus tard, *l'Homme au masque de fer* a pénétré dans la Bastille, et qu'aucune altération n'a donc été commise sur le journal de Dujonca.

Mais à ces preuves définitives ajoutons-en d'autres tirées de la fin si singulière d'Avedick. Revenons à ce personnage au moment où il a foulé pour la première fois le sol français, et suivons-le jusqu'à sa mort, moins pour achever de montrer — ce qui serait superflu qu'il n'est point *l'Homme au masque de fer*, que pour éclairer dans tout son jour cette figure peu connue, et poursuivre jusqu'à son dénouement l'histoire de cet attentat extraordinaire.

se sont des occasions qui arivet souvent et d'un grand bruit ou il faut aller rendre de fréquentes visites. — Il faut prendre garde à la nourriture que l'on donne au prisonniers estent fort souvent mauvesse de mauves vin et du vilain linge. — Visiter souvent toute la vescelle dont on se sert ordinerement pour le prisonniers renfermes lesquels escrivent sur le plus et les assiettes bien souvent pour se donner de leurs nouvelles les uns aux autres. — Il y a apprendre garde et de bien observer sur toutes les personnes qui entret dans la Bastille sur tout pour le bilames et filles qui y viennent pour voir de prisonniers qui sont dans la liberté de la court. — Au bonnes restes de l'annee il faut prendre tout le soin de faire confeser entendre la messe et communier le prisonniers aux quels il est permis par ordre de le faire. — Aller plusieurs fois le jour et le soir sur les planches en dehors du chato pour contenir le prisonniers qu'ils ne se parlet les uns ans autres d'une tour a l'autre et d'envoier de soldas dans les environs de la Bastille pour prendre des jeans qui font de signes au prisonniers qu'ils coneset et bien souvent se sont de prisonniers qui hont eu leur liberté voulant rendre service a seul qui restet la communication estent partout et la cause tous ces désordres.

¹ Un seul exemple suffira. La personne enfermée à la Bastille quelques jours ayant le Masque de fer est, selon Dujonca, la fameuse madame Guyon, et une lettre du comte de Pontchartrain à Saint-Mars, du 3 novembre 1698, porte : *Pour madame Guyon, il ne faut rien faire à son égard que par l'avis de M. l'archevêque.* Archives impériales, *Registres du secrétariat de la maison du roi.*

CHAPITRE XIV

Avedick est d'abord enfermé dans les prisons de l'Arsenal. — De Marseille il est conduit au mont Saint-Michel. — Description du mont Saint-Michel. — Traitements auxquels est soumis Avedick. — Ses vaines protestations contre un tel abus de la force. — Émotion universelle excitée dans tout l'Orient. — Plaintes du divan. — Impudence de Ferriol. — Terribles représailles exercées sur les catholiques. — Les faux Avedick. — Expédients auxquels est réduit Ferriol. — Inquiétudes de la cour de Rome. — Duplicité du gouvernement de Louis XIV. — Avedick est transféré à la Bastille. — Suggestions dont il est l'objet. — Il abjure et est rendu à la liberté. — Il meurt à Paris rue Férou. — Acte mensonger dressé à propos de cette mort. — Parts de responsabilité qui incombent à chacun des auteurs de l'enlèvement.

Ce n'est point à Marseille qu'Avedick fut retenu prisonnier, ni à Messine, ni aux îles Sainte-Marguerite, comme on l'a dit, qu'il fut envoyé, puis détenu. Louis XIV était trop prudent, et sa vigilance trop en éveil, pour laisser dans un port de la Méditerranée un personnage que ses coreligionnaires, soutenus par la Porte ottomane, réclamaient énergiquement et recherchaient avec une inquiète sollicitude. Dès que le gouvernement de Louis XIV eut été instruit du retentissement qu'avait eu en Orient la disparition du grand patriarche, un exempt fut envoyé à Marseille, à M. de Montmor, intendant des galères, pour retirer Avedick des prisons de l'Arsenal, et le conduire **sous bonne et seure garde**, à l'autre extrémité de la France. En même temps, on enjoignait **à tous gouverneurs, maires, syndics et autres officiers de donner à l'exempt toute protection, secours et main-forte en cas de besoin**¹, précaution bien inutile envers l'inoffensif et faible vieillard.

Près de l'ancienne limite de la Bretagne et de la Normandie², s'élève un rocher étroit environné de tous côtés par la mer, ou par des sables mouvants laissés à découvert par la mer lorsqu'elle se retire à chaque marée. Ces sables, qui s'étendent jusqu'à la terre ferme sur une longueur de trois mille mètres, sont rendus fort dangereux à traverser par l'embouchure de plusieurs cours d'eau³. Sur ce rocher, empreint d'une sauvage grandeur, quelques moines avaient, dès le huitième siècle⁴, construit un monastère où ils vivaient isolés du reste du monde, dont les séparaient tantôt de vastes grèves sablonneuses, tantôt l'eau de la mer aux retours réguliers, mais rapides. C'est là, c'est dans cette abbaye du mont Saint-Michel, occupée par des bénédictins se consacrant tour à tour au travail et à la prière, que fut conduit le grand patriarche des Arméniens. Le prier de l'abbaye reçut l'ordre de garder étroitement le prisonnier qu'on lui amenait, **sans permettre qu'il eût communication avec qui que ce soit, de vive voix n'y par écrit**⁵, précaution encore bien superflue à l'égard d'un Arménien dont personne ne connaissait la langue, qui ignorait la nôtre, et se trouvait au milieu de moines à qui, dès son arrivée, on apprit à le maudire. On leur présenta, en effet, comme un détestable persécuteur des catholiques⁶ cet homme trois fois exilé, deux fois déposé par eux, arraché violemment de son pays, tantôt jeté sur les côtes de Syrie et enfermé dans un cachot où l'eau pénétrait, tantôt emmené sur une terre étrangère, à mille lieues de sa patrie, loin de laquelle il devait, durant cinq années, traîner une misérable existence, puis mourir. Objet d'horreur pour les moines, doublement exilé dans ce lieu d'exil, comme eux séparé du monde par des obstacles presque infranchissables, et séparé d'eux par la répulsion qu'il inspirait, plus malheureux encore que dans sa première prison, où du moins il respirait l'air de son pays, Avedick ne pouvait même plus conserver l'espérance d'être délivré. Cette consolante perspective, que lui avait permis d'entrevoir la rencontre de Spartaly à Gênes, il était maintenant contraint d'y renoncer ; car,

¹ Ordre de Louis XIV daté de Versailles, le 10 novembre 1706. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 255.

² *Gallia christiana*, t. XI, p. 310. *In confinio Britonum ac Normannorum, medio in mari*.

³ Tels que la Sée, la Célune et le Coësnon.

⁴ *XVII calend. novembris 709. Gallia christiana*, t. XI, p. 511.

⁵ Lettre de Louis XIV au prier du mont Saint-Michel, du 10 novembre 1706. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 204 et 205.

⁶ On l'a dépeint au roy comme un très-grand scélérat et un persécuteur outré des catholiques. Lettres du comte de Pontchartrain au prier du mont Saint-Michel, des 15 juillet 1707 et 22 août 1708. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 264 et 265.

en supposant que ses lettres fussent parvenues à la Porte ottomane¹, nul ne devait songer à venir le chercher sur une côte aussi éloignée et aussi déserte. Si loin que s'étendissent ses regards, il ne pouvait s'attendre à voir apparaître un vaisseau libérateur. Que la mer recouvrit les grèves, ou qu'elle s'en retirât, c'était la même affreuse solitude, le même morne silence rompu tour à tour par les mugissements des vagues venant frapper le rocher, ou par les chants paisibles et monotones des moines.

Pendant dix mois il entendit leurs prières sans qu'il lui fut permis d'y prendre part, et il vécut dans l'isolement le plus absolu. Mais le 15 juillet 1707, Pontchartrain manda au prieur du mont Saint-Michel qu'il pouvait faire entendre la messe au prisonnier, et même l'admettre à la confession. **Le roy, ajoutait-il², ne prétend pas le priver des secours qu'il pourrait trouver dans ce sacrement, et Sa Majesté a seulement pensé que vous deviez, avant de l'y admettre, le faire examiner avec d'autant plus de soin qu'on pourrait craindre, par ce qui s'était passé, que sa dévotion n'était que feinte et apparente pour tromper, et engager à le garder avec moins d'attention.** Crainte singulière d'une fuite impraticable en elle-même, et du reste impossible à prolonger longtemps dans un pays où tout lui était étranger et hostile ! Pontchartrain demanda au général des bénédictins, à Rome, d'envoyer au mont Saint-Michel un religieux instruit dans les langues orientales, et à qui l'on prescrirait la discrétion la plus absolue sur les confidences qu'il pourrait recevoir d'Ave-click hors de la confession³, mais qui ne devaient pas être un secret pour le prieur chargé de les transmettre au ministre. C'est ainsi qu'on ne se contente pas de détenir la personne du patriarche : on essaye de pénétrer jusqu'au fond de son âme, afin de s'éclairer sur les véritables sentiments⁴, et peut-être sur les projets du prisonnier. La première parole qu'il prononce et qui peut être comprise est une protestation de la raison contre la force. **Qu'on me juge, dit-il⁵, et que l'on me condamne à la peine que je mérite. Ou bien, si je suis innocent, que ce soit proclamé et que l'on me rende libre !**

Il ne fut ni jugé ni rendu à la liberté ; et sa protestation, transmise par le prieur à Versailles, fut étouffée dans le cabinet de Pontchartrain. Il est vrai qu'à la même époque parvenaient au ministre les plus alarmantes nouvelles de Constantinople, et tant de la cour du Vatican que de l'ambassade française près de la Porte, les plus pressantes instances pour isoler et garder plus étroitement encore le prisonnier.

Dès la nouvelle de sa disparition, les officiers du divan et le grand vizir lui-même, justement émus, avaient fait demander à Ferriol ce qu'était devenu Avedick. L'ambassadeur français répondit avec assurance qu'on ne lui avait pas donné ce personnage en garde, mais que sans doute le bâtiment sur lequel on l'avait embarqué pour l'envoyer en exil avait été pris par ces corsaires anglais ou hollandais que le Grand Seigneur tolérait jusqu'aux Dardanelles, au préjudice de ses douanes et des intérêts de sa souveraineté⁶. Cet essai de diversion ne

¹ Nous avons vu précédemment (ch. XII) qu'elles furent détournées et envoyées à Ferriol.

² Lettre de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, du 13 juillet 1707.

³ Lettre de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, du 13 juillet 1707.

⁴ **On peut changer à tous moments**, porte la dépêche de Pontchartrain, qui espérait déjà déjà une conversion.

⁵ Lettre du comte de Pontchartrain au prieur du mont Saint-Michel, du 22 août 1708.

⁶ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 1er juin 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

réussit pas longtemps. Les Anglais et les Hollandais, interrogés à leur tour, n'ayant pu rien répondre de satisfaisant, le vizir fait donner la question au chiaoux qui a conduit Avedick à Chio, et, au milieu des tourments, lé malheureux avoue toute la vérité¹. Aussitôt le vizir envoie solennellement le chiaoux-bachi à l'ambassade française pour réclamer Avedick, comme étant un sujet du Grand Seigneur. Le premier interprète du divan, Maurocordato, se présente quelques minutes après pour joindre ses instances à celles du chiaoux-bachi et demander le renvoi immédiat à Constantinople du personnage enlevé. La netteté et l'énergie de la demande ne troublent pas Ferriol, et, avec une grande présence d'esprit : J'ignore tout ce qui s'est passé, répond-il, et je ne puis vraiment m'en rapporter aux dépositions du chiaoux chargé de conduire Avedick. Il a déclaré, en revenant à Constantinople, qu'il a été pris par un corsaire. Qui m'assure que la seconde déposition, faite dans les tourments de la question, est plus certaine que la première ? D'ailleurs, si le capitaine français a emmené par la force Avedick en Italie ou en France, il sera puni. Mais ne se peut-il pas que l'ancien patriarche, craignant la mort dans son troisième exil, ait engagé le capitaine à le conduire dans un lieu de sûreté ? Peu satisfait de cette réponse, Maurocordato menace Ferriol, au nom du sultan, de persécutions générales contre les Arméniens catholiques. Si Avedick est en France, réplique Ferriol², j'écrirai, afin qu'on l'en fasse revenir. Mais le Grand Seigneur est le maître de ses sujets. Il peut faire mourir indifféremment tous les Arméniens sans qu'une telle menace me détermine à avouer ce que j'ignore.

La menace fut exécutée, et les catholiques, dans le prétendu intérêt desquels Avedick avait été enlevé, furent l'objet d'affreuses vengeances. Un khatti-chérif ordonnant l'arrestation des principaux Arméniens du rit latin³ ; parmi eux neuf échappant à la mort par l'apostasie et trois confessant intrépidement leur foi, et mourant martyrs près de la porte Pama-Capou⁴ ; plusieurs Arméniens mis à la question et interrogés dans les tourments sur le sort d'Avedick⁵ ; toute propagande interdite aux jésuites et l'imprimerie qu'ils ont fondée renversée ; les deux patriarches arméniens, qui ont autorisé à prêcher dans leurs églises les missionnaires catholiques, arrêtés et jetés au bagne ; un barat du sultan appelant de nouveau Avedick au grand patriarcat ; son vékil, ou lieutenant,

¹ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 5 juillet 1706. Turquie, 47.

² Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 6 juillet 1706.

³ La Motraye, ouvrage déjà cité, p. 381.

⁴ Dépêche inédite de Ferriol à Louis XIV, du 10 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, Turquie, 43. Ce qui a encore irrité le grand vizir, ajoute Ferriol dans cette dépêche, c'est la déposition d'un homme convaincu d'avoir assassiné son maître et de luy avoir volé trois mille escus. C'est le docteur Spoletty, médecin vénitien fort estimé à la Porte, qui n'est pas encore mort de ses blessures. Son domestique a déclaré qu'il n'avait entrepris cette action que par le conseil du supérieur des Pères de Sainte-Marie, qui sont sous la protection de la Hollande. Le grand vizir l'a envoyé chercher par des chiaoux. Il a trouvé moyen de se retirer chez son ambassadeur qui a promis cependant de le faire comparaître demain au grand divan. Cette conjoncture est très-fascheuse pour les catholiques et semble donner des armes au grand vizir contre eux.

⁵ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 10 juillet 1706. Le grand vizir a fait donner la question à cinq Arméniens pour sçavoir le sort d'Avedick. Martiros, patriarche de Constantinople, a été du nombre. Il n'a rien dit parce qu'il ne sçavait rien. Un des cinq Arméniens s'est fait Turc au milieu des tourments. Le muphti a refusé son fesfa disant qu'un chrétien n'était pas admis à se faire Turc par la force des tourments. Le vizir a passé outre et l'a fait circoncrire.

Joanès, désigné pour remplir son intérim¹, et, dès son élévation au pouvoir, multipliant les mesures de rigueur et les proscriptions² ; tous les catholiques contraints de fuir ou de se cacher ; contre eux un déchaînement universel, parmi eux la désolation et la ruine : telles furent à Constantinople et dans tout l'empire turc les immédiates et terribles conséquences de l'enlèvement d'Avedick. Tant il est vrai que la violence a toujours amené la violence, et qu'un abus de la force est tôt ou tard suivi de représailles que l'on déplore, mais que l'on ne peut entièrement flétrir, car elles ont sinon leur excuse, du moins leur explication dans une loi immuable, de tous les pays et de tous les temps !

L'exaspération contre les catholiques n'avait d'égale que l'affection profonde inspirée par leur infortunée victime. Dans toutes les églises, des prières étaient dites chaque soir pour son prompt retour. Un moment on croit qu'elles sont exaucées³. La nouvelle se répand à Constantinople qu'Avedick est à Rodosto, ville distante de trente lieues. Aussitôt quelques Arméniens courent à sa rencontre, afin de le ramener en triomphe. Mais ils ne trouvent qu'un imposteur qui a réussi à tromper un très-grand nombre de schismatiques et à réunir, en aumônes, une somme considérable, en exploitant l'enthousiasme partout excité par le nom seul du grand-patriarche⁴.

Tout ce qui intéresse le sort de ce chef aimé est recueilli avec avidité et accepté avec une crédule, mais touchante confiance. Un jour un Arménien assure l'avoir vu en Hollande, et reçoit un magnifique présent pour cette heureuse nouvelle, puis disparaît avant qu'on ait reconnu qu'elle est fautive⁵. Plus tard deux Turcs esclaves, qui arrivent de Malte, affirment qu'Avedick s'y trouve et y est détenu. Ils parviennent par cet artifice à faire payer leurs rançons, et le faux avis, qu'ils ont apporté, n'étant pas dénué de vraisemblance, détermine deux riches Arméniens à fréter un bâtiment et à aller à Malte, afin d'y réclamer le prisonnier. Ferriol, sommé par eux de leur donner une lettre de recommandation, et pour Malte et pour Rome, où ils devaient continuer leurs recherches, le fait ostensiblement. Mais, en secret, il expédie, par une autre voie, au cardinal de la Trémouille, ambassadeur de France près du Saint-Siège, une dépêche particulière⁶ dans laquelle sont recommandées la plus grande circonspection, et une surveillance incessante à exercer sur les deux Arméniens.

¹ Dépêche inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 3 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

² Lettres inédites de Ferriol au pape, du 30 novembre 1707 ; de Ferriol au cardinal la Trémouille, du 4 novembre 1707, et de Ferriol au marquis de Torcy, du 5 décembre 1707.

³ Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 6 juillet 1706. Affaires étrangères, Turquie, 45.

⁴ On arrêta ce faux Avedick et on l'emprisonna à Constantinople, d'où il parvint à s'évader en se servant des aumônes recueillies, pour corrompre ses gardiens.

⁵ Lettre inédite de Ferriol à Pontchartrain, du 15 mai 1707. Turquie, 45.

⁶ Voici les deux dépêches datées du même jour et envoyées par des voies différentes : Péra, le 16 novembre 1707. — Monseigneur, le grand vizir désirant faire revenir à Constantinople le patriarche des Arméniens schismatiques Avedick, qu'on dit avoir passé en chrétienté, envoie deux Arméniens à Malte, nommés Ilazardour, fils de Margos, et Ponabit, fils de Yartan, pour chercher ledit patriarche Avedick et le ramener à Constantinople, deux Turcs esclaves cy-devant à Malte ayant assuré au grand vizir l'y avoir vu depuis deux mois et demi. Comme je n'ay rien tant à cœur que de faire plaisir au grand vizir, j'ay donné des passe-ports aux Arméniens et une lettre de recommandation pour M. le bai lly de Tincourt, afin qu'ils puissent, avec toutes sortes de

A l'égard du divan, dont les instances continuent à être nettes et fermes, Ferriol, réduit aux expédients, imagine des ruses toujours nouvelles pour apaiser les ressentiments du grand vizir¹. Tantôt il promet d'envoyer à la recherche d'Avedick un des officiers de l'ambassade. Tantôt le bruit s'étant répandu que celui-ci est détenu à Messine, il s'engage à supplier le roi de France de demander à son petit-fils, Philippe V, roi d'Espagne, la liberté et le renvoi du grand-patriarche². Mais toujours il affirme qu'il est resté étranger à l'enlèvement et qu'il ignore d'une manière absolue le lieu où se trouve Avedick. Sur ce dernier point, mais en cela seulement, il était sincère. Le gouvernement de Louis XIV avait caché, même à son représentant à Constantinople, l'envoi du prisonnier au mont Saint-Michel, et Ferriol, très-instruit des moindres circonstances du transport d'Avedick à Marseille, avait été prudemment laissé dans l'ignorance la plus complète des décisions ultérieures. Mais, s'il ne les a pas connues, du moins les a-t-il inspirées par son insistance haineuse, par son acharnement à poursuivre son ennemi jusque dans sa chute la plus profonde et la plus irrémédiable. Il veut bien ne pas demander la mort du pécheur, dit-il, mais il faut qu'il fasse pénitence, et que jamais il ne soit mis en liberté. — Si Avedick est dans les prisons du Saint-Office, lisons-nous dans une autre dépêche, il n'en sortira jamais. S'il est en France, je vous supplie d'ordonner de le faire mettre dans une chambre noire, d'où il ne voie jamais le jour. — Quelque pénitence, dit-il ailleurs, qu'il puisse faire de ses crimes et de la persécution qu'il a faite aux Latins, elle ne saurait jamais être assez grande³.

De Borne aussi parvenaient à Louis XIV les instances les plus vives, les recommandations les plus pressantes de resserrer encore davantage le prisonnier⁴. Deux fois le ministre des relations extérieures, le marquis de Torcy, chargeait le cardinal de la Trémouille de dissiper les inquiétudes de la

libertés, chercher et amener icy ledit patriarche Avedick, et revenir à Constantinople quand bon leur semblera, sans qu'il leur soit fait aucune difficulté ny empêchement ; qu'au contraire on leur donne toute sorte d'assistance. Mais comme les Turcs qui étaient esclaves à Malte disaient que ledit patriarche Avedick devait passer à Rome, je supplie très-humblement Votre Éminence de rendre toutes sortes de services aux Arméniens, de leur faciliter la recherche du patriarche Avedick et de leur donner les moyens de le ramener à Constantinople en toute seureté.

Voici maintenant la dépêche secrète : Péra, le 16 novembre 1707. — Monseigneur, comme les deux Turcs ont dit qu'Avedick devait passer à Rome, j'ay donné aux Arméniens, à la prière du grand vizir, une lettre de recommandation pour Votre Éminence. Elle peut juger du caractère de ces personnages. Il est toutefois important qu'ils ne soient pas maltraités, et qu'après avoir cherché Avedick, il leur soit permis de retourner à Constantinople. Mais on doit observer toutes leurs actions, de manière à ce qu'ils ne puissent ny se plaindre ny faire à leur retour de nouvelles intrigues. Archives du ministère des affaires étrangères, Turquie, 15.

¹ Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain, des 1er septembre 1706 et 19 février 1707. Turquie, 45.

² Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain des 18 juillet et 16 septembre 1706.

³ Lettres inédites de Ferriol à Pontchartrain, des juin et 16 septembre 1706 et 19 février 1707. Il est à remarquer que c'est depuis l'enlèvement surtout que Ferriol accuse avec véhémence Avedick de terribles persécutions. Les extraits de ses dépêches écrites avant l'enlèvement, et que nous avons données dans le ch. xii, montrent que cette accusation était beaucoup moins fondée que ne voulait le faire croire l'ambassadeur français, dans l'intention évidente de justifier l'enlèvement du patriarche.

⁴ Dépêche inédite du cardinal de la Trémouille à Torcy, du 21 juillet 1708. Archives des affaires étrangères, Rome, 491

congrégation du Saint-Office. Les ordres ont été renouvelés, écrivait Torcy, pour redoubler l'attention et la surveillance. Il n'est vu que par celui qui luy sert à manger. Ils ne s'expliquent que par signes, et, lorsqu'il entend la messe, les festes et les dimanches, on le met dans un lieu séparé. En même temps¹, le ministre apprenait au cardinal que les Arméniens, venus à Marseille, en étaient repartis sans avoir pu trouver les traces d'Avedick. Nous avons su, ajoutait-il², que le valet du patriarche va se rendre de Livourne en France, afin de rechercher lui aussi ce qu'est devenu son maître. Mais, dès son arrivée, il sera arrêté et retenu dans une étroite prison. Ces dépêches étaient, on le voit, de nature à rassurer entièrement le Saint-Office³, et Louis XIV se montrait gardien aussi vigilant de la personne d'Avedick qu'il avait été, par son ambassadeur, auteur principal, et, dans ses dépêches, approbateur sans réserve de l'enlèvement.

Il fit plus encore, et, s'engageant à son tour dans cette voie de la duplicité où depuis longtemps l'avait devancé Ferriol, Louis XIV manda à son représentant près de la Porte : Il nous est impossible de satisfaire aux demandes du grand vizir au sujet d'Avedick. Il n'est plus en état qu'on puisse le renvoyer vivant à Constantinople⁴. Louis XIV ajoutait que la nouvelle de cette mort lui avait été donnée, au moment où, pour être agréable au Grand Seigneur, il faisait rechercher en Espagne et en Italie le patriarche, afin de le rendre à son souverain légitime.

Ce prisonnier, encore assez menaçant et redoutable du fond de son cachot pour que Rome, comme Versailles, s'inquiétassent ainsi de son sort, ce vieillard, objet de tant de préoccupations, et, dans tout le Levant, de regrets qu'il n'avait même pas la consolation de connaître, on ne le crut pas assez sûrement isolé par les grèves et la mer qui entourent le mont Saint-Michel. Les fossés, les lourdes portes et les tours de la Bastille furent jugés nécessaires. Le 18 décembre 1709, dit Dujonca dans son journal⁵, est entré un prisonnier très-important duquel on ne dit pas le nom. C'était Avedick, dont la plupart des Arméniens pleuraient depuis longtemps la mort, annoncée par Louis XIV. Les mêmes recommandations qu'avait reçues le prier du mont Saint-Michel furent faites à M. de Bernaville, gouverneur de la prison d'État, et on lui défendit de permettre la moindre communication entre son nouveau prisonnier et qui que ce fût⁶. Toutefois Louis XIV ne tarda pas à autoriser une exception à cette règle. Un projet, depuis longtemps caressé par le gouvernement du roi, et dont l'exécution devait à jamais mettre Avedick dans l'impossibilité de retourner à Constantinople, allait se réaliser. L'instruire dans la religion catholique, le déterminer à se soumettre à l'autorité du Saint-Siège, et le conduire ainsi à se décréditer à jamais auprès de

¹ Lettres inédites de Torcy à la Trémouille, des 17 août et 6 septembre 1708. Rome, 484 et 492.

² Archives des affaires étrangères, Rome 492.

³ Seuls un très-petit nombre d'initiés savaient à Rome qu'Avedick était en France, et encore ignoraient-ils le lieu précis où il était détenu. Mais les autres cardinaux n'avaient à cet égard que des renseignements vagues et inexacts, ainsi que le prouve une lettre écrite de Rome le 27 juillet 1706, et dans laquelle on raconte qu'Avedick est prisonnier à Messine. Archives de l'Empire, *Monuments historiques*. XI, Négociations. K, 1515-1526.

⁴ Lettre du 14 février 1707. Archives des affaires étrangères, Turquie, 44.

⁵ Manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal. Journal de Dujonca, *Registres des entrées*. Ce nouvel extrait de ce journal en prouve une fois de plus la parfaite authenticité, puisque la date en est corroborée par la lettre au gouverneur qui va être relatée.

⁶ Lettre de Louis XIV à M. de Bernaville. A Marly, le 18 décembre 1709. *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 285.

ceux de ses coreligionnaires qui doutaient encore de sa mort, tel était le but pour la poursuite duquel un religieux avait été placé auprès du patriarche pendant les deux années de son séjour au mont Saint-Michel. A la Bastille, les suggestions devinrent plus pressantes, et on lui donna des livres arméniens¹, dans lesquels il apprit les doctrines catholiques, et put se convaincre combien était courte la distance qui séparait les Arméniens latins des schismatiques. Cette distance, il la franchit, et, le 22 septembre 1710, il abjura entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par un acte écrit dans la langue arménienne, et dont les trois traductions latines furent remises l'une au cardinal, l'autre au ministre des relations extérieures et la troisième à Avedick lui-même². Quelques jours après il était ordonné prêtre dans l'église Notre-Dame. Cette abjuration était pour lui le seul moyen de recouvrer la liberté, et Avedick, abattu par tant d'orages, céda, après cinq années de dure captivité, au naturel désir de respirer un air libre durant le peu d'années qui lui restaient à vivre.

Dans les premiers mois de 1711, on voyait sortir tous les matins d'une petite maison de la rue Férou, où il habitait avec son interprète³, un vieillard, courbé par l'adversité plus encore que par les années, le visage sillonné de rides profondes, l'œil presque éteint. Ayant conservé dans son costume quelques restes des vêtements arméniens, étranger par son langage et par ses allures, soutenant à l'aide d'un bâton son corps affaibli, il attirait l'attention, et on le suivait du regard jusqu'à l'église Saint-Sulpice, à laquelle il était attaché comme prêtre et où il disait chaque jour la messe⁴. C'était là le chef religieux, le protecteur civil de plusieurs millions d'Arméniens, l'ennemi de Ferriol et des jésuites, le vaincu de la longue lutte soutenue contre eux. Il ne jouit pas longtemps de sa liberté. Dix mois après être sorti de la Bastille, le 21 juillet 1714, il mourut sans parents, sans amis, ayant demandé et reçu les consolations et les sacrements de cette Église romaine⁵ dont les ardents missionnaires avaient causé tous ses maux. Ainsi se termina cette vie commencée dans l'obscurité et la misère, continuée sur le trône patriarcal, traversée de catastrophes, remplie d'élévations inespérées et de chutes soudaines, et tristement achevée dans l'exil.

Louis XIV, épuisant les précautions, et poussant l'imposture et la dérision à leurs dernières limites, fit dresser, par le lieutenant de police d'Argenson, un acte dans lequel étaient attestés la douleur du roi apprenant cette mort, et *l'empressement qu'avait mis le monarque à rendre la liberté au prisonnier dès que l'étranger avait pu faire entendre quelle était sa qualité*. Par un singulier euphémisme, Avedick y était nommé un disgracié, et Louis XIV *déclarait n'avoir jamais approuvé les voyes de violence et encore moins les attentats qui pouvaient avoir été commis en Turquie, à l'insceu de sa Majesté, sur la personne du défunt*⁶. Cet

¹ *Déclaration authentique de M. Pétis de la Croix, secrétaire-interprète du roi en langues arabe, turque et autres orientales, du 24 août 1711. Archives du ministère des affaires étrangères.*

² *Profession de foy et réunion d'Avedick, patriarche arménien, à la sainte Église romaine, du lundi 22 septembre 1710. Archives des affaires étrangères.*

³ Pétis de la Croix, *Déclaration authentique, etc.*, déjà citée.

⁴ *Registres des convoys et enterrements à l'église paroissiale à Saint-Sulpice, à Paris.* Extrait délivré par le s. Joachim de la Chétardye, curé de Saint-Sulpice, le 14 août 1711.

⁵ *Registres des convoys et enterrements à l'église paroissiale à Saint-Sulpice, à Paris.* Avedick fut enterré au cimetière de l'église Saint-Sulpice.

⁶ Dépêches du comte de Pontchartrain au lieutenant de police d'Argenson, des 22 et 30 juillet 1711. — *Correspondance administrative du règne de Louis XIV*, t. IV, p. 292 et

Cet acte mensonger devait être envoyé à Constantinople dans le cas où la Porte réclamerait Avedick, d'une manière trop menaçante. Mais cet envoi ne fut pas nécessaire. Plusieurs changements de grands vizirs contribuèrent à ralentir et à rendre moins pressantes les réclamations. De loin en loin le nom de l'ancien patriarche revint encore dans les conversations du premier ministre ottoman et de l'ambassadeur français¹ ; puis, peu à peu, on ne s'en occupa plus dans le divan. Le souvenir d'Avedick y était moins profondément enraciné que dans le cœur reconnaissant des Arméniens.

Mais ce n'est point là le dénouement complet de ce drame. A l'époque même où la victime de Ferriol se mourait, celui-ci revenait de Constantinople fou, et depuis deux ans remplacé dans son poste que, par une extravagante prétention², il s'était pourtant refusé jusque-là à quitter. Il fallut en quelque sorte employer la force pour le contraindre à s'embarquer³. Depuis longtemps il avait reconnu la faute énorme commise par lui, et, le 6 janvier 1709, il avait écrit à Torcy : *Je ne say qu'une chose sur quoy on pourrait me reprendre, c'est l'enlèvement d'Avedick*⁴. Mais ce ne fut point la cause de son rappel, qui est tout entière dans les signes trop certains de sa démence⁵. Louis XIV⁶, on ne saurait le contester,

293. — *Procès-verbal de M. d'Argenson contenant enquete sur la vie et la mort de monseigneur Avedick, patriarche des Arméniens à Constantinople, du 15 septembre 1711.* — Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, Papiers d'Argenson.

¹ Lettres du comte Desalleurs, ambassadeur de France à Constantinople, au marquis de Torcy, des 16 juin 1710 et 1er août 1713.

² J'ai sur cette fin et sur les scènes fort curieuses qui remplirent les dernières années passées par Ferriol à Constantinople, une foule de dépêches des plus intéressantes. Peut-être les utiliserai-je un jour. Mais les lois de la proportion m'empêchent de le faire ici et m'obligent à ne pas prolonger ce récit après la mort du principal personnage. — Depuis son retour en France, où il avait emmené cette belle esclave circassienne devenue célèbre sous le nom de mademoiselle Aissé, Ferriol vécut dans l'obscurité, bien malgré lui d'ailleurs. Car il ne cessa pas de solliciter son renvoi à Constantinople comme ambassadeur et de nier sa folie, mais avec une véhémence et un excès de paroles qui la rendaient très-vraisemblable.

³ Dépêches inédites du roi au comte Desalleurs, ambassadeur à Constantinople après Ferriol, du 25 septembre 1710, et du marquis de Torcy au même, du même jour. Archives des affaires étrangères, Turquie, 48.

⁴ Affaires étrangères, Turquie, 48.

⁵ Dépêches inédites du roi à M. de Fontenu, consul de Smyrne, du 19 septembre 1709 ; de Torcy à Ferriol, du 5 novembre 1709 ; du roi à Ferriol, du 27 mars 1710 (Turquie, 48), et de Ferriol à Torcy, du 23 mai 1711 (Turquie, 49).

⁶ Nous croyons inutile de le démontrer après ce récit circonstancié. Qu'il suffise d'ajouter : 1° que Louis XIV paya les dépenses occasionnées par l'enlèvement et qui, pour un seul consul, s'élevaient à 105 onces d'or (dépêches inédites de Ferriol à Pontchartrain, des 25 juin 1706 et 8 novembre 1707. Turquie, 45) ; 2° que la première dépêche adressée par le roi à Ferriol, le 17 octobre 1706, après qu'était parvenue à Versailles la nouvelle de l'enlèvement, loin de renfermer un blâme, porte ce qui suit : *Versailles, 17 octobre 1706.* — *J'approuve l'attention que vous avez à procurer aux esclaves chrestiens qui sont dans la Crimée, les secours spirituels dont ils ont esté jusques à présent privez, et comme vous connaissez mes sentiments sur la protection que je veux accorder en toutes occasions à la religion catholique dans l'empire ottoman, vous ne pouvez me rendre aucun service plus agréable que de continuer à en faire ressentir les effets, soit publiquement, ou par des voyes secrètes, à tous ceux qui la professent et qui se trouvent opprimés par les officiers du Grand Seigneur, soit qu'ils soient ses sujets ou de quelque nation qu'ils puissent estre, et plus vous remarquerez que la persécution est violente contre eux de la part du vizir, plus vous devrez estre attentif à leur procurer avec les*

approuva la violation du droit des gens dont fut victime Avedick, et de ce crime, si les missionnaires catholiques furent responsables par leurs suggestions, et Ferriol par les ordres transmis à Chio, le gouvernement de Louis XIV ne l'est pas moins pour en avoir prolongé et aggravé les conséquences par le traitement infligé au prisonnier.

ménagements convenables le soulagement qu'ils doivent attendre de votre part (Affaires étrangères, Turquie, 43) ; 3° que, dans les instructions transmises au comte Desalleurs, successeur de Ferriol à Constantinople, la conduite de Ferriol est approuvée (Affaires étrangères, Turquie, 47) ; 4° que le rappel de Ferriol est postérieur de trois années à l'enlèvement et tient uniquement aux preuves de folie données par lui et apprises à Louis XIV par les premiers officiers de l'ambassade.

CHAPITRE XV

Description de Pignerol. — Son passé, sa situation. — Portrait de Saint-Mars. — Ses scrupules et son honnêteté. — Arrivée de Fouquet à Pignerol. — Rapide examen de la carrière du surintendant. — Son erreur au sujet de Louis XIV. — Il le trahit. — Causes de la chute de Fouquet. — Son arrestation. — Son procès. — Sa condamnation. Il n'y a rien d'obscur dans cette affaire.

Des principaux personnages, en qui l'on a vu *l'Homme au masque de fer*, nous avons écarté d'abord ces êtres imaginaires, ces prétendus frères de Louis XIV qu'il faut reléguer dans le domaine de la fiction. Entrant ensuite dans celui de la réalité, nous avons étudié la vie de quelques princes que l'on a aussi recouverts du masque mystérieux¹, mais que nous avons montrés mourant, non pas à la Bastille, mais Vermandois devant Coudray, Monmouth sur l'échafaud et Beaufort au siège de Candie. A ces récits a succédé l'histoire d'un grand prisonnier d'État sous Louis XIV en faveur duquel s'élevaient de plus fortes présomptions, mais qui n'a été emprisonné ni à Pignerol, ni aux îles Sainte-Marguerite, et qui a fini ses jours en liberté. Pénétrons maintenant avec Saint-Mars à Pignerol, et, parmi les personnages confiés à sa garde, recherchons lequel d'entre eux, longtemps enfermé dans cette forteresse, puis aux îles Sainte-Marguerite, et enfin conduit à la Bastille, où il est mort le 19 novembre 1703, est véritablement *l'Homme au masque de fer*.

A l'entrée des vallées du Chisone et de la Lemina², sur le versant d'une de ces collines par lesquelles, en s'abaissant insensiblement, se termine du côté du Piémont la grande chaîne des Alpes, se dressait en amphithéâtre un petit bourg

¹ Il va sans dire que j'ai laissé de côté les nombreuses opinions qui ne sont point dignes d'être discutées, parce qu'elles ne reposent même pas sur un prétexte. Il a été une époque (celle des débats publics entre Fréron, Saint-Foix, Lagrange-Chancel, le P. Griffet et Voltaire) où imaginer une solution de ce problème en vogue était à la mode, et l'on désignait un nom sans se préoccuper des preuves ou tout au moins des motifs qui pouvaient rendre ce nom vraisemblable. C'est ainsi que vingt-deux prétendues solutions ont été énoncées. J'ai discuté celles qui concernent les frères de Louis XIV (fils de Buckingham et d'Anne d'Autriche, fils d'Anne d'Autriche et d'un inconnu, fils d'Anne d'Autriche et de Louis XIII, né quelques heures après Louis XIV). J'ai ensuite réfuté la solution Vermandois, celles de Monmouth, de Beaufort et d'Avedick. Je me contenterai d'indiquer les opinions qui font de *l'Homme au masque de fer* un fils naturel et adultérin de Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II, roi d'Espagne ; un fils naturel et adultérin de Marie-Anne de Neubourg, seconde femme de Charles II, roi d'Espagne, lesquels auraient été supprimés par Louis XIV ; un fils naturel de la duchesse Henriette d'Orléans et de Louis XIV ; un fils naturel de la même princesse avec le comte de Guiche ; un fils naturel de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, et de ce serviteur nègre qu'elle avait amené d'Espagne avec elle ; un fils de Christine de Suède et de son grand écuyer Monaldeschi ; un fils de Cromwell ; un amant de Louise d'Orléans, emprisonné quand elle devint reine d'Espagne ; une femme ; un élève des jésuites incarcéré pour un distique injurieux et envoyé aux îles Sainte-Marguerite. Toutes ces dernières opinions sont, on le voit, bien peu sérieuses.

Enfin il convient de nommer le chevalier Louis de Rohan, grand veneur de France, condamné à mort en 1674 comme conspirateur et à qui l'on aurait fait grâce de la vie. M. Pierre Clément, dans l'étude qu'il a consacrée à ce personnage (*Enguerrand de Marigny, Beaune de Semblançay, le chevalier de Rohan, épisodes de l'histoire de France*) et dans le chapitre VI de son curieux volume *la Police sous Louis XIV*, a parfaitement établi que le chevalier de Rohan a été décapité. Il fut exécuté avec ses complices devant la Bastille, le 27 novembre 1674. Voyez, outre les deux volumes déjà cités : *Archives impériales, Registres manuscrits du secrétariat de la maison du roi*, année 1674, p. 153, 165, 184 ; — *Archives du ministère de la guerre*, Lettre de Louvois au roi, du 6 octobre 1674 ; — *Mémoires militaires de Louis XIV*, t. III, p. 522 ; — Basnage, ch. CIV, p. 549 ; — La Hode, l. XXXV, p. 514 ; Limiers, l. VI, p. 274 ; — Lafare, ch. VII, p. 211 ; — Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 280 et 282 ; — M. Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. II, p.120.

² *Carta corografica della provincia di Pinorolo data alla luce e corretta dell' architetto Amedeo de Grossi, nell' 1800.* (Archives de l'Empire.)

que, dès le douzième siècle, les princes de Savoie firent fortifier pour la sûreté de leurs États, dont il défendait l'accès¹. Au sommet de la colline, autrefois couverte d'une forêt de pins d'où la ville reçut son nom², fut construite une citadelle que l'on entoura de fortifications et que seule dominait au nord la montagne de Sainte-Brigitte, bientôt hérissée elle-même de redoutes et de retranchements. Devenue ainsi une position militaire de la plus grande importance et comme la clef de l'Italie, pouvant tour à tour arrêter ou favoriser les invasions étrangères, la place de Pignerol, convoitée par les rois de France et si précieuse aux ducs du Piémont, fut longtemps disputée par les armes ou revendiquée par la diplomatie. Enlevée en 1532 par François Ier au trop faible duc Charles III, restituée par Henri III en 1574 à Philibert-Emmanuel³, attaquée sans succès en 1595 par le duc de Lesdiguières, elle finit, en 1650, par tomber au pouvoir du cardinal de Richelieu, qui s'en empara à la tête de quarante mille hommes et la plaça sous la domination du roi de France, auquel elle devait appartenir jusqu'aux désastres des dernières années de Louis XIV. Richelieu, Mazarin et Louvois contribuèrent à rendre formidables ses fortifications. Il n'en reste aujourd'hui que quelques ruines, près desquelles se trouve la cathédrale de Saint-Maurice, d'où la vue embrasse le plus riant horizon⁴. Mais tout autre était l'aspect de Pignerol en 1664, époque à laquelle Saint-Mars s'y transporta pour prendre possession du donjon de la citadelle, devenue une prison d'État⁵. Sur le flanc du coteau, les maisons du bourg avec leurs toits de tuiles rouges, leurs légers campaniles et leurs cheminées en tourelles ; çà et là, sur certaines maisons, des créneaux, quelques meurtrières, souvenir d'ancienne défense, ou utile précaution contre une attaque future ; à mesure que le regard s'élève, le mouvement et la vie disparaissant peu à peu et remplacés par la morne régularité du service d'une place forte ; sur le point culminant, de larges fossés isolant du bourg la citadelle, et au delà une double ligne d'épaisses murailles formant un vaste parallélogramme et s'appuyant sur quatre hautes tours ; le long des parapets, près des ponts-levis et sur les bastions, quelques soldats qui veillent, ou, dans les cours, d'autres qui se promènent ; enfin, au milieu de cet ensemble de retranchements, un gros donjon carré restant silencieux et paraissant inhabité, aux fenêtres bardées de fer, à l'extérieur sombre et sinistre, et élevant jusqu'au ciel sa masse noirâtre : telle il faut se représenter, en reculant de deux siècles, la demeure des prisonniers, les uns célèbres comme Fouquet, les autres mystérieux comme le *Masque de fer*, qui ont rendu le nom de Pignerol à jamais fameux et dans l'histoire et dans la légende.

Entre l'aspect sévère de ce donjon et le caractère de son nouveau commandant il y avait comme une convenance parfaite, et nul plus que Saint-Mars ne réunissait les qualités nécessaires pour remplir les fonctions qui lui furent confiées. Bénigne d'Auvergne, seigneur de Saint-Mars, était un petit gentilhomme champenois des

¹ *Dictionnaire de Bruzen de la Martinière*. Paris, 1768, t. IV, p. 975.

² Forêt de pins, *pinerolum*. D'autres disent *pinetum olim*. Dans les armoiries de la ville se trouve un pin entrelacé d'un ruban sur lequel sont écrits ces mots : *Dulcis erat Domino, durissimus hosti*. (*Corografia fisica dell' Italia* di Attilio Zuccagni-Orlandini, vol. IV, p. 725, Firenze, 1837.)

³ *Cessione di Pinerolo, fatta da Enrico III ad Emanuele Filiberto il Grande, duca di Savoia*, Pinerolo, 1858.

⁴ *Pinerolo antico e moderno e suoi dintorni*, del canonico C. Croset-Monchet. — *Veduta di S. Maurizio*, dell'abate Car. Jacopo Bernardi, Pinerolo, 1858.

⁵ *Corografia fisica dell' Italia*, di Attilio Zuccagni-Orlandini.

environs de Montfort- l'Amaury¹, quand il entra dans la première compagnie des mousquetaires du roi. A l'âge de trente-quatre ans, il venait de parvenir au grade de maréchal des logis², lorsqu'en 1661 Fouquet fut arrêté à Nantes. Il partagea dans cette circonstance avec son lieutenant d'Artagnan la confiance royale, et, tandis que celui-ci était chargé de l'arrestation du surintendant, Saint-Mars recevait la mission d'arrêter Pellisson et de le conduire à Angers³. Désigné, en 1664, au choix de Louis XIV, comme étant capable de garder sûrement Fouquet à Pignerol, il fut nommé commandant du donjon de cette place et capitaine d'une compagnie franche⁴. Il se rendit aussitôt à Pignerol et se consacra dès lors à ces lourdes fonctions de gardien, qu'il devait jusqu'à sa mort occuper dans diverses prisons, et en dernier lieu à la Bastille, mais avec les mêmes assujettissantes obligations qui font vraiment de Saint-Mars le premier prisonnier d'État sous Louis XIV, Il avait du geôlier les deux principaux mérites : une discrétion à toute épreuve et une méfiance telle, que le méfiant Louvois lui-même eut parfois à la contenir et rarement à le tenir en éveil. Ce n'était pas, comme d'Artagnan, un exécuteur des volontés royales, intelligent, généreux, ouvert. D'un esprit un peu étroit et très-timoré, taciturne, inquiet, une seule préoccupation l'avait envahi et le dominait : l'accomplissement servile des ordres du roi. Les discuter lui eût semblé un crime. Chercher à les interpréter lui paraissait superflu. Il répondait des prisonniers confiés à sa garde. La hauteur des murailles, la profondeur et la largeur des fossés, la vigilance des sentinelles, l'exactitude des guetteurs, la solidité des grilles ne suffisaient pas pour calmer les inquiétudes de cet esprit soupçonneux. Afin d'essayer de les dissiper, il ne se contentait point d'exposer à Louvois les détails les plus minutieux, les circonstances les plus puériles. Ses scrupules et ses alarmes renaissaient sans cesse. Tout était à ses yeux matière à soupçons, et son imagination troublée ne cessait d'entrevoir de prétendus projets de fuite. Un étranger, visitant Pignerol et considérant avec un peu d'attention la citadelle, lui devenait aussitôt suspect et était arrêté, longuement interrogé et longtemps détenu⁵. Il faisait dresser chaque mois la liste des voyageurs arrivés dans la ville, afin de remarquer les noms qui s'y trouveraient trop fréquemment⁶.

¹ *Mémoires de d'Artagnan*, par Sandraz de Courtilz. Cologne, 1704, t. III, p. 222 et 385. — *Annales de la cour et de Paris* pour les années 1697 et 1698, t. II, p. 580.

² Ordre de le Tellier à d'Artagnan, du 5 décembre 1661. (Archives du ministère de la guerre.)

³ Ordre de le Tellier à d'Artagnan, du 5 décembre 1661. (Archives du ministère de la guerre.)

⁴ Dépêches de Louvois à Saint-Mars, des 17, 25 et 29 janvier 1665. Il épousa la sœur de la maîtresse de Louvois, qu'il connut, non point dans un de ses voyages à Paris (ils furent on ne peut plus rares), mais à Pignerol même : Le sieur Damorezan (et non de Morésant, comme l'ont écrit MM. Paul Lacroix et Jules Loiseleur), commissaire des guerres à Pignerol, avait deux sœurs dont l'une, madame Dufresnoy, devint maîtresse de Louvois et, par son crédit, *dame du lit de la reine*, et dont l'autre épousa Saint-Mars. — celui-ci avait 6.000 livres d'appointements, plus des gratifications souvent considérables. Il commandait seul dans le donjon, et son autorité était indépendante de celle du marquis d'Herleville, gouverneur de la ville de Pignerol, et de M. Lamothe de Rissan, lieutenant du roi dans la citadelle : Toutefois, il y eut entre ce dernier et Saint-Mars quelques froissements d'amour-propre que Louvois essayait de faire disparaître, mais sans y réussir toujours.

⁵ Lettre inédite de Saint-Mars à Louvois, du 6 mai 1673. (Archives du ministère de la guerre, vol. CCCLIV, f. 214.)

fréquemment¹. Le linge de ses prisonniers, avant de sortir du donjon, était soigneusement plongé dans un baquet d'eau, puis séché au feu en présence d'officiers chargés à tour de rôle de s'assurer de l'absence de toute écriture². Le moindre changement observé dans les habitudes des détenus était pour Saint-Mars une source de pénibles préoccupations. Tout lui semblait un signal mystérieux destiné à hâter une tentative criminelle, et, un jour, après sa visite habituelle et ses longues perquisitions dans les chambres de Fouquet et de Lauzun, n'ayant pu découvrir aucun indice et rien d'anormal³, il en fut d'abord surpris, puis très-alarmé. Cette absence de prétendus signaux lui paraissait sans doute un signal.

Du reste, honnête homme⁴, âpre au gain⁵, mais ne le recherchant que par des voies régulières, insensible aux reproches de ses prisonniers, trouvant dans le sentiment du devoir accompli assez de force pour dédaigner leurs injures, humain dans les très-rares occasions où leur sûreté ne lui semblait pas compromise. Après avoir lu sa correspondance sincère, naïve et où on le voit tout entier, on est tenté de le prendre en pitié presque à l'égal de ses détenus, parce que, aussi peu libre qu'eux, il s'était en outre rendu en quelque sorte leur victime, sourdement minée par la crainte incessante et douloureuse de leur évasion. Les continuelles inquiétudes qui l'agitaient le vieillirent prématurément, et les contemporains le représentent la taille voûtée, de très-maigre apparence, branlant de la tête, des mains, de tout le corps⁶, accablé enfin par le lourd fardeau de la responsabilité qui pesait sur lui.

C'est sous la garde de cet homme que Fouquet devait passer les seize dernières années de sa vie. C'est avec lui que va en réalité commencer la détention du surintendant. Depuis le jour de son arrestation, en effet, jusqu'à son arrivée à Pignerol, mille intrigues ourdies autour de lui, les menaces de ses ennemis, les démarches pressantes de ses amis, tour à tour le danger d'une peine capitale et l'espérance d'être sauvé, d'assez fréquents changements de prison⁷, les préoccupations du procès, avaient rempli son existence et abrégé la longueur des quatre années écoulées. Mais dès qu'il se trouva à Pignerol dans une chambre où la lumière ne pénétrait qu'à travers des claies d'osier appuyées sur d'énormes barres de fer, servi par des inconnus qu'on éloignait de lui sitôt qu'il essayait de

¹ Lettre inédite de Saint-Mars à Louvois, du 17 mai 1673. (Archives de la guerre, vol. CCCLIV, f. 230.)

² Lettre inédite de Saint-Mars à Louvois, du 20 février 1672. (Archives de la guerre, vol. CCXCIX, f. 67.)

³ Lettre inédite de Saint-Mars à Louvois, du 22 avril 1673. (Archives de la guerre, vol. CCCLIV, f. 193.)

⁴ C'est le témoignage que lui rend madame de Sévigné, lettre du 25 janvier 1615 : *C'était un homme sage et très-exact dans le service*, disent les *Mémoires de d'Artagnan*.

⁵ Une lettre inédite, écrite par Seignelay à Saint-Mars, le 4 juin 1689 (ce dernier était alors aux îles Sainte-Marguerite), fournit la preuve de cette âpreté au gain. (Archives du ministère de la marine, *Lettres des secrétaires d'État*, année 1689.) — Saint-Mars, comme d'ailleurs tous les gouverneurs de la Bastille, laissa une grande fortune. Les bénéfices obtenus dans ces fonctions n'étaient d'ailleurs en rien préjudiciables à la nourriture des prisonniers, les frais étant payés sur un pied très-élevé, ainsi que l'a parfaitement établi M. Ravaisson dans sa savante introduction aux *Archives de la Bastille*, p. XXVIII et suivantes. Il recevait de Louis XIV des gratifications dont l'une s'éleva un jour au chiffre de 10.000 écus. (Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 11 janvier 1677.)

⁶ *Histoire de la Bastille*, de Constantin de Benneville, t. I, p. 32.

⁷ Nantes, Angers, Amboise, Vincennes, Moret, Fontainebleau, la Bastille.

les intéresser à ses malheurs, et qu'on laissait à son service s'ils consentaient à être ses espions, lorsqu'il reçut pour seules visites celles de son gardien venant chaque jour examiner avec soin ses meubles, fouiller ses effets, interroger son visage, surprendre ses pensées, quand toute correspondance lui fut interdite et qu'il put se croire séparé à jamais de ceux qui lui étaient le plus chers, alors, alors seulement lui apparut dans toute sa réalité l'horreur de son sort, rendu d'autant plus amer par le souvenir des splendeurs passées. Que de fois il dut évoquer dans son isolement l'éblouissant tableau de sa fortune inouïe ! que de fois il dut se retracer le grand rôle joué par lui durant la Fronde, la légitime influence acquise sur Anne d'Autriche et sur Mazarin dont il avait été l'auxiliaire dévoué, tant et de si hautes fonctions réunies sur la même tête, une grande partie de la cour à ses pieds, des amis tels que Corneille et Molière, madame de Sévigné, Pellisson et la Fontaine, des demeures bien autrement splendides que celles du roi¹, une formidable place forte pour refuge², une île en Amérique pour asile³, le droit de souveraineté sur bien des villes⁴ s'ajoutant à d'immenses richesses, les plus fougueuses passions rassasiées et l'ambition la plus effrénée satisfaite, puis un coup de foudre renversant en un instant cet amas de grandeurs et précipitant le téméraire dans l'abîme ! Il n'y a pas de douleur plus grande que de se souvenir du temps heureux, lorsqu'on est dans le malheur, a dit Dante⁵. Mais combien plus encore quand les yeux, s'ouvrant enfin à la lumière, peuvent apercevoir les imprudences et les fautes commises ! Rendu plus clairvoyant par l'adversité, Fouquet dut se rappeler avec amertume la conduite si généreuse à son égard de Louis XIV prenant possession du pouvoir après la mort de Mazarin. Je savais, dit le roi dans ses *Mémoires*⁶, qu'il avait de l'esprit et une grande connaissance du dedans de l'État, ce qui me faisait imaginer que, pourvu qu'il avouât ses fautes passées et promît de se corriger, il pourrait me rendre de bons services. Louis XIV désirait sincèrement continuer à employer Fouquet. Il conféra longtemps avec lui, le supplia de l'instruire exactement de toutes choses et de ne lui rien celer désormais du véritable état des finances. A ces conditions, il consentait à oublier le passé et à ne plus considérer que les services rendus par le surintendant entrant dans une voie légale, régulière et renonçant aux dilapidations⁷.

Mais, comme tant d'autres d'ailleurs à la cour, Fouquet s'était mépris sur le caractère du jeune roi. Celui-ci avait annoncé la résolution de gouverner par lui-même, de présider en personne son conseil, de tout signer après avoir tout vu et de s'éclairer peu à peu sur l'administration de son royaume, afin de pouvoir toujours la diriger sûrement⁸. Cette résolution d'un roi de vingt-deux ans, à laquelle il fut fidèle jusqu'à sa mort, bien peu avaient cru à sa durée, et Anne

¹ Versailles n'était pas encore construit.

² Belle-Isle.

³ L'île de Sainte-Lucie, que l'on appelait alors Sainte-Alouzie.

⁴ Par lui ou ses parents, Fouquet disposait du Havre, de Calais, d'Amiens, du Hesdin, de Concarneau, Guingamp, Guérande, du mont Saint-Michel et du Croisic.

⁵ *Inferno*, canto V, t. 41.

... Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice,
Nella miseria...

⁶ *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss, t. II, p. 388.

⁷ *Mémoires de Choisy* (édition Michaud et Poujoulat), p. 581.

⁸ *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne*, t. II, p. 155, 157. — *Mémoires de Choisy*, p. 582.

d'Autriche elle-même s'en était moquée¹. Se supposant maître de l'esprit du roi par ceux qui l'entouraient, et s'imaginant, grâce à de nombreux espions, connaître chacun de ses projets, convaincu du reste que son maître, préoccupé de ses plaisirs, serait promptement rebuté par un travail fastidieux, Fouquet avait persisté dans sa criminelle conduite et était resté sourd aux avertissements de ses amis². Mais tandis qu'il présentait chaque jour à Louis XIV des étals falsifiés dans lesquels les dépenses étaient accrues et les recettes diminuées, Colbert, à qui ils étaient remis chaque soir, les examinait avec soin, indiquait les détournements et éclairait le roi sur l'audace persévérante de son ministre. En même temps Fouquet continuait à fortifier ses places, à étendre son influence, à supposer des prêts au roi, à prendre pour lui-même sous d'autres noms la ferme de plusieurs impôts, et à faire nommer ses créatures aux plus importantes charges qu'il leur achetait secrètement dans l'espoir de se rendre bientôt l'arbitre souverain de l'État³. Ce ne fut pas tout. Ce personnage, qui aspirait à remplacer Mazarin, auquel il était si inférieur, parce qu'il ne s'inspirait pas comme lui des véritables intérêts nationaux, n'avait d'ailleurs de l'ambitieux que les hautes visées, mais point le tact ni la clairvoyance. D'un esprit vif, d'une intelligence prompte, il voyait très-rapidement la surface des choses, mais il manquait de la pénétrante sagacité, de la profondeur de vues du cardinal, et tandis que celui-ci, d'une ambition moins vulgaire, se préoccupait beaucoup plus de la réalité que de l'apparence du pouvoir, Fouquet, vain et frivole, ne pouvait résister à la puérile satisfaction de faire parade de son autorité et de ses richesses. On sait les magnificences scandaleuses de la fête donnée dans le château de Vaux, [ce Versailles anticipé](#)⁴, aux galeries fastueuses, aux jardins éblouissants, au luxe effronté. On connaît cet exemple, le plus frappant peut-être qu'offre l'histoire, d'un homme saisi de ce vertige qui précède les grandes chutes et hâtant par son insolence une catastrophe déjà rendue tout à fait inévitable par tant d'autres fautes.

Dans les causes de cette catastrophe, rien d'obscur, en effet, quoi qu'on en ait dit. Ce qui l'a préparée, les circonstances qui l'ont accompagnée, chacun des incidents d'un procès prolongé pendant trois années, les griefs de l'accusation comme les arguments de la défense, tout a été mis en lumière⁵, et il est impossible de ne pas être convaincu que ce premier prisonnier de Saint-Mars a été justement puni pour des fautes avérées, indiscutables, et non pour la possession d'un secret d'État⁶, pour je ne sais quel crime mystérieux qu'il aurait mystérieusement expié en portant jusqu'à sa mort un masque de velours. On a prétendu, sans en fournir une preuve authentique⁷, que Louis XIV ne vit pas

¹ *Mémoires de Louis XIV*, t. 1, p. 57. — *Mémoires de Choisy*, p. 582.

² *Mémoires de Choisy*, p. 581.

³ *Mémoires de Louis XIV*, t. II, p. 525.

⁴ M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. V.

⁵ Voyez *Histoire de Colbert*, de M. Pierre Clément, t. I. — *Mémoires sur Nicolas Fouquet, Fouquet*, 2 volumes de M. Chéruel. — *La Police sous Louis XIV*, de M. P. Clément, p. 1 à 61, et les appendices dont M. Chéruel a fait suivre les tomes VIII et IX de son édition des *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 447, et t. IX, p. 414.

⁶ Nous le prouverons dans la suite de cette étude.

⁷ Ainsi que le fait remarquer M. Chéruel (*Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 173, note 3), la lettre sur laquelle on se fonde pour soutenir cette allégation est loin d'être authentique. Elle a été transcrite dans les manuscrits Conrart (vol. XI, in-folio, p. 152) avec beaucoup d'autres lettres [que l'on disait avoir été trouvées dans la cassette de Fouquet](#). Mais on sait ce qui s'est passé pour cette fameuse cassette. Avides de

seulement en lui un rival de puissance et de richesse, et que l'arrestation du surintendant fut avant tout une vengeance du royal amant de la Vallière. En outre, à la constance d'amitié de la Fontaine et de madame de Sévigné, à la persistance de leurs illusions et à la sincérité éloquente de leurs plaintes, Fouquet devra toujours bien des partisans. Parmi les contemporains eux-mêmes, le dévouement touchant de ses amis, l'acharnement passionné de quelques-uns de ses adversaires et la longueur de son procès contribuèrent à opérer une réaction, et tandis que d'abord le peuple indigné s'était déchaîné contre lui en imprécations et en menaces¹, peu à peu, et comme il arrive souvent, l'opinion publique avait fini par s'apitoyer en faveur de la victime², et par voir en ses juges des persécuteurs. Enfin cette mystérieuse légende de *l'Homme au masque de fer*, dont quelques-uns veulent faire le dénouement de la vie de Fouquet, commence, selon eux, dès son arrestation, et les précautions minutieuses prises alors par le roi annoncent déjà et expliquent toutes celles dont le fameux prisonnier masqué sera plus tard l'objet.

Louis XIV avait un penchant naturel pour la dissimulation. Mazarin non-seulement lui donna l'exemple de *cette laide et nécessaire vertu*³, mais encore lui en conseilla l'usage⁴, et jamais, il faut le reconnaître, ce conseil ne fut plus suivi que pendant les quelques mois qui précédèrent la chute de Fouquet. Dès qu'elle fut résolue, Louis XIV, aidé de Colbert et de le Tellier, prépara longuement et en secret tout ce qui devait assurer la ponctuelle exécution de ses ordres et prévenir les moindres obstacles. Qu'il ait endormi le surintendant et l'ait bercé d'espérances trompeuses, qu'avec un art infini il ne l'ait jamais plus caressé qu'après avoir décidé sa perte, on ne saurait le nier. Fouquet, procureur général près du parlement, ne pouvait être jugé que par ce corps. Son acquittement aurait donc été presque certain, puisqu'il y avait un très-grand nombre de partisans. Dès lors il est essentiel qu'il se défasse de cette charge⁵, afin qu'on puisse le faire comparaître devant une chambre de justice. C'est Colbert, son plus ardent ennemi, qui ose lui donner ce conseil pernicieux, et qui, avec une habileté inspirée par la haine, détermine le surintendant sans exciter sa défiance. Louis XIV facilite la tâche de Colbert en faisant entrevoir au vaniteux

scandales et n'en trouvant pas assez dans les lettres réelles qui furent alors publiées, les courtisans en inventèrent un très-grand nombre en les attribuant à des femmes de la cour dont on citait les noms. Elles furent recueillies avec soin, transcrites dans les papiers de Conrart et de Voltant, et sont ainsi parvenues jusqu'à nous. (Manuscrits de l'Arsenal pour les *papiers de Conrart*, et de la Bibliothèque impériale pour ceux de Vallant,) La publicité donnée à ces lettres avait été telle, qu'au commencement du procès le chancelier Séguier crut devoir déclarer à la chambre de justice qu'elles étaient fausses. (Voyez M. Chéruef, ouvrage déjà cité, t. II, p 289 et suivantes, et M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 518 et suivantes.)

¹ Ne craignez pas qu'il s'échappe, disait-on à Angers à d'Artagnan, nous l'étranglerions plutôt de nos mains. (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, publié par M. Chéruef dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, t. II, p. 99.) La même haine parut à Tours, d'où l'on fut obligé d'emmener Fouquet dès trois heures du matin pour éviter les injures du peuple, ainsi qu'à Saint-Mandé et à Vincennes. (*Récit officiel de l'arrestation de Fouquet*, par le greffier Joseph Foucault. — Bibliothèque impériale, *Manuscrits*, n. 235-245 des 500 de Colbert.)

² *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 586.

³ Ainsi que l'appelle madame de Motteville dans ses *Mémoires*.

⁴ *Mémoires de Choisy*, p. 189.

⁵ La charge fut vendue en 1661 à M. de Harlay. (Voyez au sujet des bruits de vente, *Lettres de Guy Patin*, des 12 et 15 juillet 1661.)

Fouquet le collier de l'ordre et la dignité de premier ministre inconciliables avec la charge de procureur général¹. En même temps il lui témoigne une confiance inaccoutumée, l'appelle souvent auprès de lui, suit ses avis et comble de faveurs l'évêque d'Agde, son frère. Le grand coup de l'arrestation doit être frappé au milieu de la Bretagne, afin que la présence du roi y rende plus difficile la résistance des places fortes qui sont au pouvoir du surintendant, et c'est à lui-même que l'on inspire la pensée de conseiller ce voyage. Les précautions minutieuses prises au moment de l'arrestation² ; ces mousquetaires réunis sous le prétexte d'une chasse royale et placés à la disposition de d'Artagnan ; des troupes occupant les routes et ne devant livrer passage qu'aux courriers royaux ; ces longs tête-à-tête entre Louis XIV et le Tellier d'abord, puis d'Artagnan³ ; les obstacles les moins probables prévus et le soin de ne rien abandonner au hasard, tout cela offre, il est vrai, le spectacle singulier d'un roi absolu qui conspire la chute d'un de ses sujets. Mais comment s'en étonner, quand ce sujet est Fouquet, disposant seul d'immenses richesses au milieu de la détresse générale et comptant des pensionnaires dévoués jusque parmi les officiers de l'entourage du roi ? comment s'en étonner, quand Louis XIV ne pouvait même plus avoir confiance en son capitaine des gardes⁴, quand on sait que Fouquet disposait des flottes de la Méditerranée par le marquis de Créqui, général des galères⁵, et de celles de l'Océan, par l'amiral de Neuchèse⁶, lorsque la Bretagne était devenue en quelque sorte son royaume⁷ et que la plupart de places du Nord avaient pour commandants ses créatures ? comment s'en étonner surtout, après avoir lu le fameux projet de résistance trouvé dans ses papiers de Saint-Mandé⁸, véritable plan de guerre civile longuement médité, écrit tout entier de la main de Fouquet, et dans lequel il brave et défie l'autorité de son roi ? Les rôles de la révolte y sont distribués entre chacun de ses amis ; les chefs désignés ; les lieux d'asile indiqués. Fouquet y fait connaître quelles armes on emploiera, de quels otages il faudra s'emparer. Tous les moyens d'agitation sont conseillés. Par ses deux frères, le coadjuteur de Narbonne et l'évêque d'Agde, on soulèvera le clergé. Par quelques membres du parlement, des mouvements seront excités à Paris, et la guerre des pamphlets rallumée. Par les gouverneurs, les deniers publics seront saisis, et les garnisons lancées sur les routes. Enfin, trahison

¹ *Mémoires de Brienne*, t. II, p. 178.

² Ordre d'arrestation donné à d'Artagnan, avec mémoire publié par Ravaisson dans ses *Archives de la Bastille*, t. I, p. 347-351. — Lettres du marquis de Coislin au chancelier Séguier, du 5 septembre 1661, *ibid.*, p. 351-355.

³ Procès-verbal déjà cité du greffier Foucault. — *Mémoires de Brienne*. — *Mémoires de l'abbé de Choisy*.

⁴ Le marquis de Gesvres, auquel Louis XIV n'osa pas donner la mission d'arrêter Fouquet.

⁵ *Défenses de Fouquet*, t. III, p. 357, édition de 1665.

⁶ *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. I, p. 598.

⁷ C'est le nom que donnaient à cette province les amis de Fouquet.

⁸ Manuscrits de la Bibliothèque impériale (*500 de Colbert*, n° 235, f. 86 et suivantes). Ce projet a été publié par M. P. Clément presque intégralement dans le t. I, p. 41 et suivantes, de son *Histoire de Colbert*, et en entier par lui dans l'introduction du t. II des *Lettres de Colbert* et dans sa *Police sous Louis XIV*, p. 55 et suivantes. M. Chérueil l'a également reproduit tout entier dans l'appendice n° VI du t. I de ses *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, p. 488-501. Ce projet est incontestablement authentique, et Fouquet n'a jamais nié l'avoir écrit.

suprême, on ne négligera pas les secours étrangers, et le Lorrain, ainsi que l'Espagnol, pourront être appelés en France¹.

Tant d'audace et une telle exaltation d'orgueil expliquent suffisamment la dissimulation et la sollicitude minutieuse de Louis XIV, sans qu'on puisse en rechercher ailleurs la cause. Mais, s'il mûrit en secret et accomplit ce coup d'État avec une prudence, sans laquelle il aurait certainement échoué, rien ne fut caché aux contemporains des crimes qui l'avaient rendu nécessaire. Seuls les préparatifs de l'arrestation furent mystérieux. Durant les trois années suivantes, chacune des pièces du procès fut présentée aux juges, communiquée à Fouquet², et l'objet de longs débats. Il en ressortit la preuve de son habileté dans la discussion, mais nullement de son innocence. Selon les lois et les mœurs du temps, il avait mérité la mort par ses concussions et son projet de révolte. La majorité de ses juges le condamna au bannissement, peine estimée avec raison trop douce par Louis XIV, qui la changea en une détention perpétuelle. Mais, longtemps avant sa condamnation, les nombreux mémoires, que l'accusé composa pour se défendre, imprimés secrètement par ses amis³, avaient été répandus parmi le peuple. Rien donc n'a été ignoré et laissé dans l'ombre. Rien ne saurait être livré à l'imagination et aux hypothèses, dans les faits qui ont précédé et amené la détention de Fouquet. Voilà ce qu'il était essentiel d'établir tout d'abord. Voyons maintenant si, durant son séjour à Pignerol, il est survenu un événement qui ait pu, seize années après sa condamnation, déterminer tout à coup Louis XIV à supposer la mort de Fouquet, et à faire d'un détenu depuis longtemps inoffensif et oublié, ce prisonnier mystérieux et sans nom, qui, des îles Sainte-Marguerite, viendra mourir obscurément à la Bastille.

¹ Tous ces faits sont prouvés par le projet, en grande partie, et par les autres papiers trouvés à Saint-Mandé et qui sont à la Bibliothèque impériale.

² *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, p. 367-386.

³ *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres*, par Delort, t. I, p. 21.

CHAPITRE XVI

Mot de la mère de Fouquet. — Piété du prisonnier. — Danger auquel il échappe à Pignerol. — Surveillance incessante dont il est l'objet à la Pérouse, puis à Pignerol. — Scrupules excessifs de Saint-Mars. — Précautions prescrites par Louvois. — Espionnage exercé sur Fouquet par ses domestiques et par son confesseur. — Maladies du prisonnier. — Il se voue entièrement à l'étude et aux méditations religieuses. — Travaux auxquels il se livre. — Sa nouvelle devise. — Intérêt qu'il continue à porter à tous les siens et à Louis XIV. — Laconisme des réponses de Saint-Mars.

L'énergie avec laquelle Fouquet a supporté l'adversité a presque fait oublier à ses contemporains combien il s'était laissé aveugler et égarer par la prospérité. Sans éprouver cette indulgence excessive, sans aller jusqu'à prendre parti pour la victime contre ses juges et à perdre le souvenir de ses erreurs et de ses fautes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il les a noblement expiées à Pignerol par sa constante résignation, par la fermeté de son attitude et l'élévation de ses sentiments.

Lorsque la mère de Fouquet avait appris son arrestation, elle s'était jetée à genoux en s'écriant : *C'est à présent, mon Dieu, que j'espère le salut de mon fils* ¹ Ce vœu d'une sainte femme, que n'avaient jamais éblouie les grandeurs du surintendant et qu'avait fait gémir la dissipation de sa conduite, fut pleinement exaucé, et si, assez malheureuse pour survivre à son fils, elle n'ignora aucune de ses souffrances, du moins sa douleur dut être adoucie par cette pensée que le prisonnier de Pignerol recherchait des consolations dans la religion et dans l'étude. Dès les premiers mois de sa détention à Angers, abattu par le malheur, mais soutenu par le souvenir des conseils et des vertus de sa mère, il avait, dans une lettre touchante et empreinte des sentiments les plus pieux², demandé un confesseur. Un terrible danger, couru à Pignerol six mois après son arrivée et auquel il échappa comme par miracle, le confirma encore davantage dans ces sentiments. Au milieu du mois de juin 1665, la foudre tombe sur le donjon de la citadelle et met le feu au magasin à poudre. Une partie du donjon s'écroule, et sous les décombres sont ensevelis un grand nombre de soldats. La chambre de Fouquet est atteinte par l'explosion. Plusieurs murailles sont renversées, les meubles brisés. Saint-Mars crut à la mort de son prisonnier. Mais on le trouva dans l'embrasure d'une fenêtre qui faisait saillie : il n'avait pas même reçu une contusion³. Les travaux, que ce désastre allait nécessiter dans le donjon, ne devant pas être terminés avant une année, Fouquet, selon les ordres de Louis XIV et de Louvois⁴, fut transféré momentanément au château voisin de la Pérouse.

Là commencèrent les tentatives du prisonnier, moins encore pour s'évader, — il ne pouvait se méprendre sur l'impossibilité d'y réussir, — que pour écrire à sa mère, à sa femme et avoir d'elles quelques lettres attendues en vain depuis son départ de Paris. *J'ai reçu les billets écrits par M. Fouquet*, mande le 26 juillet Louvois à Saint-Mars. *Le roy a veu le tout et n'a pas esté surpris qu'il fasse son possible pour avoir des nouvelles, et vous vos efforts pour empesclier qu'il n'en*

¹ *Mémoires de Choisy*, p. 590.

² M. Feuillet de Conches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 529. M. d'Artagnan me dit, raconte dans son *Journal* Olivier d'Ormesson, que M. Fouquet avait été d'abord trois semaines fort inquiet et étonné, mais que son esprit s'était calmé, qu'il s'était fort possédé depuis et s'était mis dans une grande dévotion ; qu'il jeûnait toutes les semaines, le mercredi et le vendredi et, outre ce, le samedi au pain et à l'eau ; qu'il se levait avant sept heures, faisait sa prière, et après travaillait jusqu'à neuf heures ; qu'il entendait ensuite la messe. (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 92)

³ Lettres de Louvois à Saint-Mars, du 29 juin 1665, et de Colbert au même, dudit jour. On ne manqua pas de dire, à Paris comme à Pignerol, que le ciel avait jugé innocent celui que les hommes avaient condamné. (Voyez *Lettres de madame de Sévigné et de Guy Patin* ; — *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 512 ; — *Œuvres de Fouquet*, vol. XVI.)

⁴ Ordre de Louis XIV, contresigné par le Tellier et daté de Saint-Germain, le 29 juin 1665. Ce fut Saint-Mars, escorté de sa compagnie franche, qui conduisit Fouquet à la Pérouse et continua à l'y garder jusqu'au mois d'août 1666, époque à laquelle il le ramena à Pignerol.

reçoive¹. — Donner et avoir des nouvelles, tel était en effet le plus vif et le très-naturel désir de Fouquet. Pour le satisfaire, il déploya les efforts les plus industriels et la plus ingénieuse patience. Avec de la suie délayée dans quelques gouttes de vin, il fabrique de l'encre. Des os de chapon lui servent de plume, et il écrit sur un mouchoir qu'il cache ensuite dans le dossier de sa chaise². Il parvient même à composer une encre avec laquelle il couvre la marge d'un livre de quelques lignes qui apparaissent seulement après qu'on a chauffé le papier³. Mais la vigilance de Saint-Mars⁴ déjoua ces tentatives. Il eut bientôt découvert le mouchoir caché, et, ne se contentant point de l'envoyer au roi, il y joignit les grossiers instruments fabriqués et utilisés par son prisonnier⁵. Celui-ci ayant écrit ensuite sur des rubans, on ne lui en donna plus que de noirs, et ses vêtements furent doublés d'une étoffe de même couleur. Dès cette époque il fut l'objet d'une surveillance plus sévère encore dont on trouve la preuve dans les nombreuses lettres échangées entre Louvois et Saint-Mars. Comme tous ceux qui sont timorés, Saint-Mars manquait absolument de l'esprit d'initiative et se complaisait, nous l'avons dit, à recourir à son chef. Ce n'était point chez lui un ambitieux désir d'étaler son zèle, mais uniquement un besoin impérieux de dissiper ses alarmes et de dégager sa responsabilité. Prendre à l'égard de son prisonnier les plus minutieuses précautions ne suffisait pas à ce geôlier craintif. Il les racontait dans sa correspondance avec le ministre, afin de provoquer de nouveaux ordres, ou de recevoir une approbation qui pût calmer ses inquiétudes. C'est ainsi qu'il pria Louvois de l'autoriser à faire faire pour Fouquet une salière avec ses deux flambeaux brisés⁶. C'est ainsi encore qu'après avoir empêché le

¹ Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. I, p. 103.

² Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 26 juillet et 18 décembre 1665.

³ Louvois s'enquit vainement de quelle manière Fouquet avait pu composer cette encre sympathique. Il faut, mandait-il à Saint-Mars le 26 juillet 1665, que vous essayez de savoir du valet de monsieur Fouquet comment il a écrit les quatre lignes qui ont paru dans le livre en le chauffant, et de quoy il a composé cette écriture.

⁴ Voici une des premières lettres écrites de Pignerol par Saint-Mars. C'est une des rares lettres adressées à Colbert. Saint-Mars a depuis lors fait quelques progrès en orthographe, et les dernières dépêches qu'on a de lui indiquent une connaissance un peu moins imparfaite de notre langue.

A Pignerol, ce 13 février 1665.

Monseigneur, je n'é rien à vous mander de nouveau : tout va bien, à mon petit avis. L'on m'a-voit assuré qu'il i avait un omme de M. Fouquet issi à la ville. Je l'é fait chercher par le major, l'on ne l'a pas trouvé ; il n'a point paru devant les fenestres du prisonnier et g'é bien dit partout que je ne lui conseillerès pas de paroistre devant le donjon et qu'il n'y trouverès pas son conte. Je crois que sela lui a fet peur. — Je vous remersie très-humblement, monseigneur, des soins et bontés qu'avés de moy. J'é reseu, par le dernier ordinaire, un estat pour la seupsitanse dese mois issi, que je rés toucher. Ma compagnie est arrivée le 9 du dict mois et a déjà monté la garde. Il s'est trouvé issi tant de besonnie à fére pour la seurei é d'un prisonnier que je ne serès tout à fait acomodé de trois semènes. M. Fouquet souète de se confesser tous les mois. Je lui ay donné un confesseur qui est domestique d'un nommé M. d'Amordan, ome tout à fait à Mgr le Tèlier. — Pour moi, je m'i firés bien ; mais comme j'é orde de changer toujours, je ne le feré point confesser que je ne reçoive vos commandemants. Je les attenderé toujours avec impasianse, n'ayant point de pleus forte passion que de vous plére et de me dire toute ma vie, monseigneur, rostre très-humble, etc. (*Manuscrits de la Bibl. imp.*, volumes verts. C.)

⁵ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 24 août 1665.

⁶ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 2 août 1665.

valet de son prisonnier de faire une aumône, l'ayant supposée suspecte, il interrogeait le ministre à ce sujet et sollicitait son avis¹.

Ces scrupules excessifs le conduisaient parfois à être inhumain. Il se crut un jour obligé de demander à Louvois l'autorisation de faire saigner un prisonnier malade, et, en la lui accordant vingt jours après, le ministre ajouta : *Lorsque de pareilles choses arriveront, vous pourrez faire traiter et médicamenter selon qu'il en sera besoin, sans attendre d'ordres pour cela*². Les questions puériles, les demandes de nouvelles instructions devinrent même si fréquentes, que le ministre fut contraint d'écrire à Saint-Mars : *J'ai reçu vos deux dernières lettres. Elles m'obligent de vous dire que, comme le roy vous a chargé de la garde de vous. Fouquet, Sa Majesté n'a pas de nouveaux ordres à vous donner pour empêcher qu'il ne s'esvade, ou ne donne et ne reçoive de lettres*³. Ce mouvement d'humeur est d'autant plus significatif que Louvois, très-enclin et très-apte à pénétrer dans les moindres détails, chef impérieux et fort exigeant, habitait tous ses subordonnés à une extrême déférence et à d'incessants recours à son autorité. Mais ici les préventions du ministre étaient dépassées, et Saint-Mars seul peut-être eut le pouvoir de lasser par son insistance même celui qui d'ordinaire tenait le plus à être consulté. D'ailleurs, il faut le dire, ce fut la seule circonstance où le ministre manifesta son déplaisir. Le plus souvent, il répondait avec soin à chaque partie des lettres du commandant de Pignerol. Parfois même il rivalisait avec lui de méfiance. C'est ainsi qu'en décembre 1670, Fouquet malade ayant obtenu l'autorisation de faire rédiger une ordonnance par Pecquet, son ancien médecin, Louvois la transmet à Saint-Mars en lui disant : *Aussitôt que vous l'aurez reçue, vous en ferez une copie bien exacte. Vous en montrerez l'original à monsieur Fouquet, et vous en collationnerez avec lui la copie, laquelle vous lui laisserez. Vous brûlerez ensuite l'original. Par ce moyen, ledit sieur Fouquet, l'ayant veu n'aura aucun doute, et vous l'ayant brûlé, n'en aurez aucune inquiétude*⁴. Une autre fois, envoyant pour Fouquet une boîte de thé, Louvois prescrivit à Saint-Mars *de le vider dans un autre vase et d'emporter la boîte et le papier qui pouvoient estre dedans, en sorte de ne laisser à monsieur Fouquet que ledit thé*⁵. Jamais ordres ne furent plus agréables agréables et mieux accomplis. Ces précautions de Louvois encourageaient la méfiance de Saint-Mars, qui se voyait ainsi fortifié dans sa conduite par l'autorité la plus persuasive quand elle émane du haut, celle de l'exemple.

Excité de la sorte à une suspicion vers laquelle il inclinait du reste par tempérament, Saint-Mars ne tarda pas à juger insuffisants les moyens matériels de surveillance. Voir souvent son prisonnier, s'assurer de ses propres yeux qu'il n'écrit à personne, examiner avec soin ses meubles et ses effets, multiplier les obstacles contre une évasion, semblent constituer tous les devoirs d'un geôlier consciencieux et vigilant. Mais le soupçonneux Saint-Mars ne s'en contenta point. Oubliant que le corps seul de son prisonnier était sous sa garde, il voulut étendre sa surveillance jusqu'aux pensées de Fouquet. Pour atteindre ce but, il eut recours à la fois au domestique qui le servait et à son confesseur. Bientôt même, s'étant aperçu de l'intérêt qu'inspirait le malheureux prisonnier à son domestique, Saint-Mars ne crut pas pouvoir compter sur la sincérité de ses

¹ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 26 mars 1669.

² Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 25 septembre 1669.

³ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 25 décembre 1665.

⁴ Lettre de Louvois à Saint-Mars, 15 décembre 1670.

⁵ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 27 novembre 1677.

révélations, et il plaça près de la personne de Fouquet un second valet chargé de surveiller le premier, et lui-même l'objet de la part de celui-ci d'une surveillance secrète¹. Quant au confesseur, un tel contrôle était impossible, et fut d'ailleurs inutile. **C'était un homme de bien**, lisons-nous dans la correspondance de Louvois et de Saint-Mars². Ce qui prouve une fois de plus combien diverses peuvent être les appréciations de la conduite des hommes. Aux yeux de Louvois et de Saint-Mars, le confesseur de Fouquet était un *homme de bien*, parce qu'il consentait à être son espion, parce que, ainsi que l'écrivit plus tard Fouquet à sa femme, **au lieu d'avoir Dieu pour but, il poursuivait le lâche dessein de faire sa fortune aux dépens d'un affligé**. Il y réussit du reste, et Saint-Mars obtint de Louvois la promesse **qu'on le gratifierait d'un bénéfice, dès qu'il en viendrait à vaquer**³. Les premières instructions données à Saint-Mars l'autorisaient à changer d'ecclésiastique toutes les fois que Fouquet voudrait se confesser. Mais, lorsqu'on eut découvert **cet homme de bien**, on abandonna cette précaution désormais inutile, et Fouquet demanda vainement de faire une confession générale au supérieur des jésuites, puis à celui des récollets et des capucins de Pignerol⁴.

De tels procédés et l'insuccès d'une tentative faite en 1669 par un ancien domestique de Fouquet⁵, qui essaya, en corrompant quelques soldats, de se mettre en communication avec son maître, déterminèrent celui-ci à se livrer entièrement à l'étude et aux méditations religieuses. Il renonça au projet de nouer des correspondances avec ses parents et ses amis. Le salut de son âme et le soin de son corps l'occupèrent exclusivement. Privé depuis longtemps de tout exercice physique, et ayant passé tout à coup d'une existence animée par les voyages, embellie par tout ce qui peut la rendre attrayante et douce, à l'isolement et à l'inaction de la captivité, Fouquet avait vu sa santé dépérir rapidement et une foule de maux s'abattre sur lui⁶. **Il n'y a mal sur un corps humain**, écrivit-il plus tard à sa femme, **que le mien n'en ressente quelque attaque. Je ne me vois point quitte de l'un que l'autre n'y succède, et il est à croire qu'ils ne finiront qu'avec ma vie. Il me faudrait un assez gros volume pour en écrire ici le détail. Mais le principal est que mon estomac n'est point de concert avec mon foie ; ce qui sert à l'un nuit à l'autre, et, de plus, j'ai toujours les jambes enflées. — Le plus sûr, dit-il ensuite, est de quitter les soins du corps entièrement et de songer à l'âme. Cela nous est important, et cependant le corps nous touche le plus. A vrai dire, il s'occupait de l'un comme de l'autre. Se défiant du médecin de la citadelle, il composait lui-même les remèdes qui lui convenaient le mieux, et, afin sans doute de s'en servir comme d'un auxiliaire, il enseignait la pharmacie à son domestique⁷. Les premiers livres que Saint-Mars, après en avoir reçu l'autorisation, consentit à lui donner, furent la Bible d'une Histoire de France. Plus tard on y ajouta les œuvres de Clavius et de saint**

¹ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 14 février 1667.

² Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 24 février 1665. (Voyez aussi lettres des 20 février et 24 avril 1665.)

³ Lettre du 17 avril 1670. En outre, le roi lui accordait de temps en temps des gratifications. (Voyez entre autres, dans Delort, une lettre du 4 juin 1666.)

⁴ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 1er octobre 1668.

⁵ Nommé Laforest. Cinq soldats reçurent de l'argent et furent rigoureusement punis. Laforest fut arrêté, condamné à mort et exécuté sur-le-champ. (Dépêches de Louvois à Saint-Mars, des 17 décembre 1669 et 1er janvier 1670.)

⁶ Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 21 novembre 1667, 9 octobre 1668, 2 janvier 1670, 15 avril 1675, 3 juillet 1677.

⁷ Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. I, p. 35.

Bonaventure ; puis, sur le désir exprimé par le prisonnier, un Dictionnaire de rimes¹. La poésie ne fut pour lui qu'un délassement et il s'adonna surtout à la lecture d'ouvrages religieux et à la rédaction de plusieurs longs traités de morale. Les souvenirs de, son ancienne grandeur s'y heurtent avec les impressions d'une chute profonde. Le chrétien préoccupé du salut de son âme, le sage éclairé par l'adversité, le solitaire s'élevant à la contemplation des choses divines, tiennent tour à tour un langage d'une sublime et inaltérable sérénité. On y trouve presque à chaque page la preuve de cette résignation dans la disgrâce et de ce contentement dans les afflictions que seule peut inspirer la morale chrétienne. Celui dont la hautaine devise, longtemps justifiée, avait été le *Quo non ascendam* ! aujourd'hui, humblement soumis à son sort, prenait pour touchant emblème le ver à soie dans sa coque avec ces mots : *Inclusum labor illustrat*.

Toutefois, Fouquet n'était pas détaché des choses terrestres au point de ne plus s'y intéresser. Ayant encore sa mère, sa femme, plusieurs enfants, sa pensée se reportait fréquemment sur ces êtres chéris, et aussi, mais maintenant sans amertume, sur Louis XIV et ses conquêtes, sur la cour et les ministres. Souvent il interrogeait Saint-Mars. Les réponses de celui-ci étaient brèves, et d'autant moins précises qu'il se croyait obligé d'écrire à Louvois pour lui demander dans quel sens il devait les faire². Entièrement maître de son prisonnier, sûr de son entourage, il croyait infranchissable la barrière qu'il avait élevée autour de lui, et pensait avoir la faculté de l'instruire à son gré des événements contemporains, ou de le laisser dans l'ignorance la plus complète. Inutiles efforts et vaine confiance en son pouvoir ! L'audace entreprenante et la persévérance industrielle d'un détenu récemment amené à Pignerol triomphèrent même des précautions infinies du plus soupçonneux des geôliers.

¹ Dépêches de Louvois à Saint-Mars, des 5 mars, 12 septembre 1665, 23 octobre 1666 et 8 avril 1678.

² Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 22 novembre 1667 et du 1er mars 1675. Il n'y a pas grand inconvénient, écrit à cette dernière date Louvois à Saint-Mars, que M. Fouquet sache que le roy ayt fait la guerre aux Hollandais. Ainsy, ne soyez pas persuadé que vous ayez en rien manqué en lui donnant un livre qui le luy a appris. — Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 2 juillet 1675. J'ay receu vostre lettre du 16 de ce mois, qui ne désire de réponse que pour vous dire que le roy trouve bon que vous appreniez à M. Fouquet les nouvelles courantes, suivant que Sa Majesté vous l'a déjà permis. — Lettre du 25 avril 1678.

CHAPITRE XVII

Brusque et singulière arrivée de Lauzun dans la chambre de Fouquet. — Celui-ci l'a connu autrefois sous le nom de marquis de Puyguilhem. — Lauzun énumère ses titres, ses dignités et se dit cousin du roi. — Fouquet croit son visiteur fou. — Portrait de Lauzun. — Ses aventures. — Son arrivée à Pignerol. — Il continue ses visites à Fouquet. — Récits qu'il lui fait. — Belle conduite de Louis XIV envers Lauzun. — Audacieux moyen que celui-ci emploie pour surprendre une conversation entre Louis XIV et madame de Montespan. — Diversité de la conduite de Lauzun et de celle de Fouquet. — Emportements de Lauzun contre Saint-Mars. — Perplexité de celui-ci. — Singulier moyen de surveillance auquel il a recours. — Adoucissement progressif dans le sort des deux prisonniers. — Ils reçoivent l'autorisation de se voir. — Arrivée à Pignerol de la fille de Fouquet. — Mésintelligence entre Fouquet et Lauzun. — Causes de cette mésintelligence.

Dans les premiers mois de l'année 1672, Fouquet entend un jour renverser tout à coup un des meubles de sa chambre, et il aperçoit un homme de petite taille, au corps fluet et maigre, se glissant dans une étroite ouverture et s'avançant vers lui en souriant. Il est vêtu du grand costume bleu, aux parements rouges, de capitaine des gardes du roi. Rien, sauf l'épée, ne manque à ce costume, dont les riches broderies et les brillants insignes forment un singulier contraste avec le lieu où il est porté. L'attitude du nouveau venu est hautaine et son air presque protecteur. Fouquet hésite à reconnaître en lui un petit cadet de Gascogne, marquis de Puyguilhem, n'ayant pas de fortune, point de situation, et qui était venu parfois, au temps de sa puissance, lui emprunter quelque argent¹. Trop heureux d'avoir été recueilli chez le maréchal de Grammont, son parent, il faisait très-triste figure à la cour à l'époque où Fouquet avait été arrêté. Aussi quel n'est pas l'étonnement de ce dernier, lorsque l'étrange visiteur, interrogé sur les causes de sa détention à Pignerol, répond qu'elles ont été exposées par le roi dans une lettre adressée à tous les ambassadeurs français à l'étranger². La stupéfaction de Fouquet redouble quand il apprend que ce costume n'est pas une mascarade, et que celui qu'il a laissé au dernier rang à Versailles, est bien capitaine des gardes, en outre gouverneur du Berri, colonel général des dragons, et qu'il a été pourvu d'une patente de général d'armée. Mais, lorsque celui-ci, continuant ses confidences³, énumère ses titres et se nomme comte de Lauzun, duc de Montpensier, dauphin d'Auvergne, souverain de Dombes, comte d'Eu et de Mortaing, enfin époux de la grande Mademoiselle et cousin germain de Louis XIV, Fouquet cesse d'être surpris. Tout s'explique : son interlocuteur est fou ; les souffrances d'un isolement prolongé l'ont égaré et conduit à admettre pour réelles toutes ces visions. Chacun aurait pensé comme Fouquet, et cette supposition était certainement la plus vraisemblable.

Lauzun en effet, dont la Bruyère a dit qu'il n'est pas permis de rêver comme il a vécu⁴, a eu, dans son existence de quatre-vingt-onze années, de telles diversités de fortune, des contrastes si saisissants, des péripéties tellement imprévues, qu'il est peu de héros d'imagination auxquels on ait osé attribuer de pareilles aventures. Rien de plus singulier que la destinée de ce cadet de Gascogne, réduit d'abord à tendre la main au surintendant ; élevé par Louis XIV aux plus hautes dignités et tout à coup enfermé à la Bastille ; parvenant à en sortir et épousant la petite-fille légitime d'Henri IV ; commandant une armée, puis prisonnier durant dix années à Pignerol ; recevant sa grâce, la refusant, emprisonné pour la troisième fois, exilé ensuite, semblant banni pour toujours de la présence du roi qu'il a grossièrement insulté, et néanmoins réussissant *à retrouver le chemin de Versailles en passant par Londres*⁵. et en s'y faisant un ami de Jacques II ; tour à tour favori et victime de la fortune, sans qu'il ait été jamais ni éclairé par ses disgrâces, ni satisfait de ses faveurs ! Pour les obtenir, il ne reculait devant

¹ *Mémoires de Brienne*, t. II, p. 195-197. — *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 237.

² Dans cette lettre, Louis XIV crut devoir expliquer pourquoi, après avoir autorisé le mariage de Lauzun avec Mademoiselle, il avait retiré sa parole. La lettre est du 19 décembre 1670. Elle se trouve aux archives des affaires étrangères, France, vol. CXCII, p. 150. (Voyez *Madame de Montespan et Louis XIV*, de M. P. Clément, p. 52.)

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 73.

⁴ La Bruyère, *Caractères*, chapitre de la Cour. Lauzun y est désigné sous le nom de Straton.

⁵ Madame de Sévigné.

aucune bassesse¹, et l'extrême audace dont il a parfois fait preuve était calculée. Il avait une certaine hardiesse dans l'esprit, mais point dans le cœur, naturellement bas. Rien, si ce n'est la servile humilité de ses débuts, n'égala la morgue avec laquelle il se vengea de ses premiers abaissements. Cruellement railleur, prompt aux saillies², il excellait à découvrir et à flageller les ridicules auxquels il se piquait d'être lui-même supérieur. C'est le plus insolent petit homme, dit la Fare, qu'on ait vu depuis un siècle³. Dépouvé de dignité et doué d'une souplesse prodigieuse, il ne craignait pas de se ravalier aux rôles les plus humiliants et réussissait à affecter les qualités qu'il possédait le moins. Mais lorsque, arrivé à ses fins, il jetait le masque et n'était plus que lui-même, il inspirait du mépris. De toutes les femmes qu'ont séduites son jargon de galanterie et des apparences bien trompeuses, il ne s'en est attaché aucune, et la cousine de Louis XIV, sur laquelle il a d'abord exercé un si grand empire, est morte remplie de haine et honteuse d'un aussi indigne époux⁴.

Mais tant que Lauzun fut à Pignerol, les illusions de cette princesse ne furent pas dissipées, et son amour, accru par l'éloignement, se manifestait en plaintes vives, en scènes violentes et en tentatives de délivrance. A plusieurs reprises elle envoya à Pignerol ses agents, qui devaient essayer d'entrer en communication avec Lauzun. Mais ils échouèrent dans leur entreprise, et furent chassés de la ville, avec défense d'y rentrer jamais⁵. De son côté, Lauzun, toujours et partout destiné aux aventures, ne demeura pas inactif. Il pensa pouvoir fuir au milieu du désordre et du trouble d'un incendie, et dans cette intention, il mit le feu au plancher de sa chambre. L'incendie, bientôt aperçu, fut aussitôt éteint. Incapable de se résigner à son sort et de trouver quelque soulagement dans l'étude, Lauzun, brisant ses meubles, se livra à toutes sortes d'emportements et de violences, mais-sans réussir à émouvoir Saint-Mars. D'une froide impassibilité, celui-ci était également insensible aux menaces de vengeance et aux injures de son prisonnier. C'est alors que, poussé par la curiosité, il entreprit, cette fois avec patience, et sans attirer l'attention de son geôlier, de tailler dans la muraille⁶ une ouverture qui pût le mettre en communication avec la chambre placée au-dessus de la sienne. Nous avons vu qu'il y parvint, et comment il fut accueilli par Fouquet.

¹ M. P. Clément a donné à cet égard une lettre de Lauzun à Colbert bien caractéristique. (Voyez *Madame de Montespan et Louis XIV*, p. 30, note 1.)

² Il a eu des réponses fort spirituelles, celle-ci entre autres faite au Régent, auquel il avait demandé une abbaye pour le fameux de Belsunce, évêque de Marseille et son neveu. C'était quelque temps après la peste pendant laquelle le prélat s'est conduit en héros. Malgré la promesse faite à Lauzun, le Régent oublie de comprendre son parent dans la distribution des bénéfices, et, comme Lauzun l'interroge à ce sujet, le Régent, embarrassé, reste silencieux. Alors Lauzun, avec une grande apparence de respect : Monsieur, lui dit-il, il fera mieux une autre fois.

³ Saint-Simon, dont Lauzun a eu la bonne fortune de devenir sur la fin de sa vie le beau-frère, en épousant à soixante-deux ans la fille du maréchal de Lorges, âgée de seize ans, est plus indulgent pour son parent, dont il ne dissimule pas néanmoins les bassesses.

⁴ Lettre de Bussy-Rabutin, t. VIII, p. 265 de l'édition Monmerqué des *Lettres de madame de Sévigné*. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 83.

⁵ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 74. — Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 14 octobre, 15 et 22 novembre 1672, 16 mars et 25 novembre 1676.

⁶ Saint-Mars ne découvrit le trou fait dans la muraille qu'après la mort de Fouquet. (Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 8 avril 1680.)

Par la même voie, et grâce à quelques précautions, les visites de Lauzun se multiplièrent. Mais en continuant ses confidences, il persuada de plus en plus qu'il était fou.

C'est ainsi que Fouquet l'entendit, sans y ajouter foi, raconter comment, à toutes les hautes charges obtenues, il avait failli réunir une dignité plus élevée encore, celle de grand maître de l'artillerie, et de quelle manière il s'était vengé de son insuccès. Le roi lui avait promis sa nomination, et, aussi vain que léger, Lauzun s'était hâté de l'annoncer, malgré le secret convenu entre eux. Louvois, bientôt informé des projets de Louis XIV, a réussi à l'en détourner, en lui représentant les inconvénients d'un tel choix. Après plusieurs jours de vaine attente, le favori, habitué à plaire, et espérant pouvoir intimider, épie et saisit un tête-à-tête avec le roi. Il ose le sommer de tenir sa parole, et Louis XIV lui ayant répondu qu'il en est dispensé par l'indiscrétion commise, Lauzun tire son épée, et, la brisant en morceaux, s'écrie qu'il ne veut plus servir un prince ainsi capable de manquer à ses promesses. Pâle de colère, le roi prend sa canne ; mais, aussitôt maître de lui-même, il la jette par la fenêtre, en disant **qu'il serait trop fâché d'avoir frappé un gentilhomme**¹. Le lendemain, Lauzun était conduit à la Bastille.

Fouquet apprit de lui, sans y croire davantage, une aventure plus audacieuse encore. Lauzun était bientôt sorti de la Bastille et avait recouvré la faveur du roi. Aimé de Mademoiselle, il obtint l'autorisation de l'épouser. Mais, une fois de plus, sa vaniteuse légèreté le perd. Au lieu de hâter une union aussi inespérée, il veut attendre que de somptueuses livrées soient faites, et que le mariage soit solennellement célébré, à la messe du roi, en présence de toute la cour, **et comme de couronne à couronne**². Il laisse ainsi aux princes et à madame de Montespan le temps d'agir, et Louis XIV, cédant à leurs représentations, retire le consentement d'abord accordé. Lauzun, qui se défie avec raison de madame de Montespan, malgré les assurances d'amitié qu'elle ne cesse de lui donner, ose, pour connaître la vérité, concevoir le projet le plus périlleux³. Prenant pour complice nécessaire la femme de chambre de la puissante favorite, il se glisse sous le lit un peu avant l'arrivée du roi, et, témoin de leur entretien, il peut se convaincre que madame de Montespan est son ennemie acharnée, aux conseils de laquelle a cédé Louis XIV. **Une toux, dit Saint-Simon**⁴, **le moindre mot, le plus plus léger hasard, pouvaient déceler ce téméraire, et alors que serait-il devenu ? Ce sont de ces choses dont le récit étouffe et épouvante à la fois.** Heureusement Lauzun peut demeurer immobile. Une heure après l'entrevue, rencontrant au ballet madame de Montespan, il lui demande avec douceur si elle a bien voulu le servir auprès du roi. Elle l'assure que, loin d'y manquer, elle s'est complu, comme toujours, à vanter ses services. Lauzun la laisse longuement parler ; puis tout à coup, s'approchant de son oreille, il lui répète mot pour mot la conversation qu'elle vient d'avoir avec le roi, et il termine en la traitant **de menteuse, de friponne, de coquine**. Madame de Montespan était parvenue à dominer son trouble ; mais elle n'oublia jamais cette scène, et un an après, se

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 70.

² *Souvenirs de madame de Caylus*.

³ Racine, *Fragments historiques*. — *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 69.

⁴ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 69.

joignant à Louvois¹, elle avait entraîné la chute du favori et son envoi à Pignerol.

De ces aventures, qui n'étaient que trop réelles, Fouquet entendait le récit comme on lit un roman invraisemblable. Beaucoup plus tard seulement, il fut convaincu par ses parents et ses amis de la véracité de son compagnon de captivité². Mais pendant plusieurs années, ne doutant pas de sa folie, il se résignait à l'écouter par complaisance, ne recherchant pas les occasions de le voir, mais se gardant bien de le contredire ; se conduisant en un mot avec lui comme on le fait avec un infortuné atteint d'une manie douce, peu dangereuse, mais opiniâtre.

Ces deux disgraciés de la fortune, réunis à Pignerol pour des causes si diverses, et dont l'un devait en sortir mort, tandis que l'autre quittera sa prison pour être encore le héros de singulières aventures, supportaient leur captivité d'une manière bien différente. *M. Fouquet ne songe qu'à prier Dieu*, écrit Saint-Mars le 20 juin 1672³. *Il est austant patient et modéré que mon autre prisonnier est furibond*. Les emportements de Lauzun avaient pour cause, non-seulement l'insuccès de ses tentatives de fuite⁴, mais encore la conduite fort arbitraire de Louis XIV, inspiré par Louvois. L'ancien favori expiait cruellement les faveurs dont il avait été l'objet. On ne se contentait pas de le priver de sa liberté ; on essayait aussi de lui enlever les charges et les biens immenses qu'une générosité excessive avait réunis sur sa tête, mais dont il n'aurait pas fallu le dépouiller au moyen de la pression facilement exercée sur un captif. Capitaine des gardes du corps, il reçut de Seignelay l'invitation de se démettre de cette charge⁵. Pourvu par Mademoiselle du comté d'Eu, du duché d'Aumale, de la principauté de Dombes, de la terre de Thiers, il ne recouvrera sa liberté qu'à la condition de renoncer à tous ces biens au profit du duc du Maine, fils naturel de Louis XIV et de madame de Montespan. Tout d'abord il repoussa avec colère la proposition de Seignelay et accabla d'injures Louvois, dont il reconnaissait l'influence, et Saint-Mars, interprète des ordres de Seignelay⁶. Peu à peu cependant le calme rentra dans cette âme jusque-là agitée et inquiète. Il comprit avec raison qu'il devait tout sacrifier à la liberté, et il espéra pouvoir un jour revenir à ce point culminant de fortune d'où l'avait précipité sa conduite inconsidérée, et qu'il atteindra en effet de nouveau par un suprême effort d'audace. *A la cour, il faut toujours prendre : tout vient l'un après l'autre*, disait madame de Montespan à la grande Mademoiselle⁷. Lauzun finit par suivre cette maxime, et, en se résignant à son sort, il permit enfin à Saint-Mars de goûter quelque repos.

Le malheureux geôlier en effet s'était vu réduit, par ses scrupules excessifs et par la conduite de Lauzun, aux extrémités les plus singulières. A peine Fouquet avait-il renoncé à l'espoir de fuir et s'était-il livré à l'étude et à la prière, que Lauzun était venu renouveler et accroître les inquiétudes de Saint-Mars. L'humeur et le désespoir du nouveau captif étaient tels, qu'il s'abandonnait à

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 72, Un contemporain, Segrais, ajoute madame de Maintenon à ces deux incontestables auteurs de la seconde disgrâce de Lauzun. (Segrais, *Mémoires et anecdotes*.)

² *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 450.

³ Lettre inédite de Saint-Mars à Louvois, du 20 juin 1672. (*Archives du ministère de la guerre*, vol. CCXCIX, f. 48.)

⁴ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 16 juin 1676.

⁵ Lettre de Seignelay à Lauzun, du 9 novembre 1672.

⁶ Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 27 novembre et 5 décembre 1672.

⁷ *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 456.

l'égard de son gardien aux derniers actes de violence¹. Longtemps insensible à ses injures, Saint-Mars les avait d'abord subies avec indifférence. Ce ne fut bientôt plus possible, et il dut interrompre ses visites. Comment dès lors exécuter les ordres reçus et exercer sa surveillance ? L'infortuné gardien, trop maltraité pour pouvoir revenir chez Lauzun, et trop scrupuleux pour cesser de l'observer, se trouva dans une perplexité extrême. Ses alarmes s'accroissaient par l'impossibilité de faire ses habituelles perquisitions, et il se représentait constamment son captif imaginant et réalisant un projet de fuite. Il se délivra enfin de cette situation intolérable, mais à quel prix ! Pendant longtemps les employés subalternes de Pignerol aperçurent leur chef se glissant à la dérobée au milieu des quelques arbres qui entouraient le donjon. Là, il choisissait le plus touffu², le plus élevé, et domptant les infirmités de l'âge, retrouvant un instant la vigueur de la jeunesse, il s'attachait aux flancs du tronc noueux, s'élevait peu à peu jusqu'aux branches les plus hautes, et là, caché par le feuillage, il tenait ses regards avidement fixés sur cette chambre de Lauzun d'où l'avaient banni de grossières injures. De ce point élevé, il observait la conduite du prisonnier sans être vu de lui³, et il pensait concilier ainsi les devoirs de sa charge avec les exigences de sa dignité. Assurément, jamais serviteur n'a mieux mérité la confiance de son maître, et Saint-Mars restera sans émule parmi les geôliers de tous les temps.

Ce lieu d'observation cessa d'être impénétrable. Louvois l'avait prévu : *Comme les feuilles sont tombées présentement*, écrivait-il à Saint-Mars le 10 novembre 1675, *vous ne pourrez plus voir ce que M. de Lauzun fera dans son appartement*⁴. Mais cette fatigante surveillance était alors rendue moins nécessaire par la résignation et le calme du captif longtemps si indocile. Sa soumission aux ordres de Louis XIV, des preuves d'une piété plus ou moins sincère⁵, les instances de madame de Nogent, sa sœur, et de plusieurs amis, valurent à Lauzun les mêmes adoucissements que, depuis plusieurs années, Fouquet devait à l'arrivée au pouvoir d'Arnauld de Pomponne, son ami, et sans doute aussi à l'influence de plus en plus grande de madame de Maintenon⁶.

Dès 1672, Fouquet avait eu l'autorisation de recevoir une lettre de sa femme⁷. Moins de deux ans après, il lui avait été permis d'écrire deux fois chaque année à sa famille⁸. Enfin, à partir du 20 janvier 1679, les faveurs se multiplièrent, et les deux illustres captifs obtinrent tout ce qui pouvait adoucir leur situation. Louis XIV les autorisa à se voir en toute liberté, à prendre leurs repas et à se promener ensemble, à causer avec les officiers du donjon et à lire toutes sortes de livres et

¹ Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 21 novembre 1672 et 16 janvier 1674. — Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, p. 43.

² Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 10 novembre 1675. — Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, p. 43.

³ C'est alors qu'il découvrit que Lauzun avait souvent à la main une lunette d'approche. Elle lui fut enlevée.

⁴ Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, p. 241.

⁵ Saint-Simon raconte que dans la crainte qu'on ne lui donnât un prêtre supposé qui aurait été son espion, Lauzun avait demandé un capucin, et que, dès qu'il le vit, il lui sauta à la barbe et la tira très-fort et de tous côtés pour s'assurer qu'elle n'était point postiche. Saint-Simon dit tenir ce fait de Lauzun lui-même. (Mémoires, t. XIII, p. 75.)

⁶ *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. II, p. 450.

⁷ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 18 octobre 1672.

⁸ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 10 avril 1674.

de gazettes¹. Tandis que madame de Nogent et le chevalier de Lauzun recevaient la permission de venir visiter leur frère, Fouquet avait enfin le bonheur de revoir sa femme, sa fille, le comte de Vaux son fils, l'évêque d'Agde et M. de Mézières, ses frères². Seul et isolé depuis quinze années, le surintendant eut cette suprême consolation, dont, hélas ! il ne devait pas jouir longtemps. Ces divers membres de sa famille firent un séjour assez long dans la citadelle. Mais la fille du prisonnier s'y fixa d'une manière définitive et prit un logement placé au-dessus de celui de son père³. Presque aussitôt après son arrivée, Lauzun et Fouquet cessèrent de se voir⁴. La cause de cette soudaine mésintelligence est dans l'humeur galante et l'audace entreprenante de Lauzun. L'insolent favori ne vit pas ce qu'offrait de respectable la conduite de la fille de Fouquet, prisonnière volontaire et touchante victime de son amour filial. Ce qui se passa entre ces trois personnes, on ne peut que le soupçonner, car il n'existe aucun document à cet égard. On sait seulement que, longtemps après, Lauzun faisait à Paris à mademoiselle Fouquet des visites si fréquentes et dans lesquelles il se montrait si familier, que la jalousie de la cousine de Louis XIV en fut très-vivement excitée⁵. Il était dans la destinée du surintendant de subir toutes les infortunes, et, au moment où il semblait appelé à recevoir quelque soulagement, de trouver tout à coup, dans la présence de sa fille auprès de lui, une source nouvelle de chagrins et d'amertumes.

Cette douleur fut-elle du moins la dernière ? mourut-il le 22 mars 1680, comme on l'a dit ? ou bien, à cette expiation de ses fautes courageusement supportée à Pignerol depuis seize années, en faut-il ajouter une plus longue encore ? Fouquet a-t-il continué à traîner pendant vingt-trois ans sa misérable existence, et est-ce à la Bastille qu'il est venu obscurément la finir, mort pour tous, le visage caché à tous les regards, et se survivant en quelque sorte à lui-même ?

¹ Lettre de madame de Sévigné, du 27 février 1679. — *Mémoire de la manière dont le roy désire que monsieur de Saint-Mars garde à l'avenir les prisonniers qui sont à sa charge*, du 20 janvier 1679. — Archives du ministère de la guerre.

² Lettres des 10 et 28 mai 1679, de Louvois à Saint-Mars.

³ Lettre du 18 décembre 1679, de Louvois à Saint-Mars.

⁴ Lettre du 24 janvier 1680, de Louvois à Saint-Mars.

⁵ *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. IV, p. 401 et 473. Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, p. 52.

CHAPITRE XVIII

Systeme qui fait de Fouquet l'Homme au masque de fer. — Arguments invoqués par M. Lacroix. — Lesquels doivent être absolument rejetés et lesquels discutés. — Fouquet ne possédait point un dangereux secret d'État. — Madame de Maintenon. — Son caractère. — Sa jeunesse. — Ses relations avec monsieur et madame Fouquet. — Son honorable réserve. — Affaire des poisons. — Comment le nom de Fouquet y a-t-il été mêlé ? — Vraisemblance de sa mort produite par une attaque d'apoplexie. — Faiblesse des autres arguments invoqués par M. Lacroix. — Oubli dans lequel était tombé le surintendant. — Deux arrestations mystérieuses.

Un écrivain de beaucoup de savoir et de beaucoup d'imagination, M. Paul Lacroix, a réuni, dans un ouvrage fort ingénieux et très-habilement composé¹, tous les arguments que l'on peut invoquer en faveur du système qui fait de Fouquet l'Homme au masque de fer. Il commence par rappeler la découverte, annoncée le 15 août 1789², d'une carte trouvée parmi les papiers de la Bastille portant ces mots : *Fouquet, arrivant des îles Sainte-Marguerite avec un masque de fer*, et signée de trois X et du nom de Kersadion. Néanmoins M. Lacroix s'abstient avec raison de compter au nombre de ses preuves un document dont aucun pièce officielle ne constate l'existence, et que sa contexture, la manière étrange dont il aurait été trouvé et l'invraisemblance d'une mention de cette nature doivent également faire rejeter. Voici les bases bien plus solides de l'argumentation de M. Lacroix :

Les précautions apportées dans la garde de Fouquet à Pignerol ressemblent en tout point, dit-il³, à celles que l'on déploya plus tard pour l'Homme au masque, à la Bastille comme aux îles Sainte-Marguerite.

La plupart des traditions relatives au prisonnier masqué paraissent devoir se rattacher à Fouquet.

L'apparition du *Masque de fer* a suivi presque immédiatement la prétendue mort de Fouquet en 1680.

Cette mort de Fouquet en 1680 est loin d'être certaine.

Enfin, des raisons politiques et particulières ont pu déterminer Louis XIV à le faire passer pour mort, plutôt que de s'en défaire par un empoisonnement ou d'une autre façon.

Ces deux derniers arguments sont les seuls, ce me semble, qui doivent être discutés ; car les soins minutieux, la vigilance excessive, les précautions incessantes dont Fouquet a été, l'objet à Pignerol ne sont pas particulières à ce détenu. Lauzun a été absolument traité de la même manière. Les recommandations faites à Saint-Mars chaque fois que l'on confiait à sa garde un nouveau prisonnier, même le plus obscur, étaient identiques. Lorsque, le 19 juillet 1669, on lui annonça la prochaine arrivée de cet Eustache d'Auger, dont on fera un valet de Fouquet, Louvois écrivait à Saint-Mars comme si le sort de l'État était intéressé à la captivité de cet homme⁴. Quand plus tard on lui enverra, aux

¹ *Histoire de l'Homme au masque de fer*, par M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob). Paris, 1840.

² *Loisirs d'un patriote français*, numéro du 13 août 1789. Cette carte, trouvée parmi les papiers de la Bastille et que le journaliste attestait avoir vue, portait aussi le n° 64389000.

³ *Histoire de l'Homme au masque de fer*, p. 175.

⁴ Le roy m'ayant commandé de faire conduire à Pignerol le nommé Eustache d'Auger, il est de la dernière importance, a son arrivée, qu'il soit gardé avec une grande seureté et qu'il ne puisse donner de ses nouvelles en nulle manière, ni.par lettres â qui que ce soit. Je vous en donne advis par advance afin que vous puissiez faire accomoder un cachot où vous le mettrez seurement, observant de faire en sorte que les jours qu'aura le lieu où il sera ne donnent point sur des lieux qui puissent estre abordez de personne, et qu'il y ayt assez de portes fermées, les unes sur les autres, pour que nos sentinelles ne puissent rien entendre. (Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 19 juillet 1669.) — Ces précautions

îles Sainte-Marguerite, des ministres protestants aussi inconnus que peu dangereux, ce seront toujours les mêmes précautions détaillées, complètes, longuement exposées et également chères au ministre minutieux¹ qui les donnait et au scrupuleux geôlier chargé de leur exécution.

Quant aux traditions relatives au prisonnier masqué, et qui paraissent à M. Lacroix devoir se rattacher à Fouquet, nous avons vu² que la plupart sont légendaires, et que les autres, telles que l'épisode du plat d'argent jeté par une fenêtre, concernent plusieurs ministres protestants, détenus aux îles Sainte-Marguerite presque à la même époque que *l'Homme au masque de fer*.

Enfin, et nous l'établirons plus tard, rien ne prouve que l'apparition du *Masque de fer* remonte à l'année 1680.

Mais si Fouquet n'était pas mort en mars 1680, si surtout Louis XIV avait eu des motifs politiques et particuliers de faire disparaître le surintendant en supposant sa mort, il est incontestable que le système de M. Lacroix aurait beaucoup de chances d'être accepté, puisqu'il montrerait ce que serait devenu ce personnage en même temps qu'il expliquerait d'une manière très-vraisemblable le mystère, exagéré par la légende, mais réel néanmoins, dont a été entouré le fameux prisonnier masqué. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Lacroix ; aussi s'est-il appliqué d'abord à contester, ce qui était indispensable, la mort de Fouquet en 1680, puis à rechercher les diverses causes qui ont pu déterminer Louis XIV à séparer tout à coup le surintendant du reste du monde, et à faire de la prolongation de sa vie un mystère impénétrable pour tous, sauf pour Saint-Mars.

De ces causes, celles qui remontent au delà de 1680 doivent être absolument rejetées. Elles n'ont pu, en effet, exercer aucune influence sur le sort de Fouquet, puisque nous venons de voir ce prisonnier passer peu à peu d'une réclusion fort étroite et assez dure à une captivité très-adoucie par des faveurs sans cesse multipliées. De 1665 à 1672, on lui interdit toute communication, même avec ses parents. Mais dès 1672 on autorise d'abord quelques rares lettres, ensuite une correspondance plus régulière, des rapports journaliers avec les autres détenus, et enfin la visite et le séjour prolongé de quelques membres de sa famille à Pignerol. Cette progression, lente mais continue, existe incontestablement dans la période qui s'étend de 1672 à 1680. C'est donc seulement dans cette dernière année qu'il faut rechercher l'origine du terrible mécontentement royal, et de l'affreuse aggravation de peine frappant tout à coup Fouquet. M. Lacroix a négligé cette distinction essentielle, et il a réuni tous les griefs, réels ou prétendus, de Louis XIV, sans tenir compte de leur ancienneté et des preuves évidentes d'indulgent oubli successivement données au coupable. Il était donc superflu de rappeler³ les négociations secrètes du surintendant avec l'Angleterre, ses projets pour se rendre indépendant et se retirer, en cas de

infinies étaient du reste une forme de style. On les retrouve dans les ordres donnés au maréchal d'Estrades, comme dans ceux qui sont contenus dans les Registres du secrétariat de la maison du roy et dans ceux que l'on trouve dans la Correspondance administrative sous Louis XIV. — Voyez cette correspondance publiée par Depping dans la collection des *Documents inédits pour l'histoire de France*. Voyez aussi, Bibliothèque impériale, manuscrits, *Papiers d'Estrades*, vol. XII, et *Registres du secrétariat*, 6653.

¹ M. Camille Rousset donne une foule de preuves du plaisir extrême que trouvait Louvois dans la combinaison, dans le luxe des précautions. (Voyez notamment le t. III, p. 38 et suivantes de son *Histoire de Louvois*.)

² Chap. V de cette étude.

³ *Histoire de l'Homme au masque de fer*, p. 233.

disgrâce, dans sa principauté de Belle-Isle, qu'il faisait fortifier ; son empressement à gagner des créatures qu'il achetait à tout prix en mettant des charges importantes sous leur nom et en leur donnant des pensions secrètes ; son amour prétendu pour madame de la Vallière. Pour toutes ces fautes, le ressentiment royal était apaisé, et l'on ne saurait admettre que leur souvenir ait soudainement irrité Louis XIV lorsque, durant huit années, il venait d'user à l'égard du prisonnier d'une clémence de plus en plus sensible et efficace.

Fouquet, détenu à Pignerol, dit M. Lacroix¹, inspirait encore de la haine à Colbert et des appréhensions continuelles à Louis XIV : *on eût dit qu'il possédait quelque grand secret dont la divulgation pouvait être funeste à l'État, ou du moins blesser mortellement l'orgueil du roi.* Mais, dans cette hypothèse, comment Louis XIV aurait-il autorisé les fréquentes relations de Fouquet avec Lauzun d'abord, puis avec les divers membres de sa famille ? comment ne pas craindre que ceux-ci ne devinssent les confidents, et plus tard les propagateurs de ce secret d'État ? M. Lacroix énumère toutes les précautions prises par Saint-Mars dans la première période de la détention de Fouquet, afin d'empêcher qu'il pût donner et recevoir des nouvelles. Mais trois dépêches significatives montrent jusqu'à l'évidence que ces précautions, fort minutieuses en effet, étaient uniquement inspirées par l'appréhension d'une fuite, et nullement par la crainte de voir s'étendre la connaissance d'un secret d'État. Trois fois, et pour diverses causes, les valets de Fouquet sont congédiés. On les renvoie l'un en 1665, l'autre à la fin de l'année suivante, et le troisième en 1669, c'est-à-dire à l'époque où la réclusion du surintendant est fort étroite. Que fait-on de ces trois personnes, qui ont longtemps vécu avec le prisonnier et ont pu recevoir ses confidences ? les prive-t-on à jamais de leur liberté, afin d'ensevelir avec elles ce secret que peut-être elles ont eu le malheur d'apprendre ?

Je vous écris cette lettre, mande Louis XIV à Saint-Mars², pour vous dire que je trouve bon que vous donniez un autre valet au sieur Fouquet, et qu'après que celui qui est malade sera guery, vous ayez à le laisser aller où bon lui semblera, et la présente n'estant pas pour autre fin, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa sainte garde.

Vostre lettre du 28 du mois passé, écrit Louvois à Saint-Mars³, m'a esté rendue et m'a appris que le valet de monsieur Fouquet est incommodé d'une fort dangereuse maladie. Il est bon de continuer à le faire soigner et si, après sa guérison, il ne veut plus continuer ses services au prisonnier, la prudence veut que vous le reteniez dans le donjon trois ou quatre mois, afin que, s'il avait agy contre son devoir, le temps fasse rompre les mesures qu'il aurait prises avec monsieur Fouquet.

Sa Majesté se remet à vous, écrit-il à Saint-Mars en 1669⁴, d'en user comme vous le voudrez à l'égard de La Rivière, c'est-à-dire de le laisser auprès de monsieur Fouquet ou de l'en oster, Sa Majesté se promettant qu'en cas que vous le luy ostiez, vous ne le laissiez sortir qu'après une prison de sept à huit mois, afin que, s'il avait pris des mesures pour porter des nouvelles de son maître, elles soient si vieilles en ce temps-là qu'elles ne puissent en rien préjudicier.

¹ *Histoire de l'Homme au masque de fer*, p. 229.

² Ordre de Louis XIV, du 11 octobre 1665.

³ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 23 septembre 1666.

⁴ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 17 septembre 1669.

On voit par ces dépêches que si Fouquet a été, pendant les seize années passées à Pignerol, l'objet de traitements fort divers, jamais il ne lui a été impossible de rendre d'autres personnes dépositaires de ses secrets, et par elles, de les faire parvenir à ses amis, à ses parents, aux souverains étrangers, aussi bien qu'aux grands seigneurs de la cour. Il l'aurait pu en 1665, en 1666, en 1669, au moyen de ses domestiques retenus quelques mois seulement prisonniers et renvoyés ensuite sans condition. Il l'aurait pu bien davantage encore plus tard par l'intermédiaire soit de Lauzun, soit de tous ceux qui sont venus le visiter. Il faut donc rejeter cette pensée que Fouquet était possesseur d'un dangereux secret d'État, et, en outre, nécessairement conclure de la conduite beaucoup plus humaine de Louis XIV envers le surintendant, que les anciens ressentiments du roi avaient disparu, et qu'en 1680, il ne voyait plus dans le prisonnier qu'un vieillard fort intéressant par ses malheurs et par sa résignation.

Mais M. Lacroix n'invoque point seulement la raison d'État. Selon lui, la dernière, la plus puissante favorite de Louis XIV a été intéressée à la disparition du surintendant. Autrefois sa maîtresse, alors qu'elle était la femme de Scarron, elle aurait exigé du roi, au moment de l'épouser, un redoublement de rigueur pour cet inopportun survivant, pour ce témoin incommode de ses anciennes faiblesses.

Ce que madame de Sévigné appelle *le premier tome de la vie de madame de Maintenon*¹ restera-t-il toujours un mystère, et pourra-t-on jamais exactement connaître les commencements de cette illustre parvenue qui a désiré² être une énigme pour la postérité ? Comme tous ceux qui ont eu l'honneur de rencontrer des détracteurs acharnés, elle a trouvé des défenseurs excessifs aussi sans doute, mais qui, avec raison, ont montré l'injustice³ des passions soulevées contre l'ancienne huguenote devenue catholique, et plus tard femme de Louis XIV au moment de la révocation de l'édit de Nantes et de la persécution des jansénistes. C'est l'exagération dans l'attaque, c'est la violence de Saint-Simon, de la princesse Palatine et de la Fare, bien plus qu'un attrait soudain, qui ont produit ce revirement dans l'opinion publique, ce courant général aujourd'hui et très-favorable à madame de Maintenon. Sa réhabilitation était si nécessaire que chacun y a adhéré, mais seulement par équité. En apprenant à la mieux connaître, on a cessé de la mépriser, sans l'aimer davantage, et l'on a conçu beaucoup plus d'estime pour son esprit que de goût pour sa personne. Jamais, en effet, même à travers les siècles, on n'éprouve des sentiments bien vifs pour ceux qui en ont été dépourvus, et la vertu sèche, froide, sans la passion qui l'anime, sans la lutte qui la vivifie, manquera toujours d'admirateurs. Madame de Maintenon n'apparaît pas seulement austère et rigide : tout est chez elle convenance et calcul. Sa piété n'est pas ardente dans ses élans, comme chez la Vallière, mais contenue, réfléchie, et ses scrupules tournent toujours à l'avantage de sa fortune. Point fausse, mais d'une prudence consommée ; non perfide, mais toujours prête sinon à sacrifier, du moins à abandonner ses amis ; aimant l'apparence du bien autant que le bien lui-même ; sans imagination, partant sans illusions, cette femme, supérieure par le sens bien plus que par le cœur, était

¹ *Lettre de madame de Sévigné*, du 7 juillet 1680.

² *Correspondance générale*, édition Lavallée, t. I, p. 1.

³ Citons, entre autres, la belle *Histoire de madame de Maintenon*, de M. le duc de Noailles, malheureusement encore inachevée ; les travaux de M. Théophile Lavallée, et le chapitre I, époque III du curieux volume de M. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien*, qui est le complément nécessaire de son édition des Mémoires.

armée contre toutes les séductions, et la crainte de compromettre sa renommée la mettait à l'abri de tous les périls. Il n'y arien de plus habile qu'une conduite irréprochable, a-t-elle dit. Ce mot la peint tout entière et fait pénétrer jusqu'au fond de son âme. Il explique et éclaire toute cette existence, et l'on comprend que cette femme ait vécu sans y succomber au milieu des dangers d'une société légère et frivole, ait traversé la jeunesse sans en éprouver les tentations, subi la pauvreté avec honneur, se soit maintenue à la cour, constamment maîtresse d'elle-même, et ait fini par prendre irrévocablement dans le cœur du roi une place que n'avaient su conserver ni la Vallière, malgré son dévouement désintéressé, ni la séduisante Fontanges, ni Montespan, malgré ses enfants légitimés. A un jugement droit, à une dignité imposante et sans morgue, à cet art merveilleux d'être la reine sans paraître y prétendre et de recevoir les hommages de la cour avec une humilité toute chrétienne, à toutes ces qualités par lesquelles, épouse de Louis XIV, elle s'est montrée digne de sa destinée, madame de Maintenon a joint dès sa plus tendre enfance un orgueilleux désir de belle réputation qui a fait sa force. C'était là ma folie, disait-elle plus tard¹. Je ne me souciais pas de richesses j'étais élevée de cent piques au-dessus de l'intérêt. Mais je voulais de l'honneur. Je ne cherchais pas d'être aimée en particulier de qui que ce fût. Je voulais l'être de tout le monde.

Ce fier engagement pris de bonne heure avec sang-froid et résolution, rien n'indique que sa volonté opiniâtre et ferme y ait jamais manqué. Pour un Saint-Simon, pour une Ninon de Lenclos qui incriminent sa conduite, bien des témoignages moins suspects s'élèvent en sa faveur. Nous étions tous surpris, dit l'intendant Basville, qu'on pût allier tant de vertus, de pauvreté et de charmes. M. Lacroix² invoque ce billet transcrit par Conrart et que l'on a prétendu avoir été trouvé dans la cassette de Fouquet, et écrit à ce personnage par madame de Maintenon : Je ne vous connais point assez pour vous aimer, et quand je vous connaîtrais, peut-être vous aimerais-je moins. J'ai toujours fui le vice et naturellement je hais le péché. Mais je vous avoue que je hais encore davantage la pauvreté. J'ai reçu vos dix mille escus. Si vous voulez m'en apporter encore dix mille clans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. Mais, outre que Conrart attribue à madame de la Baulme cette lettre dont les termes d'ailleurs contrastent singulièrement avec le style de madame de Maintenon³, on sait, par des preuves certaines, quelles ont été les relations soit de Scarron, Soit de sa femme avec la famille de Fouquet. Si quelques doutes peuvent subsister à l'égard de Villarceaux, dont Saint-Simon -et Ninon de Lenclos font l'amant de madame de Maintenon, on ne saurait méconnaître la parfaite convenance et la dignité qu'elle a montrées en acceptant les bienfaits du surintendant. C'est toujours à madame Fouquet qu'elle s'adresse, et lorsque celle-ci, charmée de tant d'esprit, veut l'appeler auprès d'elle, la femme de Scarron rejette avec un tact merveilleux une proposition pleine de périls et pour sa vertu, et surtout pour sa renommée⁴. Un jour pourtant elle fut obligée, à cause des infirmités de

¹ *Lettres historiques et édifiantes de madame de Maintenon*, t. II, p. 215.

² *Histoire de l'Homme au masque de fer*, p. 244.

³ Conrart, *Manuscrits*, t. XI, p. 151, archives de l'Arsenal. Les mêmes observations s'appliquent à cet autre billet également attribué par M. Lacroix à madame de Maintenon, et avec aussi peu de fondement. Jusqu'ici j'étais si bien persuadée de mes forces que j'aurais défié toute la terre. Mais j'avoue que la dernière conversation que j'ai eue avec vous m'a charmée. J'ai trouvé dans votre entretien mille douceurs, à quoi je ne m'étais pas attendue ; enfin, si je vous vois seul jamais, je ne sçais ce qui arrivera.

⁴ *Mémoires sur Nicolas Fouquet*, t. I, p. 418-449.

Scarron, d'aller elle-même solliciter Fouquet. Mais, nous dit madame de Caylus — et mademoiselle d'Aumale confirme l'exactitude de ce récit —, elle affecta d'y aller dans une si grande négligence, que ses amis étaient honteux de l'y mener. Tout le monde sait ce qu'était alors M. Fouquet, et son faible pour les femmes, et combien les plus huppées cherchaient à lui plaire. Cette conduite, et la juste admiration qu'elle causa, parvinrent jusqu'à la reine¹.

Une extrême réserve envers le surintendant et une affectueuse reconnaissance pour madame Fouquet, tels ont été, on le voit, les sentiments de la femme de Scarron, et loin d'avoir à faire oublier une faiblesse, madame de Maintenon dut au contraire se souvenir des bienfaits de cette famille, et contribuer, pour sa part, à l'adoucissement du sort du prisonnier.

Fort vaguement ensuite, et sans en fournir des preuves certaines, M. Lacroix rappelle que Fouquet a été enveloppé dans ces fameux procès des poisons où furent révélés tant de monstrueux scandales et impliqués quelques grands personnages de la cour, où l'on vit l'audace des crimes encore accrue par le cynisme révoltant des aveux, et qui produisirent une commotion profonde dans toute la France et jusqu'à l'étranger.

Que le nom de Fouquet ait été prononcé dans les débats, on ne saurait le contester, ni en être surpris. Colbert, son ennemi, étant une des victimes désignées, et contre laquelle semblait formé un projet d'empoisonnement, il est tout naturel que les accusés aient invoqué le souvenir du surintendant. Mais combien d'autres noms, tels que ceux de la Fontaine et de Racine, furent indiqués au lieutenant de police, sans que leur réputation en ait été ternie ! M. Lacroix regrette avec raison que la plupart des papiers relatifs à cette ténébreuse affaire n'aient pas été publiés. Ils vont l'être, et aucune des innombrables pièces de ces divers procès n'autorise à accuser le surintendant². Parmi celles qui ont été déjà publiées, et qui renferment quelques déclarations concernant Fouquet, l'examen attentif de l'époque à laquelle elles ont été faites prouve qu'elles n'ont pu exercer aucune influence sur le sort du prisonnier de Pignerol. La femme Filastre a dit, à la torture, avoir écrit un pacte par lequel la duchesse de Vivonne demandait le rétablissement de M. Fouquet et à se défaire de M. Colbert. Mais cette déclaration est postérieure de quelques mois à la mort du surintendant³. On a une lettre de Louvois au lieutenant de police la Reynie, dans laquelle celui-ci est remercié d'avoir appris au roi ce que le nommé Debray a dit de la sollicitation qui lui a été faite par un homme de la dépendance de Fouquet⁴. Mais cette lettre est du 17 juin 1681, c'est-à-dire postérieure de quinze mois à la mort, ou, si l'on préfère, à l'époque où Louis XIV se serait déterminé à faire disparaître le surintendant. Serait-ce, de préférence, sur les révélations de la marquise de Brinvilliers que l'on se fonderait ? Mais son procès date de 1676, et, si Fouquet avait été alors sérieusement compromis, pourquoi, durant quatre années, ces allègements successifs de sa peine ?

¹ *Souvenirs de madame de Caylus*, p. 10 et 11. — M. Feuillet de Couches, *Causeries d'un curieux*, t. II, p. 515. — M. Chéruel, *Saint-Simon considéré comme historien*, p. 501 et suivantes.

² C'est ce que m'a assuré à plusieurs reprises M. Ravaisson qui, dans la publication des documents relatifs à la Bastille, est parvenu à l'affaire des poisons.

³ M. Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 221.

⁴ M. Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 222.

Dans tous les cas, si l'on admet, sur des dépositions aussi intéressées et aussi incertaines, que les amis de Fouquet ont été les conseillers et les complices d'un projet criminel¹, je comprends que, frappé de la coïncidence — non entièrement exacte, nous venons de le voir — de ces accusations et de la mort du surintendant, on puisse soupçonner qu'elle n'ait pas été naturelle. C'est ce qu'a fait avec une circonspection extrême, et en se contentant d'émettre un doute, M. Pierre Clément dans son livre : *la Police, sous Louis XIV*. Il n'accuse personne. Il se garde bien d'affirmer. Mais il fait observer que la mort de Fouquet fut un événement rendu fâcheux par l'époque où il se produisit². Il succomba à une attaque d'apoplexie. La nature de ce mal pourrait contribuer encore à accréditer l'opinion d'un empoisonnement. Mais là doivent s'arrêter les conjectures. Que l'on hésite à croire qu'il ait été réellement frappé d'une attaque, je le conçois, bien que des raisons nombreuses aillent nous déterminer à l'admettre. Mais tout s'oppose formellement à l'hypothèse d'une simulation de mort³ ordonnée par Louis XIV, et, soit que la mort de Fouquet ait été naturelle, soit qu'on l'ait hâtée par un crime, il est incontestable qu'elle a réellement eu lieu dans le mois de mars de l'année 1680.

Est-ce en effet un homme dans un état normal de santé, qui tout à coup succombe ? C'est un vieillard depuis seize ans malade, que l'abondance du sang fatigue⁴, que le défaut de tout exercice a alourdi, et qui, d'une vie agitée et longtemps adonnée aux plaisirs, a soudainement passé aux privations et à l'inaction de la captivité.

¹ C'est un conseiller au parlement nommé Pinon-Dumartray, parent de Fouquet, qui fut soupçonné d'avoir eu des relations avec le sieur Lamy, accusé de complot contre la vie de Colbert.

² M. Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 221.

³ A l'appui de cette opinion, M. Lacroix (ouvrage déjà cité, p. 251-252) parle d'une lettre qu'aurait écrite Louis XIV au pape Clément X et dans laquelle il lui aurait demandé de lui accorder une dispense secrète pour se défaire, sans autre forme de procès, d'un homme dangereux et nuisible à son gouvernement. M. Lacroix ajoute que Clément X s'opposa vraisemblablement à la mort du prisonnier de Pignerol. Mais cette lettre fort étrange de Louis XIV, et que M. Lacroix nomme avec raison la clef de voûte de son système sur l'Homme au masque de fer, il ne la donne pas, et il se contente de dire : Cette lettre, si étrange qu'on voudrait s'inscrire en faux contre son existence, cette lettre est parmi les manuscrits, à la Bibliothèque du roi. M. Champollion-Figeac, qui l'avait découverte il y a trois ans dans les papiers de Bouillaud, m'en communiqua de vive voix la teneur à cette époque, au moment même où je partais pour un long voyage. Mais malheureusement il oublia de prendre note du volume contenant cette pièce singulière, et depuis mon retour il a cherché inutilement à la retrouver. Le savant M. Libri se souvient aussi d'avoir vu ce document précieux.

Voici la vérité sur cette lettre et l'origine des propos de MM. Champollion-Figeac et Libri. C'est au *recueil Bouillaud*, manuscrits de la Bibliothèque impériale S F 997, vol. XXXIII, catalogue, que ce collectionneur du dix-septième siècle parle d'une lettre dans laquelle le cardinal de Richelieu pria le roi de demander au pape un bref par lequel il lui fût permis de faire mourir, sans autre forme de justice, ceux qu'il croirait dignes de mort, ce que le pape Urbain VIII refusa. M. P. Clément a déjà cité cet extrait dans la note 2, p. 222 de sa *Police sous Louis XIV*.

M. Lacroix voit, par cet extrait, qu'il ne s'agit point de Louis XIV, de Clément X et de Fouquet, mais bien de Louis XIII, d'Urbain VIII et de victimes inconnues.

⁴ La plupart des maux que Fouquet énumère dans ses lettres ont pour origine une trop grande abondance de sang.

Est-ce un prisonnier haineux et aux ressentiments profonds que l'on soupçonne d'avoir poussé ses amis à empoisonner Colbert ? Non encore. C'est le plus patient, le plus résigné des détenus, qui a expié ses fautes par la plus admirable conduite et a pardonné à ses ennemis, dont l'esprit, détaché des biens de la terre, s'est élevé à la contemplation des choses divines, et qui, offrant sa vie en exemple, a consacré ses longs loisirs à édifier un monument de sa piété pour l'instruction de ses semblables.

Est-il mort mystérieusement, sans témoins, et seulement sous les yeux d'un geôlier capable d'un crime ? C'est en présence du comte de Vaux, son fils, et de sa fille¹, c'est dans leurs bras qu'il succombe. Saint-Mars, que tous ses contemporains nous présentent comme un parfait honnête homme, est le seul intermédiaire entre le roi et ses prisonniers. Enfin, dès que la fatale nouvelle parvient à la cour, Louis XIV fait transmettre aussitôt à son représentant à Pignerol l'ordre de remettre le corps de Fouquet à sa famille pour qu'elle le fasse transporter où bon luy semblera².

Voilà les considérations décisives, essentielles, et dont la valeur ne peut être détruite par cette foule d'arguments secondaires réunis en faisceau par M. Lacroix et exposés avec une habileté fort grande. Ceux-ci même d'ailleurs résistent-ils à un examen un peu approfondi ? Faut-il s'étonner que les détails, fournis sur sa mort par les amis de Fouquet, depuis si longtemps séparés de lui³, offrent quelques dissemblances ? Est-il surprenant que les uns attribuent sa fin à des suffocations, et les autres à une attaque, quand l'apoplexie pulmonaire est toujours accompagnée de suffocations ? Faut-il considérer comme significative l'inutilité des recherches faites à Pignerol par un savant piémontais⁴, lorsqu'il l'explique lui-même par la suppression du couvent de Sainte-Claire où a été déposé momentanément le corps de Fouquet, par les changements survenus dans l'église⁵ et la dispersion des papiers¹ ayant appartenu à ce monastère ?

¹ Lettres de Louvois à Saint-Mars, des 3 avril et 4 mai 1680.

² Lettres de Louvois à Saint-Mars, du 9 avril 1680.

³ M. Chéruel, qui conclut à la mort de Fouquet en mars 1680, fait observer avec raison que seul un passage des Mémoires de Gourville est en contradiction avec les autres témoignages contemporains, mais que la contradiction n'est qu'apparente. Selon Bussy-Rabutin, Fouquet fut autorisé en 1680 à se rendre aux eaux de Bourbon. Nous n'avons pas parlé de cette autorisation, parce qu'aucune pièce n'en fait mention. Mais ce bruit se répandit à Paris, et il n'y a rien de surprenant à ce que Gourville, écrivant ses souvenirs bien longtemps après les événements, ait confondu l'autorisation avec la réalisation de ce voyage et ait dit : *M. Fouquet ayant été mis en liberté...* C'est pourtant à l'occasion de ce passage que Voltaire a écrit dans son *Siècle de Louis XIV* : *Ainsi, on ne sait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.* Voltaire a sacrifié l'exactitude à un effet de style. Madame de Sévigné le savait — *le pauvre M. Fouquet est mort, j'en suis touchée ; je n'ai jamais vu perdre tant d'amis* —. Bussy le savait — *Vous savez, je crois, la mort d'apoplexie de M. Fouquet, dans le temps qu'on lui avait permis d'aller aux eaux de Bourbon* —. La famille le savait, puisque plusieurs de ses membres se trouvaient à Pignerol en mars 1680. Seul, Gourville était inexactement informé ; mais nous venons de voir en quoi et comment il diffère des autres contemporains.

⁴ Paroletti, *sur la Mort du surintendant Fouquet*. — Notes recueillies à Pignerol, in-4 de 24 pages. Turin, 1812.

⁵ Paroletti, *sur la Mort du surintendant Fouquet*, p. 20. Paroletti conclut aussi à la mort de Fouquet en mars 1680. Enfin, ce seront également les conclusions d'un travail que prépare M. Gaultier de Claubry sur cette question spéciale, et qui fera partie des belles publications historiques que nous devons, depuis quelques années, à la ville de Paris.

Enfin, y a-t-il lieu de trouver étranges le silence de la Fontaine, le laconisme avec lequel la *Gazette* et le *Mercure* annoncent la mort de Fouquet, et l'absence d'une inscription fastueuse dans la chapelle du couvent des Filles de la Visitation où son corps fut transporté ? Vingt années s'étaient écoulées depuis la chute du surintendant. Combien, et en un temps moindre encore, sortent de la mémoire de ceux qu'ils ont obligés ! De 1660 à 1680, dans cette période féconde entre toutes, d'autres noms, et de bien plus illustres, avaient rempli la scène du monde et occupé la renommée. Dans cette cour, qu'il avait éblouie de son éclat, Fouquet était depuis longtemps oublié, et seuls quelques rares amis compatissaient à ses infortunes. Si celui qui e prêté un si touchant langage aux nymphes de Vaux s'est tu ; si la mort de son bienfaiteur ne lui a inspiré aucun chant, ce n'est pas qu'il se soit refusé à y croire. Mais plutôt que de supposer qu'il y a été insensible, ne vaut-il pas mieux expliquer son silence par sa paresseuse nature, et rejeter bien loin cette pensée que la mort. de Fouquet a laissé la Fontaine indifférent ?

Si les vrais sentiments éprouvés en cette circonstance par le fabuliste nous sont inconnus, si la fin de celui qui avait longtemps tenu à ses pieds une partie de la cour a passé presque inaperçue, il eut du moins l'honneur d'être pleuré de madame de Sévigné toujours fidèle², et la consolation d'être entouré des siens à son lit de mort. Saint-Mars lui-même dut regretter ce prisonnier inoffensif et résigné. Peu de temps après, Lauzun était rendu à la liberté.

Mais une année auparavant, quelques dragons, dirigés par un officier mystérieusement envoyé à Pignerol, étaient pendant la nuit sortis de cette citadelle et avaient pris la route de Turin. S'arrêtant dans une hôtellerie isolée, éloignée de toute autre habitation et située à peu de distance de la petite rivière de la Chisola, ils avaient pénétré dans l'intérieur de la maison, et s'y étaient cachés avec assez de soin pour que rien ne révélât leur présence. Le lendemain et de très-bonne heure, un carrosse, renfermant trois personnes, parmi lesquelles deux prêtres, s'éloignait précipitamment de Turin. Parvenus aux bords de la rivière, grossie par les pluies, les voyageurs avaient été contraints de mettre pied à terre, et, sur quelques planches réunies à la hâte, de traverser le torrent. Puis ils étaient entrés dans une salle de l'hôtellerie. Presque aussitôt, les dragons armés avaient envahi cette salle, et s'étaient emparés d'un des voyageurs. Une heure après, une voiture, entourée d'une escorte de cavalerie, sortait de l'auberge et emmenait le prisonnier à Pignerol. Trois jours plus tard, un autre étranger arrivait à son tour dans cette maison fatale. Aussitôt, entouré et terrassé par les mêmes dragons apostés au même lieu, il était lui aussi jeté dans une voiture et rapidement conduit à Pignerol.

¹ L'ancien couvent de Sainte-Claire est aujourd'hui un dépôt de mendicité. M. Jacopo Bernardi, grand vicaire honoraire de l'évêque de Pignerol, m'écrit que, dans le pays, la mort de Fouquet en 1680 est une tradition constante. Je saisis cette occasion pour remercier mon obligeant et savant correspondant de tous les renseignements qu'il a bien voulu me fournir sur Pignerol.

² Voyez notamment *Lettres de madame de Sévigné* des 3 et 5 avril 1680.

CHAPITRE XIX¹

Intervention des rois de France en Italie. — Politique d'Henri II, d'Henri IV et de Louis XIII. — Conduite judicieuse de Richelieu. — Traité de Cherasco. — Ambition menaçante de Louis XIV. — Situation de la cour de Savoie à la mort de Charles-Emmanuel. — Portrait de Charles IV, duc de Mantoue. — Le marquisat de Montferrat et Casal. — Le comte Matthioly. — Sa carrière politique, son caractère. — L'abbé d'Estrades et Giuliani. — Projet de cession de Casal à Louis XIV. — Entrevue à Venise de Charles IV et de l'abbé d'Estrades. — Voyage de Matthioly à Versailles. — Il communique le projet aux ennemis de la France. — Que faut-il penser de sa conduite ?

1 En même temps que le *Correspondant* publiait les quatre chapitres qui précèdent, la *Chronique universelle* du 10 octobre 1869 reproduisait un récent article du *Journal de Mâcon*, d'après lequel le Masque de fer serait le chevalier de Rohan. Nous avons déjà réfuté dans une note du chapitre quinzième, et en quelques mots, cette opinion. Mais comme on insiste et qu'on nous met en demeure de répondre, nous allons y revenir un peu moins brièvement.

La mort du chevalier de Rohan, exécuté, avec ses complices, devant la Bastille, le 27 novembre 1674, a été surabondamment prouvée par M. P. Clément et M. C. Rousset. Celui-ci a mis en œuvre les plus incontestables dépêches du ministère de la guerre. L'exécution a été publique et aucune substitution n'a été possible. Ce n'est pas qu'on n'ait point tenté d'attendrir le cœur de Louis XIV ; mais Louvois veillait, et en cette circonstance il a jugé indispensable le renouvellement des sévérités de Richelieu dépêches de Louvois à Condé des 12, 14 septembre et 9 octobre 1674 ; — à de Bar, 11 et 17 septembre ; — à Montpezat, 17 et 18 septembre ; — à Pellot, 15, 20, 22, 23, 20, 29 septembre, 2 et 8 octobre ; — à Roquelaure, 21 septembre et 3 octobre ; — à Beuvron, 29 septembre et 8 octobre ; — à Bezons, 3 octobre.

Mais en supposant qu'on parvînt à démontrer que Louis XIV a fait grâce de la vie à ce conspirateur, il faudrait en outre prouver qu'il a été *l'Homme au masque de fer*, non pas seulement en manifestant une préférence, en indiquant des probabilités. Ces procédés suffisaient dans le siècle qui précède pour étayer un système. La critique historique de notre époque est, avec raison, plus exigeante. Il est essentiel maintenant d'établir la parfaite conformité du chevalier de Rohan avec le Masque de fer en suivant le premier de prison en prison, depuis le moment où on lui a fait grâce de la vie jusqu'à sa mort, en 1703. Or, ceci est impossible, matériellement impossible. Un seul prisonnier a été amené à Saint-Mars en 1674, mais *le 18 avril*, longtemps avant le procès du chevalier ; ce prisonnier était un moine insignifiant et obscur. Or, depuis cette époque on connaît tous les détenus confiés à la garde de Saint-Mars, on sait la cause de leur détention et on est, en outre, très-certain qu'il n'y en a pas eu d'autre. De très-nombreuses dépêches en font foi, et c'est établi et reconnu depuis longtemps. Il n'y a plus de discussion que sur la question de savoir lequel des prisonniers de Saint-Mars connus a été le Masque de fer. Mais aucun des détenus n'a dans son existence, dans son âge, dans le traitement dont il était l'objet, dans l'époque où il a été incarcéré, rien qui appelle, même en conjecture, le souvenir du chevalier de Rohan.

C'est presque toujours mal à propos que les rois de France se sont engagés en Italie. Leurs établissements n'y ont jamais été durables, parce qu'ils étaient contraires aux véritables intérêts de la France et qu'ils violaient les lois naturelles de délimitation imposées aux deux contrées par leur configuration géographique.

Charles VIII conquiert le royaume de Naples, mais Louis XII fut contraint d'en sortir. Celui-ci prit le Milanais, mais François Ier fut obligé de l'évacuer ; et, en restituant le Piémont, dont s'était emparé son père, Henri II acheva ce mouvement rétrograde. Après s'être éloigné de la fausse voie où ses trois prédécesseurs avaient imprudemment entraîné la France, Henri II a montré où se trouvaient les frontières à agrandir, les conquêtes nationales à faire, quelle était la vraie direction à donner aux armées. Il a pris Calais, indiquant ainsi le chemin des Pays-Bas, et en devenant le maître des Trois-Évêchés il a ouvert à ses successeurs la glorieuse route de l'Alsace et du Rhin. En même temps qu'il inaugurerait si heureusement une lutte nouvelle, il établissait les bases d'une politique nouvelle aussi, entrevue par François Ier, mais dont les mérites appartiennent surtout à Henri II. Celui-ci comprit que le plus efficace moyen de combattre un empereur d'Allemagne, chef du parti catholique, était de s'allier avec les princes allemands et le parti réformé ; et s'il fut trop tôt, et par une mort violente, interrompu dans son œuvre, si la minorité ou la faiblesse de ses enfants en suspendirent longtemps l'exécution, elle fut reprise, et l'on sait avec quel succès, par Henri IV, Richelieu, Mazarin et Louis XIV. S'assurer la neutralité de l'Espagne, surveiller l'Italie, sans tenter de s'y établir, et porter toutes ses forces vers le Nord et vers l'Est, pour étendre de ce côté les frontières, trop rapprochées de la capitale, telle a été la glorieuse politique d'Henri IV, un moment suspendue après sa mort, mais dignement continuée par ses successeurs.

Ce n'est pas à dire que ceux-ci soient restés indifférents aux affaires d'Italie. Lorsque, en 1627, les ducs de Savoie et de Guastalla, soutenus par la maison d'Autriche voulurent conserver à Charles de Gonzague la succession du duc de Mantoue, Louis XIII prit hautement sa défense et fit triompher les droits de cet héritier légitime. Rendu, par la victoire, maître du sort de la maison de Savoie, Richelieu ne se laissa pas éblouir par le succès. Cette politique incomparable comprit que déposséder une dynastie italienne et s'établir au delà des Alpes aurait nécessairement pour résultat de réunir les Italiens aux Espagnols ; de provoquer contre les Français, devenus promptement impopulaires par leur présence même, une coalition tôt ou tard victorieuse ; de créer enfin, en dehors de la naturelle sphère d'action de la France, une cause incessante d'inquiétudes, de jalousies, de luttes et d'alarmes. Aussi en 1651, et par le traité de Cherasco, l'habile ministre, sacrifiant une grande partie des fruits de sa victoire, restitua le Piémont et la Savoie, se contentant de garder Pignerol, afin d'avoir toujours ouverte une des portes de l'Italie. La surveiller sans l'alarmer, se faire le protecteur des droits des princes italiens, sans menacer leur indépendance, exiger d'eux, en retour, une confiance complète, déjouer les intrigues des Espagnols, et les laisser accumuler sur eux les haines et les ressentiments ; prendre, en un mot, une attitude passive, mais vigilante, ferme, mais non menaçante, telle fut la conduite judicieuse de Richelieu à l'égard de l'Italie.

Louis XIV resta longtemps fidèle à cette politique. C'est vers le Nord et vers l'Est qu'il porte ses armes victorieuses, et par une suite d'entreprises supérieurement préparées et merveilleusement conduites, il étendit les frontières de la France là où elles devaient l'être, et, arbitre de l'Europe à Aix-la-Chapelle, et plus tard à Nimègue, il la remplit de crainte et d'admiration. Dans ces deux villes, sa seule

volonté fut la seule base des négociations. Tandis que pour tous la paix d'Aix-la-Chapelle n'avait semblé devoir être qu'une trêve, celle de Nimègue réunissait toutes les conditions d'une paix définitive. Mais, bien avant même la signature de ce fameux traité, Louis XIV formait au delà des Alpes d'ambitieux projets, et la possession de Pignerol et des vallées voisines ne lui paraissait plus suffisante pour le rôle qu'il voulait jouer en Italie. L'influence de soft gouvernement y avait été cependant d'autant mieux acceptée qu'on l'avait dissimulée davantage, et qu'on avait évité avec plus de soin tout ce qui pouvait porter quelque ombrage. Mais lorsque la politique de Richelieu et de Mazarin, scrupuleusement continuée par de Lyonne, eut cessé de prévaloir ; lorsque l'envahissant et impétueux Louvois constitua une sorte de diplomatie militaire qu'il dirigeait au gré de ses desseins, les sentiments des Italiens, et en particulier des Piémontais, se modifièrent : la déférence affectueuse fit place à une appréhension inquiète, à des craintes contenues, et peu à peu à une haine qui éclatera contre la France au moment des coalitions et des revers.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, venait de mourir, laissant pour successeur un enfant sous la tutelle d'une mère¹ glorieuse, passionnée, ardente, et que les petitesesses de son esprit autant que les emportements de son caractère devaient conduire à des résistances exagérées, bientôt suivies de concessions humiliantes. Au lieu d'être pour Victor-Amédée un protecteur désintéressé, un conseiller sincère, Louis XIV songea dès lors à s'agrandir en Italie, en profitant de la faiblesse de ce gouvernement, de la vanité de la régente, de l'inexpérience de son fils, des passions soulevées dans cette cour autour d'une femme légère et capricieuse. Il aurait pu, par une conduite toute contraire, s'attacher à jamais le jeune duc, qui plus tard deviendra son adversaire, non le plus formidable, mais le plus incommode, et qui contribuera plus que tout autre, par la diversion opérée dans le Midi, à paralyser les forces de la France et à la mettre à deux doigts de sa perte. On a représenté avec raison Victor-Amédée comme un allié peu sûr et dissimulé, comme un ennemi perfide. Mais c'est d'abord la conduite de sa mère, puis celle de Louis XIV, qui ont de bonne heure disposé à la dissimulation ce prince, laissé à l'écart par une régente dure et ambitieuse, dont les amis étaient suspects et surveillés, et qui, réduit à l'isolement, mais non étranger aux intérêts de ses États, taciturne, mais réfléchi et observateur, patient plus que résigné, subissait avec une apparente indifférence une double et lourde tutelle, et n'attendait qu'une occasion pour s'en affranchir ou s'en venger. Dès ce moment donc, Louis XIV lui-même préparait les désastres qui marqueront la fin de son règne. Tandis que les décisions audacieusement arbitraires des chambres dites de réunion, en agrandissant la France par des conquêtes faites en pleine paix, irritaient profondément le Nord de l'Europe, il allait en agiter le Midi par des prétentions aussi excessives, longtemps dissimulées, puis hardiment découvertes, et qui ne tendaient à rien moins qu'à placer une partie de l'Italie sous sa domination exclusive.

La complaisance, ou tout au moins la neutralité qu'assuraient à Louis XIV dans le Piémont la vanité et la faiblesse de la régente, étaient rendues non moins certaines à Mantoue par la frivole insouciance de Charles IV, son jeune duc. Ce prince, représentant dégénéré de cette maison de Gonzague qui a fourni tant de grands hommes et mêlé son sang aux plus illustres familles de l'Europe, se montrait indigne de son rang et de son nom parla conduite la plus follement

¹ Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, veuve de Charles-Emmanuel et mère de Victor-Amédée II.

dissipée. Insouciant et léger, il était tout à fait indifférent aux intérêts de son duché, en laissant l'administration à des favoris incapables, et lui-même, duc non résidant, passait au milieu des plaisirs de Venise la plus grande partie de son existence, et ne songeait à revenir à Mantoue que lorsque de pressants besoins d'argent l'y appelaient. Très-joueur et fort dépensier, il avait promptement épuisé dans les fêtes et les aventures les restes d'une fortune et d'une santé également chancelantes. Escomptant à l'avance les revenus de son duché, il venait d'obtenir de quelques juifs le paiement anticipé des impôts de plusieurs années¹. Cette somme fut bientôt gaspillée, et Charles IV, privé de ressources, mais non moins ardent au plaisir, ruiné, mais non moins empressé à assister à toutes les fêtes données hors de ses États, était réduit aux expédients, et en quelque sorte se trouvait à vendre. Il ne tarda pas à rencontrer un acheteur.

Sous son autorité était placé le marquisat du Montferrat, cette riche, cette fertile contrée, si constamment enviée, et à maintes reprises disputée par les armes. Enlevé aux Romains par les Goths, puis à ceux-ci par les Lombards, ayant ensuite fait partie de l'empire d'Occident, devenu plus tard un fief héréditaire, plusieurs fois revendiqué par la maison de Savoie, conquis par Charles-Emmanuel, puis évacué, ce pays avait été enfin annexé au duché de Mantoue, dont le séparaient cependant de vastes États. Casal en était la capitale. Cette place forte, situé sur le Pô, à quinze lieues à l'est de Turin, était d'une importance de premier ordre, mais surtout pour le Piémont. De tout temps la cour de Turin avait convoité cette annexe naturelle, que les défaites de Louis XIV et la conduite de Victor-Amédée devaient un jour lui assurer. Que le duc de Mantoue possédât ce territoire limitrophe du Piémont, c'était sans doute une anomalie, mais fort peu dangereuse. Le roi de France, au contraire, déjà maître de Pignerol, le devenant de Casal, tiendrait en réalité enfermée la cour de Turin entre deux places formidables, dont l'une, au sud-ouest, donnait accès au chemin des Alpes, et l'autre, au nord-est, occupait la route du Milanais. C'est pourtant le projet que forma Louis XIV. L'intrigue en fut mystérieusement commencée en 1676 ; mais longtemps auparavant il avait porté son attention sur cette ville importante. Le 17 septembre 1665, quelques jours après la mort de Charles III, avant-dernier duc de Mantoue, il s'était empressé d'envoyer auprès de la régente, mère de Charles IV, le sieur d'Aubeville, chargé de tenir la main à ce qu'on ne tolérât aucune innovation dans la garnison de Casal pendant la minorité du jeune duc². Cette préoccupation, très-naturelle à cause du voisinage des Espagnols, semblait et était peut-être alors fort désintéressée ; mais en 1676 il ne s'agit plus de maintenir à Casal une garnison mantouane, mais d'y faire pénétrer les soldats de Louis XIV.

Parmi les grands personnages de Mantoue était Ercole-Antonio Matthioly. Né à Bologne le 1er décembre 1640, il appartenait à une famille de robe ancienne et distinguée. Son aïeul, Costantino Matthioly, avait été élevé à la dignité de sénateur. Un de ses oncles, Hercule Matthioly, père jésuite, était un orateur très-célèbre³. Lui-même attira de bonne heure l'attention, en obtenant à dix-neuf ans

¹ Dépêche du marquis de Villars à Pomponne, du 8 janvier 1677. (Archives du ministère des affaires étrangères. Savoie, 66.)

² Lettre inédite de Louis XIV. (Archives du ministère la guerre, vol. DCXXXV, p. 56.)

³ Lettre inédite de Matthioly à l'impératrice Éléonore d'Autriche. Archives du ministère des affaires étrangères, Mantoue, 5. — *Arbor vriscoe nobilisque masculinæ familie de Matthiolis*. — Archives de l'empire, M. 746. — *L'Italia regnante*, di Gregorio Leri, parte III, Geneva, 1676, in-12, p. 161-175.

le lauréat en droit civil et canonique, et peu après le titre de professeur à l'université de Bologne. Il acheva ensuite de se faire connaître par plusieurs ouvrages estimés, et après s'être allié à une honorable famille sénatoriale de Bologne, il alla s'établir à Mantoue, où ses talents, sa dextérité et sa maturité précoce le firent apprécier du duc Charles III de Gonzague, dont il fut l'un des secrétaires d'État. Après la mort de ce prince, son fils, Charles IV de Gonzague, quand il fut parvenu à sa majorité, accorda son amitié à Matthioly et le nomma sénateur surnuméraire de Mantoue, dignité à laquelle était attaché le titre de comte. Plein d'ambition, Matthioly espérait non-seulement reconquérir la charge de secrétaire d'État, mais encore devenir le principal ministre de son jeune maître. Connaissant sa situation des plus précaires, il désirait ardemment lui rendre un de ces services signalés qui justifient les plus hautes récompenses : l'occasion s'en présenta dans les derniers mois de l'année 1677.

Aussi ambitieux, aussi remuant que Matthioly, était l'abbé d'Estrades, alors ambassadeur de Louis XIV auprès de la république vénitienne. Appartenant à une famille de diplomates, et impatient de s'illustrer à son tour, il eut l'habileté d'entrer hardiment dans les vues de la cour de Versailles, et, sachant bien d'ailleurs qu'il serait approuvé, de nouer l'intrigue qui devait aboutir à la cession de Casal au roi de France. Connaissant depuis longtemps la situation de la cour de Mantoue et les personnages qui y occupaient le premier rang, il jeta les yeux sur Matthioly, comme étant le plus propre par son caractère à embrasser le projet de session, et, par son influence sur son maître, à le lui faire adopter. Mais avant de se mettre directement en relations avec Matthioly, il envoya à Vérone, où celui-ci se rendait assez souvent, un homme tout à fait sûr, Giuliani, que sa situation d'éditeur de journal obligeait d'aller de ville en ville pour recueillir des nouvelles, et dont, par conséquent, le séjour à Vérone ne pouvait pas inspirer de soupçons. Giuliani fit observer Matthioly, le surveilla lui-même, et pénétra ses sentiments de répulsion à l'endroit des Espagnols, dont il n'avait jamais obtenu que des espérances. Peu à peu la liaison fut plus étroite, et Giuliani put sans danger lui faire entrevoir les projets de l'abbé d'Estrades, les avantages pécuniaires que retirerait le duc de Mantoue de la cession de Casal à Louis XIV, et la sûreté autant que l'honneur d'une alliance avec un roi aussi puissant. Matthioly accueillit avec empressement cette proposition¹, et s'en fit l'interprète auprès du duc, qu'il n'eut pas de peine à convaincre. Les relations deviennent bientôt plus directes. Giuliani voit Charles IV à Mantoue, et l'on convient qu'une entrevue entre celui-ci et l'abbé d'Estrades aura lieu à Venise d'autant plus secrètement qu'à cause du carnaval, tout le monde, même le doge, les plus vieux sénateurs, les cardinaux et le nonce ne vont qu'en masque². Louis XIV et M. de Pomponne, son ministre, félicitent avec effusion l'abbé d'Estrades de l'heureux début de cette délicate négociation³, et le roi ne dédaigne pas, le 12

¹ Dépêches de l'abbé d'Estrades à Louis XIV, du 18 décembre 1677 ; du même à Pomponne, des 24 décembre 1677, 1er et 29 janvier 1678. — Données par Delort, ainsi que toutes celles que je ne ferai pas suivre du mot inédite. Delort a eu communication et s'est servi de toute la série de Mantoue et de Venise, mais non de celle de Savoie où se trouvent les plus importantes et les plus curieuses, parce que l'abbé d'Estrades, précédemment ambassadeur à Venise, avait été envoyé ensuite en la même qualité à Turin.

² Dépêche de d'Estrades à Louis XIV, du 18 décembre 1677.

³ Lettres de Louis XIV et de Pomponne à l'abbé d'Estrades, du 12 janvier 1678.

janvier 1678, d'écrire lui-même au comte Matthioly et de lui adresser ses remerciements¹.

Matthioly et Charles IV se rendent en effet à Venise. Le premier discute avec l'abbé le prix de la cession, que l'on fixe à cent mille écus payables après l'échange des ratifications du traité, et en deux termes à trois mois de distance. Le 15 mars 1678², à minuit, au sortir d'un bal, l'ambassadeur de Louis XIV et le duc de Mantoue se rencontrent, comme par hasard, au milieu d'une place, et là, éloignés de toute oreille indiscrete, cachés aux regards par un masque semblable à ceux que tous les seigneurs portent alors à Venise, ils s'entretiennent une heure durant des conditions du traité, du paiement du prix, de la manière dont Louis XIV défendra Charles IV contre les effets du ressentiment de la république de Venise et des Espagnols. Si méfiants que soient les princes italiens, quelque disposition qu'ait la république vénitienne à soupçonner une intrigue et à empêcher une intervention aussi dangereuse du roi de France dans le nord de l'Italie ; si nombreux, si exercés que soient les espions qui encomrent Venise, c'est dans cette ville même, et presque sous les yeux des représentants des diverses puissances, que sont ainsi, et avec un mystère impénétrable, établies les bases d'un traité des plus menaçants pour l'indépendance de la péninsule.

Avec les mêmes précautions, et sans attirer davantage l'attention des autres princes, Charles IV revit plusieurs fois l'abbé d'Estrades. Il fut convenu entre eux que Matthioly se rendrait secrètement en France, et qu'il signerait à Versailles, au nom de son maître, le traité définitif qui permettrait à Louis XIV de pénétrer dans le nord de l'Italie. Ce voyage de Matthioly fut retardé de quelques mois, d'abord par une assez longue maladie qui le retint à Mantoue, puis par le désir qu'avait Louis XIV de différer jusqu'au printemps suivant, c'est-à-dire jusqu'au mois d'avril 1679, l'envoi de ses troupes à Casal³. A la fin d'octobre 1678, le comte Matthioly et Giuliani annoncent, pour détourner les soupçons, l'intention de visiter la Suisse, s'y rendent en effet, la traversent⁴, et ils arrivent à Paris le 28 novembre. Mis de suite en rapport avec M. de Pomponne, ministre des relations extérieures, ils débattent et rédigent dans le plus grand secret le traité de cession, qui est signé le 8 décembre⁵, et qui porte :

1° Que le duc de Mantoue recevra des troupes françaises à Casal ;

2° Qu'il sera nommé généralissime de l'armée française, si Louis XIV en envoie une en Italie ;

¹ Monsieur le comte Matthioli,

J'ay veu par la lettre que vous m'avez escrite et par ce que m'en a mandé l'abbé d'Estrades, mon ambassadeur, l'affection que vous témoignez pour mes intérêts. Vous ne devez pas douter que je ne vous en sache beaucoup de gré et que je n'aye plaisir de vous en donner des preuves en toutes rencontres, et me remettant encore à ce qui vous en sera dit plus particulièrement de ma part par ledit abbé d'Estrades, je ne vous ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ayt, monsieur le comte Matthioly, en sa sainte garde.

LOUIS.

² Dépêche de d'Estrades à Louis XIV, du 19 mars 1678.

³ Lettres de Pomponne à d'Estrades, du 15 avril 1678 ; de d'Estrades à Pomponne, des 30 avril, 21 mai et 11 juin 1678 ; de Pomponne à d'Estrades, des 15 et 22 juin. — Lettres de Pinchesne (secrétaire de l'ambassade française à Venise) à M. de Pomponne, des 3 et 17 septembre 1678.

⁴ Lettre de Pinchesne à Pomponne, du 19 novembre 1678.

⁵ Lettre de Pomponne à Pinchesne, du 2 décembre 1678.

3° Et qu'après l'exécution du traité on remettra au prince une somme de cent mille écus¹.

Aussitôt après la signature de cet acte, Matthioly est reçu par Louis XIV en audience secrète et accueilli avec la plus flatteuse distinction. Le roi lui offre, en souvenir de son voyage, un diamant de prix, lui fait payer quatre cents doubles louis, et lui promet qu'après la ratification du traité il recevra en récompense une somme bien plus considérable, pour son fils une place dans les pages du roi, et pour son frère une riche abbaye².

Jamais intrigue n'a été mieux nouée et n'a réuni plus de chances de succès : dans le Piémont, une cour divisée, impuissante, et dévouée à la France presque jusqu'à la servilité ; dans le reste de l'Italie, comme dans le Piémont, des princes maintenus dans l'ignorance la plus complète ; à Mantoue, un duc tout disposé à vendre une partie de ses États ; enfin, chez les deux ambassadeurs chargés de négocier cette affaire, un égal intérêt à la voir réussir, puisqu'elle doit enrichir l'un et assurer à l'un et à l'autre la reconnaissance de leur maître et une haute situation.

Deux mois après le voyage en France de Matthioly, les cours de Turin, de Madrid et de Vienne, le gouverneur espagnol du Milanais et les inquisiteurs d'État de la république vénitienne, c'est-à-dire tous ceux qui étaient les plus intéressés à s'opposer à l'exécution du projet, le connaissaient dans ses moindres détails, et n'ignoraient ni le prix de la cession, ni l'époque où elle devait être faite, ni le nom des négociateurs. En un mot, ils savaient tout, parce qu'ils avaient reçu à diverses époques³ les confidences du principal, du mieux instruit des acteurs de cette intrigue, du comte Matthioly.

Quel mobile l'a déterminé ? Faut-il voir dans cette trahison un acte inspiré par une basse cupidité ? Matthioly a-t-il été un fripon qui, après avoir reçu l'argent de Louis XIV, est allé se vendre tour à tour aux Autrichiens, aux Espagnols, aux Vénitiens et aux Piémontais ? Ou bien, ébranlé jusqu'au fond de l'âme et illuminé tout à coup par l'apparition soudaine de sa patrie en danger, a-t-il eu comme un remords au moment de la vendre, et recherché le seul moyen de la garantir contre les envahissements d'un roi ambitieux ? Est-ce un intrigant, un dénonciateur de bas étage, ou bien un homme combattu tour à tour par deux sentiments contraires, que son ambition avide a d'abord conduit à servir les projets criminels de son maître, puis que son patriotisme a soudainement déterminé à les faire avorter ? Voilà ce que nul ne pourra résoudre, parce que nul n'a reçu ses confidences. Il est à remarquer cependant que si la seule cupidité avait été le mobile de Matthioly, il aurait dû pencher pour l'exécution du traité de Casal, car elle lui offrait bien plus d'avantages matériels qu'il ne pouvait en espérer d'un revirement de conduite. Que, dans les dépêches échangées ensuite entre la cour de Versailles et les représentants français en Italie, Matthioly soit désigné du nom de fripon, on ne saurait s'étonner de cette colère, naturelle conséquence d'un amer désappointement. Mais il suffit qu'il y ait place pour un mobile plus noble, il suffit qu'une inspiration patriotique ait été possible, pour qu'on ne condamne pas sans réserve cet homme qui a peut-être cru sauver

¹ Archives des affaires étrangères, Mantoue.

² Archives des affaires étrangères, Mantoue. Manuscrit italien de Giuliani.

³ Dépêches d'Estrades au roi, qui seront ultérieurement citées. (Archives des affaires étrangères, Savoie, 68.)

son pays. Sans doute il aurait fallu rejeter toutes les apparences de la fourberie, renvoyer à Louis XIV ses présents, dissuader d'abord Charles IV, et, s'il avait persisté à introduire les troupes françaises en Italie, alors, alors seulement révéler l'imminence du danger aux autres princes. Dans ce cas encore, objectera-t-on, il fallait le faire hautement, avec franchise, sans dissimulation, et en instruisant l'abbé d'Estrades de ce qui n'eût plus été une trahison, mais un acte de vrai patriote. Toutefois cette conduite était-elle possible à Matthioly entouré d'espions, surveillé et ayant à redouter une puissance aussi formidable que la France, un ressentiment aussi dangereux que celui de Louis XIV ? Faut-il entièrement le blâmer s'il n'a pas su se dépouiller de tout ce que son caractère renfermait de ruse et de duplicité, et si, avec les apparences déshonorantes de la trahison, il a cru accomplir un acte honorable ? Jusqu'ici on n'a vu en lui qu'un méprisable fripon, mais, si faible que soit la présomption contraire, ne la rejetons pas absolument. Cessons de nous placer uniquement au point de vue français, et, en considérant le péril auquel la cession de Casal exposait l'Italie, ne nous refusons pas à supposer qu'en l'empêchant, Matthioly a peut-être entrevu l'intérêt de son pays plus que le sien propre, et que, dans une âme naturellement cupide, a pu pénétrer un sentiment noble et désintéressé.

CHAPITRE XX

Perplexité de la régente de Savoie. — Elle découvre à Louis XIV la conduite de Matthioly. — Arrivée de Catinat à Pignerol. — Arrestation du baron d'Asfeld et sa détention à Milan. — L'abbé d'Estrades conçoit, le premier, le projet de l'enlèvement de Matthioly. — Dépêches de l'abbé d'Estrades racontant l'enlèvement et l'incarcération du ministre de Mantoue. — Moyens employés pour recouvrer les pièces officielles de la négociation. — Mystère qui entoure la disparition de Matthioly. — Sa famille se disperse et reste silencieuse et impuissante.

La régente de Savoie fut la première¹ instruite par Matthioly. Le 31 décembre 1678, elle reçut non-seulement ses confidences, mais encore la communication de toutes les pièces originales de la négociation, dont elle prit copie. Elle fut à la fois fort satisfaite de connaître cette intrigue, et très-embarrassée sur la conduite qu'elle avait à tenir. C'était le Piémont en effet qui avait le plus à souffrir de la cession de Casal à Louis XIV. S'opposer par les armes à l'exécution de ce projet était bien au-dessus de la volonté de cette princesse et des forces dont elle disposait. Y mettre des entraves la livrait au ressentiment du roi de France. Après avoir longtemps hésité, ne doutant pas que Matthioly ne se fût empressé de faire aux Espagnols et aux Autrichiens les mêmes révélations, elle préféra laisser à l'Empire et à l'Espagne le soin dangereux d'arrêter en Italie l'ambition envahissante de Louis XIV. Mais garder le silence et attendre prudemment le résultat de la lutte, soit armée, soit diplomatique qui paraissait devoir s'engager, ne pouvait convenir à cette princesse légère et d'une vulgaire habileté. A qui donc confier ce secret qui lui pesait et l'embarrassait ? Le faire connaître à Milan, à Venise, à Florence et provoquer une coalition des intérêts menacés, elle était trop peu Italienne pour s'y résoudre. Ce fut à Louis XIV lui-même qu'elle révéla les confidences de Matthioly². De cette manière, elle se donnait le mérite d'obliger un puissant souverain, dont elle restait l'amie, sans avoir rien à redouter de lui, grâce aux vigoureuses mesures que nécessairement prendront les cours de Vienne et de Madrid. Elle se trompait dans une partie de ses calculs ; car ce ne fut que deux mois après que Matthioly, voyant l'inutilité de ses ouvertures à la régente, et apprenant que Louvois continuait ses préparatifs pour pénétrer à Casal, se résolut à instruire aussi les Autrichiens, les Vénitiens et les Espagnols³. S'il ne l'avait pas fait, le roi de France, ne rencontrant aucun obstacle, et ayant reçu le précieux avis de la duchesse de Savoie, aurait immédiatement pris possession de Casal. Louis XIV fut vivement touché, et avec raison fort reconnaissant de cette démarche. Dans ses dépêches, il exprime, à l'égard de la duchesse de Savoie, des sentiments de gratitude et d'estime, tandis qu'il flétrit ce qu'il appelle la trahison du fourbe. Mais, trompé par l'un, éclairé par l'autre, était-il en situation de sainement juger la conduite de ces deux personnages ? Et, si l'on se place à un autre point de vue que le sien, lequel a le plus compromis les vrais intérêts de ce pays, de l'homme dont les avis, payés il est vrai⁴, mais si opportuns, réveillent tout à coup la vigilance des autres

¹ Matthioly s'adressa d'abord au président Truccki, ancien ministre des finances de la régente, puis à celle-ci.

² Archives du ministère de la guerre, 686. — Archives du ministère des affaires étrangères. Mantoue, 4. — Instructions données à M. de Gomont, ambassadeur près le duc de Mantoue.

³ Archives des affaires étrangères. Mantoue, 5 et 11. — Lettre de M. de Gomont à Louis XIV, du 14 mai 1680. — Copie de la lettre de Matthioly à l'impératrice Éléonore d'Autriche.

⁴ Voici la seule pièce qui établisse que Matthioly a reçu de l'argent des Espagnols et des Vénitiens. On remarquera que les renseignements fournis par d'Estrades lui ont été donnés très-indirectement.

Je ne dois pas oublier d'informer Votre Majesté que le père Ronzoni (espion) *a dit* à Juliani (espion) que son père l'avait assuré que les Espagnols avaient donné 4.000 pistoles à Nation pour récompense de leur avoir découvert toute l'affaire de Casal et de leur avoir nommé M. d'Asfeld et qu'il avait aussi touché de l'argent des Vénitiens pour le mesme sujet. (Dépêche inédite de l'abbé d'Estrades à Louis XIV, du 16 mars 1680. — Affaires étrangères. Savoie, n° 70.)

princes, ou de la princesse qui, plus Française qu'Italienne, s'empresse de livrer ces précieuses confidences au plus redoutable, au plus menaçant des voisins ?

La lettre de la régente parvint à Louis XIV dans le milieu du mois de février 1679. Le désappointement et le courroux du roi furent d'autant plus vifs que ses desseins recevaient déjà un commencement d'exécution. Tous ceux qui devaient jouer un rôle dans le dénouement de cette affaire étaient non-seulement désignés, mais occupaient dès lors leur poste. Le prévoyant Louvois, l'homme qui, avant Napoléon, a eu peut-être au plus haut degré le génie de l'organisation et l'esprit de détail, avait dressé, comme il excellait à le faire, tout le plan de l'opération. Ses ordres nets, précis, minutieux, avaient été ponctuellement suivis. Des troupes nombreuses, placées sous le commandement du marquis de Boufflers, colonel général des dragons, se réunissaient à Briançon, prêtes à passer la frontière¹. Le baron d'Asfeld, colonel des dragons, partait pour Venise, avec la mission d'y échanger les ratifications du traité². Catinat, alors brigadier d'infanterie, arrivait de Flandre où il avait déjà servi avec éclat, et se dirigeait dans le plus grand mystère vers Pignerol. Il avait été enjoint à Saint-Mars³ de laisser ouverte la porte de secours de la citadelle, d'aller lui-même au-devant du mystérieux voyageur, et de l'introduire dans le donjon de manière à ce que personne ne pût soupçonner sa présence. Le faux prisonnier avait même dû changer de nom, et les dépêches qui lui étaient adressées portaient celui de Richemont au lieu de celui de Catinat⁴. Tout avait été merveilleusement conçu, tout préparé, tout prévu, sauf ce que le gouvernement de Versailles appelle la trahison de Matthioly.

Néanmoins la communication de la duchesse de Savoie ne détruisait pas entièrement les espérances de Louis XIV. Aussi se garda-t-il d'en instruire l'abbé d'Estrades qui, de l'ambassade de Venise, avait été nommé à celle de Turin. On voulut bien ne voir dans ces premières confidences qu'un commencement de trahison, qu'un accident regrettable, il est vrai, mais dont on pourrait peut-être neutraliser les conséquences en exerçant une pression sur le duc de Mantoue et en essayant d'intimider Matthioly. Mais celui-ci était devenu-aussi laconique dans ses lettres que peu exact dans les entrevues projetées. L'abbé d'Estrades, très-préoccupé du résultat d'une négociation dont il avait été l'âme, ne faisait que soupçonner une trahison dont il ne connaissait pas encore toute la réalité. Il envoyait courriers sur courriers à Venise pour M. de Pinchesne, à Mantoue pour Matthioly, dans les villes principales d'Italie pour le duc Charles IV, et de ces divers lieux lui arrivaient les nouvelles les moins satisfaisantes. Tantôt Matthioly se disait retenu à Vérone par l'état de sa santé. Tantôt Charles IV était entraîné à Venise par le désir d'assister à un carrousel⁵. Ce n'est pas que le duc se refusât formellement à exécuter le traité de cession. Mais des obstacles toujours nouveaux étaient suscités par celui même qui avait jusque-là dirigé cette affaire,

¹ Archives du ministère de la guerre, 1183. — *Mémoire de Chamlay* sur les événements de 1678 à 1688.

² Archives des affaires étrangères. Lettre de Pomponne à Pinchesne, du 30 décembre 1678.

³ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 29 décembre 1678. (Archives du ministère de la guerre.)

⁴ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 15 février 1679. (Archives du ministère de la guerre.)

⁵ Lettre de M. de Pinchesne à M. de Pomponne, du 18 février 1679. (Affaires étrangères, Venise.)

par Matthioly ; et le jeune prince, insouciant et léger, d'une humeur fort versatile et ne s'opiniâtrant guère qu'au plaisir, recevait très-aisément les impressions de son favori. Tout à coup l'on apprend à Turin que le baron d'Asfeld, se rendant à Notre-Dame d'Incréa pour y échanger avec Matthioly les ratifications, a été arrêté par le gouverneur du Milanais et qu'il est retenu prisonnier par les Espagnols¹. Quelque significative que soit cette arrestation, la cour de Versailles ne désespère point encore. Catinat reçoit l'ordre de remplir la mission confiée d'abord à d'Asfeld et de se rendre à Incréa où Matthioly est invité à se trouver². Le faux Richemont, accompagné de Saint-Mars qui a pris le costume et le nom d'un officier de Pignerol, sortent en effet nuitamment de la citadelle, et avec des précautions infinies, se transportent au lieu du rendez-vous. Mais ils y attendent en vain Matthioly, et, après maintes aventures, après avoir couru le risque d'être arrêtés par un détachement de la garnison de Casal, après avoir été contraints de comparaître devant le gouverneur de cette place et y avoir gardé difficilement leur incognito, ils rentrent enfin à Pignerol très-heureux de n'être pas reconnus, mais ne rapportant pas l'acte de cession³.

Dès ce moment, les doutes de l'abbé d'Estrades se changèrent en certitude, et c'est alors qu'il conçut le premier la pensée de l'enlèvement de Matthioly. Car, et c'est un point digne de remarque, il en a été de ce prisonnier comme d'Avedick. Louis XIV a approuvé la conduite de d'Estrades, comme il ratifiera celle de Ferriol. Mais ce sont ses ambassadeurs qui ont exécuté, avant même d'en avoir reçu l'autorisation, le projet d'enlèvement. Cela ressort jusqu'à l'évidence des dépêches qui vont être citées. Il faut en effet laisser parler l'auteur principal de cet acte de violence. Ce que je ferai du reste plus d'une fois désormais. En approchant du terme de cette étude, je désire que le lecteur se convainque par lui-même et soit ainsi associé au plaisir que procure la solution d'un problème. Après lui avoir évité de longues mais nécessaires recherches, je bornerai souvent mon rôle à celui (le guide, et, en le remettant parfois sur la piste, en me contentant de lui montrer le but et de lui fournir les éléments de la poursuite, je lui laisserai tout l'attrait, tout, le mérite du succès de notre commune entreprise.

Le 8 avril 1679, d'Estrades écrit à M. de Pomponne⁴ :

Il est aisé de juger par tout ce que l'on apprend de plusieurs côtés que l'imprudence de Mattioli est cause que cette affaire est devenue publique, et il seroit impossible qu'on en sceut si bien les particularités, mesme celles du voyage et du séjour qu'il a fait à Paris, s'il n'en avait point parlé... Cependant, j'attends icy Mattioli pour voir si l'on doit faire fonds sur sa bonne foy et s'il est en pouvoir d'exécuter ce qu'il a promis. Je le feray si bien observer que je sçaurais s'il a commerce avec madame de Savoye et avec les ministres, et je trouveray peut-estre bien le moyen d'estre informé de ce qu'il traitera avec eux. Je vous supplie, monsieur, de me mander si le roy approuvera qu'en cas qu'on ne put douter de sa perfidie et qu'il fallut l'obliger par la peur à mettre tout en usage pour tenir sa parole, on le fit conduire à Pignerol,

¹ Lettre de M. de Pinchesne à M. de Pomponne, du 11 mars 1679. (Affaires étrangères, Venise.)

² Lettre de M. de Pomponne à Matthioly, du 14 mars 1669.

³ Lettre de Catinat, sous le nom de Richemont, à Louvois, du 15 avril 1679.

⁴ Dépêche inédite. (Ministère des affaires étrangères. Savoie, 68.)

comme il me serait très-facile sans qu'il s'en aperçut, que lorsqu'il seroit arrivé, et sans que l'ont sceut icy que je l'aurais fait enlever, parce qu'il seroit aisé de dire qu'il y seroit allé de lui-mesme. Je n'y songerai néanmoins qu'après en avoir reçu vos ordres, et ce ne seroit qu'après avoir perdu toute espérance de son costé qu'il en faudroit venir là.

Le 22 avril¹, M. de Pomponne lui répond :

Monsieur, je commenceray à répondre aux deux lettres que vous avez pris la peine de m'escire le 8 de ce mois sur l'affaire du comte Mattioli. Son procédé nous fait assez juger que c'est un fripon, mais, pour vous le mieux faire connoistre, Sa Majesté m'ordonne de vous confier, sous le secret qu'elle vous recommande, ce qui s'est passé en cette affaire. Dès son passage à Turin, il donna part généralement à madame la duchesse de Savoye des papiers dont il estoit chargé, et de tout ce qui avoit esté conclu icy avec luy. Il a donné depuis le même avis aux inquisiteurs de Venise, et fit arrester M. d'Asfeld à son passage dans le Milanais par l'avis qu'il en donna au comte de Melgar. Comme il croit toutes ces fourberies bien cachées, il a toujours amusé M. de Pinchesne, et vous voyez par les lettres qu'il vous escrit, qu'il veut vous amuser de mesme. Comme il propose de vous aller trouver à Turin, Sa M. ne désire point que vous luy fassiez cognoître que vous estes instruit de sa conduite. Vous continuerez à luy faire croire que vous estes trompé, et vous vous servirez de la confiance aparente que vous aurez en luy et de celle que vous lui témoignerez que le roy continue à y prendre pour tascher de tirer de lui la ratification du traité. Il a témoigné à Venise qu'il l'avoit entre les mains. Peut-être l'aura-t-il encore. Il seroit important d'employer toute votre adresse pour l'en tirer. Le roy ne juge point qu'il soit à propos de faire l'esclat que vous proposez en le faisant conduire à Pignerol. Le seul cas mi vous pourriez employer les menaces et la crainte seroit si vous saviez qu'en effet il eût la ratification et que vous crussiez ces moyens nécessaires pour l'obliger à vous la donner. L'on ne peut guère douter, s'il va à Turin, qu'il ne voye madame la duchesse de Savoye et qu'il ne se cache de vous. Vous n'en ferez point semblant et ne tesmoignerez point à cette princesse que vous sachiez cette affaire, bien que ce soit elle-mesme qui en a donné avis à S. M.

(Affaires étrangères, Savoie, 68.)

Le même jour², l'abbé d'Estrades insiste auprès du gouvernement de Versailles, enfin d'obtenir l'autorisation d'enlever Matthioly :

¹ Dépêche inédite. (Ministère des affaires étrangères. Savoie, 68.)

² Dépêche inédite. (Savoie, 68.)

Je crois que ce que j'ai déjà eu l'honneur de mander au Roi prouve assez fortement la perfidie de Mattioli ; il est icy depuis quatre jours, et il m'est venu voir avec des précautions aussi grandes que s'il avoit beaucoup d'intérêt à se cacher ; — cependant il a eu tous les matins des conférences avec un nommé Tarin, qui est l'homme que madame R. avoit envoyé à Padoue pour apprendre ce qu'il disoit avoir à luy communiquer, il luy a supposé mille faussetez dans ses conversations, il a voulu faire croire qu'il me voyoit tous les jours, quoyque je ne luy aye parlé qu'une fois ; et que M. le duc de Mantoue l'auoit envoyé ici pour me déclarer que ce prince ne pouvoit tenir la parole qu'il avoit donné à Sa Majesté de traiter avec elle de Casal. Dans le temps que j'escrivois cette lettre, Mattioli est encore venu me voir, et la manière dont il m'a parlé m'a fait connoistre si clairement sa mauvaise foy que quand j'aurois pu en douter, il ne m'auroit laissé aucune incertitude là-dessus ; il m'a fait des projets ridicules qui ne tendent qu'à gagner du temps et à embarquer Sa Majesté, clans de nouveaux embarras ; il m'a dit qu'il partoit demain pour s'abboucher avec le Gouverneur de Casal, qui le pressoit fort de l'aller trouver et qui souhoittoit que sa place fût entre les mains du Roy ; comme il m'a assuré qu'il reviendrait dans cette semaine au plus tard et que je sçais que peu de jours après il doit retourner à Venise, je n'ay pas le temps d'attendre les ordres de Sa Majesté pour l'arrester. Il est néanmoins si important de le faire qu'il ne me restoit plus qu'à songer au moyen d'exécuter ce dessein sans éclat, affin que le bruit qui s'en respan- droit ne renouvellât pas ceux qui ont couru de l'affaire qu'il traitoit et qu'on ne put sçavoir ce qu'il seroit devenu. J'ay creû n'y pouvoir réussir qu'en engageant madame Royale au secret, parce qu'il m'estoit impossible de m'assurer dans Turin ou dans les Estats de M. le Duc de Savoye de la personne de Mattioli sans faire une violence dont elle auroit témoigné estre offensée, et que sous quelque prétexte que j'eusse voulu l'attirer du costé de Pignerol, cette Princesse qu'il informe de tout ce qui se passe entre luy et moy, l'auroit sans doute fait avertir de prendre garde à luy ; je me suis mesme yeti dans la nécessité d'en user ainsy, par ce qu'elle me dit il y a deux jours, que puisque Mattioli estoit icy il pourroit bien demeurer à Pignerol, ou se promener par la France plus longtemps qu'il se l'imaginoit, je luy répondis qu'elle estoit si éclairée que je croyois ne. devoir pas négliger la pensée qu'elle me donnoit ; que j'y ferois réflexion ; et que cependant je la priois au nom du Roy de ne rien dire qui pût empescher l'effet de la résolution que je prendrois pour le service de Sa Majesté, mais que je n'exécuterois point sans la luy communiquer ; elle me le promit, et après m'avoir remercié de ce que je voulois bien agir de concert avec elle, elle me recommanda de faire en sorte que Mattioli ne fût point arrêté sur ses terres, affin qu'elle n'eût pas à se reprocher d'avoir livré un

homme qui quoyque coupable d'une trahison s'estoit néanmoins confié à elle. J'ay esté ce matin chez madame Royale, et après luy avoir représenté qu'il estoit d'une extrême conséquence de mettre Mattioli en un lieu d'où il ne pût plus faire sa cour aux Espagnols et aux Vénitiens par les fausses confidences que je sçavois qu'il leur faisoit tous les jours, je l'ay assurée que je prendrois si bien mes mesures qu'on le méneroit à Pignerol sans qu'il en eût aucun soupçon que lorsqu'il seroit hors des Estats de S. A . R. et sur le point d'entrer dans la place ; elle m'a tesmoigné estre satisfaite de la parole que je luy en donnois, et elle m'a dit que je voyois bien qu'elle contribuoit autant qu'il luy estoit possible à ce qui estoit du service du Roy, puisqu'elle n'avoit point destourné Matlioli du voyage qu'il a fait icy et dont il l'avoit avertie, quoiqu'elle n'ait pas douté de ce qui luy en arriveroit.

Outre les raisons, monsieur, que je vous ay déjà expliquées, j'en ay eû depuis peu de nouvelles pour me déterminer à me saisir de Mattioli ; premièrement, j'ay sçeu qu'il n'avoit point voulu donner à M. le Duc de Mantoüe les originaux de papiers concernans le traitté, quelques instances que ce Prince qui n'en a que les copies luy en ait faites, et qu'il les garde pour les montrer à ceux dont il veut tirer de l'argent et qui ne l'en croiroient pas sur de moindres preuves. Juliani m'a escrit que D. Joseph Varano qui est fort bien auprès de M. de Mantoüe qui a toujours tesmoigné souhaiter que son maistre se mist sous la protection du Roy par le traité de Casal et à qui ma lettre sera rendue, non pas à Vialardi comme je vous l'avois mandé, parce qu'en vous escrivant j'ay pris un nom pour l'autre, devoit avoir une conférence avec luy sur cette affaire, et qu'assurément il ne voudra entrer dans aucun engagement, tant que Mattioli sera en liberté. Enfin j'ai eû avis de Milan que M. Le Duc de Mantoüe a demandé six cent mille écus aux Espagnols, qu'il leur a déclaré que ne pouvant sans cela fortifier Casal, il ne leur respondoit pas de conserver cette place, que le comte de Melgar qui voudroit les luy donner fait des efforts inutiles pour les avoir, et qu'il ne les trouvera point ; de sorte qu'il est yraysernable que ce Prince qui ne cherche que de l'argent perdant l'espérance d'en tirer de l'Espagne, écouterá les offres qu'on luy fera de la part du Roy et que Sa Majesté se trouveroit en possession d'une place importante qui demeureroit toujours entre ses mains par la mort du Duc de Mantoüe, dont la santé est si ruinée par ses débauches, par les maux incurables qu'elles luy ont causés et par le poison qu'on dit publiquement qu'on lui a donné depuis peu, — que selon toutes les apparences il ne sçauroit encore vivre longtemps. L'on peut ajouter que quand ce Prince viendroit à mourir avant que le traitté eust été executé, Sa Majesté seroit endroit de se faire justice elle mesme en produisant la lettre et le plein pouvoir de M. de Mantoüe qui autorisent

assez les articles dont on est convenu, mais il faut pour cela les retirer des mains de Mattioli, ce qui ne se peut faire si l'on ne se rend maistre de sa personne, parce qu'il ne les porte jamais avec luy.

Voilà, monsieur, les motifs qui m'obligent à ne le pas laisser échapper, et pour y réussir j'ay escrit à M. Catinat qu'il falloit que nous pussions nous voir un des premiers jours de cette semaine ; je l'informeray au long de l'estat ou sont les choses et je luy diray qu'il me marque un endroit proche de Pignerol ou je puisse me rendre à un jour donné avec Mattioli lorsqu'il sera de retour du voyage qu'il va faire auprès de Casal ; et qu'il y envoie secrètement quelques hommes bien armez, parce que je sçais qu'il porte toujours deux pistolets dans ses poches et deux autres avec un poignard à sa ceinture ; je le mènera. y en ce lieu là dans mon carrosse sous prétexte d'avoir une conférence avec M. Catinat, et je l'y ay desjà si bien disposé qu'il m'a tesmoigné le désirer ; comme je luy ay parlé d'une manière à lui oster toute sorte de soupçon et qu'il affecte d'appréhender qu'on ne decouvre icy le commerce que nous avons ensemble, il est entré de luy mesme dans foutes les précautions que iay voulu prendre, et nous sommes convenus que pour éviter les accidents qui pourroient arriver, nous ne verrions M. Catinat qu'une fois hors de la veüe de Pignerol et des Estats de Ill. Le Duc de Savoye ; c'est là aussi que j'espere le remettre en bonnes mains, et je ne doute pas que M. de Saint-Mars ne veuille bien le recevoir sur le rapport de M. Catinat et sur ma parole, du moins jusqu'à ce qu'il ait plù à Sa Majesté d'en ordonner autrement.

.....
Je suis, etc.

L'abbé D'ESTRADES.

(Arch. des affaires étrangères, Savoie, n° 68.)

Le 20 avril¹, d'Estrades revient à la charge et expose les fortes raisons qui doivent déterminer à faire arrêter Matthioly :

Juliany m'a dit qu'il avait parlé à don Joseph Varano, lequel lui a promis de faire son possible pour renouer l'affaire de Casal, niais que présentement de Mantoue ne vouloit entendre parler de rien qu'il n'ait fait prendre ou tuer Mattioli, dont il se plaint d'avoir esté trahi. Il a sceu par ce mesme Varano que ce qui inquiétait le plus M. de Mantoue, c'est que Mattioli lui a fait ratifier le traité et qu'il en a gardé la ratification avec tous les autres papiers concernant cette affaire ; de sorte que, lorsqu'on sera maitre de la personne de Mattioli, on lui fera donner cette ratification avec le reste.

¹ Dépêche inédite. (Affaires étrangères.)

Et ainsy, monsieur, vous voyez de quelle conséquence il est de l'arrester. Je ne balance plus aussi à le faire, surtout depuis que j'ai veu que M. Catinat, avec qui j'eus une conférence il y a deux jours, et avec qui j'ay pris toutes les mesures nécessaires, a jugé, après que je l'ay informé de toutes choses, qu'il ne falloit différer d'exécuter cette résolution. J'espère qu'avant quatre ou cinq jours ce sera une affaire finie, et je vous informeray de la manière qu'elle se sera passée. Il me semble que lorsqu'on aura obligé Mattioli à donner avec les autres papiers la ratification de M. de Mantoue, si effectivement il l'a donnée à cet homme, le roy sera en droit de demander l'exécution du traité ratifié en cas que ce prince ne voulut pas prendre les voyes de la douceur et des négociations. (Aff. étrang., Savoie, 68.)

Enfin, le 28 avril, Louis XIV consent à l'arrestation¹. Mais quand ses ordres parviennent à Turin, Matthioli était déjà enlevé depuis le 2 mai.

Je dois vous apprendre, écrivit d'Estrades à Pomponne, de quelle manière iay conduit Mattioli en lieu de seûreté. J'ay déjà eu l'honneur de vous mander que je m'estois étudié à luy tesmoigner une entière confiance et à luy faire naistre l'envie de s'abboucher avec M. Catinat ; Giuliani, qui estoit arrivé-icy depuis trois ou quatre iours et dont à dire vray la fidélité mérite qu'on le considère, m'en donna un nouveau moyen qui me fut fort utile. It me dit que Mattioli luy avoit tesmoigné que les frais de plusieurs voyages et les libéralitez qu'il avoit esté obligé de faire aux maistresses de M. de Mantoüe pour se les rendre favorables, l'avoient épuisé et qu'il se trouvoit présentement sans argent, Giuliani ne balança point à luy promettre que je luy donnerois ce qui luy seroit nécessaire, et sur cet advis ie luy dis en confidence que nous n'avions qu'à chercher des expédiens pour renouer nostre affaire : Et que pourveu que M. Le Duc de Mantoüe eût toujours les mesmes sentiments, il ne nous seroit pas difficile d'exécuter promptement le traitté, parce que M. Catinat avoit non seulement le pouvoir de faire venir les troupes qui estoient destinées pour cela et de les cômander, mais qu'il avoit encore une somme très considérable pour fournir à toutes les dépenses qu'il jugeroit à propos de faire ; que Guiliani m'avoit représenté l'estat où il estoit et que je luy ferois donner ce qu'il souhaitteroit. J'adjoutay qu'il ne falloit point avoir de fausse délicatesse là dessus ; que ce n'estoit ny mon argent, ny celuy de M. Catinat que je lui offrois, mais celuy de Sa Majesté, qui croyoit ne le pouvoir mieux employer que pour une affaire si importante. Comme il est un des plus grands fripons qui ait jamais esté, cette proposition luy donna beaucoup d'impatience de voir M. Catinat ; et il me pressa sur des

¹ Dépêches inédites de Pomponne à d'Estrades, des 28 et 30 avril 1679.

raisons qu'il imagina sur le champ de ne point différer la conférence que nous devons avoir avec luy ; nous prîmes jour pour le lendemain mardi, 2^{me} de ce mois, et je luy dormay rendez-vous a un demy mille de Turin dans une Eglise ou j'allay le prendre dans mon carrosse à six heures du matin ; par malheur il y avoit trois iours qu'il faisoit très mauvais temps ; il pleuvoit encore beaucoup ce jour là, et comme les rivières de ce pays grossissent aisément, nous en trouvâmes une qui s'appelle la Guisiola, à trois milles du lieu ou nous devons nous rendre, dont les eaux étoient si hautes que les chevaux ne pouvoient la passer qu'à la nage ; il n'y avoit qu'un pont qui estoit a demy rompu et iestois au desespoir de cet empeschement. Lorsqu'après avoir veû qu'il falloit de nécessité accommoder le pont avec des aix pour y pouvoir passer a pied, Mattioli y travailla avec tant d'ardeur, qu'en une heure nous le mismes en estat de nous servir.

Je profitay de cette occasion pour laisser en cet endroit mon carrosse et nies gens affin que ce que j'allois faire fût plus secret, et nous allâmes à pied dans des chemins fort mauvais jusqu'au lieu ou nous estions attendus. M. Catinat avoit si bien disposé toutes choses que personne ne parût que luy ; il nous fit entrer dans une chambre, et dans la conversation je fis dire à Mattioli insensiblement ce qu'il m'avoit advoué deux iours auparavant, qu'il avoit tous les papiers originaux qui regardoient nostre affaire, scavoir la lettre de M. de Mantoue au Roy, la réponse que Sa Majesté luy avoit faite, le plein pouvoir de ce Prince, le traité que vous aviez mis par écrit, le mémoire de M. le marquis de Louvois et deux signatures de M. de Mantoue ; l'une au bas du traité pour servir de ratification et l'autre au bas d'une feuille de papier blanc pour y escrire un ordre au Gouverneur de Casal de recevoir les troupes de Sa Majesté dans sa place lorsqu'elles s'y présenteraient ; il ajouta que ce prince avait depuis fait tout ce qu'il avait pu pour l'obliger de rendre tous ces papiers, mais qu'il n'avait jamais voulu l'aller trouver ; qu'il ne luy en avait envoyé que des copies et qu'il avait mis les originaux en dépost à Bologne entre les mains de sa femme dans un couvent de religieuses appelé Saint-Louis ; après avoir attiré cette confiance à M. Catinat, ie crûs que ma présence n'estait plus nécessaire, et il fût arrêté sans bruit lorsque je me fûs esloigné.

Je revins icy avec M. l'abbé de Montesquieu, mon cousin germain que j'avais mené avec moy pour deux raisons que j'espère que Sa Majesté approuvera. La première parce que ie ne pouvais sortir seul de Turin sans que l'on crût que je n'allais pas faire une visite comme je Pavois dit deux jours auparavant et que j'avois déjà éprouvé que l'on m'avoit observé dans deux ou trois promenades que j'avais faites exprès hors de la ville, affin qu'on ne le trouvast pas extraordinaire lorsque ie voudrais mener Mattioli. La seconde et la plus forte, c'est que toutes les précautions que j'avois

prises pour voir M. Catinat aux Capucins, dont le couvent est hors de cette ville sur une montagne ou il n'y a point d'autre maison que la leur, n'ayans pû empescher qu'on ait sceû notre entreveüe et que M. le marquis de Saint-Maurice n'en ait parlé assez indiscrètement, iay crû ne devoir pas bazarder de nouvelles conferences avec luy, et qu'il seroit encore plus dangereux que j'allasse à Pignerol ; ce que M. l'abbé de Montesquieu peut faire sans conséquence. Je ne me serois pas néantmoins servy de luy, si dans un sejour de trois ans que nous avons fait ensemble à Venise je n'avois assez bien connu sa discrétion, son adresse et surtout sa fidélité pour pouvoir repondre de luy comme de moy-mesme ; c'est aussy ce qui m'a obligé de le faire venir icy. Et je l'ay envoyé ce matin à Pinerol sur l'advis que M. Catinat m'a donné qu'il avait interrogé deux fois Mattioli qui lui auoit proposé de faire venir son père a l'endroit ou il auoit esté pris affin qu'il pût l'obliger d'aller chercher les papiers que nous demandons et de les rapporter à Pinerol. Mais parce qu'il faut se défiler de tout ce qu'il dit et qu'il ne pourra sans doute soutenir la veüe de Giuliani quand il luy sera confronté, sur toutes les fourberies qu'il a faittes, iay voulu qu'il accompagnât M. l'abbé de Montesquieu à Pinerol pour de là se rendre par ordre de M. Catinat où Mattioli aurait déclaré que les papiers seroient cachés. Et qu'ainsy celui qui seroit chargé de cette commission, non-seulement fût un homme assuré ; mais encore qu'il eût, une connoissance parfaite du pays, et qu'il en sceût la langue pour éviter toute sorte d'accidents.

Deux jours après que Mattioli eût esté conduit dans le donjon de Pinerol, j'y fis mener son valet avec toutes ses hardes et valises par celui de mes gens que j'avois desja donné à M. Catinat dans le voyage qu'il fit près de Casal ; j'auois pour cela pris la précaution de porter un billet de Mattioli qu'on luy fit escrire et par lequel il ordonnait à ce valet de le venir trouver dans un lieu ou il estoit obligé de rester trois ou quatre iours et d'ou il devait partir sans repasser par Turin ; de sorte que l'on a eû par là sans user de violence tout ce que lattioli auoit apporté icy ; si je m'estois servi de tout autre moyen, je n'aurois pu rien tirer de luy, parce qu'il n'auroit jamais voulu de luy-mesure me donner des papiers qu'il a tant de peine à se résoudre de rendre lorsqu'il est en estat de craindre la punition de sa perfidie ; et que si je luy auois fait la moindre menace il seroit infailliblement sorty le lendemain de Turin sans qu'il m'eût esté possible de l'arrester qu'avec un esclat qui aurait esté très préjudiciable.

Parmi les papiers saisis sur la personne même de Matthioly ne se trouvaient pas ceux qui émanaient du gouvernement de Versailles, tels que le traité signé par Pomponne, l'instruction donnée par Louvois, la lettre de Louis XIV au duc de Mantoue et la ratification de celui-ci. Il était essentiel de s'en emparer, afin de

dérober aux autres puissances ces témoignages irrécusables de la tentative et de l'échec du roi de France. Matthioly donna d'abord, sur le lieu où ils se trouvaient, une indication inexacte. Mais ayant été menacé de la torture, puis de la mort, le malheureux comte finit par avouer que les fameux papiers se trouvaient à Padoue en un lieu que connaissait seul son père. On dicta au prisonnier une lettre dans laquelle, sans laisser même soupçonner son sort, il priait son père de remettre toutes les pièces de la négociation au sieur Giuliani, porteur de cette lettre. Le père de Matthioly, ignorant entièrement que Giuliani était un espion au service des agents français, lui remet tout, et l'habile messenger confia à M. de Pinchesne, représentant du roi de France à Venise, les précieux originaux¹, qui furent immédiatement, et sous le couvert de l'ambassade, envoyés à Versailles².

Louis XIV était vengé. Parvenu au point culminant de sa puissance, arbitre des destinées de l'Europe soumise et silencieuse, assez audacieux, assez fort pour annexer en temps de paix, et par l'arbitraire, de vastes territoires à la France ; ayant jusque-là brisé tous les obstacles et triomphé de toutes les résistances, ce potentat invincible venait d'être joué par un petit ministre d'une petite cour d'Italie. Celui de ses projets qui semblait devoir le mieux réussir, grâce à la faiblesse autant qu'à la division ou à l'ignorance de ses adversaires ; celui de ses projets de l'exécution duquel dépendaient tant d'essentiels conséquences, et qu'il avait caressé longtemps et préparé avec des précautions et des soins infinis, échouait tout à coup par le moins prévu des accidents, l'abandon de l'agent principal de cette affaire. Une si grande entreprise ayant une issue presque grotesque, le premier échec du roi de France produit par une telle cause, tant de disproportion entre l'importance des préparatifs et leur entière inutilité, l'effroi d'un péril aussi grave remplacé par la certitude d'en être délivré, quel naturel sujet de raillerie pour toute l'Europe ! Louis XIV essaya de se les épargner, en anéantissant à jamais les preuves officielles de sa tentative et de son insuccès, en faisant disparaître le principal coupable, et en rappelant ses troupes aussi secrètement qu'il les avait réunies à Briançon. Il renonça avec une telle promptitude à son entreprise, qu'il semblait en quelque sorte ne l'avoir pas commencée. Ce fut en vain que d'Estrades, si intéressé au succès de la négociation, et se prenant à tout pour la prolonger, supplia le gouvernement de Versailles de lui laisser toute liberté à cet égard³. Le refus du ministre fut formel, et empreint à la fois de fierté et d'amertume. *L'intention de Sa Majesté, écrit Pomponne à d'Estrades le 4 août 1675, n'est point de suivre pour cette affaire les voyes que vous proposez, ny de remettre une si grande entreprise aux mesures que vous pourriez prendre. Si jamais elle en formait le dessein, vous jugez assez que celles dont elle se servirait seraient immanquables. Aussi vous ne devez point vous mettre en estat de rien tenter pour ce sujet*⁴. Sans doute la cour de

¹ Parmi eux ne se trouva pas la ratification du duc de Mantoue, mais seulement plusieurs blancs-seings donnés par ce prince à Matthioly, et sur l'un desquels celui-ci assura qu'il devait écrire la ratification.

² Dépêches inédites de l'abbé d'Estrades à Pomponne, des 13, 27 mai et 3 juin 1679 (Archives du ministère des affaires étrangères. Savoie, 68.) — Lettre de Catinat à Louvois, du 3 juin 1679. (Archives du ministère de la guerre.)

³ Lettres inédites d'Estrades à Pomponne, des 10 juin et 1er juillet 1679.

⁴ Archives des affaires étrangères, Savoie. Dépêche inédite du 4 août 1679. Le projet de cession de Casal à Louis XIV fut repris deux ans plus tard et exécuté, mais sans la participation de l'abbé d'Estrades et grâce à l'habileté de l'abbé Morel, ministre de Louis XIV près le duc de Mantoue. Le 30 septembre 1681, les troupes Louis XIV pénétrèrent à Casal. On sait où le conduisit cette politique et comment, à la paix de Riswyck, il fut

Savoie était dans la confidence de l'intrigue, mais Louis XIV parlait en maître à Turin. Sans doute la voix de Matthioly s'était fait entendre à Venise comme à Milan, mais elle était étouffée pour toujours, et au souvenir de ses avis devait se mêler celui de sa disparition mystérieuse, et comme un salutaire effroi causé par l'étrangeté de son sort. Au surplus, quelque humilié que fut Louis XIV, il tint à Madrid le plus haut langage. Il exigea et obtint de l'Espagne la mise en liberté immédiate du baron d'Asfeld, prisonnier à Milan, et un désaveu formel infligé au gouverneur qui avait ordonné son arrestation. Ce fut donc pour Louis XIV un échec, mais un échec en partie réparé par le prompt abandon de ses projets, et compensé par la satisfaction de réduire à l'impuissance, d'enlever au monde, de supprimer celui-là seul qui pouvait témoigner de la première humiliation d'un grand roi. On fit répandre le bruit que Matthioly était mort, victime d'un accident, dans un voyage. Ceux qui pouvaient le plus en douter parurent y croire. Charles IV, soupçonné ou convaincu par les autres princes d'avoir voulu vendre à Louis XIV une des clefs de l'Italie, chercha dans de nouveaux plaisirs à oublier la honte de l'entreprise et le désappointement de l'insuccès. La famille de Matthioly se dispersa silencieuse et atterrée. Crut-elle à sa mort ? On l'ignore. Sur son arbre généalogique, la date de la fin d'Ercole Matthioly a été laissée en blanc¹. Sa femme, veuve d'un époux qui devait lui survivre, alla enfermer sa douleur dans le couvent des *Filles de Saint-Louis* à Bologne, là même où, dix-sept années auparavant, Matthioly était venu l'épouser. Son père, qui ne reçut plus aucune nouvelle depuis la lettre portée par Giuliani, traîna quelque temps encore à Padoue sa malheureuse existence, ne sachant s'il fallait pleurer la mort d'un fils chéri ou se flatter qu'il vécût encore. Nul n'osa, parmi les membres de cette famille ainsi plongée dans la plus cruelle incertitude, tenter, pour essayer d'en sortir, des efforts qui auraient été d'ailleurs stériles. Se sentant comme menacés par le coup mystérieux qui avait frappé un des leurs, ils se turent et se soumièrent, convaincus de leur impuissance, et certains que leurs recherches resteraient inefficaces et ne seraient peut-être pas sans péril.

contraint de tout rendre, même Pignerol, conquête précieuse de son père. Quoi qu'il en soit, Louis XIV fut d'autant mieux avisé de rompre en 1679 cette négociation, que le maréchal d'Estrades mandait le 11 mars de Nimègue [que cette nouvelle tentative était de nature à différer l'échange des ratifications du traité de paix générale](#). (Lettre inédite du maréchal d'Estrades. Bibliothèque impériale, manuscrits. *Papiers du maréchal d'Estrades*, t. XII, p. 1015.)

¹ *Arbor priscae nobilisque masculinae familiae de Matthiolis*. — Archives de l'Empire, M 746.

CHAPITRE XXI

Époque à laquelle remonte le système qui fait de Matthioly l'Homme au masque de fer. — Nombreux écrivains qui se sont occupés de l'enlèvement de ce personnage. — Arguments de Reth, de Roux-Fazillac et de Delort. — M. Jules Loiseleur. — Ses travaux. — De la supposition qu'un espion obscur a été arrêté en 1681 par Catinat. — On ne saurait l'admettre. — Raisons pour lesquelles M. Loiseleur repousse le système qui fait de Matthioly l'Homme au masque de fer. — Solidité de son argumentation et justesse de ses conclusions.

Les prisonniers n'ont pas d'histoire : leur existence monotone et uniforme ne saurait être racontée ; leurs plaintes restent sans écho ; leurs souffrances n'ont d'autres témoins que leurs gardiens ; leurs confidences ne sont recueillies par personne. Seuls, les poètes devinent et chantent les douleurs amères de la captivité.

L'histoire de la détention de Matthioly emprunte tout son intérêt à la supposition qu'il a pu être *l'Homme au masque de fer*. De la vie du captif dans sa prison, rien, ou presque rien. Louis XIV a réussi à entourer d'incertitude et de mystère la punition de l'audacieux qui l'avait trompé. Une seule tentative, sinon pour corrompre, du moins pour intéresser à son sort un de ses gardiens, le sieur de Blainvilliers¹ ; tour à tour le calme du prisonnier résigné à la perte définitive de sa liberté, ou l'égarement momentané du malheureux séparé à jamais de tout ce qui lui est cher ; quelques efforts, renouvelés à de longs intervalles, pour écrire et faire connaître son nom en dehors des murailles entre lesquelles il est enfermé, voilà tout ce qu'on sait, tout ce que l'on saura de la captivité de Matthioly. Mais quelles prisons a-t-il successivement habitées ? où s'est écoulée, et surtout où s'est terminée son existence ? Faut-il voir en lui *l'Homme au masque de fer* ?

Roux-Fazillac et Delort sont généralement considérés comme ayant les premiers révélé, l'un en 1800, l'autre en 1825, mais d'une manière plus complète, l'existence et l'enlèvement du comte Matthioly. C'est une erreur profonde, et il faut remonter bien avant ces deux écrivains pour trouver les premières traces, les premières révélations de l'intrigue diplomatique relative, à Casal. En 1682 parut à Cologne un pamphlet politique² dans lequel était exposée toute la négociation, et où figuraient déjà l'abbé d'Estrades et Matthioly, Giuliani et Pinchesne, d'Asfeld, Catinat et le duc de Mantoue. En août 1687, un recueil publié à Leyde avec le titre d'*Histoire abrégée de l'Europe*³, donnait, sous la rubrique de Mantoue, la traduction française d'une lettre italienne qui dénonçait l'enlèvement de Matthioly. En 1749, le fameux Muratori racontait, dans ses *Annali d'Italia*⁴, l'histoire de la négociation de Casal, et l'enlèvement du principal agent de cette intrigue. Le cahier du 15 août 1770 du *Journal encyclopédique*⁵ insérait une lettre du baron d'Heiss, ancien capitaine au régiment d'Alsace, dans laquelle était exposée toute cette affaire, et nous retrouvons une copie de cette lettre dans le numéro du *Journal de Paris* du 22 décembre 1779⁶. En 1786, et dans ses *Notizie degli scrittori bolognesi*⁷, l'Italien Fantuzzi a résumé les récits déjà publiés sur ce sujet. La même opinion, à savoir que Matthioly est *l'Homme au masque de fer*, était en 1789 soutenue par le chevalier de B. dans un ouvrage

¹ Monsieur, lui dit-il, voilà une bague dont je vous fais présent et que je vous prie d'accepter. C'était sans doute le diamant donné à Matthioly par Louis XIV.

² *La Prudenza triomfante di Casale con l'arni sole de trattati e negotiati di politici della N. Chr.*, petit in-12 de 58 pages.

³ Ce recueil s'imprimait à Leyde, chez Claude Jordan.

⁴ *Annali d'Italia*, édition de Milan, t. XI, p. 352-354.

⁵ Tome VI, Ire partie, p. 182. — Lettre du baron d'Heiss du 28 juin 1770.

⁶ *Journal de Paris*, p. 1470.

⁷ Tome V, p. 369. — Je ne comprends pas dans cette nomenclature Georges Agar Ellis, dont le travail anglais a été traduit en français et publié chez Barbeza (Paris, 1830), parce que l'ouvrage d'Ellis n'est lui-même que la reproduction à peu près littérale de celui de Delort.

ayant pour titre : *Londres. — Correspondance interceptée*¹. Le 26 novembre 1795, M. de Chambrier, ancien ministre de Prusse près la cour de Turin, lisait à la *classe des belles-lettres* de l'Académie de Berlin² un mémoire dans lequel, *par la seule tradition, il essayait d'établir que le Masque de fer et Ercole Matthioly n'ont été qu'une seule et même personne*. Enfin, le 9 pluviôse an XI, le citoyen Belli, commissaire chargé d'organiser la loterie nationale dans la vingt-septième division militaire, adressait au *Journal de Paris*³ un long mémoire pendant aux mêmes conclusions. On voit que ni Roux-Fazillac, ni Delort, ni moins encore aucun écrivain de nos jours, ne peuvent revendiquer la priorité du système qui fait de Matthioly *l'Homme au masque de fer*.

Toutefois, Delort avait sur ses nombreux devanciers l'avantage incontestable de fournir une partie⁴ des dépêches officielles de la négociation et de celles qui ont été échangées, après l'incarcération de Matthioly, entre Saint-Mars et les ministres. Depuis lors, et de nos jours, M. Camille Rousset, dans son *Histoire de Louvois*, a exposé à son tour l'intrigue nouée entre d'Estrades, le duc de Mantoue et Matthioly ; et, se contentant, dans une courte note⁵, d'exposer son opinion sur le problème du Masque de fer, il a dit qu'il voyait en lui le ministre infidèle qui mit trompé Louis XIV. Depping, dans sa *Correspondance administrative sous Louis XIV*, a partagé cette opinion. Mais ils n'ont nullement essayé — et ils n'avaient point à le faire, ce n'était pas dans leur sujet — d'établir ce que j'appellerai la concordance parfaite, l'adaptation exacte entre le personnage enlevé près de Pignerol, le 2 mai 1679, et le prisonnier qui a été enterré à l'église Saint-Paul, le 20 novembre 1703.

Là est le nœud de la question. Que Matthioly ait été enlevé en 1679 par un ambassadeur français et emmené violemment à Pignerol, nous venons de voir qu'on le savait déjà il y a bien longtemps. Mais il ne s'agit plus uniquement de cette intrigue, simple préliminaire de la question qui nous occupe. Il est essentiel de suivre le ministre du duc de Mantoue de prison en prison et de voir non-seulement s'il peut être, mais s'il ne peut pas ne pas être ce prisonnier mystérieux conduit par Saint-Mars, en 1698, des îles Sainte-Marguerite à la Bastille, où il est mort en 1703. Delort a cru l'avoir prouvé. Sa conviction était profonde, et sa démonstration semblait à plusieurs irréfutable. Sur quelles bases reposait-elle, et comment un judicieux écrivain les a-t-il de nos jours entièrement renversées ?

¹ C'est une suite de lettres échangées entre le marquis de L. et le chevalier de B., dans lesquelles celui-ci rend compte de ses voyages en France, en Italie, en Allemagne et en Angleterre, depuis le 5 septembre 1782 jusqu'an 29 janvier 1788. Matthioly y est confondu avec un autre agent nommé Girolamo Magni.

² *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour les années 1791 et 1795, classe des belles-lettres, p. 157-165.

³ P. 814-816.

⁴ Nous avons déjà vu que Delort n'a eu communication aux archives du ministère des affaires étrangères que d'une partie des dépêches de la série Venise et de la série Mantoue, et nullement de la série Savoie. Quant aux dépêches échangées entre le ministre de la guerre et Saint-Mars, il n'a eu que les expéditions assez nombreuses qui se trouvent aux archives de l'Empire, mais non les minutes qui sont au ministère de la guerre.

⁵ Nous partageons l'opinion de ceux qui croient que *l'Homme au masque de fer* n'est pas autre que Matthioly. (*Histoire de Louvois*, t. III, p. 111, note.)

Lorsque, les 2 et 5 mai 1679, Matthioly et son valet ont été incarcérés à Pignerol, cette prison d'État renfermait, outre Fouquet et Lauzun, quatre prisonniers incontestablement obscurs et de très-minime importance. L'un, Eustache d'Auger, amené le 20 août 1669, avait pendant quelque temps servi de valet à Fouquet¹. Un autre, arrivé à Pignerol le 7 avril 1674, était un moine jacobin, fripon achevé, écrit Louvois, et qui ne saurait être assez malmené ny souffrir la peine qu'il a méritée. Le ministre recommandait de ne point luy donner de feu dans sa chambre, à moins que le grand froid ou qu'une maladie n'y obligeai, et de ne luy fournir d'autre nourriture que du pain, du vin et de l'eau². Louvois adressait ensuite à Saint-Mars l'injonction de ne le laisser voir par personne, ny donner de ses nouvelles à qui que ce fût. Mais cet ordre était en quelque sorte de pure forme, car une prescription semblable avait été faite à Saint-Mars le 19 juillet 1669, au moment de l'envoi d'Eustache d'Auger³. Celui-ci, aussi bien que le moine jacobin, que Caluzio, amené en septembre 1673⁴, que Dubreuil, emprisonné en juin 1676, étaient traités d'une manière identique, et sans aucune espèce d'égards. Leur dépense à chacun d'eux ne pouvait pas excéder vingt sous par jour⁵, et ils étaient tellement insignifiants, que lorsque Saint-Mars fut appelé appelé du commandement du donjon de Pignerol au gouvernement d'Exiles, Louvois lui demanda un mémoire des personnes dont il était chargé, en le priant d'indiquer, à côté de chaque nom, ce qu'il savait des raisons pour lesquelles ils avaient été arrêtés⁶. Il est certain, et cela n'a fait doute pour aucun de ceux qui se sont occupés de ce problème, qu'on ne saurait rechercher *l'Homme au masque de fer* parmi ces malheureux ignorés, de la détention desquels le ministre lui-même avait oublié la cause. Nous avons vu que Fouquet mourut certainement à Pignerol dans le mois de mars 1680. Quant à Lauzun, il est non moins incontestable qu'il a quitté cette Citadelle, le 22 avril 1681.

Matthioly reçut, dès le moment de son arrestation, le nom supposé de Lestang, ainsi qu'en fait foi une dépêche de Catinat⁷. On le désigna tantôt sous son vrai nom, tantôt par ce nom supposé. Une lettre de Louvois, du 16 août 1680, autorise Saint-Mars à mettre le sieur de Lestang avec le jacobin, afin d'éviter l'entre-lien de deux aumôniers, et la réponse de Saint-Mars, en date du 7 septembre 1680, montre que c'est dans la tour dite *d'en bas* que Matthioly a été enfermé avec le moine jacobin. Dans cette lettre, Saint-Mars raconte au ministre que Matthioly crut d'abord avoir été placé auprès d'un espion chargé de le

¹ Dépêche de Louvois à Saint-Mars, du 30 janvier 1675.

² Dépêche inédite de Louvois à Saint-Mars, du 18 avril 1674. (Archives du ministère de la guerre.)

³ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 19 juillet 1669. Nous avons déjà dit que des précautions semblables étaient prises, même pour les ministres protestants qui furent enfermés plus tard aux îles Sainte-Marguerite. (Voyez Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV.*)

⁴ Buticary fut mis en liberté sur la demande de Saint-Mars. L'extrait de dépêche suivant prouve qu'il ne saurait être confondu avec Caluzio, comme l'a fait M. Loiseleur. Dans la correspondance de Saint-Mars, dit-il (*Revue contemporaine* du 31 juillet 1867, p. 202, note), Caluzio est appelé parfois Buticary. L'un des deux noms est un surnom. Or, le 14 septembre 1675, Louvois écrit à Saint-Mars : Vous avez bien fait de donner un sergent et deux soldats pour aller prendre à Lyon le sieur Caluzio, et pour ce qui est du s. Buticary, lorsque le roy sera à Saint-Germain, je luy parleray volontiers en sa faveur et je tacheray d'obtenir sa liberté.

⁵ Delort, *Histoire de la détention des philosophes*, t. I, et Roux-Fazillac.

⁶ Lettre de Louvois à Saint-Mars, du 12 mai 1680.

⁷ Lettre de Catinat à Louvois, du 5 mai 1679.

surveiller et de rendre compte de sa conduite. Mais le moine, captif depuis plusieurs années, était devenu fou, ce dont se convainquit bientôt Matthioly, en le voyant un jour descendre tout nu de son lit et prêcher, tant qu'il pouvait, des choses sans rime et sans raison. La même lettre nous représente Saint-Mars tel que nous l'avons toujours connu, et observant lui-même, par un trou qui est au-dessus de la porte, ce que font les deux prisonniers¹.

Le 12 mai 1681, Louvois en annonçant à Saint-Mars sa nomination au gouvernement d'Exiles, devenu vacant par la mort du duc de Lesdiguières, lui prescrit d'y transporter avec lui **les deux prisonniers de la tour d'en bas**. Pour Roux-Fazillac, pour Delort, pour tous ceux enfin qui se sont occupés de cette question, ces deux prisonniers sont incontestablement Matthioly et le moine jacobin. Le 20 janvier 1687, Saint-Mars, dont la santé a été altérée par le climat rigoureux d'Exiles, est appelé au gouvernement des îles Saint-Honorat et Sainte-Marguerite dans la mer de Provence. Il y conduit un seul prisonnier. Reth et Delort n'hésitent pas à admettre que celui des deux prisonniers, qui, le 30 avril 1687, a été amené par Saint-Mars aux îles Sainte-Marguerite, est Matthioly. Sans pouvoir en fournir une preuve certaine, ils n'en doutent pas. Roux-Fazillac, plus circonspect et moins affirmatif, se contente de faire remarquer que, du jacobin ou de Matthioly, l'un est *l'Homme au masque de fer*, et c'est au moyen de considérations générales, de preuves tirées du mystère avec lequel l'enlèvement avait été accompli, de l'intérêt évident de Louis XIV à dissimuler une telle violation du droit international, que Roux-Fazillac essaye de prouver l'identité de Matthioly et du Masque de fer.

Ainsi, des très-nombreux écrivains qui ont émis cette opinion, les uns, tels que le baron d'Heiss, M. de Chambrier, Depping et M. Camille Roussel l'ont fait en tenant seulement compte des circonstances qui ont accompagné l'enlèvement, en invoquant des probabilités, en manifestant une préférence. Les autres, tels que Roux-Fazillac, Reth et Delort, se sont efforcés d'étayer leur démonstration de preuves plus précises, moins générales, de ne point s'occuper seulement de l'arrestation de ce personnage, mais de l'existence et des changements de prison du captif. Ils ont, en un mot, tenté de le suivre sans le perdre un instant de vue, depuis le moment de son incarcération jusqu'à celui de sa mort. A quoi sont-ils parvenus ?

Un écrivain très-sagace, M. Jules Loiseleur, a, depuis quelques années, appliqué les procédés d'une critique historique rigoureuse et les qualités d'un esprit pénétrant à quelques-unes de ces questions secondaires que souvent néglige ou évite l'historien, soit parce qu'elles retarderaient la rapidité de sa marche, soit parce que leur solution exacte serait peut-être contraire au système général d'après lequel a été conçu l'ensemble de son œuvre. Ces espèces d'enquêtes minutieuses, poursuivies selon le mode judiciaire, concentrent l'attention sur certains points qu'elles isolent, ce qui offre, avec quelques inconvénients, de précieux avantages. Car si, par un tel procédé, on cesse de tenir compte de la nécessaire influence des faits généraux, si le merveilleux enchaînement des causes et des effets est un peu négligé, en revanche cette méthode assure à celui qui l'emploie une entière liberté pour étudier la question sous toutes ses faces, et surtout l'affranchit de toute idée préconçue, de l'obligation de sacrifier à un système, ou d'obéir trop servilement aux conditions de l'art, aux règles

¹ Lettre de Louvois, du 16 août 1680, et de Saint-Mars, du 7 septembre de la même année.

souveraines de la proportion. C'est ainsi que M. Loiseleur a étudié¹, en introduisant dans le débat des pièces nouvelles, la question du prétendu empoisonnement de Gabrielle d'Estrées, et celle du mariage supposé d'Anne d'Autriche et de Mazarin.

Le problème de *l'Homme au masque de fer* s'est ensuite imposé à l'attention scrupuleuse et aux méditations de cet esprit exercé. Pour cette question M. Loiseleur n'a pas apporté de documents nouveaux. C'est d'après toutes les pièces, jusqu'ici publiées, qu'il a dirigé son examen, et sur le système qui fait de Matthioly *l'Homme au masque de fer*, qu'il l'a principalement porté². Voici le premier résultat de ses observations.

Au moment où Saint-Mars, en août 1681, va partir de Pignerol pour Exiles, dont il vient d'être nommé gouverneur, il reçoit de Louvois l'ordre de différer son départ. L'affaire de Casal, abandonnée, nous l'avons vu, après l'arrestation de Matthioly, avait été reprise deux ans après. L'abbé Morel, s'adressant directement au duc de Mantoue près duquel il était accrédité, avait obtenu son agrément, et le traité de cession, cette fois confié à des mains sûres, allait recevoir son exécution définitive. Comme précédemment, Boufflers occupe la frontière avec ses troupes. Comme précédemment, Catinat va pénétrer à Pignerol, pour se rendre ensuite à Casal et prendre possession de cette place. Voici la lettre par laquelle Louvois annonce à Saint-Mars la prochaine arrivée de Catinat :

Fontainebleau, le 13 août 1681.

Le roy ayant ordonné à M. de Catinat de se rendre au premier jour à Pignerol, pour la même affaire qui l'y avait mené au commencement de l'année 1679, je vous fais ces lignes par ordre de Sa Majesté, pour vous en donner avis afin que vous lui prépariez un logement dans lequel il puisse demeurer caché pendant trois semaines ou un mois ; et aussy pour vous dire que lorsqu'il vous enverra advertir qu'il sera arrivé au lieu vous l'allasses trouver en la dite année 1679, l'intention de Sa Majesté est que vous l'y alliez prendre, et le conduisiez dans le donjon de la citadelle du dit Pignerol, avec toutes les précautions nécessaires pour que personne ne sache qu'il soit avec vous. Je ne vous recommande point de l'ayder de vos gens, de vos chevaux et des voitures dont il pourra avoir besoin, ne doutant pas que vous ne fassiez avec plaisir sur cela, ce qu'il vous demandera.

Selon M. Loiseleur, ces mots : *la mesme affaire qui l'y avait mené au commencement de l'année 1679* signifient, pour Saint-Mars, l'arrestation d'un condamné politique. Car, dit M. Loiseleur, *de toutes les péripéties des négociations entreprises en 1679, c'était là le seul point dont Saint-Mars eût été officiellement informé*³. Cette interprétation est très-importante, parce que M. Loiseleur semble en conclure qu'en 1681, comme en 1679, Catinat a été envoyé

¹ *Problèmes historiques*. Paris, Hachette.

² *Revue contemporaine*, 21 juillet 1867, p. 191-239.

³ *Revue contemporaine*, p. 206.

à Pignerol pour arrêter un nouveau personnage et le confier à la garde de Saint-Mars. Nous ne pouvons partager cette opinion. Ces mots : *la même affaire qui avait mené Catinat à Pignerol au commencement de l'année 1679*, n'ont évidemment qu'un sens, à savoir la prise de possession de Casal. Catinat n'avait pas été envoyé à Pignerol pour arrêter Matthioly, puisque la lettre de Louvois, annonçant à Saint-Mars la première arrivée de cet officier, est du 29 décembre 1678, c'est-à-dire d'une époque à laquelle non-seulement on n'avait pas l'intention d'enlever le ministre mantouan, mais on continuait à employer ses bons offices, sans soupçonner une trahison qui, d'ailleurs, n'existait pas encore. Bien plus, si Catinat demeure trois mois à Pignerol, en janvier, en février, en mars 1679, c'est parce que l'on ne cesse pas d'espérer l'exécution du projet de Casal, c'est parce que des efforts multipliés et divers sont tentés afin d'obtenir de Matthioly l'échange des ratifications. *Il y avait le plus grand intérêt*, dit M. Loiseleur, *à entourer la mission de Catinat et son séjour à Pignerol du plus profond mystère : on devait en effet tromper la vigilance de la cour de Turin, très-voisine du théâtre des événements qui se préparaient, et celle, non moins inquiète, des Allemands, des Espagnols, des Vénitiens et des Génois.* Sans nul doute, et c'est là un des motifs pour lesquels Catinat prit un nom supposé. Comment, ajoute cet écrivain, *expliquer dès lors que Louvois ait confié le but de cette mission à un agent aussi subalterne que l'était le capitaine Saint-Mars ?*

La conclusion n'est ni rigoureuse ni exacte. Non-seulement en effet Saint-Mars était dans le secret de la mission politique confiée à Catinat en 1679, mais encore, nous l'avons vu, il l'aida à la remplir, en l'accompagnant à Incréa, au rendez-vous donné par Matthioly pour y échanger les ratifications, en le suivant à Casal et en partageant ses dangers. Saint-Mars d'ailleurs, loin d'être un agent subalterne, était investi, et à juste titre, de toute la confiance de Louis XIV et de Louvois. Les dépêches qui seront ultérieurement citées le montrent dans les relations les plus amicales avec d'Estrades comme avec Catinat¹. Les précautions prises pour dissimuler le séjour de celui-ci à Pignerol étaient destinées à laisser dans l'ignorance les officiers de la citadelle, les notables de la cité, le marquis d'Herleville lui-même, gouverneur, tout le monde enfin, sauf Saint-Mars dont la présence devenait aussi indispensable, et qui pour ce seul motif, ne se rendit pas de suite à Exiles. Dans une dépêche adressée à Louvois, le 15 avril 1679, Catinat se plaint en effet de ce que le marquis d'Herleville soupçonne sa présence dans le donjon, et en même temps il se félicite des bons soins dont l'entoure Saint-

¹ M. Loiseleur invoque ensuite deux arguments aussi peu concluants que ceux qui viennent d'être discutés. *On tenait si bien*, dit-il, *à laisser Saint-Mars dans l'ignorance, qu'après avoir confié à son lieutenant le soin de recouvrer les pièces importantes cachées à Padoue, Catinat s'était ravisé et avait chargé de cette mission un affidé de l'abbé d'Estrades...* Dans la lettre on Louvois lui demandait, avec la liste des prisonniers gardés à Pignerol, les raisons pour lesquelles ils étaient détenus, il ajoutait : *A l'égard des deux de la tour d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y mettre autre chose.* — Si Giuliani fut chargé, ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, d'aller chercher à Padoue les papiers qui étaient en la possession du père de Matthioly, c'est parce que cet ami supposé de Matthioly ne pouvait inspirer aucun soupçon, ce qui dit été bien différent si l'on avait donné cette mission à un lieutenant de Saint-Mars. — Quant à la lettre dans laquelle Louvois demande à Saint-Mars le nom de ses prisonniers, la dispense de renseignements pour les prisonniers de la tour d'en bas s'explique d'une manière fort naturelle, par ce fait que Louvois les connaissait, puisque, peu de temps auparavant, il avait été question d'eux dans sa correspondance.

Mars¹. Nous ne saurions trop le répéter du reste, l'affaire qui a amené Catinat à Pignerol en 1679 a été la prise de possession de Casal. Voilà quel fut, et durant plus de trois mois, le but assigné à ses efforts. L'enlèvement de Matthioly n'a été qu'une seconde mission beaucoup moins honorable, beaucoup moins digne de Catinat que la première. On la lui a confiée parce qu'il était sur le théâtre des événements, parce qu'on avait besoin, pour l'accomplir, d'un homme d'action résolu et sûr. Mais ce ne fut là qu'un rôle imprévu, accessoire, un incident, un triste incident dans son voyage, et qui ne saurait en rien en modifier la cause primitive, essentielle, incontestable, à savoir : la prise de possession de Casal.

M. Loiseleur insiste d'autant plus sur cette interprétation non fondée, qu'elle est à peu près le seul prétexte², je ne dirai pas du système — il est trop circonspect pour affirmer — mais de la supposition qu'un espion obscur et ignoré aurait été arrêté par Catinat en 1681, et confié, comme Matthioly, à la garde de Saint-Mars. Rien en effet — et M. Loiseleur ne le conteste pas — rien absolument dans l'histoire de la reprise des négociations relatives à Casal ne permet d'admettre cette hypothèse. Autant en 1679 il y avait eu de l'incertitude, des hésitations, des embarras produits par la conduite équivoque de Matthioly, autant tout est simple, net, définitif en 1681. Sans doute les préparatifs sont encore dissimulés ; mais quelle rapidité dans l'exécution, et, comme Louis XIV prend une revanche éclatante ! Le 8 juillet 1681, le traité de cession est signé à Mantoue par le duc lui-même et par l'ambassadeur du roi de France. Le 2 août, Catinat est mandé de Flandre. Le 15, Louvois annonce à Saint-Mars l'arrivée à Pignerol de cet officier. Du 1er au 22 septembre, les troupes françaises se réunissent à Briançon. Le 27, elles arrivent à Pignerol. Le 30, elles pénètrent à Casal avec le marquis de Boufflers comme commandant, et Catinat comme gouverneur de cette possession nouvelle³. Cette fois, point d'intermédiaire entre les négociateurs, point d'obstacle au projet de Louis XIV, nul emploi d'espion embarrassant ou perfide. Rien de suspect, rien d'obscur dans les nombreuses dépêches relatives à cette entreprise. Entre elles nulle lacune, nulle suppression. Et pourtant on ne saurait trop insister sur ce point — le roi, les ministres, les ambassadeurs qui les écrivaient, ne pouvaient prévoir qu'un jour elles ne seraient plus enfouies dans les archives impénétrables de Versailles, et qu'on les livrerait aux investigations et aux commentaires.

En tout cela, où est cet espion obscur qu'aurait, en 1681, arrêté Catinat ? M. Loiseleur a plutôt voulu ouvrir un champ nouveau aux conjectures qu'il n'a émis une opinion certaine. Il a si bien compris la fragilité de son argumentation, qu'il n'hésite pas à s'exprimer ainsi sur le compte de ce prétendu prisonnier de 1681 : [Son nom véritable, sa qualité, son crime, nous n'avons point à nous en expliquer. Les deux systèmes qui seuls avaient cours encore aujourd'hui sur le](#)

¹ Lettre du 15 avril 1679. — Delort, p. 206.

² Dans une dépêche du 20 septembre 1681, Louvois écrit à Saint-Mars : [Le roy ne trouvera point mauvais que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre les mains, lorsqu'il sera établi dans sa nouvelle prison](#), etc. M. Loiseleur en conclut qu'à cette époque il n'y a plus qu'un prisonnier, et comme ensuite on recommence à parler de deux, il tire de ce fait cette conséquence qu'un prisonnier nouveau a été confié à la garde de Saint-Mars. Nous nous occuperons ultérieurement de cette dépêche dont nous indiquerons la signification.

³ Archives du ministère de la guerre. — *Mémoire de Chamlay* sur les événements de 1678 à 1688. — Archives du ministère des affaires étrangères, Mantoue et Savoie.

Masque de fer sont également erronés : c'est là tout ce que nous avons entendu établir¹.

Hâtons-nous de dire qu'il y a pleinement réussi. Nous n'avons pas à revenir sur celui de ces deux systèmes qui fait de *l'Homme au masque de fer* un frère de Louis XIV². Mais quant à l'autre, quant au système qui présente Matthioly comme étant le prisonnier masqué, la réfutation de M. Loiseleur est des plus remarquables, et les recherches auxquelles nous nous sommes livré, les pièces nouvelles que nous avons trouvées, confirment ce que sa sagacité clairvoyante lui avait fait découvrir. Le 25 décembre 1685, dit M. Loiseleur, Saint-Mars mande d'Exiles à Louvois : *Mes prisonniers sont toujours malades et dans les remèdes. Du reste, ils sont dans une grande quiétude.* On ne possède aucun document officiel relatif à ce qui se passa à Exiles dans l'année 1686 ; mais c'est dans cette année, comme nous allons l'établir, que se place la mort de Matthioly. Ln 20 janvier 1687, Saint-Mars apprend que le roi vient de lui conférer le gouvernement des îles Honorat et Sainte-Marguerite. Il se hâte d'en remercier Louvois, et il ajoute : *Je donnerai si bien mes ordres pour la garde de mon prisonnier, etc., etc.*

M. Loiseleur en conclut que, soit en 1686, soit en janvier 1687, un des deux prisonniers est mort³. Il invoque encore le témoignage du P. Papon, de l'Oratoire, qui, visitant en 1778 les îles Sainte-Marguerite ; y interrogea un officier nommé Claude Souchon, alors figé de soixante-dix-neuf ans, et dont le père avait fait partie de la compagnie franche des îles du temps de Saint-Mars. Or, soit dans un mémoire rédigé à la demande du marquis de Castellane, gouverneur des îles, soit dans ses réponses au P. Papon, le sieur Souchon a dit avoir appris de son père que l'envoyé de l'Empire — le duc de Mantoue était prince de l'Empire, — enlevé par ordre de Louis XIV, mourut neuf ans après son arrestation, c'est-à-dire en 1688⁴, Muratori rapporte cette tradition, et elle est encore confirmée par ce fait que le nom de Matthioly disparaît entièrement de la correspondance de Saint-Mars avant le départ d'Exiles.

Or voici des dépêches, jusqu'ici inédites, qui justifient les suppositions de M. Loiseleur :

Fontainebleau, le 9 octobre 1686. — *Louvois à Saint-Mars.*

J'ay reçu la lettre que vous m'avez escrite le 26 du mois passé, qui ne desire de response que pour vous dire que vous auriez deu me nommer quel est celuy de vos prisonniers qui est devenu hydropique.

Louvois à Saint-Mars. — Fontainebleau, le 3 novembre 1686.

¹ *Revue contemporaine*, p. 258.

² Voyez les ch. I à V de cette étude.

³ *Revue contemporaine*, p. 209 et suivantes.

⁴ C'est à un an près la date que constate M. Loiseleur et dont nous allons confirmer l'exactitude. M. Loiseleur fait observer avec raison qu'une erreur d'une année dans les souvenirs anciens du vieillard est très-vraisemblable.

J'ay receu vostre lettre du 4 du mois passé. Il est juste de faire confesser celui de vos deux prisonniers qui devient hydropique, lorsque vous verrez apparence d'une prochaine mort. Jusques là, il ne faut point que luy ny son camarade ayent aucune communication.

Louvois à Saint-Mars. — Versailles, le 13 janvier 1687.

J'ay receu vostre lettre du 5 de ce mois, par laquelle j'apprends la mort d'un de vos prisonniers. Je ne vous répons rien sur le désir que vous avez de changer de gouvernement, parce que vous avez appris depuis que le roy vous en a accordé un plus considérable¹ que le vostre, avec bon air, dont je me suis réjoui et je me réjouis encore avec vous, pour la part que je prends à ce qui vous touche².

Ainsi donc, la mort d'un des deux prisonniers amenés par Saint-Mars de Pignerol à Exiles est maintenant incontestable. En supposant qu'on repousse le témoignage du sieur Souchon — et cependant, pour n'avoir pas le caractère de document officiel, il n'en mérite pas moins la plus sérieuse attention — en supposant qu'on ne soit pas absolument convaincu que le prisonnier mort hydropique soit Matthioly, il faut pourtant reconnaître que ce fait plonge dans la plus grande incertitude, et détruit presque entièrement la valeur du système émis par le baron d'Heiss comme par de Chambrier, par Reth, Fazillac, Delort, Depping et M. Roussel. Comment en effet soutenir désormais que Matthioly a été *l'Homme au masque de fer*, et que c'est lui qui, le 18 septembre 1698, a pénétré mystérieusement à la Bastille, lorsqu'on le voit confié à la garde de Saint-Mars avec un autre prisonnier ; que, de ces deux détenus, l'un meurt dès 1687, et qu'à partir de ce jour, le nom du ministre mantouan disparaît tout à fait de la correspondance de Louvois et de celle de Saint-Mars ? Pour moi, après la lecture attentive du travail de M. Loiseleur, et surtout après avoir trouvé les dépêches qui en confirment la partie essentielle, je n'ai nullement été persuadé que Catinat ait enlevé en 1681 un espion dont rien ne permet d'établir ni l'arrestation, ni même l'existence ; mais j'ai acquis cette conviction, que jamais ce problème ne recevrait sa solution définitive, et qu'il était impossible de dissiper l'ombre mystérieuse dont est enveloppé *l'Homme au masque de fer*.

Telle était ma conviction profonde, lorsque, en étudiant plus attentivement une des dépêches que j'avais compulsées, cet examen a imprimé à mes recherches une direction nouvelle et m'a conduit à un résultat qui va être exposé.

¹ Le gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Saint-Honorat.

² Dépêches inédites de Louvois à Saint-Mars. (Archives du ministère de la guerre.)

CHAPITRE XXII

Les îles Sainte-Marguerite. — Leur aspect, leur passé. — Causes diverses de leur célébrité. — Comment j'ai été amené à supposer que Matthioly n'a pas été conduit par Saint-Mars à Exiles. — Documents qui établissent qu'il a été laissé à Pignerol. — Obscurité des deux prisonniers transférés par Saint-Mars à Exiles. — On ne saurait voir en aucun d'eux l'homme au masque de fer. — Envoi aux îles Sainte-Marguerite des prisonniers de Pignerol.

De chaque côté de Cannes, la côte de Provence décrit une légère courbe formant deux golfes, celui de la Napoule et celui de Jouan, séparés par la pointe de la Croisette¹. Devant cette pointe, et à quinze cents mètres de la plage, s'élèvent deux îles placées l'une devant l'autre comme deux sentinelles avancées, et qui se protègent mutuellement. La nature les a entourées de rochers et de récifs qui en rendent l'approche assez dangereuse. Toutes deux d'une forme allongée, elles s'étendent de l'est à l'ouest, et la plus voisine de la côte est aussi de beaucoup la plus grande. Comme elles sont couvertes d'un grand nombre de pins, la vue y est bornée ; mais si l'on se place sur une des tours qui dominent la plus grande, l'on aperçoit le plus admirable, le plus éblouissant des tableaux. De tous côtés une merveilleuse profusion de lumière ; devant soi, Cannes et ses élégantes villas baignées par la mer ; plus loin le splendide bassin de Grasse, avec ses collines d'oliviers, ses verts mamelons et sa végétation luxuriante ; à gauche la longue chaîne de l'Esterel, aux contours brusques et variés ; à droite les Alpes maritimes, élevant jusqu'au ciel leurs sommets neigeux que le soleil fait resplendir ; et tout au fond, un entassement de sauvages montagnes, de gigantesques rochers qui forment avec ce site privilégié un puissant contraste, et lui fournissent, en même temps qu'un abri sûr, le cadre le plus pittoresque.

Ces deux îles, si bien placées pour l'ornement de ces lieux incomparables, ne participent point à la vie, au mouvement de ce qui les entoure. Généralement incultes², habitées seulement par la garnison et par quelques familles de pêcheurs, coupées çà et là par d'anciens marais salants, à l'aspect triste et monotone, on dirait qu'elles appartiennent entièrement au passé. Tout est recueillement et poésie sur ces rivages tranquilles. La rêverie y est naturelle et facile, car rien ne vient troubler les grands souvenirs qu'on y évoque, et auxquels ont une égale part la légende et l'histoire. Tour à tour les Romains les ont occupées ; de pieux solitaires s'y sont fixés ; les Sarrasins les ont envahies, les Espagnols saccagées³. Là, dès le commencement du cinquième siècle, saint Honorat a fondé un monastère, longtemps le plus célèbre des Gaules, où se sont formés à la vertu et à la science des milliers d'apôtres dont quelques-uns furent de grands évêques et plusieurs des martyrs⁴. Partout, sur cette terre du passé, on découvre des vestiges d'anciens établissements⁵ et des traces de dévastation sauvage. Partout les souvenirs incertains et poétiques conservés par la tradition viennent se mêler aux événements incontestés de notre histoire. Ici, dans la plus petite des deux îles, autrefois nommée l'*Île des Saints*, on montre encore le puits intarissable que, selon la légende, saint Honorat fit creuser, et d'où sortit

¹ Ainsi nommée à cause d'une croix où l'on se rendait autrefois en pèlerinage. (*Promenades de Nice*, d'Émile Negrin, p. 273.)

² L'abbé Alliez, *Visite aux îles de Lérins*, 1840.

³ Voyez une très-intéressante *Notice sur Cannes et les îles de Lérins*, par M. Sardou, Cannes, Robaudy, 1867. Cette notice est pleine d'érudition et reproduit avec exactitude les principaux événements dont cette partie de la Provence a été le théâtre. L'auteur n'a pas fait une compilation, mais une œuvre originale dans laquelle il rectifie, en bien des points essentiels, le P. Papon et autres historiens de la Provence.

⁴ Entre autres, outre saint Honorat, saint Aigulfe, saint Hilaire, saint Patrice, saint Capraise, saint Vincent, saint Venance, etc., etc. Voyez la très-remarquable thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par M. l'abbé Goux, professeur au petit séminaire de Toulouse, et ayant pour titre : *Lérins au cinquième siècle*, Paris, Eug. Belin, 1856. Lire aussi le charmant volume de MM. Girard et Baresté, *Cannes et ses environs*, Paris, Garnier, 1859.

⁵ M. Mérimée, *Note d'un voyage dans le midi de la France*, p. 256 et suivantes.

miraculeusement l'eau douce sur une plage salée et aride qui jusqu'à lui en avait été privée. Il n'y a pas longtemps, on faisait voir la place où le saint, monté sur un arbre élevé, échappa à l'invasion des eaux qu'il avait appelées par ses prières, et qui, en se retirant ensuite, entraînaient avec elles les serpents dont les îles étaient infestées. Là encore s'arrêta François Ier, prisonnier des Espagnols après la funeste bataille de Pavie, et c'est la dernière terre française que l'infortuné monarque ait foulée aux pieds au moment de commencer sa rigoureuse détention. C'est là enfin, — souvenir à la fois triste et glorieux — que le prince Eugène et le duc de Savoie envahissant le midi de la France, et marchant sur Cannes, puis sur Toulon, par la route qui longe la mer, rencontrèrent la résistance la plus opiniâtre¹. C'est de là que partirent les boulets qui, en retardant la marche de l'ennemi, laissèrent à Toulon le temps de préparer sa défense ; et, après l'insuccès du siège, au retour, c'est de là encore que l'on contraignit les Allemands et les Piémontais à quitter le bord de la mer, et, en se retirant dans les collines et les montagnes, à aller tomber sous les coups multipliés des énergiques paysans de la Provence !

Telles sont les deux îles, désignées par le nom commun d'îles de Lérins, mais plus connues sous celui d'îles Sainte-Marguerite et Saint-Honorat, où abondent les vestiges les plus divers, mais qu'a surtout rendues à jamais fameuses le séjour de l'Homme au masque de fer. Tels sont les lieux qu'on ne peut visiter, dont on ne peut prononcer le nom ni évoquer le souvenir sans qu'aussitôt viennent s'y mêler le nom, le souvenir du prisonnier mystérieux détenu dans la plus grande des deux îles, celle de Sainte-Marguerite. Soit qu'on adopte la tradition qui représente l'homme masqué amené à Saint-Mars dans cette île², soit qu'on pense qu'il y a été conduit par Saint-Mars lui-même, il est incontestable que c'est de là qu'en 1698 le geôlier et son captif sont partis, entreprenant ce voyage mystérieusement poursuivi à travers la France, accompli en excitant partout un curieux étonnement, ayant Villeneuve-le-Roi pour étape principale, et pour terme la Bastille. Il est non moins certain — et le journal irrécusable de Dujonca³ en fait foi — que le personnage conduit à Paris par Saint-Mars dans sa litière, était un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol.

Quel était ce prisonnier ?

Il n'existe nulle part, on le pense bien, un dossier de *l'Homme au masque de fer*. Louis XIV avait un trop grand intérêt à entourer d'incertitude et d'obscurité ce personnage, pour qu'il se soit complu à réunir et à laisser des preuves certaines de son identité. Cet intérêt à dissimuler l'existence de ce captif était, nous le verrons, beaucoup plus grand au moment de son transport à la Bastille. Aussi

¹ Un parlementaire du duc de Savoie vint intimider à M. la Mothe-Guérin, gouverneur des îles, l'ordre de cesser le feu. *Le premier*, répondit la Mothe-Guérin, *qui aura l'audace de venir encore à moi porteur d'une semblable commission, je le ferai pendre à l'instant même.* (M. Sardou, ouvrage déjà cité, p. 111.) — *C'est sous le feu des îles Sainte-Marguerite*, disait plus tard le duc de Savoie, *que j'ai mieux connu qu'en aucun autre lieu que j'étais en pays ennemi.*

² Il est à remarquer que, selon le premier ouvrage qui ait fait mention de *l'homme au masque de fer*, le prisonnier a été conduit aux îles Sainte-Marguerite et là confié à Saint-Mars. Ce sont les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, dont nous avons reproduit le passage tout entier dans le chapitre VI consacré à l'examen du système Vermandois.

³ Archives de l'Arsenal. Nous avons reproduit intégralement les pages relatives au prisonnier, dans le chapitre XIII de cette étude.

son nom réel disparaît-il presque entièrement, et se contente-t-on de l'y appeler *le prisonnier de Provence*. C'est donc bien avant l'époque de cette translation qu'il faut remonter pour établir quel il est, et encore ne peut-on le faire que par la comparaison de très-nombreuses dépêches dont aucune ne fournit isolément une preuve irrécusable, mais dont le rapprochement, et les déductions logiques que l'on en tire, conduisent à une certitude absolue. Aussi demandons-nous, maintenant surtout, à nos lecteurs une attention soutenue et incessante.

Nous avons terminé le chapitre qui précède en constatant que M. Jules Loiseleur a prononcé le jugement définitif sur la question de *l'Homme au masque de fer*, et nous mettons au défi tout lecteur attentif d'étudier son travail sans être persuadé qu'on ne résoudra jamais le problème. Mais M. Loiseleur a fait sa judicieuse enquête, seulement sur les pièces publiées jusqu'à ce jour. *Ses démonstrations, a dit un critique¹, si claires, si lumineuses, si péremptoires, ont épuisé la question, et, à moins de documents nouveaux, les esprits sérieux n'y reviendront plus.* Ce sont ces documents nouveaux que je vais introduire dans le débat. Voici comment j'ai été amené à en supposer, puis à en constater le premier l'existence.

Une dépêche inédite, adressée par Louvois à Saint-Mars, le 5 janvier 1682, est ainsi conçue :

J'ai reçu votre lettre du 28 du mois passé. Vous ne sçavez ce qui vous est bon, quand vous demandez à changer le gouvernement d'Exiles, contre le commandement du château de Casal qui ne vaudra que deux mille livres d'appointements. Ainsi je ne vous conseille pas d'y songer ².

Tout d'abord cette dépêche paraît assez insignifiante. Elle ne semble fournir qu'une preuve de plus du bienveillant intérêt de Louvois à l'égard de Saint-Mars, intérêt qui avait sa source dans la vive affection du ministre pour madame Dufresnoy, sa maîtresse, belle-sœur de Saint-Mars, et aussi, une cause plus légitime, dans le dévouement absolu, dans la fidélité éprouvée du geôlier de Fouquet et de Lauzun. Toutefois, en la relisant, je me suis demandé comment Saint-Mars pouvait songer, Matthioly étant un de ses prisonniers, à solliciter son envoi à Casal, dans une place toute italienne, toute mantouane encore, et où Matthioly aurait certainement réussi, sinon à fuir — nous savons que les prisonniers de Saint-Mars ne pouvaient guère nourrir cette espérance —, tout au moins à transmettre de ses nouvelles et à révéler sa situation. Or le seul motif du refus de Louvois est, on vient de le voir, la modicité des appointements accordés au commandant de Casal. Si Saint-Mars, par impossible, avait méconnu le danger de la présence de Matthioly à Casal, même comme prisonnier, il est indubitable que Louvois, circonspect par nature — et ici c'eût été un devoir —, l'aurait rappelé à plus de prudence et lui aurait écrit à peu près en ces termes : *Je m'étonne que vous ayez formé le projet de vous transporter à Casal. Il faut y renoncer absolument.* Tout au contraire, Louvois ne trouve à ce projet d'autre inconvénient que celui de l'infériorité du traitement attaché aux fonctions de Casal, et il termine par ces mots : *Je ne vous conseille pas d'y songer.* C'est l'ami plein de sollicitude qui parle, et non pas le ministre repoussant avec énergie une proposition si contraire aux intérêts qui lui sont confiés.

¹ M. Baudry, *Revue de l'instruction publique* du 25 juin 1868.

² Archives du ministère de la guerre, janvier 1682.

C'est cette dépêche qui, la première, m'a inspiré la pensée que, contrairement à l'opinion adoptée jusqu'à ce jour, Matthioly n'a pas été emmené par Saint-Mars de Pignerol à Exiles. Ce n'était encore, il est vrai, qu'une présomption bien faible et que détruisaient les preuves, en apparence irrécusables, qui ont été acceptées jusqu'ici. Nous avons vu en effet que Matthioly, peu de temps après son arrestation, a été placé avec le moine jacobin dans *la tour d'en bas* à Pignerol, et ce sont les prisonniers, dits de *la tour d'en bas*, que Saint-Mars a reçu l'ordre de conduire à Exiles. La dépêche de Louvois du 8 juin 1681¹ se termine par ces mots : *A l'esgard des hardes que vous avez au sieur Matthioly, vous n'avez qu'à les faire porter à Exiles pour les luy pouvoir rendre si jamais Sa Majesté ordonnait qu'il fût mis en liberté.* Cette phrase est catégorique, et a naturellement confirmé chacun dans l'opinion du transport de Matthioly à Exiles. Mais le doute, que m'avait fait concevoir la dépêche du 5 janvier 1682, s'est changé en certitude, lorsque j'ai lu la lettre suivante écrite par Saint-Mars le 25 juin 1681, et qui se trouve en minute parmi les manuscrits d'Estrades à la Bibliothèque impériale :

M. DE SAINT-MARS À L'ABBÉ D'ESTRADES.

25 juin 1681.

Monsieur, je ne mériterais pas votre pardon si j'avais été assuré d'avoir le gouvernement d'Exiles sans me donner l'honneur de vous en faire part, et outre le respect que j'ai pour vous, monsieur, c'est que je vous suis redevable à un point que je serais un ingrat et un malhonnête homme si, toute ma vie, je ne vous honorais avec la dernière passion et soumission. Comptez sur moi, monsieur, comme sur la personne du monde qui vous est le plus dévouée et acquise pour tout le reste de mes jours de cœur et d'amour à votre service. J'ai reçu hier seulement mes provisions de gouverneur d'Exiles avec deux mille livres d'appointements ; l'on m'y conserve ma compagnie franche et deux de mes lieutenants, et j'aurai en garde deux merles que j'ai ici, lesquels n'ont point d'autres noms que messieurs de la tour d'en bas ; Matthioli restera ici avec deux autres prisonniers. Un de mes lieutenants, nommé Villebois, les gardera, et il a un brevet pour commander en mon absence à la citadelle ou au donjon, jusqu'à ce que M. de Rissan revienne, ou que S. M. ait pourvu à cette lieutenance du Roi à quelque autre personne qu'elle nommera. L'on a donné au chevalier de Saint-Martin la majorité de Montlouis avec sept cents écus d'appointement, et à Blainvilliers, son camarade, celle de la citadelle de Metz, avec autant de revenus. Je ne crois pas partir d'ici que devers la fin du mois qui vient ; je pourrais bien y aller de temps à autre pour y faire quelques réparations nécessaires pour le bien du service, j'ai tous mes ordres pour m'en aller dans cet exil-là quand je jugerai à propos ; mais, comme rien ne presse, et qu'il me faudra établir en ce lieu-là pour y passer l'hiver avec toute ma famille et les ours, il faudra du temps pour m'y accomoder

¹ Donnée par Delort, p. 269.

tout le mieux que je pourrai. Ce qui me console et me donne de la joie, c'est que j'aurai l'honneur d'être voisin des États de leurs Altesses Royales, auxquelles je suis autant redevable que très-respectueux et soumis serviteur.

Matthioly n'est donc pas le prisonnier qui, dans les premiers jours de janvier 1687, est mort à Exiles¹. Matthioly a donc été laissé à Pignerol où nous le retrouverons tout à l'heure, confié à la garde du sieur de Villebois. Louis XIV a eu d'abord la pensée de le faire transporter à Exiles, ainsi que le prouve la dépêche de Louvois, du 9 juin 1681, dont nous venons de citer la dernière phrase. Mais il est non moins certain que ce premier projet a été abandonné et que Matthioly a été maintenu à Pignerol.

Ce n'est point là la seule signification remarquable de la lettre de Saint-Mars. *J'aurai en garde deux merles*, écrit-il. Or déjà, et de nos jours, le mot *merle* ainsi employé ne saurait s'appliquer qu'à des personnes vulgaires, insignifiantes, et ayant aussi peu de notoriété que d'importance. C'est pourtant parmi ces deux merles que jusqu'ici on a vu *l'Homme au masque de fer*. Dira-t-on qu'une seule preuve ne suffit pas pour établir l'entière obscurité de ces deux prisonniers de Saint-Mars ? Mais elle résulte aussi, et jusqu'à l'évidence, de tout ce que nous avons dit du traitement dont étaient l'objet les prisonniers de Saint-Mars à Pignerol, à l'exception de Fouquet, de Lauzun et de Matthioly². Veut-on de nouveaux témoignages ? *Vous pouvez faire habiller vos prisonniers*, écrit, le 14 décembre 1681, Louvois à Saint-Mars établi à Exiles. *Mais il faut que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de gens-là*³. Comme toujours, les ordres du ministre furent ponctuellement exécutés par son représentant, car, lorsque Saint-Mars quitta Exiles pour se rendre aux îles Sainte-Marguerite, il écrivait à Versailles *que le lit du prisonnier* — encore vivant en 1687, nous avons vu précédemment que l'un des deux mourut dans les premiers jours de janvier 1687 — *était si vieux et rompu, que tout ce dont il se servait, tant linge de table que meubles, ne valait pas la peine d'être emporté, et avait été vendu treize escus*⁴. Assurément, si c'est *l'Homme au masque de fer*, et surtout s'il a eu pour le linge fin ce goût délicat dont on a tant parlé, il lui a été bien difficile de le satisfaire.

¹ C'est hors de doute maintenant et nous retrouverons d'ailleurs plus tard le nom de Matthioly dans les dépêches de Louvois au commandant du donjon de Pignerol. Quant au témoignage du sieur Souchon que, d'après M. Loiseleur, nous avons indiqué dans le chapitre qui précède, il est assez confus dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose* (t. II, p. 204-210 de l'édition Bossange) et très-net dans l'ouvrage du P. Papon, mais dans le sens de la mort du domestique et non de Matthioly lui-même. Voici le passage du *Voyage littéraire de Provence* (p. 148-149 de l'édition de 1780 ; intégralement reproduit : *La personne qui servait le prisonnier mourut à Bile Sainte-Marguerite. Le frère de l'officier dont je viens de parler* (Souchon, âgé de 79 ans) *qui était, pour certaines choses, l'homme de confiance de M. de Saint-Mars, a toujours dit à son fils qu'il avait été prendre le mort à l'heure de minuit dans la prison et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de la sépulture.*

² Nous parlerons plus tard du traitement dont Matthioly a été l'objet.

³ Archives de la guerre, décembre 1681.

⁴ Lettre donnée par Delort, p. 284.

Saint-Mars arrive aux îles Sainte-Marguerite qui, jusqu'à ce moment, n'avaient pas reçu la destination, qu'elles ont encore, de prison d'État¹. Il fait construire, selon les ordres de Louvois, de nouveaux bâtiments où il reçoit tour à tour divers prisonniers, surtout des ministres protestants². L'attitude du geôlier change-t-elle à cette époque ? Est-ce alors que nous trouvons trace de ces égards constatés à satiété, et qui sont un des traits caractéristiques de l'histoire de l'homme masqué ? La dépêche suivante³ va nous fournir une réponse :

BARBEZIEUX À SAINT-MARS.

Au camp devant Namur, ce 29 juin 1692.

J'ay receu vostre lettre du 4 de ce mois. Lors, qu'il y aura quelques-uns des prisonniers confiés à votre garde qui ne feront pas ce que vous leur ordonnerez ou qui feront les mutins, vous n'avez qu'à les — il y avait : fouailler malhonnestement et les — punir comme vous le jugerez à propos.

¹ En 1633, Richelieu fit construire le fort royal sur la côte septentrionale de l'île Sainte-Marguerite. C'est à l'arrivée de Saint-Mars que furent élevés les bâtiments qui devaient servir à des prisonniers de très-diverses catégories. La lettre inédite qui suit, écrite par N. de Grignan, lieutenant général de Provence, le 29 septembre 1691, prouve que dès avant cette époque l'île Sainte-Marguerite était une prison d'État :

La garde que je fais faire à Canne y a arrêté un matelot qu'on croit estre d'Oneglia, qui venait du costé de Gênes par terre et alloit à Toulon, et qui par ses réponses, dans lesquelles il a beaucoup varié, a donné lieu de croire qu'il pouvait avoir esté mis à terre par les galères d'Espagne et estre un espion qui, sous prétexte de porter à Toulon une lettre à un patron de Gênes, pourrait y aller aux nouvelles. On l'a fait passer dans les isles de Sainte-Marguerite.

L. DE GRIGNAN, l. g. de Provence.

Du 29 septembre 1691, à M. de Pontchartrain.

(Archives du ministère de la marine, *Correspondance*.)

Cette autre, du 21 juillet 1681, atteste que l'île commençait à être armée pour la défense de la côte :

M. de Saint-Mars, gouverneur des isles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat de Lérins, me parle de ses vivres qu'il faut qu'il envoie quérir à terre, et des affusts qui manquent à vingt-cinq pièces de canon...

(Lettre du comte de Grignan, lieutenant général de la Provence, du 21 juillet 1691, à M. de Pontchartrain. Archives de la marine, *Correspondance*.)

² La plupart des dépêches relatives aux protestants enfermés aux îles ont été données par Depping dans sa *Correspondance administrative* sous Louis XIV. La dépêche inédite suivante prouve qu'un seul envoi de ces infortunés en a compris soixante-huit :

Voisin, ministre de la guerre, à la Mothe-Guérin.

Du 21 septembre 1704.

Monsieur, j'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite le 10 de ce mois sur la despense que vous avez faite pour la subsistance de 68 prisonniers de Languedoc qui ont esté envoyés aux isles de Sainte-Marguerite. Adressez-moi un estat de ce qui vous en a coûté par jour pour ces gens-là afin que je puisse vous en faire rembourser et marquez-moi en mesme temps ce que vous voyez qu'il soit raisonnable de vous donner pour chacun par jour. (Archives de la guerre.)

³ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 29 juin 1692. (Archives du ministère de la guerre.)

On a dit et répété sans cesse que Saint-Mars ne s'est jamais éloigné du fameux prisonnier depuis l'instant où il a été chargé de sa garde. C'est là encore un des traits qui caractérisent le mystérieux détenu, et l'on s'est toujours représenté ces deux hommes en quelque sorte prisonniers l'un de l'autre. Trouvons-nous au moins, soit à Exiles, soit dans les premières années du séjour aux îles Sainte-Marguerite, cette significative particularité ? On va en juger :

LOUVOIS À SAINT-MARS.

14 décembre 1681.

Rien ne vous peut empêcher d'aller à Casal de temps en temps pour voir monsieur Catinat.

LOUVOIS À SAINT-MARS.

22 décembre 1681.

S. M. ne trouvera point mauvais que vous descouchiez d'Exiles pour une nuit, quand vous voudrez vous aller promener dans le voysinage.

L'ABBÉ D'ESTRADES À POMPONNE¹.

Turin, 9 janvier 1682.

Monsieur de Saint-Mars est à Turin depuis hier. Il me fit l'honneur il y a quelque temps, lorsqu'il y passa, de loger chez moi². Mais cette fois M. de Masin a eu la préférence.

LOUVOIS À SAINT-MARS.

18 avril 1682.

Le roy ne trouvera point mauvais que vous alliez faire la révérence à M. le duc de Savoie.

LOUVOIS À SAINT-MARS.

7 mars 1685.

Le roy veut que vous alliez prendre l'air dans le lieu que vous jugerez le plus convenable à votre santé.

LOUVOIS À SAINT-MARS.

20 mars 1685

Madame de Saint-Mars m'ayant dit que vous désiriez aller aux bains d'Aix-en-Savoie, j'en ay rendu compte au roy, et S. M. m'a commandé de vous faire scavoir qu'elle veut bien

¹ Manuscrits de la Bibliothèque impériale, *Papiers d'Estrades*.

² Voir la note en fin de chapitre.

vous accorder la permission de vous absenter d'Exiles pour cet effet durant quinze jours ou trois semaines.

LOUVOIS À SAINT-MARS.

5 juillet 1688. (Il était déjà aux îles Sainte-Marguerite.)

Le roy trouve bon que vous vous absentiez de la place, où vous commandez, deux jours par mois, et que vous alliez faire une honnêteté au gouverneur de Nice pour la visite qu'il vous a rendue¹.

Ainsi, sauf les précautions prises pour empêcher une évasion, et nous avons vu qu'elles étaient prescrites à Saint-Mars de la même manière, sous la même forme et avec une égale abondance de recommandations minutieuses pour tous les détenus, quels qu'ils fussent, même pour cet Eustache d'Auger dont on fera un domestique de Fouquet, sauf, dis-je, ces précautions nécessaires, quoique exagérées par les scrupules de Saint-Mars, nous ne trouvons dans ces deux détenus aucun des caractères essentiels de *l'Homme au masque de fer*. Non pas certes que nous acceptions tout ce dont l'a orné la légende. Mais, si amoindri que l'histoire exacte le représente, peut-on, en vérité le reconnaître dans un de ces deux hommes² nommés *merles* par Saint-Mars, *ces sortes de gens* par Louvois, traités comme nous l'avons vu, dont les effets, le linge et les meubles ont une valeur totale de treize écus, et que leur gardien reçoit l'autorisation de quitter si fréquemment et pour des laps de temps assez longs ?

Mais voici un autre résultat de nos recherches, tout aussi inconnu jusqu'ici que celui qui vient d'être exposé.

Saint-Mars est aux îles Sainte-Marguerite, qu'il ne se fait aucun scrupule de quitter de loin en loin. Tout à coup, le 26 février 1694, le ministre lui annonce la prochaine arrivée aux îles de trois prisonniers d'État qui se trouvent dans le donjon de Pignerol. Il lui demande *s'il a des lieux sûrs pour les enfermer* et lui prescrit de faire les préparatifs, les -réparations, les dispositions nécessaires pour se mettre en état de les recevoir³. Dans une autre lettre, du 20 mars suivant, Barbezieux ajoute ces mots dont il est superflu de signaler l'importance capitale :

¹ Six dépêches inédites de Louvois à Saint-Mars. (Archives du ministère de la guerre.)

² Celui des deux merles qui a été amené aux îles par Saint-Mars est sans doute le moine jacobin, ainsi que le prouve la dépêche suivante : *Barbezieux à Saint-Mars. Versailles, le 15 août 1691. — Vostre lettre du 26 de ce mois passé m'a été rendue. Lorsque vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous vostre garde depuis vingt ans, je vous prie d'user des memes précautions que vous faisiez quand vous les donniez à M. de Louvois.* Vingt ans est sans contredit un chiffre rond, et le moine jacobin, étant détenu depuis 1674, avait alors dix-sept ans de captivité. On a donné beaucoup d'importance à cette dépêche, parce que c'était une des très-rares dépêches de cette époque que l'on connût. Mais nous venons de voir que sa valeur diminue beaucoup par la comparaison avec les autres lettres transcrites par nous. La recommandation que Barbezieux y donne est purement de forme, et des prescriptions analogues ont été transmises à Villebois, puis à Laprade, chargés de la garde de Matthioly.

³ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 26 février 1691. (Archives du ministère de la guerre.)

Vous savez en effet qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles, et vous devez ; préférablement à eux, les mettre dans les prisons les plus sûres¹. Puis il lui ordonne de faire préparer les meubles et vaisselles qui seront nécessaires à leur usage, et lui recommande que les ouvrages, qu'il faudra faire à leur occasion, ne manquent point à leur arrivée. Par le même courrier, il lui envoie quinze cents livres pour parer aux premières dépenses.

Quelques jours après, en effet, arrivaient aux îles Sainte-Marguerite, entourés d'une très-forte escorte, conduits par le commandant du donjon de Pignerol qui seul leur donnait à manger², guidés par deux hommes sûrs envoyés au-devant d'eux par le gouverneur, trois prisonniers parmi lesquels, nous allons le voir, se trouvait celui que Saint-Mars, quelques années après, emmènera à la Bastille.

NOTE

Cette lettre et plusieurs autres qui se trouvent dans le même fonds sont une preuve de l'amitié qui s'était formée entre Saint-Mars et l'abbé d'Estrades.

Monsieur de Catinat, lisons-nous dans une lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades du 27 septembre 1681, sera le 1er du mois prochain gouverneur de la citadelle que vous avez fait avoir au roi. Il s'agit de Casal, et ces mots suffiraient à prouver, ce qu'attestait déjà le rôle actif joué par Saint-Mars avec Catinat en 1679, que Saint-Mars avait été mis au courant de toutes les péripéties des deux négociations. Donc, ainsi que nous l'avons déjà montré dans le chapitre qui précède, la fameuse phrase de la dépêche de Louvois à Saint-Mars, du 15 août 1681 : *Le roy ayant ordonné à monsieur de Catinat de se rendre au premier jour à Pignerol pour la mesme affaire qui l'y avait mené au commencement de l'année 1679* n'a et ne peut avoir qu'un sens, à savoir la prise de possession de Casal et non l'arrestation d'un nouveau prisonnier.

Mais M. Loiseleur invoque un autre argument pour tenter de prouver qu'un espion obscur aurait été arrêté en 1681 par Catinat. C'est la lettre suivante de Louvois à Saint-Mars, du 20 septembre 1681 : *Le roy ne trouve point mauvais que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre les mains, lorsqu'il sera estably dans sa nouvelle prison et dès qu'il sera parti de celle où vous le tenez. Sa Majesté désire que vous exécutiez l'ordre qu'elle vous a envoyé, etc.* Une dépêche de Saint-Mars à Louvois, du 11 mars 1682, parlant de nouveau de deux prisonniers, M. Loiseleur en conclut que, dans l'espace de temps compris entre le 20 septembre 1681 et le 11 mars 1682, un nouveau prisonnier a été remis à Saint-Mars.

Remarquons d'abord que l'espace de temps est bien plus limité encore. M. Loiseleur ne s'est servi que des pièces publiées jusqu'à ce jour. Mais, dès le 18 novembre 1681, Louvois, dans une

¹ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 20 mars 1694. (Archives du ministère de la guerre.)

² *Le roy vous recommande qu'il n'y ait que vous qui leur donniez à manger, comme vous avez fait depuis qu'ils ont été confiés à vos soins.* (Dépêche inédite de Barbezieux à M. de la Prade qui, à la mort de Villebois, l'avait remplacé dans le commandement du donjon de Pignerol.)

dépêche jusqu'ici inédite, parle à Saint-Mars de ses prisonniers : *Le roy approuve que vous choisissiez un médecin pour traiter vos prisonniers et que vous vous serviez du sieur Vignon pour les confesser une fois l'an.* Ce serait donc entre le 20 septembre et le 18 novembre 1681 qu'un nouveau prisonnier aurait été confié à Saint-Mars. De ce prisonnier, nous l'avons déjà dit dans le chapitre qui précède, de ce prétendu espion, aucune trace nulle part. D'un autre côté, pour que la dépêche du 20 septembre 1681 ait le sens que lui attribue M. Loiseleur, il faut qu'un des deux prisonniers de la tour d'en bas soit mort quelques jours avant le 20 septembre, puisqu'à cette date on ne parle plus que d'un prisonnier. De cette mort, de cette disparition, aucune preuve, aucune trace encore. Ainsi, toute l'argumentation repose sur cette seule dépêche, dont M. Loiseleur non-seulement se sert pour établir qu'un nouveau prisonnier a été confié à Saint-Mars, mais encore d'où il induit qu'un des prisonniers détenus précédemment a disparu.

Cette seule dépêche ainsi isolée et que rien ne vient étayer, serait loin d'être suffisante. Néanmoins, il est essentiel d'en trouver le véritable sens, afin de ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit du lecteur, et pour que tout soit clair et net dans notre démonstration. J'avoue avoir passé bien des heures à réfléchir sur cette dépêche que toutes les autres démentent, qui ne s'adapte à rien et qui cependant est authentique et très-exactement reproduite, car je suis allé la relire, et bien des Ibis, en minute aux archives du ministère de la guerre. Aurait-elle le sens que lui attribue M. Loiseleur, qu'elle ne détruirait nullement mes conclusions, puisque les preuves que j'ai fournies de l'obscurité des prisonniers d'Exiles s'appliquent aussi à ce nouveau prétendu prisonnier amené entre septembre et novembre 1681, et que l'importance majeure des prisonniers conduits plus tard de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, n'en sera pas moins démontrée par les dépêches que nous allons citer. Mais il me répugnait de laisser un seul point obscur, et après de longues réflexions, après avoir longtemps adopté l'opinion de M. Loiseleur, bien que rien en dehors de cette dépêche ne vienne justifier son interprétation, je crois en avoir trouvé le sens véritable.

Le roy ne trouve pas mauvais, porte la dépêche que nous discutons, que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre les mains, lorsqu'il sera estably dans sa nouvelle prison et qu'il sera parti de celle où vous le tenez. J'ai d'abord trouvé fort bizarre qu'un des prisonniers de Saint-Mars allât *s'établir* sans lui dans sa prison, et rapprochant ce fait des nombreuses dépêches qui prouvent que Saint-Mars avait encore à cette époque, ou tout au moins à une époque fort rapprochée, deux prisonniers, j'ai fini par admettre que le mot prisonnier n'est pas pris ici par Louvois dans son sens ordinaire, mais bien dans un sens figuré. Je me suis alors l'appelé qu'en 1681, comme en 1679, Catinat était à Pignerol traité, en apparence du moins, comme un prisonnier La dépêche suivante, du 6 septembre 1681, adressée par Catinat à Louvois, ne laisse aucun doute à cet égard : *Je me fais appeler Guibert* (en 1679 nous avons vu qu'il avait pris le nom de Richemont) *et j'y suis comme ingénieur qui a été arrêté par ordre du roy, parce que je me retirais avec quantité de plans des places de la frontière de Flandre. M. de Saint-Mars me tient ici prisonnier dans toutes les formes,* etc. D'un autre côté, pendant les deux séjours à deux années d'intervalle, de Catinat à Pignerol,

il s'était formé entre lui et Saint-Mars une amitié profonde. La dépêche que nous discutons est du 20 septembre 1681. Or, le 28, Catinat devait quitter et quitta en effet Pignerol, et le 1er octobre fut installé à Casal en qualité de gouverneur. Une expression tout à fait révélatrice se trouve dans une lettre inédite de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades, du 27 septembre 1681 : *J'ay rendu vostre lettre à M. de Catinat, lequel aura l'honneur d'entrer en commerce avec vous dès qu'il sera estably. Il part demain dimanche avec l'infanterie, et personne n'est plus vostre serviteur que lui. Le 1er du mois prochain, il sera reçu gouverneur de la citadelle que vous avez fait avoir au roy (Casal).* — (Bibliothèque impériale, *Manuscrits, papiers d'Estrades.*) Or, cette même expression *dès qu'il sera estably* se trouve dans la dépêche de Louvois du 20 septembre que Saint-Mars venait de recevoir au moment où il écrivait sa lettre à d'Estrades.

Mais pourquoi, dira-t-on, Louvois se sert-il des mots dans sa nouvelle prison pour qualifier Casal ? Parce que, sans doute, Catinat n'avait pas laissé ignorer à Louvois combien la perspective d'un séjour monotone à Casal lui était désagréable et qu'il préférait de beaucoup revenir dans l'armée de Flandre. Enfin, le 1er décembre 1681, Louvois écrit à Saint-Mars qui probablement, par excès de scrupule, avait renouvelé sa demande d'autorisation : *Rien ne vous peut empescher d'aller à Casal de temps en temps pour voir M. Catinat.*

C'est donc de Catinat qu'il s'agit dans la dépêche du 20 septembre 1681, de Catinat, le dernier des prisonniers que Saint-Mars avait encore entre les mains, puisque, depuis le mois de juin, Matthioly avait été confié à Villebois, et que les deux détenus laissés à Saint-Mars étaient deux merles, sans doute déjà conduits par lui à Exiles. C'est de Catinat qu'il s'agit, et cette dépêche ne saurait plus servir de prétexte au système d'après lequel un nouveau prisonnier aurait été arrêté par Catinat en 1681.

CHAPITRE XXIII

Conduite de Charles IV, duc de Mantoue, envers son ancien ministre. — Ses véritables sentiments à son égard. — Précautions particulières prescrites à Villebois et à Laprade pour les prisonniers laissés par Saint-Mars à Pignerol. — Changement dans la situation de Louis XIV en Italie. — Transfèrement des prisonniers de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite. — Instructions données au maréchal de Tessé. — Redoublement de la surveillance de Saint-Mars. — Mystère qui entoure les trois prisonniers. — Importance plus grande de l'un d'eux. — C'est lui qui a été l'Homme au masque de fer.

Matthioly avait été laissé par Saint-Mars à Pignerol, et le long silence gardé sur lui par Louvois et Saint-Mars depuis le départ de celui-ci pour Exiles, reçoit de la sorte sa naturelle explication. Dès que j'eus acquis cette certitude, je recherchai dans les archives du ministère de la guerre toutes les dépêches adressées soit par Louis XIV, soit par le ministre, au sieur de Villebois, commandant du donjon ; puis au sieur de Laprade qui, après la mort de Villebois, arrivée en avril 1692, le remplaça dans ces fonctions. Or, non-seulement j'ai trouvé dans ces dépêches la confirmation de la présence de Matthioly à Pignerol, mais encore de nouvelles preuves des précautions toutes particulières dont les prisonniers laissés dans cette citadelle continuaient à être l'objet.

On s'est souvent demandé pourquoi et comment le duc de Mantoue est resté indifférent au sort de son ancien favori, et ne s'est pas enquis de lui auprès de Louis XIV, qu'il devait savoir seul en état de lui donner de ses nouvelles. Les dépêches de la cour de Mantoue publiées jusqu'ici, soit par Niort, soit par d'autres, ne renfermant pas le nom de Matthioly depuis le moment de son arrestation, on a expliqué ce silence par l'indifférence frivole du jeune duc ; et il faut reconnaître que cette explication était rendue très-vraisemblable par le caractère de ce prince. En outre, ce silence a contribué pour sa part à réduire de beaucoup l'importance du comte Matthioly, et l'on a dit bien des fois qu'elle ne peut pas être bien considérable, la situation d'un personnage qui disparaît soudainement sans que son maître songe tout au moins à s'informer de ce qu'il a pu devenir. Il n'en est rien. Si léger, si insouciant que fût Charles IV, il s'est préoccupé du sort de Matthioly ; mais, bien loin d'essayer de le délivrer, il redoutait comme un danger sa mise en liberté. En rompant en effet, par son abandon, le projet de cession de Casal, Matthioly n'avait pas seulement joué Louis XIV, mais encore profondément courroucé le duc de Mantoue, qu'il livrait ainsi aux récriminations ardentes et peut-être, plus tard, à la vengeance des autres princes italiens. Si Louis XIV ne l'eût pas fait enlever, Charles IV lui-même se serait chargé de ce soin, et aurait fait disparaître le témoin incommode de ses intrigues avec la cour de Versailles, l'agent qui avait débattu le prix de la vente d'une des clefs de l'Italie, le confident dont l'existence était un reproche, dont la parole était une accusation toujours menaçante, un témoignage précieux pour les ennemis du duc de Mantoue.

M. de Mantoue, écrit, le 10 juin 1679, l'abbé d'Estrades à Pomponne, me témoigne de l'inquiétude sur ce que peut être devenu Matthioly, dont il blâme la conduite... Je luy mande sur Matthioly que bien que je ne sache point oit il est, et que depuis deux mois je n'en aye aucune nouvelle, je ne laisse point de l'assurer qu'il ne pourra point du tout traverser notre négociation, et qu'il n'en aura pas même le moindre soupçon ; qu'il peut se mettre l'esprit en repos de ce côté-là, et que je luy en donne ma parole¹.

Deux ans après, au moment de se rendre à Mantoue, auprès de Charles IV, afin de renouer le projet de cession, l'abbé Morel, ambassadeur de France, écrit de Turin à Louis XIV :

Turin, 9 août 1681.

¹ Dépêche inédite d'Estrades à Pomponne, du 10 juin 1679. (Affaires étrangères. Savoie, 68.)

Je ne doute pas qu'à mon retour à Mantoue, M. le duc ne me questionne sur la destinée de Matioly après l'exécution du traité. Peut-être serait-il à propos de me donner un mot d'information là-dessus.

Et Louis XIV répond lui-même de manière à calmer les inquiétudes de Charles IV, mais toujours sans révéler le lieu de détention de Matthioly :

Fontainebleau, du 21 août 1681.

Je vous ay desjà fait sçavoir que vous pouvez assurer le duc de Mantoue que Mathioly ne sortira point du lieu où il est sans le consentement de ce prince ; et, s'il y a d'autres mesures à prendre pour sa satisfaction, vous m'en informerez. Sur ce, etc.

Peut-on douter des vrais sentiments du duc de Mantoue en lisant la dépêche suivante ?

L'ABBÉ MOREL À LOUIS XIV.

Mantoue, 12 septembre 1681.

M. le duc de Mantoue a appris avec beaucoup de joy et de sentiments d'une vive reconnaissance ce qu'il a plu à Votre Majesté m'ordonner de lui témoigner au sujet de Matthioli. Il avait desseïn de m'en faire lui-même ce soir ses remercîments dans une audience qu'il me vouloit donner ; mais il m'a esté impossible, d'y aller, à cause d'un très-fâcheux rhumatisme sur le col qui me fait garder le lit depuis trois jours¹.

Cette joie de Charles IV, en apprenant qu'il n'a plus à redouter l'apparition de son complice, est tristement significative. Il pouvait traiter de nouveau avec Louis XIV, sans craindre que son ancien ministre, trop instruit n'allât insister auprès des autres princes sur les conditions auxquelles un duc de Mantoue avait adhéré, en consentant à se placer sous l'entière dépendance du plus dangereux ennemi de l'Italie. Tout conspirait donc pour perpétuer la détention du malheureux ministre, et l'intérêt de Charles IV autant que l'orgueil de Louis XIV exigeaient que celui qui avait trompé l'un et humilié l'autre fût à jamais enlevé au monde.

Il le fut. Avec quel mystère, avec quelle abondance de précautions et de soins minutieux, nous l'avons vu. Villebois fut chargé de le garder à Pignerol, après le départ de Saint-Mars pour Exiles. Pas une seule fois Villebois ne se sépare de son prisonnier. Le 22 mars 1682², saisi d'un scrupule analogue à ceux dont était souvent envahi Saint-Mars, Villebois demande au ministre à qui, s'il tombait malade, il devrait confier la garde de ses prisonniers. Et Louvois lui répond : *À celui en lequel vous avez le plus de confiance. — Le roy trouve bon, écrit le ministre le 13 avril 1682, que vous prestiez aux prisonniers de lagarde desquels vous estes chargé les livres de dévotion qu'ils vous demandent, en prenant les*

¹ Trois dépêches inédites. (Archives des affaires étrangères. Mantoue, 15.)

² Dépêche inédite de Louvois à Villebois, du 30 mars 1682. (Archives du ministère de la guerre.)

précautions nécessaires pour que cela ne puisse servir à leur faire avoir des nouvelles¹. — À l'esgard du prestre que les prisonniers demandent, lisons-nous dans une dépêche du 11 décembre 1683, je dois vous dire qu'il ne faut les faire confesser qu'une fois l'an². — J'ay reçu vostre lettre du 14 du mois passé, écrit Louvois le 1er mai 1684, par laquelle j'ay veu l'emportement qu'a eu le valet — il y avait ensuite de chambre, mais ces deux mots ont été effacés — du sieur Matthioly envers vous, et la manière dont vous l'en avez puni, laquelle l'on ne peut qu'approuver, et vous devez toujours en user de même en pareille occasion. — Le 26 novembre 1689, Louvois apprend que l'on est venu de nuit à une porte du bastion de Pignerol où sont les appartements des prisonniers, en intention d'y entrer, et il prescrit à Villebois de ne rien oublier pour essayer de découvrir ceux qui l'ont fait³. Le 28 juillet 1692, au moment où le sieur de Laprade prend possession du commandement laissé vacant par la mort de Villebois, Barbezieux lui écrit qu'il ne sçauroit prendre trop de précautions pour la seureté des prisonniers de la garde desquels il est chargé. Les mêmes recommandations lui sont adressées le 31 octobre suivant⁴. Malgré ces précautions incessantes, malgré la vigilance dont il est l'objet, Matthioly essaye pourtant encore de donner de ses nouvelles, et ce n'est que sur les doublures de ses poches qu'il peut écrire quelques mots. Mais il est découvert, et le ministre mande à Laprade, le 27 décembre 1693 : Vous n'avez qu'à brusler ce qui vous reste des petits morceaux des poches sur lesquelles le nommé Matthioly et son homme ont escrit, et que vous avez trouvés dans la doublure de leurs justaucorps où ils les avoient cachés⁵.

Ce soin de faire disparaître tout ce qui pouvait révéler la présence de Matthioly à Pignerol devenait alors surtout fort nécessaire. Ce n'était plus seulement, comme en 1679, l'orgueil de Louis XIV qui exigeait que le plus grand mystère enveloppât l'existence de sa victime. Depuis lors, depuis l'époque de l'enlèvement, la face des choses avait changé en Italie : le roi de France n'y parlait plus en maître ; ses armées avaient cessé d'être constamment victorieuses, et il expiait son impolitique et inopportune intervention dans les affaires de la péninsule. Ce petit duc de Savoie que nous avons vu, douze années auparavant, se soumettre, en le maudissant, au joug de son impérieux voisin, était, en 1693, parvenu à exercer sur la marche des événements une influence bien plus grande que ne le comportait l'étendue de ses États. Ce prince avait réussi à contrebalancer la faiblesse de sa situation par sa duplicité dans le changement de ses alliances, par la dissimulation de son langage et son heureuse promptitude à saisir les circonstances favorables. Il n'avait pas cessé de préférer en politique les moyens habiles aux actes honnêtes, et il trompait tour à tour, et avec une égale perfidie, Louis XIV et les ennemis du roi de France. Louis XIV désirait la paix afin de porter tous ses efforts, toute son attention sur la succession d'Espagne, prête à s'ouvrir, et la paix dépendait presque uniquement de Victor-Amédée, d'abord si humble, longtemps si dédaigné, et qui prenait sa revanche. Nous sommes glorieux, et voulons nous servir de la nécessité où nous connaissons bien que le roi est de nous pour faire la paix générale, disait au comte de Tessé le marquis

¹ Dépêche inédite de Louvois à Villebois, du 13 avril 1682. (Archives du ministère de la guerre.)

² Dépêche inédite de Louvois à Villebois, du 11 décembre 1683. (Archives du ministère de la guerre.)

³ Dépêches inédites de Louvois à Villebois, des 1er mai 1684 et 26 novembre 1689.

⁴ Dépêche inédite de Barbezieux à Laprade, du 28 juillet 1692.

⁵ Dépêche inédite de Barbezieux à Laprade, du 27 décembre 1693.

de Saint-Thomas¹, ministre de Savoie. Aussi n'était-ce plus seulement la restitution des conquêtes faites dans le Piémont et l'abandon de Casal que demandait Victor-Amédée, mais la possession de ce Pignerol, précieuse acquisition de Richelieu, ville française depuis soixante ans, et dont l'abandon, auquel finit par se résigner Louis XIV, fut une juste expiation de ses ambitieux projets d'agrandissement. Il avait voulu, possédant déjà une des clefs de l'Italie, acquérir l'autre, et tenir ainsi sous sa domination le duc de Savoie, resserré entre deux places formidables, et il était maintenant contraint de lui céder Pignerol et de retirer ses troupes de Casal.

Matthioly, qui avait joué le principal rôle dans les premières négociations relatives à cette place, subit au fond de sa prison le contre-coup du revirement des affaires d'Italie ; car il fut l'un des trois prisonniers d'État que, le 19 mars 1694, le roi de France fit transférer de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite. Non pas que son nom ait été alors prononcé. Depuis la dépêche du 27 décembre 1695, concernant ce qu'il avait écrit sur les poches de son justaucorps, on cesse de le nommer. Plus que jamais, en effet, il importe de dissimuler à tous cette victime d'un audacieux et inexcusable attentat contre le droit des gens. Le mécontentement de l'Europe étant des plus vifs contre Louis XIV, et les intérêts de sa politique lui commandant de calmer à tout prix ce mécontentement si légitime, il était, alors surtout, essentiel de couvrir d'un impénétrable mystère une existence qui rappelait à la fois l'ambition menaçante, l'audace et aussi l'échec d'un grand roi. Aussi jamais peut-être, pour un voyage de cette nature, n'ont été imposées tant de minutieuses précautions. En même temps que Laprade recevait les instructions les plus circonstanciées et les plus précises au sujet du transfèrement, le marquis d'Herleville ; gouverneur de Pignerol, et le comte de Tessé, commandant les troupes françaises dans cette place, avaient l'ordre de [pourvoir aux escortes et de donner tout l'argent nécessaire pour la dépense du voyage](#). Il était recommandé à Tessé de ne point chercher à savoir le nom des prisonniers et de rejeter absolument toute tentation de curiosité dangereuse². La dépêche inédite suivante en est une preuve :

LE MARÉCHAL DE TESSÉ À BARBEZIEUX

Turin, 27 mars 1694

Je ne vous rends point compte de ce que vous me faites l'honneur de me mander de votre main à l'occasion des prisonniers du donjon, sinon que je me conduirai, suivant vos ordres et vos instructions, avec le dernier secret, une entière circonspection et toutes les mesures possibles pour la sûreté de ces prisonniers, sans que de ma part j'ay seulement la tentation de la moindre petite curiosité³.

Mais, si grandes qu'aient été les précautions prises, si réservés que se soient montrés depuis lors Barbezieux et Saint-Mars dans leurs dépêches, elles

¹ Lettre de Tessé à Barbezieux, décembre 1693. (Archives de la guerre, 1271.) Donnée par M. Rousset, t. IV, p, 531.

² Dépêches inédites de Barbezieux à Laprade, du 20 mars 1691, et de Louis XIV au marquis d'Herleville, du 19 mars 1694.

³ Dépêche inédite du maréchal de Tessé à Barbezieux, du 27 mars 1691. (Archives du ministère de la guerre.)

renferment quelques mots révélateurs, et le fil qui va nous permettre de suivre Matthioly jusqu'à sa mort, quelque fin qu'il soit, est néanmoins visible.

Les prisonniers, remis par Laprade à Saint-Mars, étaient d'anciens détenus que celui-ci avait déjà gardés à Pignerol. Cela ressort jusqu'à l'évidence : 1° d'une dépêche du 11 janvier 1694, dans laquelle le ministre demande à Saint-Mars le nom d'un des prisonniers de Laprade, qui vient de mourir¹ ; 2° de la fin de la première dépêche annonçant à Saint-Mars la prochaine arrivée des détenus de Pignerol : *Je ne vous en mande pas le nombre, persuadé que vous le sçavez*² ; 5° de cette phrase significative que nous avons déjà extraite de la seconde dépêche relative à l'envoi ,de ces prisonniers : *Vous sçavez qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles ; vous devez, préférablement à eux, les mettre dans les lieux les plus sûrs*³. Or, il est non moins indubitable qu'au moment de son départ de Pignerol pour Exiles, Saint-Mars, Fouquet étant mort et Lauzun mis en liberté, n'avait d'autre prisonnier considérable que Matthioly. Remarquons encore que c'est à Villebois qu'il en laisse la garde, à Villebois qui avait été, avec Catinat, chargé de la mission d'arrêter Matthioly sur la route de Turin⁴. Quand Villebois meurt, c'est un autre lieutenant de confiance de Saint-Mars, le sieur de Laprade, que l'on envoie des îles pour commander le donjon de Pignerol⁵. Saint-Mars — et c'est un point essentiel à constater — n'a donc pas cessé de connaître le sort de Matthioly, et ce sont ses lieutenants qui momentanément l'ont remplacé dans la garde de ce prisonnier.

Nous avons montré, dans le chapitre qui précède, l'évidente obscurité de l'insignifiant prisonnier amené par Saint-Mars d'Exiles aux îles Sainte-Marguerite. Ses meubles et ses effets valent treize écus ; son gardien le quitte sans scrupule ; on le désigne sous le nom de *merle*. Pour lui rien que les précautions générales et propres à tous les détenus. Le nouveau prisonnier, de plus de conséquence que les autres, arrive aux îles. Depuis ce moment, Saint-Mars ne les quitte plus. Il imagine aussitôt de nouvelles mesures pour la sûreté de ses prisonniers, et, le 20 juillet 1694, le ministre les approuve⁶. C'est à cette époque que nous voyons apparaître dans les dépêches officielles le nom du sieur Favre, que la tradition la plus constante représente comme ayant été aumônier de la prison à l'époque où y était détenu le *Masque de fer*⁷. Barbezieux, qui jusqu'alors n'avait pas eu cette

¹ Le sieur de Laprade, mande le 11 janvier 1694 Barbezieux à Saint-Mars, le sieur de Laprade, à qui le roy a confié la garde des prisonniers qui sont détenus par ordre de S. N. dans le donjon de Pignerol, m'escrit que le plus ancien est mort, et qu'il n'en sçait pas le nom. Comme je ne doute pas que vous ne vous en souveniez, je vous prie de me le mander en chiffre. Le plus ancien était Eustache d'Auger, incarcéré, nous l'avons vu, en 1669. Dans tous les cas, ce ne pouvait être Matthioly, puisque nous avons donné, quelques pages plus haut, une dépêche de Laprade, du 27 décembre 1693, dans laquelle il cite son nom, à propos de ce qui avait été écrit sur les doublures de son justaucorps. Or, comment aurait-il songé à demander, en janvier 1694, le nom d'un prisonnier qu'il connaissait en décembre 1693 ?

² Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 26 février 1694.

³ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 20 mars 1694.

⁴ Dépêche de Catinat à Louvois, du 3 mai 1679, — Donnée par Delort, p. 212.

⁵ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 5 mai 1692. (Archives de la guerre.)

⁶ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 20 juillet 1694. (Archives de la guerre.)

⁷ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 5 décembre 1694. (Archives de la guerre.)

cette préoccupation, pense tout à coup à ce qui pourrait arriver si Saint-Mars tombait malade, et, avec une sollicitude inquiète, il lui demande aussitôt de quelle manière on aviserait le cas échéant¹. Le 15 janvier 1696, nous trouvons une nouvelle dépêche de Barbezieux exprimant, au nom du roi et en son propre nom, la satisfaction éprouvée en apprenant les précautions prises². Le 29 octobre 1696, le ministre fait envoyer de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite les serrures du donjon de Pignerol pour rendre plus sûre encore la réclusion des détenus³.

Mais voici une dépêche plus significative encore. On en avait d'abord révélé, puis contesté l'existence, et la critique historique avait fini par ne plus y croire et la rejeter. Elle existe cependant, et la voici intégralement reproduite :

BARBEZIEUX À SAINT-MARS

Versailles, le 17 novembre 1697.

J'ay reçu avec votre lettre du 10 de ce mois la copie de celle que mons. de Pontchartrain vous a écrite concernant les prisonniers qui sont aux îles Sainte-Marguerite sur des ordres du roy signés de lui ou de feu mons. de Seignelay. Vous n'avez point d'autre conduite à tenir à l'égard de tous ceux qui sont confiés à votre garde que de continuer à veiller à leur sûreté, sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait votre ancien prisonnier⁴.

Ces mots : *votre ancien prisonnier*, n'ont grammaticalement qu'un sens, à savoir : le prisonnier que vous aviez autrefois sous votre garde et qui de nouveau vous a été confié. Au surplus, si l'on doutait de ce sens, je ferais remarquer que cette phrase ne saurait nullement s'appliquer au prisonnier amené d'Exiles par Saint-Mars, car il est arrivé dans l'île en avril 1687. Or, comment pourrait-on admettre que les habitants de Sainte-Marguerite eussent attendu dix années pour se préoccuper de la cause de sa détention ? Cette curiosité investigatrice des habitants de l'île, cet étonnement, source première de la légende qui s'est formée dans le pays, s'expliquent très-naturellement par l'arrivée des prisonniers de Pignerol, entourés d'une forte escorte, gardés par les hommes de confiance de Saint-Mars, placés, l'un du moins, dans la prison la plus sûre, et dont l'importance était attestée par les préparatifs, les réparations, les achats alors exécutés par Saint-Mars. Bien de saillant dans le traitement du prisonnier amené d'Exiles, rien qui pût exciter la surprise, et, dans tous les cas, certitude évidente que cette surprise se serait produite au moins dans les premières années de son séjour aux îles Sainte-Marguerite.

Or Pignerol a été rendu au duc de Savoie peu de temps après l'arrivée aux îles des nouveaux prisonniers. J'ai recherché durant les dix années (1698-1708) qui ont suivi le départ de Saint-Mars pour la Bastille, toutes les dépêches échangées

¹ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 20 décembre 1695. (Archives de la guerre.)

² Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 15 janvier 1696.

³ Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 29 octobre 1696.

⁴ Archives du ministère de la guerre. Je l'ai déjà donnée dans le chapitre V.

entre Lamothe-Guérin, son successeur aux îles, et la cour de Versailles¹. Aucune ne porte le nom de Matthioly ni ne fait mention d'un prisonnier important laissé par Saint-Mars. Matthioly était encore à Pignerol le 27 décembre 1693, quelques mois avant le transfèrement des trois prisonniers aux îles Sainte-Marguerite. Ils étaient tous d'anciens détenus, autrefois confiés à Saint-Mars. Celui-ci, nous l'avons vu, ignorait la cause de la détention de chacun d'eux, *sauf de Matthioly*. La conclusion logique de tout ce qui précède est que ces mots : *Sans vous expliquer à qui que ce soit de ce qu'a fait vostre ancien prisonnier* s'appliquent à ce que le gouvernement de Versailles appelait la trahison de Matthioly.

S'il est admis — et nous espérons qu'aucun doute à cet égard ne peut s'élever chez nos lecteurs, — s'il est admis que la dépêche du 17 novembre 1697 s'applique à Matthioly, le seul prisonnier, nous ne saurions trop le répéter, dont Saint-Mars connût la faute, l'identité de *l'Homme au masque de fer* est établie.

En effet, le 1er mars 1698, Barbezieux propose à Saint-Mars sa nomination au gouvernement de la Bastille². Saint-Mars accepte cette offre et, le 17 juin 1698, le ministre lui répond :

BARBEZIEUX À SAINT-MARS.

Versailles, le 17 juin 1698.

J'ay esté longtemps sans respondre à la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 8 du mois passé, parce que le roy ne m'a pas expliqué plus tôt ses intentions. Présentement je vous diray que Sa Majesté a veu avec plaisir que vous vous soyez déterminé à venir à la Bastille pour en estre gouverneur. Vous pouvez disposer toutes choses pour estre prest à partir lorsque je vous le manderay

¹ J'ai lu une à une, et de 1698 à 1708, toutes les dépêches adressées par les ministres Chamillart et Voysin (successeurs de Barbezieux au ministère de la guerre) à Lamothe-Guérin, et rien n'y rappelle Matthioly.

² Dépêche inédite de Barbezieux à Saint-Mars, du 1er mars 1698. La voici intégralement reproduite :

À Versailles, le premier mars 1698,

Je commence par vous faire mon compliment sur la mort de voire beau-frère dont vous ne doutez point que par ses services et l'amitié que j'avais pour lui je ne sois très-fasché. Je vous escriis aussi pour la proposition d'eschanger votre gouvernement des Isles Sainte-Marguerite contre celui de la Bastille. La responce que vous lui avez faite m'a esté remise depuis sa mort. Le revenu de ce gouvernement consiste sur les estais du roy en 15,168 livres, outre deux mille autres que M. Bezemaux retirait des boutiques qui sout autour de la Bastille et bateaux du passage qui dépend du gouvernement'.

Il est vray que sur cela M. Bezemaux estait obligé de payer un nombre de sergents et de soldats pour la garde des prisonniers à son service, mais vous sçavez par ce que vous retirez de vostre compagnie à quoy ces despenses montent. Après vous avoir fait une énumération de ce que vaut ce gouvernement, je vous diray que c'est à vous à connaître vos intérêts, que le roy ne vous force point à l'accepter, s'il ne vous convient pas, et en même temps je ne doute point que vous ne regardiez sous compte le profict qui se fait ordinairement sur ce que le roy donne pour l'entretien des prisonniers, lequel profict peut devenir considérable. Il y a encore le plaisir d'estre à Paris avec sa famille et ses amis au lieu d'estre confiné au bout du royaume. Si je puis vous dire mon sentiment, cela me paraît fort avantageux et je croy que vous ne perdriez pas à l'eschange pour toutes les raisons ci-dessus. Je vous prie cependant de me mander sur cela naturellement votre avis. (Archives du ministère de la guerre.)

et amener avec vous en toute seureté vostre ancien prisonnier.

Je suis convenu avec Mons. Saumery qu'il vous donneroit deux mil escus pour vostre dédommagement du transport de vos meubles.

Le 19 juillet suivant, Barbezieux écrit de nouveau¹.

BARBEZIEUX À SAINT-MARS.

Marly, le 19 juillet 1698.

J'ay receu la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire le 9 de ce mois. Le roy trouve bon que vous passiez des isles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille avec vostre ancien prisonnier, prenant vos précautions pour empescher qu'il ne soit veu ny conneu de personne. Vous pouvez escrire par avance au lieutenant de S. M. de ce chasteau de tenir une chambre preste pour pouvoir mettre ce prisonnier à vostre arrivée.

Nous retrouvons donc, à ce moment si important où Saint-Mars va entreprendre son voyage à travers toute la France, nous retrouvons dans les deux dépêches qui lui sont envoyées à la veille de son départ pour la Bastille, ces mêmes mots caractéristiques : *Vostre ancien prisonnier*. Ce n'est pas tout. Ce que j'appellerai la concordance, l'adaptation entre le prisonnier qui a pénétré le 18 septembre 1698 à la Bastille, et Matthioly, est encore rendue plus complète, plus exacte par le seul des documents sur *l'Homme au masque de fer*, autre que les dépêches, que jusqu'à ce jour on ait admis sans conteste. Que porte, en effet, le journal de Dujonca, sinon ces mêmes mots : *Du jeudi 18 de septembre, à trois heures après midy, monsieur de Saint-Mars, gouverneur du chasteau de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Saint-Honorat, aient mené avecque lui dans sa litière un ensien prisonnie qu'il avet à Pignerol*. À la Bastille, on le nomme seulement le *prisonnier de Provence*², parce que c'est en Provence qu'il a été confié à Saint-Mars, et Dujonca n'est pas moins exact en le qualifiant d'ancien prisonnier de Pignerol, puisque Matthioly avait été durant deux années à Pignerol, sous la garde de Saint-Mars. De tous les détenus dont Saint-Mars a été le gardien, Matthioly est donc le seul qui rende conciliables les deux traits, en apparence contradictoires, de *l'Homme au masque de fer*, qu'une certaine tradition représente comme ayant été amené à Saint-Mars aux îles, et que des documents incontestables montrent ayant été aussi enfermé à Pignerol. L'erreur générale a été de vouloir faire aller le *Masque de fer* de Pignerol à Exiles, dont le nom n'a jamais été prononcé par Dujonca, et de ne pas assez tenir compte de ce fait que la tradition, aussi bien

¹ Dépêches inédites de Barbezieux à Saint-Mars, des 17 juin et 19 juillet 1698. J'ai déjà donné une partie de celle du 19 juillet dans le chapitre XIII.

² Le comte de Pontchartrain à Saint-Mars, le 5 novembre 1698 : *Le roy trouve bon que vostre prisonnier de Provence se confesse et communie toutes les fois que vous le jugerez à propos*.

que les rares documents contemporains, n'assignent que trois prisons, et non quatre, au mystérieux détenu : Pignerol, les îles Sainte-Marguerite et la Bastille.

CHAPITRE XXIII

Usage du masque autrefois assez répandu. — Cet usage était fréquemment appliqué aux prisonniers en Italie. — Facilité de l'emploi d'un masque pour Matthioly. — Origine de la légende de l'Homme au masque de fer. — De la transmission du secret de roi à roi. — Louis XV et Louis XVIII. — Pour quel motif les dépêches que nous avons citées sont-elles restées jusqu'à ce jour inédites ? — Du silence de Saint-Simon. — Dujonca. — Objection de Taulès. — Dureté du langage de Louvois. — Âge de Matthioly. — Du nom de Marchialy. — Ordre d'arrestation pour Matthioly. — Arrivée à Paris du duc de Mantoue. — Conclusion.

Mais le masque, dira-t-on ? le masque qui est le trait caractéristique, distinctif du prisonnier mystérieux, trait encore plus saisissant que tous les autres, parce que, tandis que ceux-ci sont connus des seules personnes qui lisent, celui-là est rappelé par le nom même du fameux détenu, qu'on ne peut prononcer sans qu'aussitôt on se représente un masque lui cachant le visage ? Disons-nous que l'usage de porter un masque était autrefois assez répandu parmi les grands ? invoquons-nous l'exemple de Marie de Médicis, que l'exact Héroard représente¹ allant voir le jeune Louis XIII qui l'embrasse par-dessous le masque ? ou les demoiselles d'honneur de la duchesse de Montpensier, autorisées par elle à se couvrir le visage d'un masque de velours noir² ? ou encore la maréchale de Clérambault, que Saint-Simon montre³ ayant toujours, par les chemins et dans les galeries, un masque de velours noir ? Rappelons-nous madame de Maintenon se cachant le visage sous un masque⁴, lorsque, à sept reprises, elle vint chercher à Versailles les enfants venant de naître de madame de Montespan et de Louis XIV, pour les emmener mystérieusement à Paris dans un fiacre ? ou encore les femmes de certains riches financiers, qui, en 1683, osèrent pénétrer avec un masque jusque dans les églises⁵ et provoquèrent une sévère ordonnance du lieutenant de police la Reynie ?

Mais si l'on trouve à cette époque d'assez fréquents exemples du libre usage d'un masque dans le cours ordinaire de la vie, l'on ne constate aucun exemple, absolument aucun, d'un masque imposé à un prisonnier, et cette mesure est tout à fait particulière au fameux détenu. On en a conclu que le prisonnier ainsi exceptionnellement traité devait avoir une exceptionnelle importance et qu'il était d'un intérêt majeur de dissimuler son visage. Mais, en ce cas, pourquoi l'amener à la Bastille, où un moment d'oubli pouvait le faire reconnaître d'un de ses codétenus et presque infailliblement d'un des nombreux officiers de la forteresse ? n'eût-il pas été aussi prudent que facile d'éviter ce danger en le laissant aux îles Sainte-Marguerite ? On a dit, pour expliquer ce transfèrement, que Louis XIV tenait à avoir sous la main et plus près de lui le prisonnier. Il n'en est rien. Nous venons de donner⁶ les dépêches qui ont précédé le départ de Saint-Mars pour la Bastille. Contiennent-elles un ordre impérieux, sans réplique, et fondé sur la raison d'État ? Loin de là. Le ministre apprend à Saint-Mars que le gouvernement de la Bastille vient de vaquer, et il lui demande s'il veut l'accepter. Loin de lui parler de *son ancien prisonnier* dans cette première dépêche⁷, il ne l'entretient que de ses affaires particulières et de l'intérêt évident qu'il trouverait à accueillir cette avantageuse proposition ; et, lorsque Saint-Mars s'y détermine, alors, alors seulement, le ministre lui recommande d'emmener avec lui *son ancien prisonnier*. Si cet ancien prisonnier avait eu dans ses traits une ressemblance *révélatrice de son origine*, on ne l'aurait pas conduit à Paris, ou tout au moins on se serait préoccupé de lui dès la première dépêche où l'on propose à Saint-Mars ces fonctions nouvelles.

¹ *Journal d'Héroard*, t. I, p. 153.

² *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, t. III, p. 225.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 16.

⁴ *Souvenirs de madame de Caylus*.

⁵ *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 571. — Voyez aussi M. P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 89.

⁶ Chapitre XXIII.

⁷ Elle se trouve tout entière dans une des dernières notes du chapitre qui précède.

Avec l'Italien Matthioly, au contraire, l'emploi d'un masque a son explication toute naturelle. Ce n'est qu'en Italie, en effet, que nous trouvons cet usage de couvrir d'un masque le visage des prisonniers. Les personnes arrêtées à Venise par ordre des inquisiteurs d'État étaient conduites masquées dans leurs cachots. Bien plus, nous avons vu Matthioly¹ se cacher sous un masque dans ses entretiens secrets avec l'abbé d'Estrades, ambassadeur de Louis XIV. Ce masque, le ministre du duc de Mantoue, le compagnon de ses plaisirs, le portait toujours avec lui. Il aura certainement fait partie de ses hardes et de ses effets, saisis en 1678 près de Turin, et d'une valeur assez grande pour que Louvois eût à autoriser Saint-Mars à les emporter avec lui². Matthioly se trouvait en 1608, comme au moment de son arrestation, toujours sous le coup de cet ordre de secret absolu renfermé dans la dépêche que nous donnerons tout à l'heure, et Saint-Mars, nous le savons, était aussi exact, aussi scrupuleux dans l'accomplissement de ses instructions, qu'elles eussent vingt ans de date ou qu'elles fussent toutes récentes. En outre, Matthioly était venu à Paris en 1678, chargé d'une mission officielle. Il y avait demeuré un mois. En supposant, ce qui est probable, qu'il ne courût plus le risque d'être reconnu, après une si longue absence, par les Français qu'il y avait visités, il pouvait l'être par le résident du duc de Mantoue et des autres princes italiens. Enfin une lettre inédite de Saint-Mars³ et plusieurs dépêches du ministre des relations extérieures prouvent qu'il y avait alors à la Bastille un Italien, le comte Boselli, à la détention duquel le maréchal de Tallard paraît avoir été intéressé, et que diverses missions avaient fait voyager dans toute l'Italie et mis en rapport avec bien des familles illustres du Mantouan et du Bolognais. Sans doute il avait connu celle de Matthioly, et peut-être Matthioly lui-même. Pour tous ces motifs, il fallait donc maintenir le secret absolu auquel celui-ci était condamné. Saint-Mars en avait à sa disposition le moyen, moyen exceptionnel et extraordinaire pour tous, mais très-familier à Matthioly. On lui couvrit donc le visage d'un masque, et si cette singulière particularité a frappé à un si haut degré les esprits à la Bastille, cela a tenu surtout à ce que le prisonnier y a pénétré avec le nouveau gouverneur ; que déjà l'attention était excitée par l'arrivée prochaine de Saint-Mars, probablement précédé d'une réputation de sévérité rigoureuse et, dans tous les cas, attendu avec cette impatience qu'ont tous les subordonnés de connaître un chef nouveau. Voilà ce qui a contribué à rendre si vive chez Dujonca l'impression de surprise que nous retrouvons dans son naïf journal. Cette impression ainsi reçue, Dujonca l'a communiquée à d'autres officiers de la Bastille. Le souvenir mystérieux s'est d'abord perpétué entre les murailles de la redoutable forteresse. On s'en entretenait encore lorsque, dans la première moitié du dix-huitième siècle, de nombreux gens de lettres y ont été enfermés. Ceux-ci y ont certainement entendu raconter ce qui, ayant passé par plusieurs bouches, était encore un peu de l'histoire et déjà beaucoup de la légende. Ils ont conservé, profondément gravé dans leur esprit, ce récit d'autant plus saisissant qu'il leur avait été fait sur le théâtre même de l'événement, et, une fois libres, ils l'ont ensuite répandu dans le public et bientôt dans le monde entier. L'imagination, vivement excitée, s'est donné carrière. Diverses explications ont été proposées, soutenues, contestées. De grands écrivains se sont mêlés à cette controverse et lui ont prêté l'éclat de leur talent. Afin d'alimenter la curiosité publique, on s'est complu dans l'extraordinaire et le merveilleux, et c'est ainsi que peu à peu la question de

¹ Chapitre XIX.

² Dépêche de Louvois à Saint-Mars, du 9 juin 1681.

³ Archives du ministère des affaires étrangères, Mantoue, 27, 28, 29.

L'Homme au masque de fer est entièrement sortie du grave domaine de l'histoire, pour entrer tout à fait dans les séduisantes régions de la légende.

Alors ont été imaginés divers épisodes successivement ajoutés comme autant d'ornements à la vie du romanesque prisonnier : la visite de Louvois aux îles Sainte-Marguerite, le plat d'argent jeté par la fenêtre et recueilli par un pêcheur heureusement illettré, et surtout la transmission du ténébreux secret [ayant lieu de roi à roi et non à nul autre](#)¹. Louvois, nous l'avons dit², n'est jamais allé aux îles Sainte-Marguerite, et c'est un ministre protestant qui a jeté par la fenêtre un plat d'étain couvert de quelques lignes d'écriture. Quant à la transmission du secret, devenant ainsi en quelque sorte un attribut de la royauté, rien ne prouve qu'elle ait eu lieu lorsqu'elle a été possible, et il est indubitable qu'elle ne l'a pas toujours été. Sans doute Louis XIV, à son lit de mort, a eu une conversation particulière avec le duc d'Orléans³. Qu'après l'avoir entretenu des grandes affaires de l'État, il lui ait parlé des deux seuls enlèvements d'étrangers commis pendant son règne, celui d'Avedick et celui de Matthioly ; qu'à cette heure suprême ce roi, qui n'avait aucun regret des persécutions infligées à ses sujets, parce que, jusqu'à son dernier moment, on a eu l'art de les lui faire considérer comme nécessaires à la religion ; que ce roi, dis-je, ait alors compris qu'enlever un patriarche arménien, faire disparaître un ministre étranger étaient deux actes exorbitants, violation manifeste du droit des gens, et que sous cette impression il les ait racontés à son neveu, on peut l'admettre. Plus tard, la question de *L'Homme au masque de fer* ayant été soulevée tout à coup, il est vraisemblable que le duc d'Orléans ou le cardinal Fleury en auront donné le mot à Louis XV. Toutes les réponses de celui-ci, lorsqu'il a été interrogé, tendent à confirmer l'opinion que nous venons d'établir par l'examen des dépêches et se rapportent exactement à Matthioly⁴. Que Louis XV ait transmis le secret à son petit-fils,

¹ M. Michelet.

² Chapitre V de cette étude.

³ *Mémoires de Saint-Simon*, t. VIII, p. 66.

⁴ Dutens, dans sa *Correspondance interceptée*, raconte que Louis XV dit un jour au duc de Choiseul qu'il était instruit de l'histoire du prisonnier au masque. Le duc pria le roi de lui découvrir qui il était. Mais il ne put en obtenir d'autre réponse, sinon que toutes les conjectures qu'on avait faites jusqu'alors sur ce prisonnier étaient fausses. Il est à remarquer que madame Dubarry fit disgracier Choiseul en 1770. C'est donc avant cette époque que la question et la réponse ont été faites. Or, ce n'est que le 28 juin 1770 que le baron de Heiss, dans une lettre adressée aux auteurs du Journal encyclopédique, a, ainsi que nous l'avons exposé dans le chapitre xxi, émis, le premier en France, le système qui fait de Matthioly l'Homme au masque de fer, et cette lettre a été insérée dans le cahier du 15 août 1770. L'enlèvement de Matthioly avait été raconté dès 1687 à Leyde, mais ce n'est qu'en août 1770 que ce système a commencé à être connu, puis débattu. La réponse de Louis XV au duc de Choiseul est donc fort conciliable avec ce système.

Dutens ajoute que, quelque temps après, madame de Pompadour pressa le roi de s'expliquer à ce sujet, et que Louis XV lui dit *qu'il croyait que c'était un ministre d'un prince italien*.

M. Giraud (de l'Institut) a souvent entendu raconter par madame de Boigne et nous a autorisé à reproduire l'anecdote suivante. On sait que madame de Baigue était la fille du marquis d'Osmond, qui avait une grande situation à la cour de Louis XVI. Dans une de ses conversations avec le marquis d'Osmond, madame Adélaïde raconta l'échec reçu par sa curiosité au sujet du Masque de fer. Elle avait engagé son frère, Mie dauphin, à interroger le roi sur ce qui concernait le fameux prisonnier, afin d'être instruite elle-même ensuite. Mais, au premier mot du dauphin, alors tout jeune : *Qui vous a chargé de*

c'est encore possible, bien que rien ne l'établisse. Mais comment Louis XVIII, que l'on a dit l'avoir connu, aurait-il pu l'apprendre ? Lorsque le comte de Provence a quitté Paris, Louis XVI ne prévoyait pas une catastrophe si prochaine. Dira-t-on que, du fond de sa prison, le malheureux roi ait songé à la transmission obligée et se soit alors préoccupé d'instruire son frère ? Mais, dans tous les cas, Louis XVII vivait encore. Si donc Louis XVIII a, par des réponses habilement obscures, donné à entendre que lui aussi était informé, c'est uniquement pour ne pas paraître dépouillé d'un privilège que quelques-uns considéraient encore comme une prérogative de la couronne.

Tels sont les ornements dont le temps a embelli le prisonnier masqué, et qui, en le transfigurant, l'ont rendu méconnaissable. Mais, nous a-t-on dit bien souvent, pourquoi, même réduit à ses proportions réelles, n'a-t-il pas été jusqu'ici reconnu d'une manière définitive ? pourquoi, puisqu'il a été déjà l'objet de si longues recherches, a-t-on laissé jusqu'à ce jour sans les lire tant de dépêches le concernant ? A cela nous nous contenterons de répondre que ces dépêches existent, sont incontestables, et que chacun peut en prendre connaissance dans les archives soit du ministère de la guerre, soit de celui des affaires étrangères. Si jusqu'ici elles n'ont pas été publiées, c'est sans doute parce qu'elles ne renferment que des indices et aucune preuve révélant directement l'identité de *l'Homme au masque de fer*, elles ont échappé à l'attention. C'est de leur rapprochement, de leur comparaison que la lumière jaillit. Isolées, elles restent obscures ; n'ayant aucune clarté propre, elles n'ont pas attiré les regards et sont demeurées enfouies dans les monceaux de documents au milieu desquels elles se trouvent.

Pour combattre le résultat de cette minutieuse enquête, complètement poursuivie à travers d'innombrables matériaux, que reste-t-il que l'on puisse encore objecter ? Le silence gardé par Saint-Simon¹ sur cette affaire ? Mais ce silence tend lui-même à prouver que le prisonnier masqué a été la victime d'une intrigue ourdie à l'étranger. L'immortel écrivain, en effet, a porté la lumière dans les recoins les plus retirés et les plus sombres de la cour de Louis XIV. Rien de ses misères cachées, rien de ses plus secrètes intrigues, rien de ce qui concernait

m'adresser cette question ? dit Louis XV en souriant. Le dauphin avoua que c'était sa sœur. Le roi se refusa à une réponse complète, mais il fit observer que ce secret n'avait jamais été d'une grande importance et n'avait plus alors aucun intérêt.

Cette anecdote nous a été racontée à peu près dans les mêmes termes par M. Guillaume Guizot, qui la tient aussi de madame de Boigne.

Dans les *Souvenirs du baron de Gleichen*, récemment publiés chez Techener par M. Grimblot, on lit (p. 47) que le duc de Choiseul avait fait dans les archives du ministère des affaires étrangères de vaines recherches pour découvrir le secret du *Masque de fer*. Il n'y a là rien de bien étonnant. Ces archives renferment Mille les pièces que nous venons de reproduire ou de relater, et qui ont trait à l'enlèvement de Matthioly. Elles renferment aussi, disséminées dans une foule de séries et de volumes, les dépêches qui prouvent l'intérêt qu'avait le duc de Mantoue à la disparition définitive de son ancien confident. Mais si ces pièces, pour la plupart jusqu'à ce jour inédites, m'ont fourni des arguments à l'appui du système de Matthioly, ce n'est pas dans ces archives, mais bien dans celles du ministère de la guerre, que j'ai trouvé les dépêches qui permettent d'établir la concordance complète entre le personnage enlevé le 2 mai 1679 et le prisonnier qui est entré avec Saint-Mars à la Bastille le 18 septembre 1698, et qui y est mort le 19 novembre 1703. Des recherches opérées uniquement dans le ministère des affaires étrangères ne pouvaient pas aboutir. Il fallait les faire dans tous les dépôts et rapprocher ensuite les divers résultats, dont la réunion seule permet d'obtenir une solution.

¹ On nous a fait souvent cette objection.

l'intérieur du royaume n'a échappé à cet observateur de génie. Mais des affaires extérieures il a seulement connu celles de la fin du règne, lorsque son ami, le marquis de Torcy, en a pris la direction. Sur toutes les autres il a été aussi complètement ignorant qu'il s'est montré fort instruit des choses du dedans. Son silence donc, qui serait très-étrange si le *Masque de fer* avait appartenu à une famille française, s'explique naturellement, ce prisonnier ayant été enlevé hors de France et dès 1678.

Invoquera-t-on encore comme étant inconciliable avec le peu d'importance d'un ministre du duc de Mantoue le soin qu'eut Dujonca¹ de préparer à la Bastille la chambre du *Masque de fer*, lorsque, dans les curieuses notes manuscrites trouvées par nous dans les archives de l'Arsenal, Dujonca raconte lui-même² qu'à l'arrivée d'un prisonnier, il faut prendre le soin de li faire doner et apporter tout ce qu'il liest nesesaire pour la garniture de sa chambre en peient bien chèrement au tapissier du gouverneur, ou bien à la mestresse d'autel ?

L'objection tirée du silence gardé sur Matthioly dans les dépêches adressées par le ministre à Saint-Mars de 1680 à 1698³ est-elle encore possible, maintenant que nous savons que Matthioly, contrairement à l'opinion jusqu'ici admise, est resté à Pignerol et n'a été rendu à Saint-Mars que peu d'années avant le départ pour la Bastille ?

On a souvent parlé du rigoureux traitement infligé à Matthioly et des dures expressions employées à son égard par le ministre. Mais s'il y a eu en effet, pendant longtemps, une certaine dureté dans le langage de Louvois, les dépêches de l'abbé d'Estrades l'expliquent. Cette dureté a eu pour cause le cruel désappointement éprouvé par le ministre quand, malgré les promesses de Matthioly, on n'a pas trouvé dans ses papiers l'original de la ratification du traité de Casal. Auparavant Catinat écrivait à Louvois : *Monsieur de Saint-Mars traite fort honnêtement le s. de Lestang*⁴ *pour ce qui regarde la propreté et la nourriture, mais bien soigneusement pour tout ce qui peut lui oster tout commerce*⁵. Plus tard, surtout après l'exécution du traité, les griefs anciens ont disparu, et, si l'on a maintenu une surveillance incessante, on s'est départi des rigueurs inutiles. Au surplus, ces expressions dures, grossières, pénibles, n'étaient que trop familières à Louvois, et, dans quelques-unes de ses dépêches, il ne s'est guère montré plus doux à l'égard de Fouquet et de Lauzun.

Enfin Voltaire dit tenir *du sieur Marsolan, gendre de l'apothicaire de la Bastille, que celui-ci, peu de temps avant la mort du détenu masqué, apprit de lui qu'il croyait avoir environ soixante ans*. Or Matthioly, né en 1640, avait en réalité soixante-trois ans au moment de sa mort.

Il meurt, et les registres de l'église Saint-Paul portent le nom de *Marchialy*. Sur ce nom, les dissertations ont été aussi nombreuses que pleines d'ingéniosité. Les

¹ C'est un des points sur lesquels le P. Griffet insiste le plus pour prouver l'importance excessive de ce prisonnier. La citation que nous faisons, tirée des notes de Dujonca, établit que cette obligation lui était imposée pour tous les prisonniers. Mais, outre ces notes jusqu'ici inédites, le *Journal de Dujonca* fournit plusieurs preuves de ce que nous avançons.

² Nous avons donné ces notes dans le chapitre XIII, de cette étude.

³ C'est Taulès qui, le premier, a présenté cette objection.

⁴ On sait que tel a été d'abord le nom supposé de Matthioly.

⁵ Dépêche de Catinat à Louvois, du 6 mai 1679. Donnée par Delort, p. 214.

uns, tels que le P. Griffet¹, y ont trouvé les lettres composant les mots *hic amiral* — Vermandois et Beaufort étaient amiraux de France —, comme si, en une circonstance pareille, l'emploi d'une anagramme serait vraisemblable ! D'autres² y ont vu le mot *mar* qui, dans la langue arménienne, aurait la signification de saint et serait, dans le Levant, affecté aux patriarches, et le mot *Kialy*, diminutif arménien de *Michel*, qui aurait été le prénom d'Avedick. N'est-il pas plus simple et plus naturel de trouver en ce mot le nom même de Matthioly que, dans plusieurs dépêches, Louvois nomme Marthioly³ ? Qui ne sait avec quelle négligence on écrivait alors les noms propres⁴ ? Ici il n'y a qu'une lettre de changée. Combien ne trouvons-nous pas d'exemples de modifications bien plus importantes ? Personne ne pouvait soupçonner l'époque de la mort du comte Matthioly. Tout indice aurait manqué h celui qui aurait tenté des recherches. On ignorait que Dujonca tint son journal, et, plus tard seulement, ce n'est que guidé par sa lecture qu'on a songé à rechercher, dans les registres de l'église Saint-Paul, la date du 20 novembre 1703 assignée par lui à l'enterrement du détenu masqué. Mais, à ce moment, nous ne saurions trop insister sur ce point, rien ne pouvait servir, on devait du moins le croire, à attirer l'attention sur l'enregistrement du 20 novembre. Au surplus, tout danger d'une confidence, toute crainte de voir révéler une odieuse violation du droit des gens avaient disparu avec le possesseur du secret de Louis XIV, avec la victime de cette violation. Inscire son nom sur un obscur registre d'église, où personne n'avait les moyens de l'y chercher, était donc naturel et n'offrait aucun péril. Ce qui était essentiel, indispensable, on l'avait fait. L'enlèvement accompli dans le plus grand mystère ; la présence de Matthioly à Pignerol, puis aux îles, connue seulement de son gardien ; son nom uniquement prononcé dans des dépêches qu'on devait supposer pour toujours à l'abri des investigations, puis ce nom disparaissant à son tour et toute trace du prisonnier ainsi effacée, on le croyait du moins ; ses changements de prison opérés avec des précautions extrêmes, tout cela aurait suffi pour rendre inefficaces toutes les recherches et empêcher d'établir jusqu'à la fin l'identité de Matthioly, si les archives étaient restées impénétrables à Versailles. L'ordre de Louis XIV avait été scrupuleusement exécuté, car il est temps de donner la dépêche⁵ par laquelle le roi de France a fait accorder à l'abbé l'abbé d'Estrades l'autorisation qu'il sollicitait :

Versailles, ce 28 avril 1619.

Le roi a veu dans vostre lettre la confidence que madame la duchesse de Savoye vous avait faite de la perfidie du comte Matthioly. Il est assez esrange que, se sentant coupable à ce point envers S. M., il ose se confier entre vos mains. Aussi le roy croit-il qu'il est bon qu'il ne le fasse pas impunément. *Puisque vous croyez le pouvoir faire enlever sans que la chose fasse aucun esclat*, S. M. désire que vous exécutiez la

¹ Dissertation sur l'Homme au masque de fer, dans son *Traité des différentes sortes de preuves*.

² *Mémoires de Mallet du Pan*.

³ Son nom est écrit de plusieurs manières. J'ai choisi l'orthographe la plus généralement adoptée dans les dépêches. On y trouve Matioli, Matheoli, Marthioly, etc., etc.

⁴ M. P. Clément cite un curieux exemple de cette négligence dans sa *Police sous Louis XIV*, p. 102, note 1. Le nom véritable de l'Italien complice de Sainte-Croix dans l'affaire des poisons était Egidio, et on le nomme dans les documents Exili.

⁵ Dépêche inédite. (Archives des affaires étrangères. Savoie, 68.)

pensée que vous avez eue et que vous le fassiez conduire en secret à Pignerol. L'on y envoie ordre pour l'y recevoir *et pour l'y faire garder sans que personne en ait connaissance*. Il sera de votre adresse de lui donner rendez-vous pour lui parler en un lieu détourné, et, s'il se peut, à la campagne. Mais, sur toutes choses, s'il est vrai qu'il ait eu la ratification du duc de Mantoue et qu'il en fût chargé, il serait bon de le prendre et de s'en assurer. Il n'est point nécessaire que vous informiez mad. la duchesse de Savoye de cet ordre que Sa Maj. vous donne, et IL FAUDRA QUE PERSONNE NE SÇACHE CE QUE CET HOMME SERA DEVENU.

Notre tâche est terminée. Si nos recherches ont eu pour première et nécessaire conséquence d'anéantir un personnage de fantaisie au visage particulièrement beau, à la naissance très-haute, à la destinée touchante, faut-il le regretter ? Le charme de la vérité n'est-il pas souverain et supérieur à tous les autres, et, s'il nous a été donné de l'introduire dans ces pages, si, dans une question où, nous l'avons vu, tout était encore incertitude, nous sommes parvenu à jeter quelque clarté nouvelle, pourquoi redouterions-nous d'avoir achevé de dissiper cette création de l'imagination populaire, cet être incertain et romanesque qui, ce nous semble, ne saurait exciter autant d'intérêt que celui qui a vraiment vécu et qu'on peut suivre pas à pas dans son existence ? Tandis, en effet, qu'à l'attrait exercé par le premier devait toujours se mêler un doute inévitable, tandis que la pitié, l'émotion ressenties devaient être sans cesse, contenues par l'impossibilité de prouver même sa naissance, il s'agit maintenant d'une infortune aussi grande et celle fois réelle, d'un personnage bien moins éminent, mais qui a vraiment existé, et qui, frappé, comme le premier, d'une condamnation injuste, a vécu, a souffert, a été persécuté réellement. Pourquoi d'ailleurs mesurerait-on sa pitié à l'importance de ceux qui la méritent ? Toutes les victimes de l'arbitraire ne sont-elles pas également dignes d'intérêt, et la persistance du malheur n'élève-t-elle pas le persécuté à la hauteur des plus grands par la naissance et par l'éclat de la situation ? Fouquet au fond de sa prison, séparé de tous ceux qu'il aime, mais trouvant dans ses sentiments de chrétien assez de force pour dompter sa douleur, nous semble bien plus touchant par sa résignation qu'intéressant par le souvenir du rôle éclatant rempli à la cour de Louis XIV. Matthioly, lui aussi, a été arraché à sa famille, et d'une situation aussi élevée, mais dans une cour bien moins importante, il a été jeté dans l'isolement de la captivité, et, pour lui, cet isolement a été définitif. Sa femme, réfugiée dans un couvent, s'est retirée volontairement du monde, d'où Louis XIV avait par la violence enlevé son mari. Sa famille s'est dispersée, impuissante et silencieuse, se sentant comme menacée par le coup qui avait frappé son chef. Il a traîné son existence de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, de ces îles à la Bastille, tantôt résigné, tantôt égaré par la douleur, et, dans ses accès de folie, se disant proche parent de Louis XIV, et pour ce motif réclamant la liberté. Le 19 novembre 1705, ses malheurs se sont terminés avec sa vie.

Par une coïncidence étrange, au moment même de cette mort arrivait à Paris le maître de Matthioly, Charles IV, duc de Mantoue. Mais lui, qui s'était livré de plus en plus à Louis XIV, auquel il avait vendu une des clefs de l'Italie, récemment remis Mantoue elle-même, et plusieurs fois permis de traverser ses États pour envahir la péninsule, fut fêté comme il méritait de l'être et accueilli en vrai Français. Il descendit au palais du Luxembourg, magnifiquement orné pour lui

avec les meubles de la couronne. Sept tables y furent constamment servies aux frais du roi pour le duc et sa nombreuse suite, et on lui donna de brillantes fêtes à Meudon et à Versailles, où il reçut de Louis XIV une splendide épée couverte de diamants¹. On a dit² que l'imprudenc eût été grande d'inscrire sur les registres de Saint-Paul le nom réel de Matthioly, à l'époque où le duc, arrivant à Paris, pouvait ainsi apprendre sa mort. Nous savons ce qu'il faut penser de l'intérêt que portait Charles IV à son ancien confident, et nous avons vu qu'il s'en est préoccupé uniquement pour s'assurer de sa disparition définitive. Loin donc de la lui cacher, il est possible qu'on l'ait instruit de cette mort, afin de dissiper tout à fait ses craintes. Quoi qu'il en soit, l'histoire offre de singuliers rapprochements, et la réalité l'emporte souvent en intérêt sur les fantaisies les plus romanesques de l'imagination. Des deux personnages qui avaient joué le principal rôle dans la cession de Casal à Louis XIV, le prince qui y avait consenti, contrairement à ses devoirs, pour posséder quelque argent et satisfaire à ses prodigalités, était le héros de fêtes magnifiques. Au même moment, dans la même ville, tout à côté, l'autre, son ancien ministre, fait par lui comte et sénateur, allié aux plus illustres familles de son pays, autrefois lui aussi magnifiquement reçu à Versailles par Louis XIV, mais qui ensuite avait un instant arrêté son ambition envahissante et retardé la servitude du Mantouan, se mourait loin des siens, dans une petite chambre de la Bastille, après une captivité de vingt-quatre années, et, le lendemain, à la nuit tombante, était obscurément emporté à l'église voisine, seulement suivi par deux employés subalternes de la forteresse.

¹ *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 70, 108 et 109.

² M. Jules Loiseleur, *Revue contemporaine*, p. 236.

FIN DE L'OUVRAGE

APPENDICE

Les chapitres XI, XII, XIII et XIV de ce livre ont été l'objet, au moment de leur publication dans le *Correspondant*, d'une attaque très-vive émanant du R. P. Turquand, de la Compagnie de Jésus, et publiée dans le numéro du 15 août 1869 de la revue des R. P. jésuites, les *Études religieuses et littéraires*. Cet article, je ne puis le publier ici, non pas à cause de sa vivacité, puisque j'en ai moi-même demandé et obtenu l'insertion intégrale dans le numéro du *Correspondant* du 10 septembre, mais parce que je n'en ai ni le droit, ni du reste la possibilité, vu son extrême longueur. Voici ma réponse, dans laquelle on retrouvera énoncés tous les griefs de mon contradicteur :

Très-Révérend Père,

Vous avez cru devoir tenter de disculper les jésuites de la part qu'ils ont eue dans l'enlèvement du patriarche arménien Avedick, violemment arraché de son pays et conduit en France, où il est mort. Loin de moi la pensée de contester votre droit d'essayer une telle justification. Cette solidarité, que vous revendiquez ainsi entre tous les membres d'un même ordre, et qui vous oblige à prendre la défense de vos frères disparus depuis bientôt deux siècles, ni ne me surprend, ni ne m'embarrasse. Vous vous sentez atteint par les coups qui les frappent, et vous vous levez pour les représenter et répondre d'eux. Rien de mieux. Vous ne me contesterez par pour moi-même un droit semblable, et, après avoir eu la liberté de combattre mes conclusions, vous voudrez bien, je l'espère, que j'aie celle de les maintenir. Je le ferai sans vous imiter, partant sans irritation, ni acrimonie, et avec cette modération tranquille dont se gardent bien de se départir ceux qui sont réellement convaincus et impartiaux. Il est vrai que vous niez cette impartialité, que vous parlez de mes préventions contre vous, d'une sorte de fascination qui m'obsède, d'un besoin instinctif de plier les faits à une hypothèse préconçue, de ma constante préoccupation de vous trouver coupables, d'un dénigrement systématique de l'Église catholique et des jésuites. Par ce procès de tendance, vous espérez parvenir à me rendre suspect à vos lecteurs, et à me présenter à eux en adversaire passionné et de la religion et de votre Ordre, ce qui, à vos yeux, est identique. Mais ne craignez-vous pas qu'en voulant me faire écarter comme un ennemi ardent de votre Compagnie, on ne songe à vous récuser comme inclinant trop naturellement à l'indulgence ? Si vive que soit la prétendue animosité qui m'inspire, pourrez-vous persuader qu'elle égale votre affection filiale et obligée pour un Ordre auquel vous appartenez ? De nous deux enfin, si je vous parais céder au penchant irrésistible qui me porte à vous voir coupables, n'obéissez-vous pas à une propension bien plus impérieuse encore qui vous conduit à vous croire innocents ?

A vrai dire, je n'éprouve aucun des sentiments que vous me supposez. N'est-il pas permis d'être indifférent aux progrès comme aux revers de votre Ordre sans l'être aux intérêts de la religion ? Sur la route que j'avais à parcourir dans mon étude sur *l'Homme au masque de fer*, s'est rencontré l'épisode de l'enlèvement d'Avedick. Je n'en ai ni recherché, ni évité le récit. Dans un article de cinquante-six pages, vous blâmez la longueur de ce récit, qui n'en a que trente-cinq. Combien plus étendu aurait-il été si, comme vous me reprochez de ne l'avoir point fait, j'avais reproduit intégralement chacune des nombreuses dépêches dont je l'ai étayé ! L'histoire ainsi écrite n'offrirait aucun attrait au lecteur ; ce serait un procès-verbal sec, aride, dépourvu de mouvement comme d'intérêt. Vous qualifiez mon article tantôt de factum, tantôt, de réquisitoire, et

ailleurs vous l'appellez un drame. Je serais heureux qu'il eût mérité cette dernière qualification. L'histoire doit être, en effet, un drame dont les personnages marchent, s'agitent, vivent. Vous voulez bien me conseiller [de me prémunir contre la puissance d'imagination dont je suis doué](#). Elle vous aurait paru sans doute moins dangereuse si elle ne m'avait aidé à exciter quelque pitié pour une malheureuse victime de la passion religieuse. On ne saurait contester à l'historien le droit et le devoir, après avoir exactement raconté un acte de violence, de le condamner, et rester froid devant un crime n'est pas une des conditions nécessaires de l'impartialité historique. J'espère démontrer, sinon à vous-même, du moins à nos lecteurs, que la chaleur dont j'ai essayé d'animer mon récit avait sa source dans une conviction sincère autant que dans une indignation trop justifiée.

Mais je suis forcé, avant d'entrer dans le fond même du débat, de vous suivre dans une foule de points secondaires par lesquels vous cherchez à en détourner l'attention, et qui abondent en insinuations artificieuses, en confusions calculées et en graves accusations adroitement mêlées à quelques éloges. Vous excellez, je dois le dire, dans cette tactique, et vous y déployez à merveille cette habileté qui vous est propre. Sans y prétendre, je vais tenter de ne laisser debout aucune de vos attaques.

I

Vous voulez bien prendre en pitié la patience des lecteurs du Correspondant, depuis trop longtemps désireux d'avoir enfin la solution du problème de l'Homme au masque de fer. Je vous sais gré d'avoir abordé ce point, bien qu'il soit tout à fait étranger à ce débat. Je suis, en effet, fort en retard avec mes lecteurs, mais ils m'excuseront sans doute quant ils sauront que, pour deux causes aussi légitimes l'une que l'autre, j'ai momentanément interrompu mes travaux, la première fois détourné d'eux par une longue maladie, la seconde par la nécessité où vous m'avez mis de vous répondre. Vous me dénoncez ensuite comme ayant donné dans une note de mon premier article deux dépêches italiennes [où la crudité la plus révoltante le dispute à l'invraisemblance](#). Vous auriez sans doute été plus indulgent, au moins pour l'une de ces deux dépêches, si vous aviez lu qu'elle a été écrite par un nonce et adressée à un pape. Continuant à vous occuper de questions aussi étrangères au but que vous poursuivez, vous affirmez que, [dans une note, je donne, comme étant de Saint-Simon, sur la famille de Ferriol certains traits de haut goût](#). Vous semblez ignorer qu'on ne cite un auteur que lorsqu'on guillemette ou souligne ses paroles. On ne saurait donc m'accuser d'avoir voulu attribuer à Saint-Simon ce que je dis de la sœur de madame de Ferriol. En la désignant par ces mots : [La célèbre religieuse, connue par ses désordres, maîtresse de Dubois](#), je me suis contenté de résumer le passage des immortels *Mémoires* qui la concerne. Vous paraissez regretter le texte même de Saint-Simon. C'est imprudent, permettez-moi de vous le dire, et si j'avais qualité pour vous donner un avis, je vous conseillerais de ne jamais invoquer cette autorité. Vous n'avez pas, en effet, d'adversaire plus acharné que cet écrivain de génie, ardent, impétueux dans ses aversions comme dans ses amitiés, mais incontestablement parfait honnête homme, et dont il y a peu de volumes qui ne renferment contre vous un réquisitoire. Mais enfin voici, puisque vous le souhaitez, une citation plus complète :

L'abbé de Tencin avait deux sœurs : l'une qui a passé sa vie à Paris dans les meilleures compagnies, femme d'un Ferriol assez ignoré, frère de Ferriol qui a été ambassadeur à Constantinople, qui n'a point été marié. *L'autre sœur religieuse professe pendant bien des années dans les Augustines de Mont-Fleury, aux environs de Grenoble ; toutes les deux belles et fort aimables, madame Ferriol avec plus de douceur et de galanterie, l'autre avec infiniment plus d'esprit et de débauche. Elle attira bientôt la meilleure compagnie de Grenoble à son couvent, dont la facilité de l'entrée et de la conduite ne put jamais être réprimée par tous les*

soins du cardinal le Camus. Tant de commodités dont madame de Tencin abusa largement ne firent que lui appesantir le peu de chaînes qu'elle portait. On la venait trouver avec tout le succès qu'on dit pu désirer ailleurs... Plus tard, elle devint maîtresse de l'abbé Dubois, et lorsqu'il fut cardinal, maîtresse publique, etc., etc.

Avais-je donc tort de nommer cet écrivain dans ma note et *sont-ils de mon cru*, selon votre langage¹, *ces traits de haut goût*, étourdiment attribués à Saint-Simon ?

Ce mot *étourderie* revient plus d'une fois sous votre plume. Il n'est ni dans mes convenances ni dans mes habitudes de l'employer ; mais n'en aurais-je pas le droit quand je rencontre tant de contradictions dans votre article ? Vous affirmez que l'étude sur Avedick était parfaitement déplacée dans un travail sur le *Masque de fer*, et vous oubliez avoir non moins dogmatiquement affirmé, deux pages auparavant, *qu'il était essentiel au but que je me propose, la révélation du Masque de fer, de détruire toutes les opinions qui avaient été précédemment émises*. Dois-je, sur la foi de la première affirmation, conserver dans mon travail l'épisode d'Avedick, ou, d'après votre seconde décision, suis-je tenu de le supprimer ?

La protestation qui a précédé votre article fait vivre le chevalier de Taules jusqu'en 1825, et plus tard vous dites qu'il est mort en 1800. Ni l'une ni l'autre de ces dates ne sont exactes. Vous avez trouvé la seconde dans les quelques lignes consacrées à Taules par la Biographie Michaud, et rendues beaucoup moins affirmatives dès la seconde édition de cet ouvrage, où se trouvent du reste tant d'erreurs. N'est-il pas plus judicieux d'ajouter foi, au moins en ce qui concerne les dates, à une notice très-longue, très-détaillée, fort bien faite par quelqu'un qui a connu Taules, et placée à la tête de ses écrits au moment de leur publication en 1825 ? Or, l'auteur de cette notice ne laisse aucun doute sur ce fait, que Taules vivait encore sous le premier Empire, puisque : 1° il le montre *refusant du gouvernement impérial plusieurs importants emplois* ; 2° il affirme en 1825 que Taulès est mort depuis peu d'années seulement. Le singulier est que vous citez avec complaisance, et pour vous en servir contre Taulès, un passage de cette notice dont vous refusez d'adopter les dates. De telle sorte qu'on serait fort embarrassé pour connaître votre opinion sur un document que vous repoussez et que vous acceptez tour à tour, si votre vrai mobile n'apparaissait pas : vous teniez à ouvrir votre article par la constatation d'une erreur grossière que j'aurais commise. La question de la mort de Taulès ne touche en rien au débat. Peu importe. Il y a un mois à peine, vous avez prolongé sa vie jusqu'en 1825. Peu importe encore. Il vous faut, il vous faut à tout prix trouver dans mes pages une de ces énormités qui justifient le sarcasme et qui vous rallient aussitôt les lecteurs en m'enlevant toute leur confiance. Vous tuez Taulès en 1800, et vous avez fort beau jeu

¹ Je ne veux pas céder à la tentation de relever toutes les distractions de ce genre. Ce serait une satisfaction fort puérile. Je ne puis cependant m'empêcher de signaler une inadvertance vraiment singulière sous la plume de mou contradicteur. Il cite cette phrase de mon article : *Aussi le musulman ignorait-il et ne pouvait-il comprendre cette charité admirable dans son principe, bien que parfois exercée jusqu'à l'abus, qui anime le missionnaire catholique, lui inspire une abnégation sublime et le détermine à quitter son pays, à traverser les déserts, à souffrir, à mourir pour sauver une seule âme et la faire participer aux consolations et aux espérances de la foi*. Et il ajoute : *Il est assez difficile de comprendre comment après la mort on peut faire participer une âme aux consolations et aux espérances de la foi*. Est-ce donc à moi, profane, à rappeler à mon contradicteur que le spectacle du martyr d'un missionnaire et de son héroïque courage a été souvent bien plus efficace pour le salut des âmes que toutes ses exhortations ? Il me semble aussi que c'est par leur mort que les premiers chrétiens ont obtenu la conversion de tant de païens. Ce qui a fait justement dire à Tertullien : *Sang de martyr, semence de chrétiens*. — Mon contradicteur n'a pas été heureux dans le choix de la phrase où il fallait trouver une naïveté.

ensuite de rire de moi, qui le montre [traversant le premier Empire sans vouloir rentrer dans les affaires](#). Ce sont là des succès de fort bon aloi.

Vous portez contre moi une accusation plus grave encore et non moins imméritée. Vous dites que [je me suis donné le plaisir peu français de charger un compatriote pour élever aux nues Avedick](#). Vous êtes très-fondé à m'adresser ce reproche, faisant partie d'un Ordre si éminemment français, qui a toujours défendu les libertés de l'Église gallicane, qui ne s'inspire que des intérêts de notre pays et les soutient même à l'encontre des injonctions qu'il reçoit de Borne, dont l'esprit, les actes, les obligations, les tendances ont été constamment dirigés par le plus pur patriotisme. Sans prétendre aimer autant que vous mon pays, je me suis prononcé, sur certains épisodes de son histoire, avec une émotion prenant sa source, ce me semble, dans un sentiment très-français. Quand j'ai eu à porter un jugement sur la révocation de l'édit de Nantes, sur cet acte qui, vous le savez bien, a été conseillé à Louis XIV, et dont les conséquences ont été si désastreuses, je l'ai réprouvé avec toute l'énergie dont j'étais capable, et ce me semble, en bon Français. Lorsque, dans la description d'une ville célèbre¹, j'ai rencontré une prison² où furent détenus tant de protestants dont on avait confisqué les biens, incendié les demeures, et qui, entassés dans des chambres étroites et obscures, étaient condamnés à y vivre, le fanatisme religieux, cause de ces iniquités, et qui, vous le savez bien, était inspiré à Louis XIV, je l'ai maudit, et, ce me semble, en bon Français.

A vrai dire, je n'espère pas que ces jugements vous persuadent de mon patriotisme. Mais je voudrais au moins vous convaincre de la netteté habituelle de mes affirmations. Vous semblez, en effet, la mettre en doute. Vous dites [que le libre penseur perce en moi sous le masque catholique ; que j'essaye de parler comme pourrait le faire un catholique ; que j'ai glissé dans le Correspondant mon étude sur Avedick](#). Il n'en est rien, T. R. Père. Les insinuations, les sous-entendus, les timidités affectées de langage, je ne les ai jamais connues. Après avoir longtemps étudié ce dont j'ai à parler, j'affirme et je maintiens hautement mon opinion. Les nombreux articles publiés depuis cinq années dans la revue où tous vos efforts tendent à me rendre suspect, je les ai offerts et non glissés par surprise. La direction du Correspondant n'est pas plus disposée à subir ce procédé que je ne suis prêt à l'employer. Sa vigilance, que vous voulez armer contre moi, n'a point été trompée, et, loin d'user de subterfuge, j'ai exposé, avant d'en commencer la publication, le sens général de mes six articles sur *l'Homme au masque de fer*. Il n'y a donc eu ni subterfuge, ni manœuvres, ni surprise. Il faut vous y résigner. Tout s'est fait loyalement, ouvertement, avant comme pendant cette polémique... de ce côté du moins ; car nous n'usons point des mêmes procédés, pas plus que nous ne combattons avec les mêmes armes, et tandis qu'ici vous était offerte l'hospitalité la plus complète, ailleurs mes plus légitimes réclamations étaient ou dénaturées ou repoussées avec cette douce urbanité et cette évangélique mansuétude qui caractérisent certains de vos alliés.

Mais c'est assez m'occuper après vous de points aussi étrangers à ce débat, et il est temps de ramener la question à ses deux termes véritables :

- Quel jugement faut-il porter sur la conduite de Ferriol et de Louis XIV envers Avedick ?
- Les jésuites ont-ils pris part à son enlèvement ?

II

Dans tous les temps et dans tous les pays, la tactique des persécuteurs a été de salir leur victime. Je ne me suis pas fait, je ne prétends pas me faire l'avocat d'Avedick. Néanmoins il est essentiel, ce me semble, de remarquer que les dépêches de Ferriol qui ternissent la réputation du patriarche sont postérieures à son enlèvement. Le P. Griffet,

¹ *Histoire d'Aigues-Mortes.*
² La tour de Constance.

un des vôtres, a dit très-judicieusement qu'avant d'adopter l'opinion émise sur un personnage par un contemporain, il convient d'examiner s'il n'avait pas un puissant intérêt à louer ou à blâmer. Par leur date donc, ces dépêches seraient déjà suspectes, mais combien le sont-elles plus encore, lorsqu'on voit l'exagération et l'énormité scandaleuses des actes que Ferriol lui reproche, et quand celui-ci, plusieurs années après, reconnaît cette exagération¹ ? Ces actes sont tels que vous avez reculé, et je vous en approuve, devant l'insertion intégrale de ces dépêches. Pourquoi m'accuser d'avoir fait par calcul, ce que vous vous êtes permis par une sage prudence ? Au surplus, les profanations reprochées à Avedick par Ferriol auraient-elles été réelles, se serait-il rendu coupable de crimes plus grands encore, la violation du droit des gens commise sur sa personne par un ambassadeur et sa longue détention dans un pays étranger, seraient-elles plus excusables ? Vous donnez quelquefois au patriarche la qualification ironique *de digne et respecté vieillard, d'innocent Avedick*, tantôt en voulant bien reconnaître que je n'ai jamais employé ces termes, tantôt en vous abstenant de cette loyale et nécessaire observation. De telle sorte qu'ayant l'honneur d'être le principal objet de vos attaques, c'est à moi, dans ce dernier cas, que le lecteur attribue l'emploi de ces épithètes excessives. Je me suis contenté de le nommer *l'infortuné Avedick*, ou bien *ce chef aimé des Arméniens*, qualificatifs que justifient assez, ce me semble, ses longs malheurs et les énergiques efforts déployés par les Arméniens pour faire cesser une détention inique.

Du reste, il y a, dans votre article, un aveu qui aurait dû vous rendre plus indulgent pour le patriarche, *Vous ne niez pas la part que les jésuites auraient prise à l'élévation d'Avedick au patriarcat*, et, parvenu au pouvoir, il aurait trompé les espérances que ces Pères fondaient sur lui. Les jésuites auraient donc consenti à accepter les services *de cet être repoussant*. Vendu à eux, ce n'eut plus été un homme vénal. Placé entre leurs mains, l'instrument aurait perdu tous ses défauts. Ô mon Père, quelle distraction vous avez commise ! Il est vrai que vous évoquez ensuite, à propos de l'échec qu'ont essuyé quelques-unes de vos tentatives de ce genre, des souvenirs pleins de tristesse et d'amertume. Vous constatez *qu'il vous est arrivé de n'avoir pas toujours la main heureuse*. Vous rappelez l'exemple d'Henri de Gondrin, *élève des jésuites*, appelé, grâce à votre intervention, à l'archevêché de Sens, et devenant *l'un des plus fougueux coryphées des jansénistes et le persécuteur à outrance de ses anciens maîtres et bienfaiteurs*. Je ne sais si je me trompe, mais en épanchant ainsi les regrets causés par les déceptions que vous avez parfois éprouvées, les ingratitude dont vous ont abreuvés quelques-uns de vos élèves, vous avez dû penser à Voltaire.

Mais enfin, avec ou sans votre participation, Avedick a été élevé au patriarcat. M. Topin, dites-vous, écrit avec un calme olympien : *Avedick exhorte ses coreligionnaires à la paix, et durant plusieurs années les deux Églises se maintiennent dans une concorde parfaite*. Comment dois-je qualifier à mon tour ce procédé de discussion par lequel vous citez cette phrase, non-seulement en l'isolant à dessein de ce qui la précède et l'explique, mais encore en supprimant toutes les dépêches de Ferriol que j'indique en note et qui la justifient ? Celles-ci ne peuvent être suspectes, puisqu'elles expriment sur Avedick une opinion si contraire aux desseins de celui qui les a écrites. Les voici suivant l'ordre de leur date depuis le moment de la nomination d'Avedick jusqu'à son enlèvement. Ai-je besoin de le faire remarquer, là est le point essentiel du débat : premièrement, puisqu'il s'agit des cinq années qui ont précédé l'enlèvement d'Avedick et son envoi à Marseille ; secondement, puisque ces dépêches émanent de celui même qui a ordonné cet acte de violence. Quels meilleurs éléments pouvons-nous réunir pour apprécier, sinon l'acte de violence en lui-même, que vous consentez à blâmer un peu, du moins les circonstances atténuantes que vous invoquez ?

Ferriol au comte de Pontchartrain. — 11 may 1702.

Le patriarche Avedick est encore à Andrinople. Il exhorte les Arméniens à la paix.

¹ Dépêche du 2 février 1708. *Le P. Hyacinthe m'exagérait tous les jours les méchancetés et les crimes d'Avedick.*

Ferriol à Pontchartrain. — 8 juin 1702.

La persécution des Arméniens catholiques est entièrement finie.

Ferriol au roy. — 2 octobre 1702.

La persécution paraît entièrement finie.

Ferriol au roi. — 1er may 1703.

La liberté est si grande pour nos Églises que tout le monde avoue qu'il n'y en aurait pas davantage dans un pays chrétien. Les RR.PP. jésuites ont fait à Pâques la procession de Sainte-Anne au milieu de Galata, portant la croix, les bannières et les reliques avec une infinité de flambeaux allumés et un concours de peuple prodigieux. On ne faisait auparavant cette cérémonie que dans l'enceinte de la maison.

Ferriol à Pontchartrain. — 4 juillet 1703.

Toutes les affaires du commerce et de la religion vont ici fort bien. Nous y jouissons d'une assez grande tranquillité.

Remarquez que je cite *toutes* les dépêches. Vous dites que celles de Ferriol présentent certaines lacunes, vous fondant sur ce qu'il accuse Avedick d'avoir intercepté ses courriers. Vous avez mal lu, mon père, la dépêche que vous invoquez. Avedick, écrit Ferriol à Torcy, avait eu la témérité d'intercepter les lettres du roi, mais non celles de l'ambassadeur. L'eût-il fait du reste, Pontchartrain eût aussitôt averti Ferriol que le courrier ordinaire n'était point parvenu à la cour, et par le suivant, l'ambassadeur français n'eût certainement pas manqué d'envoyer une copie de ses dépêches interceptées. C'est ce qui se fait d'habitude, et l'existence de numéros d'ordre autant que la mention dans les réponses, des dates des lettres auxquelles il est répondu, révèlent aussitôt une soustraction et permettent de la réparer. Or rien de semblable ne se remarque dans la correspondance de Ferriol. Elle existe en son entier, et, si les diverses lettres ont des dates assez éloignées les unes des autres, cela tient uniquement aux longueurs des communications. Après avoir ainsi établi qu'il n'y a pas et qu'il ne saurait y avoir de lacunes, je continue à citer.

Ferriol à Pontchartrain. — 18 septembre 1703.

Avedick est aux Sept-Tours — prison de Constantinople —. Soupy travaille pour se faire de nouveau patriarche. Il est en toute liberté.

Les dépêches suivantes nous apprennent la cause de cette détention, et montrent Ferriol, après l'avoir provoquée, la rendant le plus dure possible.

Ferriol au kiaya du grand-vizir. — 14 may 1703.

Je vous prie très-instamment de faire punir très-sévèrement Avedick, patriarche des Arméniens. Comme son crime est grand, ayant attenté à l'autorité des souverains et intercepté par argent la lettre d'un grand empereur amy de tous temps de la Porte, sa punition doit être exemplaire, et l'on ne peut pas dire qu'il soit innocent, puisque son crime a été prouvé dans notre justice suivant toutes les règles.

Ferriol à Louis XIV. — 9 novembre 1703.

Le patriarche des Arméniens Avedick, qui était aux Sept-Tours, a esté envoyé en exil dans un château de Sirie, et Soupy, après avoir été mis en liberté, a voulu de nouveau se faire patriarche ; mais il n'y a pas réussi. On doit l'envoyer en Romélie pour y prescher. Kaisac, qui a esté fait patriarche, parait un homme modéré. J'espère que nous aurons lieu d'en estre contents.

Ferriol à Pontchartrain. — 12 juin 1704.

Les Arméniens ont fait tout ce qu'ils ont pu pour retirer Avedick de son exil à Abratadas, qui est un petit écueil près de Tripoly de Sirie, mais le vizir a toujours déchiré les requêtes, et j'ay donné les ordres nécessaires pour rendre la prison d'Avedick la plus dure qu'il est possible. Il est enfermé dans un cachot plein d'eau et d'où il ne voit point le jour. Cependant, le patriarche des Arméniens Kaisac a été déposé.

Grâce au dévouement des Arméniens, Avedick sort de prison et redevient patriarche. Nous approchons de l'époque de l'enlèvement.

Ferriol au cardinal de Janson. — 11 mars 1705.

Les affaires de la religion sont icy fort tranquilles. Avedick est encore patriarche des Arméniens, mais il se tient dans un grand respect. Je ne laisseray pas de demander sa déposition au vizir, le connaissant pour un très-méchant homme et capable d'une grande dissimulation.

Ferriol à Louis XIV. — 20 juin 1705.

La religion est ici dans une grande tranquillité.

Ferriol au cardinal de Janson. — 15 août 1705.

Pour ce qui regarde Avedick, il est encore en possession de la dignité, mais il ne donne aucun chagrin aux catholiques.

Ferriol au cardinal de Janson. — 16 septembre 1705.

Il reçoit dans son palais le patriarche de Sissem, qui essaye de renverser Avedick.

Ferriol à Pontchartrain. — 27 décembre 1705.

Le patriarche arménien Avedick a eu la hardiesse de me venir voir. Comme je luy avais donné la ceinture d'assurance, je ne l'ay pas fait arrêter. Il m'a promis qu'il ne tourmenterait plus les Arméniens catholiques et qu'il défendrait de prononcer dans leurs églises l'anathème qu'ils prononçaient ordinairement contre saint Léon et le concile de Chalcédoine, et qu'on n'invoquerait plus Dioscore et les autres hérétiques qu'ils honorent comme des saints, et je luy ai assuré que lorsqu'il aurait exécuté toutes ces paroles, nous serions les premiers à inviter les Arméniens catholiques à retourner dans leurs églises.

Puis Ferriol annonce tout à coup l'enlèvement à Louis XIV. Ainsi, quels qu'aient été les démêlés antérieurs d'Avedick et des catholiques, quel qu'ait pu être le ressentiment éprouvé par les jésuites de n'avoir pas réussi à l'acheter, il est incontestable qu'avant comme après la dure détention à Abratadas, Avedick a vécu, tout au moins, dans un apparent accord avec les catholiques.

De mon récit de l'enlèvement, vous voulez bien ne rien contester, sinon la part qu'y ont eue les jésuites, question que j'examinerai tout à l'heure.

Le récit des événements qui ont suivi le départ d'Avedick, vous consentez de même à l'accepter, ainsi que l'exactitude de toutes les dépêches d'après lesquelles je l'ai composé. Seulement vous le jugez un peu dramatisé. Il est vrai qu'il est plus développé que le vôtre, et qu'il ne m'a pas suffi comme à vous, de m'exprimer ainsi :

Avedick arriva à Marseille, fut transféré au mont Saint-Michel, et de là à la Bastille. Il finit par faire son abjuration. Rendu alors à la liberté, il se retira sur la paroisse Saint-Sulpice, et mourut rue Férou le 21 juillet 1711.

Ces quelques lignes ne sont pas dramatisées, c'est indubitable. Mais, en revanche, elles, offrent un précieux exemple de concision dans le style et de rapidité dans la marche. Vous avez un don particulier pour écrire certaines parties de l'histoire, pour glisser légèrement sur les scènes qu'il vous serait pénible de retracer. C'est sans doute chez vous une grâce d'état, car un des vôtres s'est immortalisé par une manière analogue de raconter l'histoire du premier Empire ; et je conçois que, comptant dans vos rangs un historien si justement fameux, vous soyez si sévère pour ces fiertés indépendantes qui sous le second Empire s'occupent d'études historiques.

Avedick, dites-vous, fut transféré de Marseille au mont Saint-Michel, et de là à la Bastille. De ses protestations énergiques, des rigueurs appelées sur sa tête par Ferriol, dont la haine était pourtant assouvie, de l'émotion universelle excitée dans tout l'Orient, des efforts touchants tentés plusieurs fois par les Arméniens pour retrouver leur chef, de l'alternative où se trouvait le prisonnier de renier sa foi ou de mourir à la Bastille, des vives instances et des préoccupations inquiètes de la cour de Rome, pas un mot. Ce dernier point cependant, vous auriez dû au moins essayer de le détruire ; car l'immixtion du Saint-Office dans cette affaire achève de lui imprimer un caractère incontestable de persécution religieuse. Les démarches des Arméniens, vous contentez-vous de dire, n'amenèrent aucun résultat, par suite de l'habileté diplomatique de Ferriol et du cabinet qu'il représentait. Ô euphémisme admirable ! vous m'accusez, R. Père, d'être bien sévère pour les diplomates de mon pays. Je m'en voudrais beaucoup d'avoir nommé habileté diplomatique cette suite de mensonges impudents, de scènes burlesques, ces envois successifs des Arméniens tantôt à Messine, tantôt à Rome, tantôt en Espagne, partout enfin où Avedick n'était pas ; cet empressement à accuser de l'enlèvement les Anglais et les Hollandais ; ces dépêches mensongères, contradictoires, passionnées, par lesquelles Ferriol calomniait pour détourner les soupçons et demandait une répression cruelle pour satisfaire sa haine ! Je m'en voudrais beaucoup, d'avoir nommé *habileté diplomatique* du cabinet français la conduite de Louis XIV faisant dresser après la mort d'Avedick un acte, honteux témoignage d'hypocrisie, dans lequel est attestée la douleur du roi ; dans lequel Avedick est nommé un disgracié dont on a ignoré les infortunes, *et qu'on a mis en liberté dès qu'on a su son nom et sa qualité !* J'appelle habileté diplomatique — et celle-là, je l'ai exposée, je l'ai louée avec joie — les efforts, couronnés de succès, d'un Polignac, parvenant en Pologne à élever sur le trône le prince de Conti, ou luttant, avec sa seule fermeté et son admirable présence d'esprit, contre les insolentes prétentions de la Hollande et de l'Empire. De cette habileté diplomatique, notre histoire compte, grâce à Dieu, de nombreux, de brillants exemples, et il n'est point nécessaire d'excuser quelques tristes exceptions telles que celle qu'offre la carrière de Ferriol. Les méconnaître serait non-seulement mentir à toute vérité, mais encore justifier le reproche de trop étroit patriotisme que nous adressent si souvent les étrangers. Vous souhaitez qu'on retrace après moi le portrait de cet ambassadeur extravagant¹. Mais qui, sinon vous-même, consentira à oublier ses fautes, à cause de la protection efficace dont il vous a entourés ? Comme jésuites, dites-vous, nous ne perdrons jamais le souvenir de ce qu'il a fait pour nous. Rien de mieux, et cette gratitude est fort naturelle. Mais veuillez ne pas exiger que d'autres que vous la partagent, à moins qu'avoir protégé les jésuites mette désormais un diplomate à l'abri des sévérités de l'histoire. Le souvenir des bienfaits de Ferriol est même si puissant sur vous, qu'il échauffe votre style et vous dispose aux objurgations et

¹ J'ai sur sa conduite, sur sa folie contestée par lui, mais trop réelle, et sur les scènes qui ont marqué son départ de Constantinople une série de dépêches des plus curieuses et que je publierai un jour. Sa honteuse conduite avec mademoiselle Aïssé a été justement flétrie par M. de Barante dans une notice consacrée à la fameuse et touchante Aïssé. Les extravagances de l'ambassadeur ont été en partie exposées par Hammer, Ses démêlés avec son successeur, sa disgrâce très-méritée font l'objet de nombreuses dépêches. Mais il a protégé les jésuites. Ce mot répond à tout.

aux apostrophes. Pauvre Ferriol ! vous écriez-vous, non sans éloquence, si au lieu de vous en prendre à un schismatique, vous aviez fait mettre dans un cul de basse-fosse le P. Braconnier, le P. Tarillon, le P. Hyacinthe, et autres jésuites, on vous regarderait comme un bienfaiteur de l'humanité ! Le mouvement est beau, mais la supposition fort invraisemblable ; car, pendant le règne de Louis XIV du moins, je vous aperçois toujours du côté des puissants et des persécuteurs.

Par ce qui précède, nos lecteurs ont déjà dû surprendre votre tactique. Elle consiste à présenter le fait principal en quelques lignes, à qualifier par des euphémismes des actes que tout esprit non prévenu flétrira avec indignation, puis à détourner l'attention sur des points secondaires. Mais je veux vous suivre dans cette voie, si tortueuse que vous l'ayez faite, et après avoir remis en lumière ce que vous avez obscurci ou ce dont vous avez détourné la tête, montrer qu'il n'y a rien dans votre article — rien, l'entendez-vous, mon père ? — à quoi je ne puisse répondre victorieusement.

Vous signalez le mot de vieillard appliqué à Avedick, et vous m'opposez son extrait mortuaire, indiquant l'âge de cinquante-quatre ans, ou environ. Ces derniers mots autorisent à faire des recherches plus complètes sur son âge réel. Dans l'Histoire de l'Empire turc d'Hammer, j'ai acquis la certitude que cet âge était nécessairement plus avancé. C'est à Erzeroum, où il avait été cadi, que le muphti Feizoulah-Effendi s'était lié avec Avedick, qui devint son protégé. Or l'année assignée par Hammer au séjour du muphti dans cette ville m'a conduit à conclure qu'Avedick était sexagénaire à l'époque de son enlèvement. Puis-je maintenir le mot vieillard ?

Vous me reprochez d'avoir représenté Avedick disant la messe à Saint-Sulpice, et vous ajoutez : M. Topin cite à l'appui la déclaration authentique de Pétis de la Croix¹. Vous avez mal lu, R. Père, la note 5, p. 845, de mon article, et là où j'invoque les *Registres des convoys et enterrements à l'église paroissiale à Saint-Sulpice, à Paris, extrait délivré par le sieur de la Chétardye, curé, le 14 août 1711*, vous lisez : *Déclaration authentique de Pétis de la Croix*. Or cet extrait porte : *Durant les sept mois qui ont précédé sa mort, le sieur Avedick a assisté à tous les offices de Saint-Sulpice, y a communiqué, y a célébré la messe, etc., etc.* Puis-je maintenir les mots : Saint-Sulpice ?

Non moins nettement vous affirmez que je me sers de la *déclaration authentique de Pétis de la Croix* pour établir les suggestions dont Avedick a été l'objet à la Bastille. Vous avez encore mal lu, mon Père, et c'est au membre de phrase suivant : *On lui donna des livres arméniens*, que se rapporte la note 2 de la page 843. Mais la page VII du tome II de la correspondance administrative sous Louis XIV, publiée dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, renferme ce qui suit : *Avedick fut conduit à la Bastille, toujours sous le plus grand secret. Là, cet Arménien fit des réflexions, ou plutôt on lui en suggéra*. Que Pétis de la Croix ait dit le contraire, c'est possible. Louis XIV et son gouvernement avaient un grand intérêt à faire raconter la conversion d'Avedick à leur manière, et ce, acte mensonger dressé par d'Argenson, sur les ordres de Pontchartrain, acte dont j'ai parlé tout à l'heure, et dont vous n'avez pas dit un mot, cet acte, dis-je, prouve jusqu'à l'évidence l'hypocrite dissimulation manifestée par Louis XIV après la mort d'Avedick. J'accorde une bien plus grande confiance à l'affirmation d'un homme aussi consciencieux que Depping, et dont l'opinion est fondée sur l'examen de toutes les dépêches administratives sous Louis XIV. Or il déclare qu'il y a eu suggestion. Puis-je maintenir le mot suggestion ?

A propos du monophysisme, d'Eutychès et de ses adhérents, vous vous livrez à une savante dissertation sur une erreur de définition que j'aurais commise. Mais vous vous gardez bien de dire que j'invoque l'opinion de M. Dulaurier, de l'Institut, si universellement accepté pour sa parfaite compétence en ce qui concerne les Églises arméniennes. *Nous croirions faire tort à nos lecteurs*, vous écriez-vous, *en les privant du résultat inattendu auquel est parvenu M. Topin*. Vous avez de nouveau mal lu, mon Père.

¹ Le nom de cet interprète se termine, en effet, par un *s* et non par un *t*. C'est la seule erreur que je reconnaisse et la seule concession que je fasse à mon contradicteur.

Le doute n'est pas possible. Après avoir nommé l'excellent ouvrage de M. Dulaurier : *Histoire, dogmes, traditions et liturgie de l'Église arménienne et orientale*, j'ajoute : [Ce livre combat l'opinion généralement admise](#), etc., etc. Mais c'est moi-même qu'il fallait à tout prix surprendre en erreur, et vous n'avez pas hésité.

Une de vos plus dédaigneuses attaques est celle qui a trait à l'ordination d'Avedick. Vous prenez en pitié mon ignorance des choses ecclésiastiques, et vous comprenez dans vos railleries Quesnel et le cardinal de Noailles, qui ne s'attendaient pas à se trouver en pareille affaire. Ce qui prouve que cette maxime de l'oubli des injures, que vous disiez tout à l'heure être propre aux jésuites, peut souffrir, au moins de votre part, quelque exception. Tandis que vous contestez la science théologique du cardinal, vous me renvoyez au catéchisme. Je vous renvoie, avec moins de dédain que vous ne le faites, à l'excellente collection de la correspondance administrative sous Louis XIV, dont la page ix porte ce qui suit : [Le 25 septembre 1710, Avedick fit une abjuration publique entre les mains du cardinal de Noailles, et fut même sacré prêtre dans l'église Notre-Dame de Paris](#). Que cette ordination, si elle a eu lieu, ait été une monstruosité, une erreur capitale, une violation flagrante des règles canoniques, liturgiques et théologiques, je n'essaye pas de le nier, et je me félicite même de l'avoir appris de vous.

En tout cela, très-révérend Père, et de nous deux, qui a mal lu, qui a mal jugé ? J'ai fait le récit des cinq années qui ont précédé et de tout ce qui a suivi l'enlèvement d'Avedick ; je l'ai composé d'après plus de cent dépêches émanant des ambassadeurs français à Rome et à Constantinople, de Pontchartrain, de Torcy, du cardinal Janson, de Louis XIV, et pour la plupart jusqu'ici inédites. Ces dépêches, vous les avez eues entre les mains, et je m'en félicite en loyal contradicteur. Vous les avez lues et relues après moi, et vous ne pouvez adresser à mon récit que le reproche, reçu par moi comme un éloge, d'être *un peu dramatisé*. Mais où sont les altérations, où les lacunes ? Je viens de faire justice de quelques-unes de vos accusations secondaires, et je vais détruire les autres. Mais y a-t-il sur l'enlèvement du patriarche possibilité d'émettre un autre jugement que le mien ?

Cet enlèvement a été un crime, et un crime inutile, puisque Avedick vivait en paix avec les catholiques quand on l'a déposé, et un crime désastreux pour ses auteurs, puisqu'il a eu comme conséquences immédiates ce qu'entraîne toujours la violence, des représailles terribles. Voyons maintenant quelle est dans cet acte la part de responsabilité des jésuites de Constantinople.

III

Si, le premier, j'ai pu raconter jusqu'à la mort d'Avedick l'histoire de son séjour en France, je suis loin d'être le premier qui ai parlé de l'enlèvement du patriarche. L'historien allemand Hammer, Taulès, Dufey de l'Yonne, Depping, M. Ubicini, M. E. Beauvoir et M. P. Lacroix ont eu tour à tour à se prononcer sur la participation des jésuites à cet enlèvement. *Trop faible*, dit Hammer¹, *pour résister aux instances des jésuites, et cédant à leur influence, Ferriol fit saisir Avedick*, etc., etc. — Je n'ai pas besoin de citer l'opinion de Taulès, que vous savez bien être la même. *L'enlèvement d'Avedick*, dit Dufey de l'Yonne², *avait été conçu et dirigé par le P. Braconnier, jésuite à Constantinople, et le P. Tarillon, jésuite à Chio*. — *Le gouvernement*, dit Depping³, *avait sans doute ordonné l'arrestation d'Avedick, dont M. de Bonnat, consul de France à Chio, et deux Pères jésuites, les nommés Braconnier et Tarillon, eurent les premiers l'idée, et dont M. de Ferriol, ambassadeur près de la Porte ottomane, dirigea l'exécution*. — On

¹ Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, t. XIII, p. 184.

² *Dictionnaire de la conversation*, t. II, p. 287.

³ *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, introduction. Depping va jusqu'à dire : *Sur ces entrefaites, Avedick vint à mourir. On serait tenté de croire qu'on se débarrassa de lui par le poison*. Je suis loin de partager ce soupçon.

soupçonna, non sans de fortes apparences, dit M. Ubicini¹, les jésuites établis à Chio et à Galata d'avoir dirigé ce coup de main avec la participation secrète de l'ambassadeur de France. — A l'instigation des jésuites, dit M. Beauvoir², Ferriol fit enlever à Chio le patriarche arménien Avedick ; et l'auteur anonyme d'un article sur Avedick, inséré dans la Biographie Didot³, dit : Les jésuites le firent enlever sur un bâtiment français. Enfin M. P. Lacroix s'exprime ainsi : Le patriarche fut exilé et enlevé à la sollicitation des jésuites⁴.

Voilà donc huit écrivains, les seuls qui se soient occupés de ce sujet jusqu'à ce jour, et qui tous font participer les jésuites à l'enlèvement du patriarche. Mais Hammer est à vos yeux un compilateur sans autorité ; Taulès un pamphlétaire, et vous ne dites pas un mot des autres.

Cette unanimité dans les opinions de mes devanciers est, déjà, ce me semble, significative, et beaucoup d'historiens, très-justement estimés, croient suffisamment établie une affirmation qu'ils étayent d'aussi nombreuses et aussi diverses citations. Je n'ai point voulu le faire, composant mon récit d'après des pièces authentiques et manuscrites. Je vais donc les discuter avec vous.

J'ai cité une dépêche de Ferriol à Torcy dans laquelle l'ambassadeur se plaint des missionnaires catholiques. La plupart des missionnaires, dit-il, ne s'en tiennent point ici à leurs fonctions. Ils veulent tous passer pour des ministres ; ils se croient plus éclairés que les ambassadeurs, et l'ordre de chaque état est ainsi renversé. Ces bons Pères, qui ne devraient aller qu'au bagne et chez les chrétiens établis dans le pays, ne laissent pas de voir les puissances et d'imposer à tout le monde en matière de politique. Lorsqu'un ambassadeur veut les réduire dans les limites qui semblent leur être prescrites, ils le traitent d'homme sans religion, qui sacrifie tout à son ambition. Vous essayez d'expliquer cette dépêche, et comme toujours, vous en négligez le point important. Vous dites, non sans vous rendre justice, qu'il n'y a pas d'impossibilité manifeste à trouver des missionnaires plus éclairés que les ambassadeurs. Au reproche de voir les puissances, vous objectez que c'est fort naturel, quand les missionnaires n'ont pas pu obtenir par l'intermédiaire du représentant de la France ce qu'ils désirent. Et vous ajoutez : Où est donc le crime si noir ? Il n'est pas là assurément ; mais vous vous gardez bien d'expliquer la fin de la dépêche. *Traiter d'homme sans religion et plein d'ambition l'ambassadeur qui veut vous réduire dans les bornes qui vous semblent être prescrites*, n'est-ce point là de la calomnie ? Il est vrai que les jésuites ne sont pas spécialement désignés, mais ils ont tout au moins une part de ces reproches, puisqu'ils faisaient partie des missionnaires catholiques d'Orient. Vous ne sauriez le nier, et quand je vois que cette dépêche, nettement accusatrice, est postérieure à un débat de Ferriol avec le P. Braconnier, *jesuite*, débat dans lequel l'ambassadeur a rencontré chez ce Père une résistance invincible à de très-louables tentatives de conciliation, ne suis-je pas fondé bien davantage encore à croire que les jésuites ont eu au moins leur part dans les reproches de Ferriol ?

Cette résistance invincible du P. Braconnier, jésuite, vous ne pouvez la contester. Ici surtout se manifeste l'opposition radicale des points de vue auxquels nous nous plaçons. Dans ce débat, Ferriol intervenait en personnage politique et l'historien doit le considérer sous cet aspect. Le P. Braconnier restait théologien inflexible dans sa foi, et c'est en théologien, aussi inflexible dans vos croyances, que vous défendez sa conduite. Pour un théologien, dites-vous, la position était claire : le P. Braconnier devait maintenir les principes. Ce à quoi je ne saurais trop vous objecter que, lorsqu'il s'agit d'une conciliation, les concessions doivent être réciproques. Ferriol, vous le reconnaissez vous-même, cherchait, de la meilleure foi du monde, à établir un *modus vivendi* entre des intérêts inconciliables, dites-vous. Mais c'était vous seuls qui les rendiez inconciliables par

¹ *Lettres sur la Turquie*, t. II, p. 256.

² *Biographie de Ferriol*, collection Didot, t. XVII, p. 556.

³ *Biographie Didot*, article Avedick.

⁴ M. Paul Lacroix (Bibliophile Jacob), *L'Homme au masque de fer*, p. 146.

vosre opiniâtreté. La concession n'eût pas été cependant bien compromettante, puisqu'il ne s'agissait que de tolérer, comme cela s'était fait autrefois, la présence des Arméniens catholiques dans les églises des Arméniens schismatiques. Vous m'opposez M. Ubicini, dont vous acceptez ainsi, et avec raison, la compétence. Mais vous vous êtes bien gardé d'en transcrire la page suivante :

L'Église arménienne de Constantinople¹ était alors (1700) en proie à de violentes discordes que le zèle intolérant des missionnaires européens avaient allumées. Aux voies de douceur et de persuasion que ces missionnaires, dont le nombre allait croissant à Constantinople, avaient suivies jusqu'alors et qui avaient ramené un grand nombre de dissidents, succéda, par une déplorable erreur, une propagande furibonde dont l'effet immédiat fut d'arrêter le mouvement qui commençait à se manifester vers l'unité catholique. *Ils choquèrent ouvertement les dissidents, rapporte M. Boré², en interdisant aux catholiques l'entrée de leurs églises, qu'ils représentaient comme le sanctuaire de Satan, et en attaquant la liturgie et les pratiques de l'ancienne Église arménienne. On refusa l'absolution à quiconque contrevenait à cet ordre. Les catholiques, trop disposés à s'éloigner de leurs frères, prirent tellement en horreur leurs églises, qu'en passant devant la porte ils détournaient la tête par mépris comme si c'eût été une pagode d'idolâtres, On renouvela toutes les disputes assoupies depuis plusieurs siècles touchant le pape Léon et le concile de Chalcédoine. De leur côté, les partisans du patriarche intriguaient vivement contre les missionnaires, qu'ils dépeignaient à l'autorité civile comme des conspirateurs soudoyés par les cours d'Occident.*

Vous consentez à donner la dépêche de Ferriol au P. Fleuriau, dans laquelle il se plaint très-vivement de la conduite du P. Braconnier, jésuite. Mais le passage, que vous en citez³, est incomplet. Le voici intégralement reproduit avec vos omissions soulignées.

Ce qui m'a fâché dans cette-occasion est que le P. Braconnier n'a jamais voulu entendre parler d'accommodement, disant que l'Église avait souffert de plus grandes persécutions, que les Arméniens devaient souffrir, qu'ils en seraient quittes pour de l'argent et que la persécution cesserait tost ou tard. J'ay eu beau luy faire voir qu'elle estait générale dans tout l'empire ; que le Grand Seigneur pouvait y ajouter des ordres plus sévères et qui pourraient porter un coup mortel à la religion par le peu de fermeté des catholiques, et qu'il estait permis d'arrêter une persécution quand on le pouvait sans intéresser la religion et sans l'offenser ; *qu'estant ici l'ambassadeur du roy, protecteur de tous les chrétiens d'Orient, je devais les défendre et leur procurer le repos ; que je n'avais rien à me reprocher sur la conduite que j'avais tenue pour y réussir, et que si S. M. me donnoit des ordres plus forts, je les ferois entendre à la Porte sans foiblesse et sans crainte⁴.* Le P. Braconnier a toujours été du sentiment que les catholiques ne pouvaient plus retourner dans les églises arméniennes, ny avoir aucune communication avec leurs frères ; qu'ils devaient plutôt souffrir toutes les persécutions du monde ; *de sorte que les autres théologiens ayant esté d'un sentiment contraire, on a travaillé à un accommodement qui ne laisse pas de souffrir encore quelques difficultés par tous les obstacles qu'on y apporte.*

Ainsi il est incontestable que c'est un Père jésuite qui a fait avorter les louables efforts tentés par Ferriol sinon pour amener l'union des deux Églises, du moins pour faire disparaître des causes incessantes de querelles et d'animosité.

¹ *Lettres sur la Turquie*, p. 254.

² Boré, *l'Arménie*, p. 54. — Serpos, *Compendio storico sulla nazione armena*, p. 204 et suivantes.

³ P. 287 de l'article des *Études religieuses*.

⁴ Par cette omission, vous avez voulu éviter de montrer l'ambassadeur du roi de France se nommant lui-même *protecteur de tous les chrétiens d'Orient*, lorsque vous l'aviez représenté quelques pages plus haut (p. 274) *protecteur seulement des catholiques*.

Vous vous irritez de ce que je constate à satiété que [seulement de très-légères divergences dans le dogme séparaient les Arméniens schismatiques de la communion romaine](#). Ce n'est pas sans motif que je l'ai dit et que je le répète. Il est certain, en effet, et c'est vraiment étrange, que, soit dans la polémique soit dans les luttes religieuses, vous êtes d'autant plus impitoyables et vifs que vos adversaires sont moins éloignés de vous. Je n'en veux pour preuve que la manière dont vos amis combattent cette fraction libérale de catholiques dont vous ne pouvez cependant nier la foi inébranlable, qui compte dans son sein des prêtres illustres, des évêques éloquents, et, dans les lettres, tant d'illustrations éminentes, dont la voix se fait entendre en ce moment en Allemagne et parviendra jusqu'à Rome, et à laquelle appartient, il faut l'espérer, l'avenir du catholicisme !

[Sauver des idolâtres, dites-vous, M. Topin l'accepte, mais des schismatiques ! son cœur et sa raison s'y refusent également](#). Y a-t-il, dans mon article, un seul membre de phrase qui vous autorise à parler ainsi ? Quand, où, en quels termes ai-je blâmé le Saint-Siège de vouloir ramener à la communion romaine toutes les Églises d'Orient ? Ce que je réproouve, c'est la maladroite opiniâtreté d'un P. Braconnier, jésuite, qui a rendu possibles de longues persécutions. Ce que je réproouve, c'est la violence d'un enlèvement qui a amené de terribles représailles.

Nous voici parvenus à la partie essentielle de ce débat. Une pièce irréfragable, le mémoire du marquis de Bonnac, atteste la part que deux jésuites ont eue à cet enlèvement ; le P. Braconnier, en le conseillant ; l'autre, le P. Tarillon, en en dirigeant l'exécution. Ce mémoire étant la base fondamentale de l'accusation que je porte, vous en niez l'authenticité, et vous le faites en essayant de m'opposer à moi-même.

A la suite d'un premier article, dans lequel j'ai essayé d'établir que l'Homme au masque de fer ne peut pas être un fils d'Anne d'Autriche, il m'a été demandé pourquoi je n'avais pas fait mention d'un *Mémoire de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'Homme au masque de fer* publié dans le tome III des Mémoires de tous. Suivant ce document, *qui aurait été copié aux archives du ministère des affaires étrangères*, M. de Saint-Mars avait été le gouverneur du fils mystérieux d'Anne d'Autriche, à qui on cachait avec soin sa haute origine. Je répondis que cette pièce est une copie de la relation apocryphe de Soulavie, déjà réfutée, et j'ajoutai : Quant à la présence de ce document dans les archives des affaires étrangères, il n'y a point lieu de s'en étonner. Elle s'explique comme la présence dans nos archives de tant d'autres documents, par la saisie de papiers de grands personnages faite après leur mort, ou plus ordinairement encore, par l'envoi d'un des ambassadeurs français habitant le pays où circulaient ces pièces apocryphes. Mais le lieu où elles se trouvent ne leur donne aucune authenticité. De tout temps et aujourd'hui encore, les ambassadeurs envoient à leur gouvernement la copie de mémoires anonymes, de pamphlets, de pièces diverses, qui reste jointe à leurs dépêches, mais à laquelle on ne saurait attribuer aucune valeur historique.

Pour détruire l'authenticité du mémoire du marquis de Bonnac, ambassadeur à Constantinople, vous m'opposez aujourd'hui ces paroles, et comme elles vous semblent favorables à votre cause, vous vous empressez de [les déclarer fort judicieuses et de reconnaître que je suis souvent aussi heureux, quand je me trouve sur mon terrain](#). Sans vous savoir gré de ces éloges fort intéressés, je vais essayer de les mériter.

Ce prétendu mémoire de M. de Saint-Mars est apocryphe, parce qu'il est écrit correctement, ce dont était incapable Saint-Mars ; parce que tous les détails qu'il donne sont infirmés par une foule d'autres documents ; enfin parce que Saint-Mars se trouvait à Exiles, commandant du fort, à l'époque où on le montre gouverneur du fils d'Anne d'Autriche.

L'authenticité du mémoire de Bonnac, au contraire, peut être établie par trois sortes de preuves : 1° par la série où il est classé dans les archives du ministère des affaires étrangères ; 2° par l'exactitude des faits qu'il retrace — autres, bien entendu, que celui faisant l'objet du débat — ; 5° par l'impossibilité matérielle où aurait été un faussaire de le rédiger.

De tout temps il a été d'usage, au ministère des affaires étrangères, de demander aux représentants français des mémoires sur la situation politique des pays près desquels ils étaient accrédités, ou qu'une courte mission les appelait à visiter. Quelquefois encore, on les chargeait du soin de rédiger un rapport sur certaines affaires délicates, entièrement terminées avant leur arrivée, et qu'ils appréciaient d'autant mieux qu'ils n'y avaient joué eux-mêmes aucun rôle. En outre, sous l'ancienne monarchie, plusieurs représentants du roi avaient coutume, au moment de finir leur mission et de retourner en France, d'envoyer au souverain un long mémoire fort détaillé sur les faits principaux et saillants de leur ambassade. On comprend l'importance que donne aux archives des affaires étrangères la réunion de ces mémoires en général fort bien rédigés, impartialement écrits et dans lesquels on retrouve l'esprit, les mœurs, les traditions, le mouvement et la vie de toutes les nations. A cause de leur importance particulière, ces mémoires sont réunis en une catégorie spéciale portant le titre de *Mémoires et documents* et ayant une série de numéros distincte, et par pays. De cette manière, les directeurs peuvent, selon qu'ils le jugent convenable, communiquer au public la série des dépêches et ne pas montrer *la série de mémoires et documents*, quelquefois bien plus curieuse, en ce qu'elle contient une expression moins réservée et plus libre de la vérité. C'est à cette seconde série qu'appartient le mémoire du marquis de Bonnac.

Quant aux pamphlets, aux factums, aux libelles publiés dans les pays étrangers contre le gouvernement français, les ambassadeurs les joignent, en original ou en copie, à leurs dépêches auxquelles ces pièces restent annexées. Isolées, elles pourraient induire grossièrement en erreur. Demeurant jointes aux dépêches d'envoi, elles conservent bien mieux encore leur caractère diffamatoire et n'offrent plus aucun danger. C'est dans cette catégorie qu'a dû être placée, je le suppose, la relation apocryphe attribuée à Saint-Mars, si tant est qu'elle ait jamais existé au ministère des affaires étrangères, où personne ne l'a jamais vue, à l'exception de celui qui a dit l'y avoir copiée. Quoi qu'il en soit, c'est de ce genre de pièces que j'ai dit, et je le répète : [Le lieu où elles se trouvent](#) — à savoir les Archives des affaires étrangères — [ne leur donne aucune authenticité](#).

Mais vouloir appliquer cette observation à la longue série de mémoires et documents qui contribue presque autant que les dépêches officielles à faire l'importance exceptionnelle de ces archives, c'est, je ne dirai pas aussi dédaigneusement que vous, témoigner d'une étrange ignorance, — je la trouve au contraire fort naturelle en ces matières spéciales, — mais c'est tomber dans une grande confusion.

En outre, en lisant avec soin, non-seulement tout ce qui, dans le mémoire du marquis de Bonnac, précède ou suit l'épisode de l'enlèvement d'Avedick, mais encore les circonstances de cet enlèvement, on s'aperçoit que l'exactitude du narrateur est confirmée par toutes les dépêches de Ferriol que vous n'avez pas contestées. C'est le vice-consul Bonnal qui est le principal acteur de l'attentat, c'est à Chio qu'il a eu lieu, c'est sur un bâtiment français qu'Avedick est emmené. On voit ensuite, dans le même mémoire, le chiaoux qui a conduit Avedick à Chio, arrêté, mis à la question, avouant l'enlèvement ; puis un ordre envoyé au vice-consul Bonnal pour qu'il soit interrogé¹. Et vous voulez que tous ces points étant exacts, celui-là seul ne le soit pas, qui fait participer à l'enlèvement deux jésuites ?

¹ Seuls les renseignements sur le lieu où fut conduit Avedick sont inexacts. Mais n'oublions pas qu'à cet égard personne dans l'ambassade française n'était bien informé, et que Ferriol lui-même, qui avait ordonné l'enlèvement, ignore toujours le lieu de la détention du patriarche. Mais tout le reste est exact, ce qui n'empêche pas mon contradicteur de dire avec une assurance prodigieuse : [Ce document dont M. Topin rejette toutes les autres données](#). Nouvelle distraction à ajouter à toutes celles que j'ai déjà constatées, car je me suis servi, dans mon récit de l'enlèvement, de toutes les données qui se trouvent dans le mémoire du marquis de Bonnac. Celui-ci attribue aux Arméniens catholiques, ainsi qu'aux pères jésuites, la première pensée de l'enlèvement, et Ferriol aurait consenti au projet conçu par eux.

Enfin, si ce document est une pièce fautive, expliquerez-vous comment elle a pu être faite ? Taules est le premier qui ait parlé en France de l'enlèvement d'Avedick, et il l'a fait d'après une copie de ce mémoire, ou d'après ce mémoire lui-même. Mais, ce secret d'État ayant été- jusque-là ignoré de tous, où un faussaire aurait-il puisé les éléments nécessaires du récit ? où aurait-il appris tant de circonstances qui, je ne saurais trop le répéter, sont exactes ? En supposant qu'il ait eu l'intention de fabriquer un pamphlet contre votre Ordre, qui lui aurait tout à coup révélé l'enlèvement d'Avedick et inspire la pensée de vous y faire participer ?

Mais ces considérations décisives, vous les avez évitées, et vous essayez d'ébranler la solidité de ce document, tantôt en disant qu'il n'est pas écrit de la main même du marquis de Bonnac, comme si cela pouvaient infirmer les assertions¹ ; tantôt en le rapprochant d'une dépêche dans laquelle Bonnac se prononce contre le retour à Constantinople du père Tarillon, se fondant sur ce que l'enlèvement d'Avedick a eu lieu à l'instigation de ce missionnaire, à ce qu'on prétend. Vous vous rattachez à ce doute ainsi exprimé, et vous voudriez en triompher comme d'une certitude. Mais cette dépêche a été écrite le 12 novembre 1716, c'est-à-dire un mois après l'arrivée à Constantinople du marquis de Bonnac². Y a-t-il lieu de s'étonner qu'alors il se soit exprimé avec circonspection sur un événement qu'il n'avait pas encore assez étudié ? A travers ces ménagements, indiqués par ces mots : *A ce qu'on prétend*, on voit déjà percer toutefois l'opinion réelle de l'ambassadeur, 'puisque sa lettre est destinée à empêcher d'une manière formelle le retour à Constantinople d'un des acteurs du drame le Chio³. Mais, dans le mémoire, écrit ou dicté par lui peu importe, le marquis de Bonnac a eu à se prononcer d'une manière définitive sur un événement que seul il pouvait raconter avec

¹ L'objection tirée de ce que ce mémoire est contenu dans un volume relié aux armes de Louis-Philippe n'a pas plus de valeur. On relie peu à peu les innombrables pièces et documents qui se trouvent aux archives des affaires étrangères. Il en reste beaucoup, et de fort anciennes, non reliées encore et qui le seront tôt ou tard. Portant les armes impériales, perdront-elles de leur authenticité et seront-elles moins anciennes ?

² Le marquis de Bonnac, d'abord ministre de Louis XIV près du duc de Wolfenbuttel, puis près des rois de Suède, de Pologne et d'Espagne, fut nommé ambassadeur à Constantinople en 1714. Mais il ne partit de Paris que le 2 juin 1716, s'embarqua sur la Vestale le 11 juillet et arriva à Constantinople le 4 octobre 1716. (*Archives des affaires étrangères, Turquie. Supplément, t. I.*)

³ Voici cette dépêche que le R. P. Turquand m'accuse de n'avoir pas citée. Je ne la connaissais pas et suis très-excusable de ne l'avoir pas connue. Elle est en effet de 1716, c'est-à-dire postérieure de neuf années à l'enlèvement que je racontais. J'ai eu à ma disposition deux cents dépêches environ, comprises dans la période de 1701 à 1712. Si le P. Turquand croit qu'il faille poursuivre les recherches pendant plus de cinq années en deçà et de cinq années au delà de l'événement qu'on raconte, qu'il le dise, mais qu'il commence par donner l'exemple lui-même. Il a trouvé une dépêche de 1716 où il est question d'Avedick. Il est certain qu'il en est d'autres, et bien postérieures encore, dans lesquelles l'enlèvement est rappelé. Mais il est non moins certain qu'elles n'infirment en rien le mémoire du marquis de Bonnac, rédigé d'après les papiers de l'ambassade par un écrivain désintéressé et impartial. Voici donc la dépêche du 12 novembre 1716, exprimant, il est vrai, un doute qui disparaîtra dans le mémoire : *Le P. Tarillon, jésuite, a étendu considérablement, à ce que j'aperçois, la mission de Salonich et de Scopolis. Il y est nécessaire qu'il s'y tienne et que ses supérieurs ne l'envoient pas à Constantinople. Car les Arméniens, qui l'ont soupçonné d'avoir eu part à l'enlèvement du patriarche Avedick, qui est mort en France, ne manqueraient pas de lui susciter quelque persécution s'il paraissait encore dans cette ville ; je fay déclaré à ses supérieurs et j'es-pire qu'ils y auront égard, d'autant plus qu'il s'emploie fort utilement dans l'endroit où il est, et qu'il est important pour le service de V. M. de faire oublier une entreprise aussy extraordinaire que celle de l'enlèvement d'un sujet du Grand Seigneur dans ses propres États, qui fut conduite par l'ambassade de V. M. * à l'instigation du P. Tarillon, à ce, qu'on prétend.*

* C'est une erreur, puisque Louis XV régnait déjà.

impartialité, car son prédécesseur, le comte Désalleurs, avait eu de longs démêlés avec Ferriol, auquel il avait immédiatement succédé.

Le mémoire du marquis de Bonnac¹ est donc la base inébranlable de mon accusation, la base indiscutable ; car il ne suffit pas de dire à la légère qu'un document est un pamphlet : il faut expliquer comment a été écrit ce pamphlet. Or vous ne le pouvez. En outre, ce document renferme tous les signes caractéristiques de la vérité.

Il porte ce qui suit : *les Arméniens catholiques, à force d'argent, trouvèrent moyen de faire exiler Avedick. Cela fait, par le moyen du père Braconnier, jésuite, qui était à Constantinople, et par l'entremise du père Tarillon, autre jésuite qui était à Scio, ils imaginèrent que, pour s'en défaire entièrement, il fallait gagner le chiaoux, etc. etc.*

Outre ces deux coupables, incontestablement jésuites, il est un autre missionnaire, le P. Hyacinthe, qui a aussi conseillé l'enlèvement. Bien dans les pièces que j'avais à ma disposition, ne me révélant l'Ordre auquel il appartenait, je l'ai toujours prudemment désigné sous le nom générique de missionnaire catholique. Cette prudence ne peut trouver grâce à vos yeux. Vous m'accusez d'avoir cru et insinué que le P. Hyacinthe était un père jésuite, et vous vous donnez ainsi un triomphe facile en proclamant que c'est un père capucin. Votre raisonnement est si caractéristique que je crois devoir le citer : *Dans cet épisode douloureux du règne de Louis XIV, avais-je dit, les jésuites n'ont leur part de responsabilité que par la pression qu'ils ont exercée sur Ferriol. — Or, ajoutez-vous, comme dans la dépêche où Ferriol parle des conseils qu'il a reçus, le P. Hyacinthe est seul nommé, le P. Hyacinthe est pour M. Topin un jésuite en chair et en os. Cet argument serait acceptable, s'il n'y avait pas d'autre preuve de l'intervention des jésuites que la dépêche de Ferriol qui nomme le P. Hyacinthe. Mais le mémoire du marquis de Homme, ce mémoire accablant, cette preuve irrécusable, vous la négligez, suivant toujours la même tactique, et, plaçant sous mon accusation une base que je ne lui avais pas donnée moi-même, il vous est aisé de faire tomber l'une, en supprimant l'autre. Bientôt aggravant ce que je me contenterai d'appeler une inadvertance, et la poussant jusqu'à ses dernières limites, vous osez affirmer que j'ai nommé incriminé le P. Hyacinthe comme jésuite.* Mais comment lisez-vous donc, T. R. Père, et où avez-vous vu une pareille chose ? J'ai incriminé le P. Hyacinthe sans jamais le désigner comme jésuite, et si sur votre Ordre tombe ma principale accusation, c'est que le P. Braconnier, conseiller, et le P. Tarillon, conseiller et complice de l'enlèvement étaient deux jésuites.

J'ai répondu à vos attaques et j'ai montré qu'elles reposent sur ce que je peux continuer à nommer vos inadvertances. En tout cela lequel de nous deux a mal lu pour mieux accuser ? quel est le texte que j'ai faussé ? quelle est l'omission calculée ou involontaire que j'ai commise ? Vous me reprochez de n'avoir donné qu'incomplètement les instructions, adressées à Ferriol au moment de son départ pour Constantinople, et vous

¹ La participation des jésuites à l'enlèvement d'Avedick n'est pas seulement prouvée par ce mémoire. Partout où, dans les archives des affaires étrangères, il est question de cet événement, les jésuites sont nommés. Voici, par exemple, un travail manuscrit qui se trouve dans ces archives (*Turquie, Supplément, I*) ; c'est la liste et la biographie des ambassadeurs, ministres et agents politiques des rois de France à la Porte ottomane, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI. Or, que porte ce document ? La Porte envoyait en exil le patriarche arménien nommé Avedick. La crainte que ce dangereux ennemi des catholiques ne rentrât en place engagea les jésuites à proposer en France de l'enlever en chemin. La chose s'exécuta avec succès, et le prélat fut conduit à la Bastille, où il est mort. Le grand vizir le réclama en vain à plusieurs reprises. L'enlèvement n'avait pas laissé de traces et le peu d'intérêt des Turcs pour le chef d'églises chrétiennes fut que la chose tomba dans la suite. Cependant, le capitain-pacha fit passer en France un Turc nommé Bahay-Aga pour porter à la cour ses plaintes contre M. de Ferriol dans l'objet de le faire rappeler. M. de Pontchartrain reçut fort bien l'envoyé turc, et l'ambassadeur eût probablement succombé si M. de Torcy ne l'avait soutenu. Répétons encore que l'erreur relative au lieu où est mort Avedick s'explique par l'ignorance absolue dans laquelle a été laissée à cet égard l'ambassade française à Constantinople.

vous contentez de parler de deux phrases dont la première est l'éloge de votre Ordre, et je l'ai citée, et dont la seconde est un blâme infligé aux missionnaires d'un zèle inconsidéré. Comment pouvez-vous supposer que j'aie été assez inintelligent pour vouloir faire retomber sur vous seuls le blâme, venant de citer une phrase élogieuse sans réserve ? Comment pouvais-je donner tout entières des instructions que vous reconnaissez être fort longues, et pourquoi négligez-vous de dire : 1° qu'au commencement de mon travail j'en ai résumé quelques points : 2° que dans ce que j'ai été contraint d'omettre il n'y a rien qui ait trait aux missionnaires ?

Vous me blâmez d'avoir omis, dans la dépêche de Ferriol relative au P. Hyacinthe, la partie où l'ambassadeur avoue qu'il est lui-même le principal auteur de l'enlèvement, Votre reproche serait mérité si, dans mon article, j'avais disculpé Ferriol au détriment des jésuites ; mais vous reconnaissez vous-même que je n'ai rien dissimulé de la responsabilité qui lui incombe dans cet enlèvement. Dans quel intérêt aurais-je donc négligé par calcul de citer le commencement de cette dépêche qui corrobore l'accusation que j'ai nettement portée contre Ferriol ? Je n'en ai donné que la fin, parce que la fin seule concernait le P. Hyacinthe, et que le sens n'en était nullement modifié par les premières phrases.

Et puis c'est tout. Je relis votre réponse et je vois qu'il n'en reste rien. De la prétendue erreur commise sur la mort de Taules, et si longuement étalée par vous dans vos premières pages, rien. De vos efforts pour justifier Ferriol et pour pallier une incontestable violation du droit des gens, rien encore. De toutes ces accusations secondaires habilement groupées et réunies en faisceau, rien non plus. De vos essais de diversion et de votre tentative pour éloigner le débat du point capital, c'est-à-dire du mémoire du marquis de Bonnat, rien, absolument rien.

Et maintenant, T. R. Père, laissez-moi vous dire que je méritais mieux de vous. Vous voulez bien reconnaître **que je n'ai pas sciemment faussé l'histoire**. Mais votre article est tel qu'après l'avoir lu vos amis ont presque le droit de m'adresser ce reproche, et ils en ont usé. Voici donc un écrivain à qui ses premiers ouvrages devaient valoir tout au moins quelques égards, qui a soutenu parfois des causes qui vous sont chères, non assurément pour ce motif, mais parce qu'elles lui sont chères à lui aussi. Il l'a fait avec conscience et honnêteté. Mais voilà qu'il touche à un événement auquel votre Ordre a été mêlé. Aussitôt cet écrivain cesse d'être consciencieux, et vos amis vont disant que sa réputation historique est fort compromise. C'est qu'à vos yeux l'intérêt de l'Ordre est supérieur à tout. Eh bien, permettez-moi de vous le dire, vous l'avez mal servi en cette circonstance. Je ne nie pas votre droit de défense, mais j'en conteste l'opportunité. Cet épisode de l'enlèvement d'un patriarche aurait passé inaperçu dans mon étude des prisonniers d'État sous Louis XIV ; mais vous avez appelé l'attention sur lui, et vous lui avez donné ainsi une importance qu'il n'aurait pas eue sans vos attaques. Le silence eût donc été préférable. Vous terminez votre réponse. en reconnaissant ma bonne foi ; je ne veux pas finir la mienne par des récriminations. Vous me représentez en ennemi égaré parles préventions ; je ne veux voir en vous qu'un contradicteur, sincèrement convaincu de l'innocence de son Ordre, mais trop intéressé dans le débat pour rester impartial, et réduit à des procédés de discussion qu'il eût sans doute dédaignés si sa cause eût été meilleure.

J'ai l'honneur, etc.

MARIUS TOPIN.